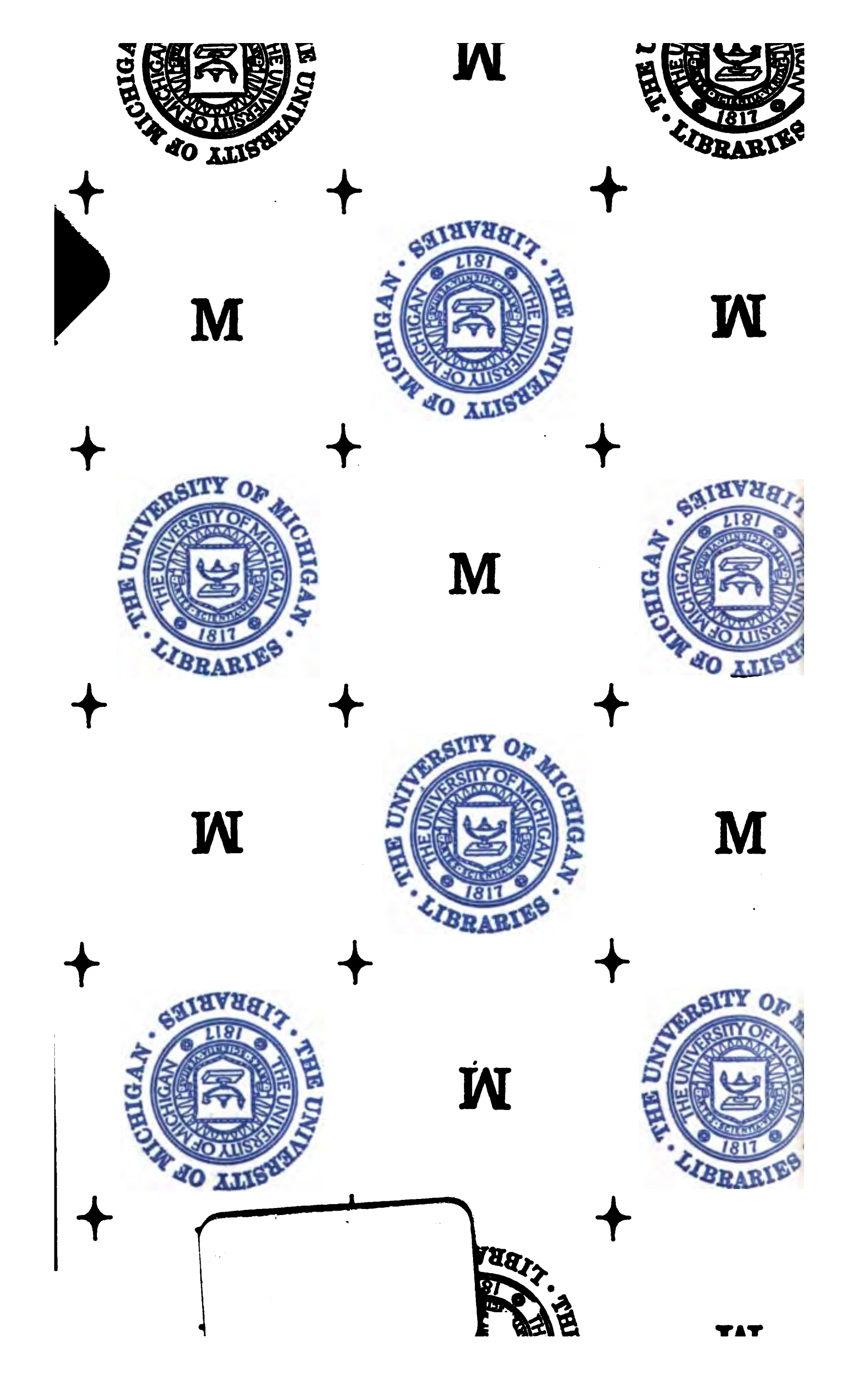
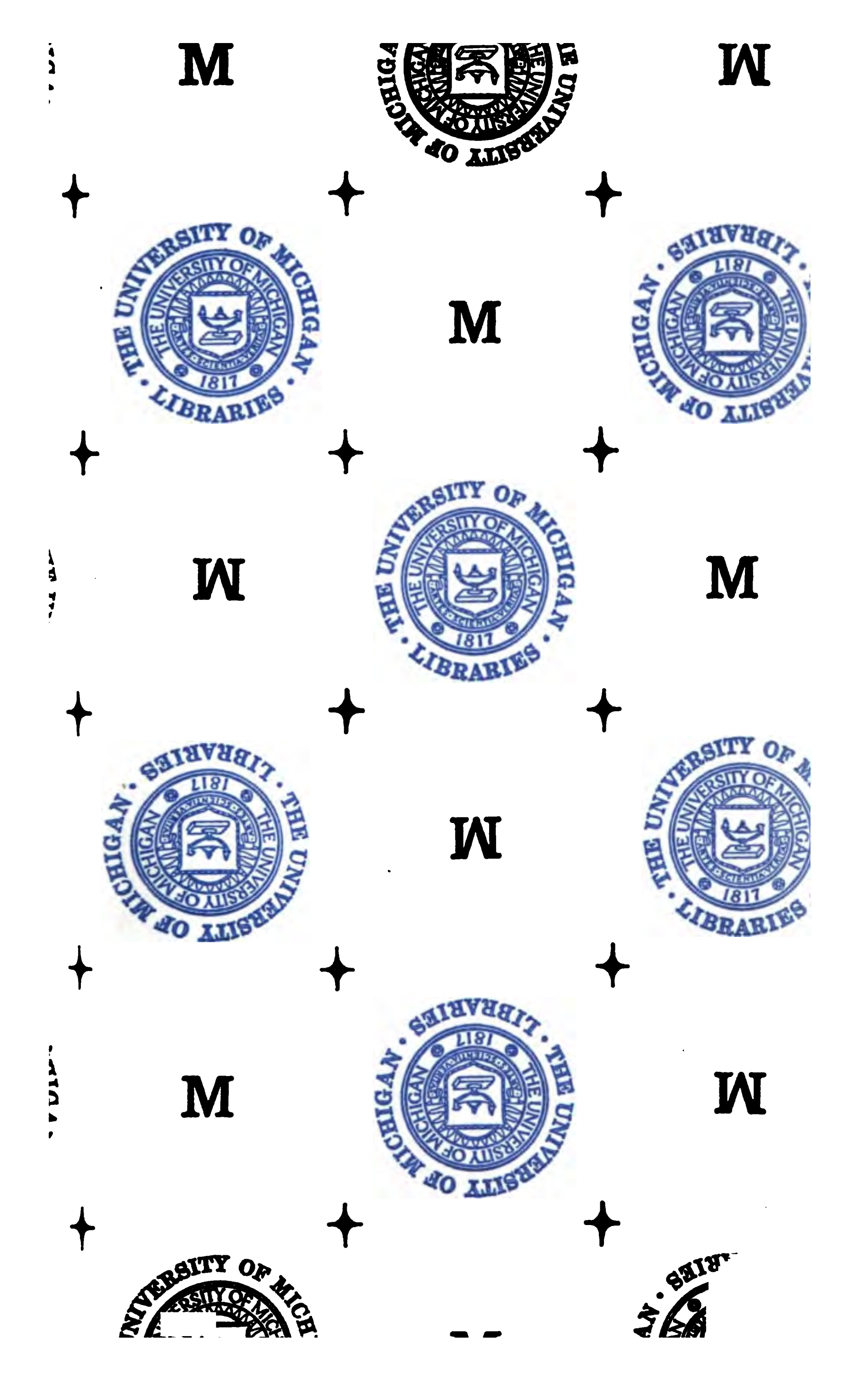

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817

MUSÉE NATIONAL
DU LOUVRE.

Paris. MUSÉE NATIONAL

DU LOUVRE.

LES

INSCRIPTIONS GRECQUES

INTERPRÉTÉES

PAR

W. FROEHNER

PRIX : 1 FR. 25 C.

PARIS
TYPOGRAPHIE DE CHARLES DE MOURGUES FRÈRES
Imprimeurs des Musées nationaux,
RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 58.

1880.



Sosinos de Gortyne

Fondeur de bronze.

LETTRE

A MONSIEUR LE COMTE DE NIEUWERKERKE

SÉNATEUR

SURINTENDANT DES BEAUX-ARTS

GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

L'histoire des marbres qui composent aujourd'hui la collection épigraphique du Louvre remonte au règne de Louis XIV. Les antiquaires se rappelleront toujours avec gratitude le nom de celui qui le premier dota la France de ces précieuses épaves du passé : *Charles-François Olier, marquis de Nointel.*

Nommé ambassadeur à Constantinople, ce diplomate, autrefois simple Conseiller au Parlement de Paris, passa neuf ans à la cour de Mahomet IV. Lors d'un voyage à Jérusalem, il parcourut, par ordre de son souverain, les échelles du Levant et s'arrêta dans la

plupart des îles de la mer Égée. Mélos [1], Paros [2], Délos [3] furent visitées durant l'hiver de 1673, et chacune d'elles laissa son tribut d'inscriptions entre les mains du précoce admirateur de l'art grec. Le marquis célébra les trois fêtes de Noël dans la fameuse grotte d'*Antiparos*; l'année suivante, de retour de son pèlerinage en Terre-Sainte, il se rendit à Athènes, où il fit dessiner les sculptures du Parthénon et dire la messe par son chapelain dans le temple de Triptolème. Ce fut pendant ce séjour de deux mois dans l'ancienne capitale des beaux-arts (novembre et décembre 1674) qu'un savant de sa suite, l'orientaliste *Antoine Galland*, découvrit dans le dallage de l'église du Crucifié les deux listes de guerriers [4], connues aujourd'hui encore sous le nom de *marbres de Nointel*. Rappelé vers la fin de 1679 [5], à cause du désordre croissant de sa fortune — il était déjà ruiné avant son départ pour Constantinople — M. de Nointel ne se releva plus de sa disgrâce et fut forcé, pour remplir ses engagements, de vendre jusqu'à son marquisat. On suppose avec raison [6] que le même motif l'obligea à céder ses collections. Il mourut bientôt après dans son château de Bercy, le 31 mars 1685.

(1) C'est de là peut-être qu'il rapporta notre n. 195. — (2) Voir n. 106. 130. « A Paros, il choisit parmi les objets d'art ce qu'il y avait de mieux et de plus transportable. » *L. de Laborde*, Athènes I, 156. — (3) Notre n. 68. — (4) N. 112, 113. Les autres marbres rapportés d'Athènes à cette occasion sont nos n. 182. 227. 242. 258. *Spon*, qui copia toutes ces inscriptions dans le palais de M. de Nointel à Péra, dit (Voyage I, 263, édition 1re): « Nous y vîmes environ trente marbres ou inscriptions antiques qu'il a rapportées d'Athènes ou de l'Archipel. » — (5) Voici les deux principales dates de son ambassade : Il fit son entrée solennelle à Constantinople au mois d'octobre 1670 (la cour du sultan se trouvait alors à Andrinople) et partit pour les échelles en septembre 1673. — (6) *L. de Laborde*, Athènes aux xve, xvie et xviie siècles, t. I, 89. 144. 160.

L'heureux acquéreur (1) des marbres de Nointel fut le Bibliothécaire du Roi (2) *Melchisédech Thévenot*, une des plus grandes illustrations de l'époque. Nous ignorons dans quelle mesure cet érudit apprécia les trésors qui lui étaient échus; nous apprenons seulement qu'il les conserva dans une salle du rez-de-chaussée de sa maison de campagne, à Issy. Après sa mort, le 29 octobre 1692, la collection devint pour la première fois propriété d'un antiquaire de métier, *Charles-César Baudelot de Dairval* (1648-1722), auteur d'un livre estimé sur « l'Utilité des Voyages, » bien que lui-même n'eût jamais fait d'autre voyage que celui de Paris à Dijon. L'histoire de cette acquisition est trop naïvement racontée par M. *de Boze* (3) pour que je ne sois pas tenté de la transcrire littéralement :

Après la mort de Thévenot, M. Baudelot y alla, et trouva heureusement ses héritiers de mauvaise humeur contre ces masses de pierre qui leur remplissoient toute une salle basse. Il leur en proposa le marché, les acquit enfin et ne les perdit plus de vue. Sa joye lui presta ce jour-là des forces d'athlète pour les charger presque seul sur la première voiture qu'on trouva, et les conduire pas à pas jusqu'au fauxbourg Saint-Marceau, où il demeuroit. — Il donna la même attention à cette partie de son déménagement, quand il vint loger au fauxbourg Saint-Germain, mais il en eut bien plus d'inquiétude.

En attendant qu'il pût les placer dans son appartement, il les avoit fait ranger de son mieux dans la cour.

---

(1) Il est vrai que *Caylus* (Recueil 6, 197), en 1764, parle d'un legs fait par le marquis de Nointel à Baudelot; mais M. *de Boze* détruit cette assertion. — (2) Nommé en 1684 seulement. — (3) Dans l'éloge de Baudelot (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, 5, 410).

Cette décoration déplut à une jeune dame qui occupoit le premier étage et le rez-de-chaussée de la même maison. Pour engager M. Baudelot à l'en délivrer, elle affecta un jour de faire arrester des boueux qui passoient et de leur demander combien ils vouloient pour emporter tous ces décombres. On ne manqua pas de le dire le soir même à M. Baudelot quand il rentra chez luy; il frémit au récit d'une si noire conspiration, et quelque tard qu'il fût, il ne se donna point de repos que ces restes infortunez de la Grèce ne fussent en sûreté sous son propre toict.

Ces déménagements d'Issy au faubourg Saint-Marceau et de là au faubourg Saint-Germain sont les seuls faits constatant l'intérêt scientifique de Baudelot pour ses marbres. Son projet d'éditer et de commenter les deux listes de guerriers athéniens n'a pas été mis à exécution. Cinquante-trois ans seulement après leur arrivée en France, un Italien, le comte *Scipion Maffei*, les publia.

Par une disposition testamentaire, le musée Baudelot échut en 1722 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce corps savant siégeait alors au Louvre même, dans la petite salle dite aujourd'hui *de Coyzevox*, où s'élève le tombeau du cardinal Mazarin. L'ancienne chapelle d'Anne d'Autriche (devenue depuis *Salle de Houdon*) servait de magasin aux antiques de l'Académie, et c'est là que les inscriptions de Nointel furent conservées jusqu'à la révolution.

L'Académie royale ayant été dissoute le 21 thermidor an I (8 août 1793), les marbres restèrent encore environ deux ans au Louvre (1). Nous les retrouvons, en ther-

(1) M. *Letronne* (Revue archéologique, III, 465) a publié un inventaire des « objets d'antiquité provenant du mobilier de la ci-devant Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, déposés dans un cabinet

midor 1795, dans le *Dépôt provisoire du Musée des Monuments français*, rue des Petits-Augustins. Le conservateur de cette mémorable collection, *Alexandre Lenoir*, avait pensé que les tombeaux du moyen âge et de la renaissance qu'il venait de préserver de la destruction ne pouvaient être suffisamment appréciés sans l'étude comparative des inscriptions classiques. Il s'appropria donc (on ignore à quelle occasion) les dépouilles de l'Académie et sut les garder pendant huit ans malgré toutes les réclamations, soit du ministre *Chaptal*, soit des Conservateurs de la Bibliothèque, *Millin* et *Capperonnier*. Les choses en étaient là, quand, le 6 floréal an XI (26 avril 1803), par une décision du Premier Consul, *M. Denon* fut nommé *Directeur Général du Musée central des Arts*. Le nouveau Directeur rédigea une demande plus catégorique : « *Je vous préviens, citoyen Conservateur*, écrivit-il à Lenoir (1), *que les places destinées dans le Musée des Antiques aux deux inscriptions grecques où sont mentionnés* les noms des braves morts dans la guerre du Péloponnèse (sic), *sont prêtes à les recevoir. Ces deux monuments précieux ont été marqués par l'ancienne administration pour le Musée et n'ont été laissés en dépôt dans votre établissement que parce qu'ils ne pouvaient être exposés aussitôt.*

Je vous invite à les remettre aux charpentiers du

---

au rez-de-chaussée, derrière la salle de la ci-devant Académie française [*Salle des Coustou*]. » Signé *Le Blond*, 18 nivôse an II (7 janvier 1794).— On y voit figurer nos n. 63. 112. 113. 182, ensuite n. 231, que je suppose être un cadeau de Fauvel, un bas-relief avec inscription grecque (probablement n. 195), et un certain nombre d'objets qu'on n'a pas détaillés *faute de place!* La collection était encore au Louvre en thermidor (août) 1794; la translation au dépôt s'est opérée entre le 15 prairial et le 22 thermidor an III (1795). *Letronne*, p. 466. 468.

(1) Lettre du 24 messidor an XI (13 juill. 1803). *Letronne*, p. 474.

Musée qui se présenteront le 26 messidor pour les enlever.

Le 26 messidor se passa encore sans que Lenoir se résignât à livrer les inscriptions, mais sa force de résistance était épuisée, et il les remit au Louvre définitivement le 17 thermidor 1803. Le Musée central des Arts avait, dans l'intervalle, reçu le glorieux titre de *Musée Napoléon*.

Sous le premier empire, l'intérêt général se concentra presque entièrement sur les chefs-d'œuvre de l'art grec, de sorte que le fonds des textes ne s'accrut pas beaucoup. L'acquisition des marbres *Camille Borghèse*, ordonnée par l'Empereur en 1807, l'enrichit cependant de quelques signatures d'artiste [1] et des *poésies triopéennes* [2], dont la renommée avait déjà deux siècles de date.

Mais l'achat le plus considérable par le nombre des pièces et l'importance des documents épigraphiques, fut négocié sous la Restauration. *Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier*, avait été nommé, en 1784, ambassadeur du Roi à la Porte Ottomane. Cet habile connaisseur du sol et de l'art classiques déploya à son départ pour l'Orient un apparat scientifique pareil à celui du marquis de Nointel. Occupé depuis longtemps de son ouvrage illustré : *Voyage en Grèce*, il emmena avec lui de nombreux dessinateurs et même un poëte épique : son Homère était l'abbé Delille; parmi les artistes se trouvait un jeune Bourguignon destiné à rendre de grands services à la science, *Fauvel*. Les fouilles entreprises à Alexandrie-en-Troade, à la Nouvelle-Ilium et dans tout le voisinage de cette partie de l'Asie Mineure, enfin l'exploration

(1) N. 124. 127. 128. — (2) N. 7. 8, traduits depuis en vers italiens par le comte *Leopardi*. Ensuite le n. 203.

de l'Attique et des îles, contribuèrent largement à la formation d'une collection épigraphique grecque telle, qu'aucun musée public ni particulier n'en avait possédé jusqu'alors. Le grand compte-rendu des trésoriers de Minerve de l'année 410, savamment expliqué par l'abbé Barthélemy, le décret des Amphictyons de Delphes, le bas-relief d'Agamemnon, le calendrier de Proserpine, les textes relatifs aux prêtresses d'Éleusis, les listes des magistrats de Ténos, les vases de Marathon font partie des marbres recueillis à cette époque par M. de Choiseul lui-même, ou par Fauvel, et furent successivement expédiés en France.

Pendant la révolution, les richesses de cette nouvelle collection partagèrent le sort de tous les objets d'art saisis chez les émigrés. Après avoir stationné assez longtemps dans les dépôts provisoires, elles furent distribuées entre le Louvre, la Bibliothèque nationale et le Musée de Marseille (1). M. de Choiseul, forcé par une émeute des marins français de quitter Constantinople, s'était réfugié à Saint-Pétersbourg, où il devint bientôt un des hauts fonctionnaires de l'empire russe. Ce fut seulement après son retour à Paris, vers 1802, qu'une décision du Ministre de l'Intérieur, comte *Chaptal*, annula la confiscation et lui rendit, à peu d'exceptions près (2), tout ce qu'il avait perdu. Trois autres collections de marbres grecs, appartenant à M. de Choiseul, ne sont pas arrivées en France : la première, formée dans les îles de l'Archipel, fut détruite par l'incendie de Smyrne, en 1797; la seconde, recueillie dans l'Attique et embarquée sur la corvette *l'Arabe* en 1802, fut capturée par l'amiral Nelson et conduite à Malte, où lord Elgin se l'appropria pour la vendre ensuite au Musée Britannique. Quant à une troisième

---

(1) Voir n. 252. — (2) La belle frise du Parthénon resta au Louvre.

collection, composée en Troade et transportée à Odessa, il n'existe pas le moindre renseignement qui nous apprenne ce qu'elle est devenue.

M. de *Choiseul-Gouffier*, nommé Ministre d'État de la Restauration, mourut le 20 juin 1817 à Aix-la-Chapelle. A la vente de ses marbres, qui eut lieu l'année suivante dans son hôtel des Champs-Élysées (1), le Musée du Louvre acquit la presque totalité des inscriptions grecques, au nombre de quatre-vingt-dix-sept.

Vers la même époque, le comte *de Forbin*, Directeur du Musée, rapporta quatre superbes stèles sépulcrales (2) qu'il avait trouvées à Athènes dans la maison de *Fauvel*. Ajoutons que ce dernier, devenu Vice-Consul de France, s'était, dans l'intervalle, acquis une renommée extraordinaire, grâce aux éloges que firent de lui Châteaubriand dans son Itinéraire, et lord Byron dans *Childe Harold's Pilgrimage*. Quand plus tard éclata l'insurrection grecque, il sauva l'Acropole d'une destruction totale projetée par les Turcs. Appelé aux fonctions de Consul Général de France, à Smyrne, il y mourut à l'âge de 85 ans, le 13 mars 1838 (3).

Je me borne à mentionner ici le Musée *Anastasi*, dont l'acquisition, négociée à Livourne en 1826, enrichit le département des antiquités égyptiennes d'un certain nombre d'inscriptions grecques rapportées du Nil. — En 1833 (4), M. *Despréaux de Saint-Sauveur* offrit au Roi cinq épitaphes recueillies pendant son consulat à Salonique (5). Mais un accroissement bien plus important est dû à l'illustre épigraphiste *Philippe Le Bas*. Sa

(1) A partir du 20 juillet. Plusieurs des inscriptions *Choiseul* avaient été découvertes par Dubois lors de son voyage en Orient, 1816. Ce sont nos n. 1. 10. 38. 39. 101. 122. 158. 232. 249. — (2) Nos n. 131. 168. 206. 214, payés 7,000 francs, le 11 juillet 1818. — (3) Il était né en 1753. — (4) Le 20 mai. Le Roi accepta par décision du 13 juin suivant. — (5) N. 146.166. 179. 216. 221.

mission en Grèce et en Asie Mineure, exécutée pendant les années 1843 et 1844, le mit à même d'acquérir une vingtaine de textes inédits, provenant d'Athènes et de l'ancienne satrapie de Carie (1). Il rapporta ainsi le bas-relief de Thésée, la lettre de l'empereur Auguste aux incendiés de Mylasa, une série de contrats de vente passés entre les divinités d'Olymos et les propriétaires du pays, enfin le décret relatif aux trois crimes de lèse-majesté commis contre le roi Mausole, inscription inestimable et qui figurera toujours au premier rang de nos monuments épigraphiques. — D'autres marbres, qui entrèrent au Louvre vers la même époque, nous furent légués par la munificence du vice-amiral *Auguste-Samuel Massieu de Clerval* (2).

J'arrive, Monsieur le Surintendant, aux heureux développements que la collection des textes grecs a pris sous votre administration. Par suite des achats que vous avez ordonnés, des dons que vous avez reçus, des résultats de différentes missions scientifiques qui sont venus se joindre à l'ancien fonds, vous l'avez en peu d'années augmentée de plus d'un tiers. En 1852 déjà, quelques inscriptions de la Cyrénaïque, entre autres le grand rescrit de l'empereur Anastase, avaient fait partie de l'acquisition *Vattier de Bourville* (3). Un peu plus tard, M. *Victor Langlois,* chargé d'explorer la Cilicie, vous a rapporté, outre ses admirables terres cuites, quatre marbres (4) d'un intérêt peu commun. Tout récemment encore, vous avez accepté les bas-reliefs de Cyzique (5) offerts au Louvre par M. Waddington (1854), et les textes intéressants recueillis par *Mariette*-

(1) *Le Bas,* Itinéraire p. 9. Ce sont nos n. 23. 40. 41. 45. 49-54. 56. 72. 96. 98. 103. 133. 196. — (2) Mort à Paris le 17 mars 1847, à l'âge de 62 ans. Ses héritiers donnèrent en 1850 au Louvre les n. 143. 228. — (3) N. 4. 159. 289. — (4) N. 17. 76. 87. 151. — (5) N. 11. 170. 183. 262 263.

Bey lors de ses fouilles dans le Sérapéum de Memphis [1]. D'autres monuments attendent une salle et leur place définitive; je citerai parmi elles les inscriptions *Campana* [2], les marbres rapportés par M. *Léon Heuzey* [3] de sa mission en Macédoine et en Thessalie (1862), enfin près de soixante textes appartenant à la riche récolte que M. *Ernest Renan*, membre de l'Institut, a faite dans le pays des anciens Phéniciens. Chaque page de ce catalogue, les tables surtout, vous prouveront, Monsieur le Surintendant, combien votre collection a gagné par ces affluents considérables, dus au savant intérêt d'un Empereur Archéologue, et constituant aujourd'hui dans leur ensemble le *Musée Napoléon III.*

Il ne me reste qu'à expliquer en peu de mots les principes (si ce n'est pas abuser du terme) qui m'ont guidé dans ce travail. Chaque numéro du livret se compose de sept parties distinctes : titre, texte grec, traduction, commentaire, histoire du monument, bibliographie et mesures. Nos catalogues étant principalement destinés à ceux qui viennent faire leurs études au Louvre même, je n'ai pas jugé à propos de reproduire les caractères de l'original ; j'ai préféré les transcrire en minuscules, séparer les mots, établir les accents, la ponctuation, indiquer même le nombre des lignes. Quatre planches typographiées et plusieurs autres insérées dans le texte reproduisent, avec la plus scrupuleuse fidélité, nos inscriptions archaïques. Malgré les inconvénients qui résultent de la nécessité de concilier l'ancienne orthographe grecque avec notre accentuation moderne, je crois avoir rendu ces documents parfaitement intelligibles; et si mon procédé

(1) N. 21. 129. 169. — (2) 70. 120. 177. 189. 190. 192. 234-241. — (3) N. 16. 144. 187. 211. 215. 230.

n'est pas sans reproche, il a du moins le mérite de présenter de plus grands avantages qu'aucun autre. Le public ne recherche pas la difficulté, il aime la difficulté vaincue.

Quant à la lecture des textes, je me suis fait un devoir de ne rien négliger pour arriver aux dernières limites de l'exactitude. La plupart des marbres ont été lus et relus à différentes reprises, examinés à la loupe, dégagés du plâtre qui en couvrait les marges, et confrontés avec toutes les transcriptions qui en avaient été faites auparavant. Le travail fastidieux auquel j'ai dû me livrer pour déchiffrer les passages illisibles et pour compléter les fragments ne saurait manquer d'être apprécié par les hommes de science.

Ma traduction suit l'original d'aussi près que possible, le commentaire se borne à des remarques strictement nécessaires au public visitant nos galeries et n'ayant pas d'autres livres à sa disposition. La bibliographie répond ensuite, je l'espère, à toutes les exigences des épigraphistes; elle mentionne avec gratitude les travaux importants auxquels je suis redevable de quelque bonne indication, et réfute silencieusement, sans polémique aucune, les erreurs que ma transcription ou mon interprétation du monument a rectifiées. Je n'ai pas voulu signaler en toutes lettres les nombreux endroits où mes prédécesseurs se sont trompés ou m'ont paru se tromper; acceptons de chacun ce qu'il nous apprend de bon, et laissons à d'autres le soin de relever ce que nous avons nous-même de défectueux.

Les tables qui figurent à la fin du livret ont le double but de faciliter les recherches et de montrer quelle multitude de renseignements de toute nature, notions de mythologie, d'histoire, de géographie, d'archéo-ogie, de grammaire sont conservés dans nos inscrip-

tions grecques. Deux listes, énumérant l'une les textes datés, l'autre les provenances, ont été dressées afin de répondre d'avance aux désirs de ceux qui auraient préféré à mon classement un ordre chronologique ou géographique. Elles suffiraient d'ailleurs à elles seules, je pense, à démontrer au visiteur le moins initié la valeur de ces documents, en même temps qu'elles indiquent à l'administration les séries à compléter ou les lacunes à remplir.

Tel est, Monsieur le Surintendant, l'exposé rapide du travail dont vous avez daigné me charger. Je me suis efforcé de le rendre digne du bienveillant intérêt que vous n'avez cessé de lui témoigner dans toutes les phases de ses progrès successifs. Aujourd'hui il ne lui manque plus pour être offert au public que votre suprême approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et de mon inaltérable dévouement.

Paris, le 13 novembre 1864.

W. FROEHNER.

Approuvé :

LE SÉNATEUR, SURINTENDANT DES BEAUX-ARTS,

COMTE DE NIEUWERKERKE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE.

ANNÉES avant et après J.-C.	INSCRIPTIONS DATÉES.	Nos du catalogue.
457	Liste des guerriers athéniens de la tribu Érechthéide tués en Chypre, en Égypte, à Halies, à Mégare, etc. (*Marbre de Nointel*)	112
432-430	Liste de guerriers athéniens des dix tribus, tués à l'ennemi (*Marbre de Nointel*)	113
418 417	Décrets athéniens relatifs aux dettes contractées pendant la guerre du Péloponnèse	47*a* 47*b*
410-408	Compte-rendu des trésoriers de Minerve Poliade (*Marbre de Choiseul*)	46
Vers 400	Décret des Plothéens concernant les sacrifices	36
380	Décret des Amphictions de Delphes	32
367	Décret des Haléens relatif à la comptabilité	95
367-366 361-360 355-354	Décrets des Mylasiens ordonnant la confiscation des biens de plusieurs criminels de lèse-majesté	96*a* 96*b* 96*c*
323	Décrets en l'honneur de deux convocateurs du peuple athénien	99
323-317	Inscription de l'aqueduc de Mylasa	133
285-246	Dédicace à la déesse-reine Arsinoé	5
251	Table à libation consacrée à Hermès-Ptensénès	20
Vers 170	Décret en l'honneur de Craton	67
Vers 74	Décret des Mylasiens en l'honneur d'Iatroclès	103
59	Inscription de M. Æmilius Scaurus, lieutenant de Pompée	91
46	Stèle votive de Sotéridès, prêtre de Cybèle	10
31	Lettre de l'empereur Auguste aux Mylasiens	72
Auguste 31 av.—14 après J.-C.	Inscription sépulcrale d'un esclave du roi thrace Rhœmétalcas	257
16	Dédicace du centurion Longinus	118
Caligula 37-41	Inscription en l'honneur de Germanicus	74
Néron 54-68	Inscription en l'honneur d'un prêtre de Bacchus	55
—	Épitaphe de Ti. Claudius Médon.	107
Flaviens 69-96	T. Flavius Julianus, grand-prêtre d'Ephèse	57

★

ANNÉES APRÈS J.-C.	INSCRIPTIONS DATÉES.	Nos du catalogue.
98, le 2 juin	Dédicace d'un puits à la déesse Plotine	3
111	Construction de l'enceinte d'un temple	28
102-116	Toiture d'un portique théréen	132
Trajan 98-117	Inscription de l'archontat de Philopappus	42
—	Catalogue agonistique athénien	139
118	Statue d'Antiochus élevée par les Aradiens	89
119	Statue de Damis élevée par les Aradiens	88
Adrien 117-138	Hiérophantide d'Éleusis	63
—	Décret des Panellènes	66
Antonin le Pieux 138-161	Statue du César Marc-Aurèle	77
—	Base d'une statue élevée par les Mopséates	76
Vers 161	Les deux inscriptions triopéennes (*Marbres Borghèse*)	7.8
Marc-Aurèle 161-180	Initiée aux mystères d'Éleusis	64
	Deux catalogues agonistiques	137.138
—	Liste de personnes appartenant à la famille Aurélienne	92
—	Épitaphe de M. Aurélius Dionysius	173
—	Stèle sépulcrale de Cæcina Eutychianus	204
Commode 180-192	Base d'une statue du dieu Commode	78
203	Dédicace d'un monument religieux égyptien	30
211	Liste des vainqueurs dans les Philadelphies, etc.	43
211-212	Dédicace de quelques autels dans le Kesrouan	29
Vers 260	Statue de l'historien Dexippos	119
✝ 313	Inscription sépulcrale chrétienne	281
501	Rescrit d'Anastase 1er	289
518	Épitaphe d'Eugnomonius (garde-du-corps)	280
652-653	Mosaïque de Saint-Christophe	269
707-708	Épitaphe de Maria	283
1301	Inscription de Manuel Ducas Comnène	290

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE

(PROVENANCES).

I.

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES.

I. PRIÈRES. — INVOCATIONS. — PROSCYNÈMES.
OFFRANDES PIEUSES. — INSCRIPTIONS VOTIVES.
DÉDICACES DE MONUMENTS RELIGIEUX.

II. LOI DES AMPHICTIONS DE DELPHES. — CULTE
ET CALENDRIER. — FÊTES ET JEUX.
TRÉSOR DU PARTHÉNON. — DONS, ACQUISITIONS
ET LOCATIONS DE TERRES SACRÉES.
PRÊTRES ET CONFRÉRIES.

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES.

---

1. INVOCATION AUX DIVINITÉS ÉGYPTIENNES ANOUBIS, OSIRIS ET ISIS.

Ἀγαθῇ Τύχῃ.

Οὐρανίων πάντων βασιλεῦ, χαῖρ' [1]*, ἄφθιτ' Ἄνουβι·*
σός τε πατὴρ χρυσοστέφανος πολύσεμνος Ὄσειρις,
αὐτὸς Ζεὺς Κρονίδης, αὐτὸς μέγας ὄβριμος Ἄμμων,
4 *κοίρανος ἀθανάτων, προτετίμηται δὲ* [2] *Σάραπις·*
σή τε μάκαιρα θεὰ μήτηρ πολυώνυμος Ἶσις,
ἣν τέκεν Οὐρανὸς Εὐφρονίδης ἐπὶ κύμασι πόντου
μαρμαρέοις, θρέψεν δ' ἔρεβος φῶς πᾶσι βροτοῖσι,
8 *πρεσβίστην μακάρων ἐν Ὀλύμπῳ σκῆπτρον ἔχουσαν,*
καὶ γαίης πάσης καὶ πόντου δῖαν ἄνασσαν,
πανδερκῆ. μεγάλων [ἀγα]θῶν [σκ]άπτειρα βροτοῖσι [3]
. . . .

A la fortune propice.

Salut à toi, roi de tous les (dieux) *célestes, impérissable Anoubis; et à ton père, le très-vénérable Osiris,*

---

(1) Le marbre porte Χαῖρε. — (2) σε. — (3) πανδειχη. Le haut des lettres que j'ai laissées entre parenthèse est encore assez visible sur le marbre.

qui porte une couronne d'or, qui est Jupiter, fils de Kronos, qui est le grand (et) *puissant Ammon, souverain des immortels, et qui est honoré surtout* (sous le nom de) *Sarapis; et* (salut) *à ta mère, la bienheureuse déesse Isis, connue sous bien des noms, qu'Ouranos, fils de la Nuit, enfanta sur les flots brillants de la mer, et que l'Érèbe a nourrie, afin qu'elle devînt une lumière pour tous les mortels,* (elle) *la plus ancienne des bienheureuses* (divinités) *qui porte le sceptre dans l'Olympe, reine sublime de toute la terre et de l'océan,* (et) *qui voit tout. Elle déterre de grands biens pour les mortels*

. . . .

Alexandre le Grand et les Ptolémées, qui avaient des raisons politiques pour reconnaître la religion égyptienne, ont hardiment prétendu qu'elle ne différait de la mythologie grecque que par la forme. On a donc cherché pour chaque dieu égyptien un dieu grec correspondant. Déjà Hérodote (II, 144) s'était aperçu qu'il existait certaines analogies entre Isis et Cérès, entre Osiris et Dionysos, entre Horus et Apollon. Mais à mesure qu'on se familiarisait avec les croyances des Égyptiens, leurs divinités furent différemment interprétées : dans Diodore de Sicile (I, 11. 22), Osiris et Isis sont comparés au soleil et à la lune (1); et, dans une inscription du temps de Ptolémée II Evergète (*Franz*, corpus 4893), les six *grands dieux* adorés dans l'île des Cataractes portent chacun les deux noms suivants : Χνούβει τῷ καὶ Ἄμμωνι, Σάτει τῇ καὶ Ἥρᾳ, Ἀνούκει τῇ καὶ Ἑστίᾳ, Πετεμπα-μέντει τῷ καὶ Διονύσῳ, Πετενσήτει τῷ καὶ Κρόνῳ, Πετεν-σήνει τῷ καὶ Ἑρμεῖ. En effet, les attributs des dieux anciens sont si variés, leur nature est souvent si analogue, que, pour bien déterminer le pouvoir d'un dieu égyptien, il fallait le comparer à plusieurs dieux grecs à la fois. Notre inscription poétique adopte la généalogie que voici :

---

(1) Voir *Tacite*, Histoires 4, 84. — *Ausone*, Epigrammes 29, 30.

Nuit
|
Ouranos (le ciel)
|
Isis Osiris
|
Anoubis

simple répétition d'une légende grecque, qui cherchait également dans les ténèbres l'origine de la lumière. *Isis* est appelée πολυώνυμος, comme ailleurs μυριώνυμος (1), et elle est la reine de l'univers, tout comme dans les inscriptions latines qui lui donnent le titre de *sancta regina* ou de *una quæ est omnia*. Son mari Osiris est identifié avec Zeus, Ammon et Sarapis. De même une stèle du Louvre (trouvée à Syène) est dédiée à I(ovi) O(ptimo) M(aximo) HAMMONI. CHNVBIDI. ET. IVNONI. REGINAE, et il n'y a rien de plus fréquent dans l'époque romaine que des monuments consacrés simultanément à Isis et à Sarapis. La substitution de ce dernier nom (*Asar-Hapi*, Osiris-Apis) à celui d'Osiris date du règne de Ptolémée Philométor; les inscriptions étrangères à l'Égypte, comme la nôtre, et celles d'une époque plus récente, sont les seules qui fassent encore mention du vieil Osiris (2). Notre poëte donne à cette divinité une couronne d'or, qui représente le nimbe du soleil. — Anoubis passe ordinairement pour le fils d'Osiris et de Nephthys.

Trouvée à Ghemblick, sur l'emplacement de l'ancienne *Cius*, en Bithynie, près Cyzique. — Collection Choiseul.

Pococke, Inscriptiones antiquæ p. 30, n. 18. — *Muratori* I, p. 75 (misit Joseph Bimardus). — *Jacobs*, Anthologia græca III, pars II, p. 298; Paralipomena, t. XIII, p. 798. — *Dubois*, Catalogue Choiseul, n° 189. — *Bœckh*, Corpus 3724 (où les reproductions secon-

---

(1) Εἴσιδι μυριωνύμῳ, inscription de l'époque d'Adrien (*Letronne*, Recueil, I, p. 433). — MYRIONYMAE | ET.SERAPI | EXSPECTA[tus] | METIS.AVG(usti) D[isp(ensator)] | V.S.L.[m], autel à la bibliothèque de Soissons. — ISIDI MYRIONYMAE | SACRVM, | etc., Gruter p. 83, 11. — (2) *Letronne*, Recueil I, 155.

daires sont toutes indiquées). — *Clarac*, Catalogue, n. 670; Musée de sculpture, n. 425, et Inscriptions, pl. 51.

Hauteur 0,36. — Largeur 0,60.

2. PRIÈRE AU DIEU ANOUBIS.

.... | Ἀνούβιδι | εὐχήν |

(Un tel adresse) *une prière à Anoubis.*

Petite colonne funéraire, rapportée de l'Orient par M. le comte de Vogüé, en 1863.

Hauteur 0,36.

3. DÉDICACE D'UN PUITS A LA DÉESSE APHRODITE (ATHOR). PROSCYNÈME. (Musée égyptien).

A. Ὑπὲρ αὐτοκράτορος | καίσαρος Τραϊανοῦ σε | βαστοῦ Νεωτέρᾳ | θεᾷ μεγίστῃ Ἡσιδὼ | ρα Μεγίστου ἀπὸ Τεντύ | ρων κατεσκεύασεν ἐκ | τοῦ ἰδίου τὸ φρέορ (sic) καὶ τὸ | περίβωλον (sic), ὑπὲρ αὐτῆς (1) καὶ | ὑπὲρ Ἀρτβῶτος ἀνὴρ (sic) καὶ | τῶν τέκνων.

B. Τὸ προσκύ | νημα Ἀπολλωνίου ἀ | δελφὸς (sic) αὐτῆς. | L α' αὐτοκράτορος | Νέρουα καίσαρος (2) | Τραϊανοῦ σεβαστοῦ | [μηνὸς] Παϋνὶ η'. |

C. Καὶ πολλὰ δαπανήσας (sic) ἰς τὸ | ἱερὸν τῆς Νεωτέρας ἡ Ἡσιδώρα | εὐσεβίας χάριν, διὰ Ὥρου Λάβυ | τος φροντιστοῦ ἱεροῦ Ἀφροδί | της θεᾶς νεωτέρας, ἐφρόντισε | τοῦ ἱεροῦ καὶ τοῦ φρητὸς καὶ τῶν | λυπῶν (sic) ἔργων, εὐσεβίας χάριν. |

(1) La pierre porte ATHC. — (2) A cet endroit, on voit encore les traces de trois lettres TA||, qu'il faut attribuer à une erreur du graveur.

AC. *Pour* (le salut de) *l'empereur César Trajan Auguste, Isidora* (fille) *de Mégistos, de Tentyra, a construit à ses frais* (et dédié) *à la Nouvelle Déesse très-grande, ce puits et cette margelle, pour son propre salut et pour* (celui de) *son mari Artbôs et* (de) *ses enfants.* — *Et après avoir pieusement fait de fortes dépenses pour le Temple de la Nouvelle* (déesse), *Isidora, par* (l'entremise d') *Horus* (fils) *de Labys, gardien du temple d'Aphrodite, nouvelle déesse, a eu pieusement soin du temple et du puits et des autres travaux.*

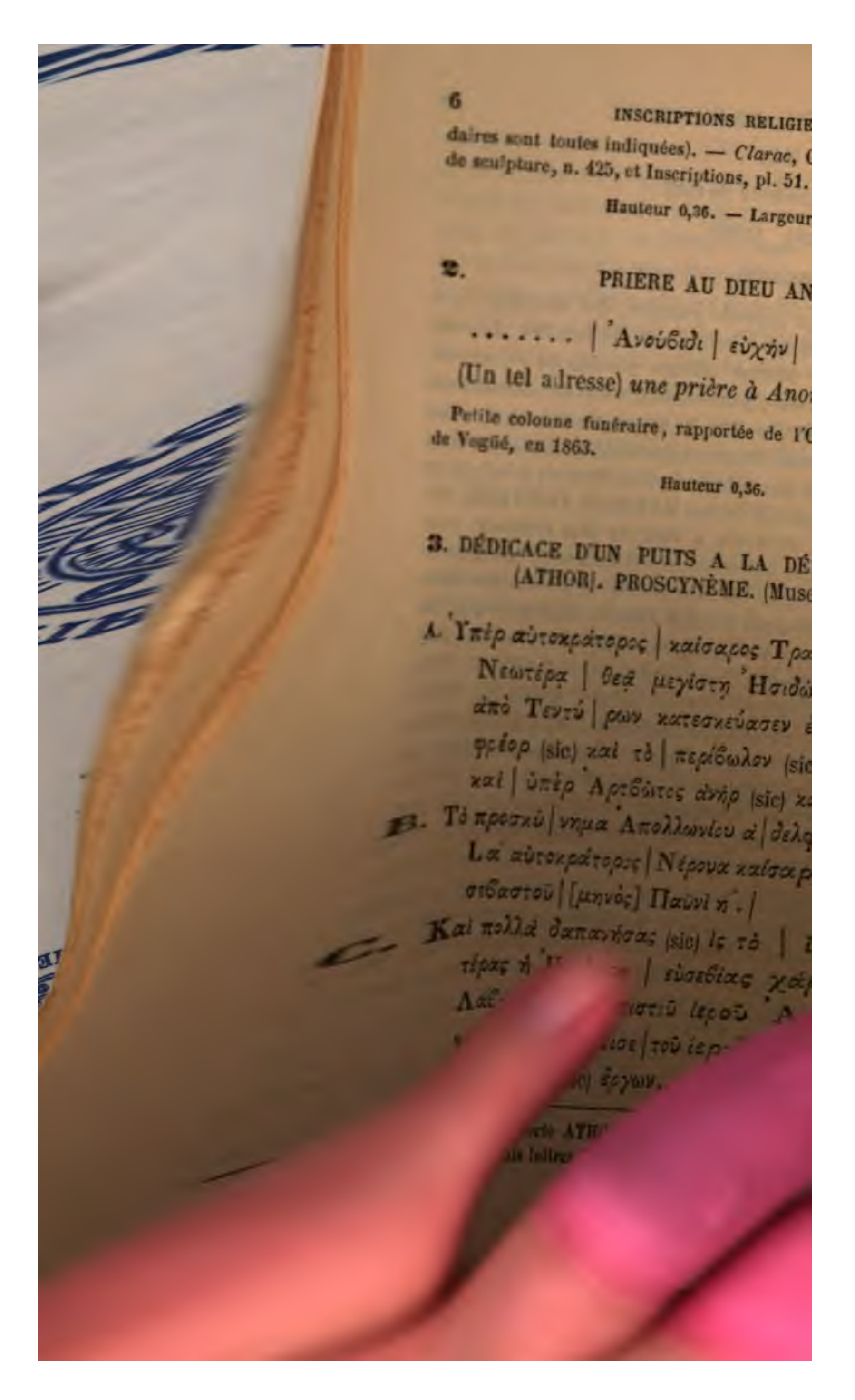
Ces deux inscriptions sont coupées par une troisième :

B. (Voici) *le proscynème* [acte d'adoration] *de son frère Apollonios,* (accompli) *l'an premier de l'empereur César Nerva Trajan Auguste, le* 8 *du mois de Payni.*

La stèle date du 2 juin de l'an 98 de notre ère, et, par conséquent, a été gravée quatre mois après l'avénement de Trajan. La *nouvelle Vénus* est l'impératrice Plotine, qui dut ce titre à la flatterie des provinciaux; de même Cléopâtre avait été appelée νέα Ἶσις, et Sabine νέα Δημήτηρ. Le temple de Vénus (*Athor*) à Dendérah (τὰ Τέντυρα ou ἡ Τεντυρίς) était un des plus célèbres de l'Égypte, et le nom hiéroglyphique de la ville ne signifie même autre chose que « demeure d'Athor. » — Le φροντιστής du sanctuaire est l'administrateur des revenus (ἐπιστάτης τῶν προσόδων τοῦ ἱεροῦ). — Les nombreuses fautes de grammaire (ἀνήρ, ἀδελφὸς pour ἀνδρὸς, ἀδελφοῦ) et autres (φρέορ pour φρέαρ; τὸ περίϐωλον pour ὁ περίϐολος, etc.) prouvent que l'auteur de ces lignes était Égyptien de naissance. Au bas du texte grec il y a une inscription démotique devenue indéchiffrable.

Stèle de pierre calcaire, trouvée à Tentyra, dans l'enceinte des anciens temples et achetée à Livourne, 1826 (Collection *Anastasi*). Les lignes sont tracées à la pointe.

Letronne, dans le Bulletin philologique de Férussac, t. V, 388 (avec *Champollion-Figeac*); dans *Nestor L'Hôte,* lettres écrites d'Égypte, p. 162; et dans son Recueil I, 98, pl. 13, 7. — *Clarac,* Cat. 864;



daires sont toutes indiquées). — *Clarac*, C
de sculpture, n. 425, et Inscriptions, pl. 51.

Hauteur 0,36. — Largeur

2. PRIERE AU DIEU AN

.... | Ἀνούβιδι | εὐχὴν |

(Un tel adresse) *une prière à Ano*

Petite colonne funéraire, rapportée de l'O
de Vogüé, en 1863.

Hauteur 0,36.

3. DÉDICACE D'UN PUITS A LA DÉ
(ATHOR). PROSCYNÈME. (Muse

A. Ὑπὲρ αὐτοκράτορος | καίσαρος Τρα
Νεωτέρᾳ | θεᾷ μεγίστῃ Ἠσιδώ
ἀπὸ Τεντύ | ρων κατεσκεύασεν
φρέορ (sic) καὶ τὸ | περίβωλον (sic
καὶ | ὑπὲρ Ἀρεβῶτος ἀνὴρ (sic) κ

B. Τὸ προσκύ | νημα Ἀπολλωνίου ἀ | δελφ
L α' αὐτοκράτορος | Νέρουα καίσαρ
σεβαστοῦ | [μηνὸς] Παῦνι η'. |

C. Καὶ πολλὰ δαπανήσας (sic) ἰς τὸ |
τέρας ἡ | εὐσεβίας χάρ
Λα ιστιῦ ἱεροῦ Α
ισε | τοῦ ἱερ
ἔργων.

AC. Pour (le salut de) *l'empereur César* [illegible] guste, *Isidora* (fille) *de Mégistos*, [illegible] struit *à ses frais* (et dédié) *à la Nouvelle* [illegible] *grande*, *ce puits et cette margelle*, [illegible] *et pour* (celui de) *son mari Arihôs* [illegible]
— *Et après avoir pieusement fait* [illegible] *pour le Temple de la Nouvelle* (déesse) [illegible] (l'entremise d') *Horus* (fils) *de Labys* [illegible] *d'Aphrodite, nouvelle déesse, a eu* [illegible] *temple et du puits et des autres travaux.*

Ces deux inscriptions sont coupées par [illegible]

B. (Voici) *le proscynème* (acte d'adoration) [illegible] *frère Apollonios*, (accompli) *l'an premier* [illegible] *César Nerva Trajan Auguste*, [illegible]

La stèle date du 2 juin de l'an 98 [illegible] conséquent, a été gravée [illegible] de Trajan. La nouvelle Vénus est [illegible] qui dut ce titre à la flatterie des [illegible] Cléopâtre avait été appelée [illegible] Le temple de Vénus (Athor) à Dendérah [illegible] τυρίς) était un des plus célèbres de l'Égypte [illegible] glyphique de la ville ne signifie [illegible] « demeure d'Athor. » — Le [illegible] ministrateur des revenus [illegible]
— Les nombreuses fautes de [illegible] ἀνδρὸς, ἀδελφοῦ) et autres [illegible] ὁ περίβολος, etc.) prouvent que [illegible] Égyptien de naissance [illegible] cription démotique [illegible]

Stèle de pierre [illegible] ciens temples [illegible] Les lignes sont [illegible]

Letronne, [illegible] Champollion [illegible] p. 162; [illegible]

Musée, 478*a* et (double emploi) 500*b*; Inscript. pl. 61.— *Franz*, Corpus, 4716*c*.

Hauteur 0,93. — Largeur, 0,41.

4. OFFRANDE AU TEMPLE D'APOLLON CYRÉNÉEN.

Πραξικράτης | Ἐπαμείνονο[ς] | Ἀπόλλωνι | δ[ε]κάταν.

Praxicratès (fils) *d'Épameinon* (offre) *la dîme à Apollon.*

Une inscription semblable est publiée dans le *Corpus*, n. 5133.

Trouvée en Cyrénaïque. — Acquisition Vattier de Bourville, 1852.

Hauteur 0,10. — Largeur 0,20.

5. DÉDICACE A LA DÉESSE-REINE ARSINOÉ.

Ἀρσινόης θεᾶς | φιλαδέλφου.

(Autel) *d'Arsinoé, déesse qui aime son frère.*

Arsinoé III, veuve du roi Lysimaque, était sœur et seconde épouse (d'après la coutume égyptienne) de Ptolémée II Philadelphe (285-246). Elle succéda à sa propre fille Arsinoé II, et, de son vivant encore, fut déifiée sous les noms de *Nouvelle Isis*, *Vénus Zephyritis* (1) ou Ἱππεία. Une épigramme de Posidippe (*Athénée* VII, p. 318 *d*) l'invoque en effet comme déesse marine :

Τοῦτο καὶ ἐν ποταμῷ καὶ ἐπὶ χθονὶ τῆς φιλαδέλφου
Κύπριδος ἱλάσκεσθ' ἱερὸν Ἀρσινόης,
ἣν ἀνακοιρανέουσαν ἐπὶ Ζεφυρηΐδος ἀκτῆς
πρῶτος ὁ ναύαρχος θήκατο Καλλικράτης.
Ἥδε εὐπλοίην δώσει καὶ χείματι μέσσῳ
τὸ πλατὺ λισσομένοις ἐκλιπανεῖ πέλαγος.

---

(1) Zéphyrion était le nom d'un promontoire d'Égypte, où Arsinoé avait un temple. Aussi son nom fut-il inscrit sur le phare d'Alexandrie, bâti sous son règne.

Son mari est le fondateur (273) de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie.

Cette inscription date du temps même de la reine et vient probablement d'Égypte, bien qu'un fragment semblable ait été trouvé dans l'île de Lesbos (Corpus, 2168 *c*).

Clarac, Cat. 850; Musée n. 431 *a*, et Inscript. pl. 58. — *Franz*, Corpus, 4059.

Hauteur 0,21. — Largeur 0,21.

6. DÉDICACE D'UNE STÈLE A ESCULAPE.

Ζεύξ | ων θε | ῷ Ἀσκ | ληπί | ῳ ἀνέ | θηκε. |

Zeuxon a dédié (ce monument) *au dieu Asclépios.*

Stèle ornée d'une tête d'enfant et rapportée de Ruad (*Arados*) par M. Renan en 1862 (Cat. n. 65).

Hauteur 0,27. — Largeur 0,08.

7, 8. INVOCATION A PALLAS-ATHÉNÉ ET A NÉMÉSIS; —CONSÉCRATION DE LA STATUE DE L'HÉROÏNE RÉGILLA, ÉPOUSE DÉFUNTE D'HÉRODE ATTICUS. (Inscriptions triopéennes.)

A.

Πότνι' Ἀθηνάων ἐπιήρανε, Τριτογένεια,
ἥ τ' ἐπὶ ἔργα βροτῶν ὁράᾳς, Ῥαμνουσιὰς Οὖπι,
γείτονες ἀγχίθυροι Ῥώμης ἑκατοντοπύλοιο,
4 πείονα (1) δὴ καὶ τόνδε, θεα[ί] (2), τειμήσατε χῶρον,
δῆμον Δηώοιο φιλόξεινον Τριόπαο,
τόφρα κε καὶ Τριόπειαι ἐν ἀθανάτοις ἀλέγησθον.
Ὡς ὅτε καὶ Ῥαμνοῦντα καὶ εὐρυχόρους ἐς Ἀθήνας

(1) Pour πίονα, comme, dans la même ligne, τειμήσατε pour τιμήσατε. — (2) Le marbre n'a que θεά.

ἤλθετε, δώματα πατρὸς ἐριγδούποιο λιποῦσαι,
ὡς τήνδε ῥώεσθε πολυστάφυλον κατ' ἀλωήν,
λήϊά τε σταχύων καὶ δένδρεα βοτρυόεντα,
λειμώνων τε κόμας ἀπαλοτρεφέων ἐφέπουσαι.
Τῦμμι γὰρ Ἡρώδης ἱερὴν ἀνὰ γαῖαν ἔηκε,
τὴν ὅσσην περὶ τεῖχος ἐΰτροχον ἐστεφάνωται,
ἀνδράσιν ὀψιγόνοισιν ἀκινήτην καὶ ἄσυλον
ἔμμεναι. Ἡ δ' ἐπί [(1)] οἱ ἐξ ἀθανάτοιο καρήνου
σμερδαλέον σίσασα [(2)] λόφον, κατένευσεν Ἀθήνη,
μή τῳ νήποινον βῶλον μίαν ἢ ἕνα λᾶαν
ὀχλίσσαι, ἐπεὶ οὐ Μοιρέων ἀτρεῖες [(3)] ἀνάγκαι,
ὅς κε θεῶν ἐδέεσσιν ἀλιτροσύνην ἀναθήῃ [(4)].
Κλῦτε περικτίονες καὶ γείτονες ἀγροιῶται·
Ἱερὸς οὗτος ὁ χῶρος, ἀκίνητοι δὲ θέαιναι
καὶ πολυτίμητοι καὶ ὑποσχεῖν οὖας ἑτοῖμαι·
Μηδέ τις ἡμερίδων ὄρχους ἢ ἐπ' [(5)] ἄλσεα δένδρεων,
ἢ ποίην χιλῷ εὐαλδέϊ χλωραθέουσαν,
δμωὴν κυανέου Ἀΐδος πήξειε [(6)] μακέλλαν,
σῆμα νέον τεύχων, ἠὲ πρότερον κεραΐζων.
Οὐ θέμις ἀμφὶ νέκυσσι βαλεῖν ἱρόχθονα βῶλ[ον],
πλὴν ὅ κεν αἵματος ᾖσι καὶ ἔκγενος [(7)] ἐσσαμένο[ιο] [(8)],
(κείνοις δ' οὐκ ἀθέμιστον) [ἐπε]ὶ τιμάορος εἴστωρ [(9)].
Καὶ γὰρ Ἀθηναίη τε Ἐριχθόνιον βασιλῆα
νηῷ ἐ[νκ]ατέθη[κε], [συ]νέστιον ἔμμεναι ἱρῶν.

(1) ἐπὶ appartient à σείσασα. — (2) Pour σείσασα. — (3) Pour ἀτρῆες. — (4) Pour ἀναθείη. — (5) Le marbre dit ηεν, *Franz* a corrigé. — (6) ῥήξειε. J'ai adopté la conjecture de *Casaubon*. — (7) La forme ordinaire est ἔκγονος. — (8) Pour εἰσαμένοιο. La même variante se trouve dans Thucydide III, 58. — (9) L'inscription dit ἴστωρ.

Εἰ δέ τῳ [ἄκ]λ[υ]τα ταῦτα, καὶ [οὐκ] ἐπιπείσεται αὐτεῖς,
ἀλλ' ἀποτιμήσει [(1)], μή οἱ νήτιτα γένηται ·
ἀλλ[ά μιν ἀ]πρόφατος [Νέμεσις καὶ ῥ]όμβος ἀλάστω[ρ]
τίσονται, στυγερ[ὴν δὲ κυλιν]δήσει κακότητα.
Οὐδὲ γὰρ ἴφθιμον Τριόπεω μένος Αἰολίδαο
ὤναθ', ὅτε νειὸ[ν] [(2)] [Δη]μήτερος ἐξαλάπαξεν.
Τῷ ἤτοι ποινὴν καὶ ἐπωνυμίην ἀλέασθαι [(3)]
χώρου, μή τοι ἕπηται ἔπι Τριόπειος [(4)] Ἐρινύς.

B.

Μαρκέλλου.

Δεῦρ' ἴτε, Θυβριάδες, νηὸν προτὶ τόνδε, γυναῖκες,
Ῥηγίλλης ἕδος ἀμφὶ θυοσκόα ἱρὰ φέρουσαι.
Ἡ δὲ πολυκτεάνων μὲν ἔην ἐξ Αἰνεαδάων,
Ἀγχίσεω κλυτὸν αἷμα καὶ Ἰδαίης Ἀφροδίτης.
Γήματο δ' ἐς Μαραθῶνα, θεαὶ δέ μιν Οὐρανιῶνα[ι]
τίουσιν, Δηώ τε νέη, Δηώ τε παλαιή,
τῇσί περ ἱερὸν εἶδος ἐϋζώνοιο γυναικὸς
ἄγκειται, αὐτὴ δὲ μεθ' ἡρῴνῃσι νένασται
ἐν μακάρων νήσοισιν, ἵνα Κρόνος ἐνβασιλεύει.
Τοῦτο γὰρ ἀντ' ἀγαθοῖο νόου εἴληχεν ἄποινον.
Ὥς οἱ Ζεὺς ᾤκτειρεν ὀδυρόμενον παρακοίτην
γήρᾳ ἐν ἀζαλέῳ χήρῃ περικείμενον εὐνῇ,
οὕνεκά οἱ παῖδας μὲν ἀμύμονος ἐκ μεγάροιο
ἅρπυιαι Κλωθῶες ἀνηρείψαντο μέλαιναι

(1) Ἀποτιμήσοι. — (2) Pour νηόν. — (3) Le marbre porte αλσασθαι. — (4) Τροπειος.

ἡμίσεας πλεόνων· δοιὼ δ' ἔτι παῖδε λιπέσθην
νηπιάχω, ἀγνῶτε κακῶν, ἔτι πάμπαν ἀπύστω,
οἵην σφιν (1) *νηλὴς κατὰ μητέρα πότμος ἔμαρψε,*
πρίν περ γηραίῃσι (2) *μιγήμεναι ἠλακάτῃσι.*
Τῷ *δὲ* Ζεὺς *ἐρίηρον* (3) *ὀδυρομένῳ ἀκόρητο[ν],*
καὶ βασιλεὺς Διὶ *πατρὶ φυὴν καὶ μῆτιν ἐοικώς,*
Ζεὺς *μὲν ἐς* Ὠκεανὸν *θαλερὴν ἔστειλε γυνα[ῖκα]*
αὔρῃσι Ζεφύροιο *κομιζέμεν* Ἠλυσίῃσιν·
αὐτὰρ ὁ ἀστερόεντα περὶ σφυρὰ παιδὶ πέδιλα
δῶκεν ἔχειν, τὰ λέγουσι καὶ Ἑρμάωνα *φορῆναι,*
ἦμος ὅτ' Αἰνείαν *πολέμου ἐξῆγεν* Ἀχαιῶν,
νύκτα διὰ δνοφερήν· ὁ δέ οἱ περὶ ποσσὶ σαωτὴ[ρ]
πανφανόων ἐνέκειτο σελη[ναίη]ς κύκλος [αὐγῆς]·
τὸν δὲ καὶ Αἰνεάδαι *ποτ' ἐνερράψαντο πεδίλ[ῳ]*
[ἔμμεναι ὀψιγόνοισιν εὐ]ηγενέεσσι γέραα.
Οὔ *[μιν ὀν]όσσηται, καὶ* Κεκροπίδην *περ ἐόντα,*
Τυρση*[νῶν ἀρχ]αῖον ἐπισφύριον γέρας* (4) *ἀνδρῶν,*
Ἕρσης *ἐκγεγαῶτα καὶ* Ἑρμέω, *εἰ ἐτεὸν δὴ*
Κήρυξ (5) Ἡρώδεω *πρόγονος* Θησηϊάδαο.
Τοὔνεκα *τειμήεις* (6) *καὶ ἐπώνυμος, ἡ μὲν ἄνασσα[ν]*
ἐς βουλὴν ἀγέρεσθαι, ἵνα πρωτόθρονες ἕδραι·
Ἑλλάδι *δ' οὔτε γένος βασιλεύτερος, οὔτε τι φωνὴ[ν]*
Ἡρώδεω· *γλῶσσαν δέ τέ μιν καλέουσιν* Ἀθηνέων.
Ἡ *δὲ καὶ αὐτή περ καλλίσφυρος* Αἰνειώνη
καὶ Γανυμηδείη *καὶ* Δαρδάνιον *γένος ἦην*
Τρωὸς Ἐριχθονίδαο. Σὺ *δ', εἰ* (7) *φίλον, ἱερὰ ῥέξαι*

---

(1) σφι. — (2) Γηραίῃσινεπιμιγήμεναι. — (3) Le marbre porte ἐπίηρον. — (4) Τέρας. — (5) Κήρυχ. — (6) Pour τιμήεις. — (7) ἰ.

καὶ θῦσαι (θυέων ἀτὰρ οὐκ ἀέκοντος ἀνάγκη)·
εἰκέ τοι [1] εὐσεβέεσσι καὶ ἡρώων ἀλεγίζειν.
Οὐ μὲγ γὰρ θνητή, ἀτὰρ οὐδὲ θέαινα τέτυκται·
84 Τοὔνεκεν οὔτε νεὼν ἱερὸν λάχεν, οὔτε τι τύμβο[ν], 44
οὐδὲ γέρα θνητοῖς, ἀτὰρ οὐδὲ θεοῖσιν ὁμοῖα.
Σῆμα μέν οἱ, νηῷ ἴκελον, δήμῳ ἐν Ἀθήνης [2],
ψυχὴ δὲ σκῆπτρον Ῥαδαμάνθυος ἀμφιπολεύει.
88 Τοῦτο δὲ Φαυστείνῃ κεχαρισμένον ἥσται ἄγαλμ[α] 48
δήμῳ ἔνι Τριόπεω, ἵνα οἱ πάρος εὐρέες ἀγροί,
καὶ χορὸς ἡμερίδων καὶ ἐλαιήεντες ἄρουραι.
Οὔ μιν [3] ἀτιμήσειε θεὴ βασίλεια γυναικῶν
92 ἀμφίπολον γεράων ἔμεναι καὶ ὀπάονα νύμφην. 52
Οὐδὲ γὰρ Ἰφιγένειαν ἐΰθρονος Ἰοχέαιρα,
οὐδ' Ἕρσην γοργῶπις ἀπητίμησεν Ἀθήνη,
οὐδέ μιν ἡρώνῃσι παλαιῇσιν μεδέουσα
96 Καίσαρος ἰφθίμοιο παρόψεται ἔμπνια μήτηρ 56
ἐς χορὸν ἐρχομένην προτεράων ἡμιθεάων,
ἣ λάχεν Ἠλυσίῃσι χοροστασίῃσιν ἀνάσσειν,
αὐτή [4] τ', Ἀλκμήνη [5] τε, μάκαιρά τε Καδμειώνη.

A.

INVOCATION A PALLAS ET A NÉMÉSIS.

« *Vénérable maîtresse d'Athènes, fille de l'onde, et toi qui examines les œuvres des mortels, Oupis de Rhamnunte, voisines les plus proches de Rome aux cent portes : ô déesses, honorez donc aussi ce lieu fertile, le pays hospitalier de Triopas, ami de Déo, afin que, chez les immortels, on vous compte également parmi les déesses*

(1) Le marbre porte ειδετοι. *Orelli* a corrigé. — (2) Αθηνηις. — (3) Μην. — (4) Αυτηι. — (5) Αλκμνη (sic).

triopéennes ! (7) *De même que vous allez à Rhamnunte ou à Athènes, aux vastes plaines, après avoir quitté le palais de votre père, maître du tonnerre retentissant : de même venez vite dans cette vigne abondante en raisins, parcourez les semences d'épis et les arbres pleins de grappes, et l'herbe tendre des prairies.* (12) *Car c'est à vous qu'Hérode a consacré cette sainte terre, aussi loin que le mur circulaire l'environne, pour qu'elle reste immuable et inviolable à la postérité.* » (15) *Mais elle, Athéné, agitant du haut de sa tête immortelle le terrible cimier, a fait un signe d'assentiment à Hérode* (pour lui promettre) *que ce ne sera pas impunément qu'on en arrachera une seule glèbe ou une pierre ; car quiconque commet un crime contre les statues des dieux doit craindre les lois des Parques.*

(20) « *Écoutez, ô voisins, et vous, agriculteurs limitrophes : Cette terre est sacrée, ses déesses sont immuables et très-honorées et disposées à prêter l'oreille. Les rangées de vignes ou les massifs d'arbres, ou l'herbe qui verdoye pour devenir une pâture bien nourrissante, que personne n'y mette le hoyau, ministre du sombre Hadès, soit pour y élever un nouveau tombeau, soit pour détruire l'ancien.* (27) *Il n'est permis à qui que ce soit d'enterrer un mort sous cette glèbe consacrée, à moins d'être du sang et de la famille de celui qui a érigé* (le tombeau), — *alors on en aurait le droit,* — *car il s'y trouve un témoin qui exerce la vengeance !* (30) *Athéné a enterré le roi Erichthonios dans son propre temple, pour qu'il partage son autel. — Mais si quelqu'un n'écoutait pas ces paroles, s'il n'obéissait point* (aux déesses) *et qu'il leur manquât de respect, il ne demeurerait pas impuni. Némésis, dont on ne prononce pas le nom, et la toupie magique, vengeresse des crimes, le puniront, et il deviendra la victime d'un affreux malheur. Car son courage, si grand qu'il fût, ne servit*

en rien à Triopas, petit-fils d'Éole, lorsqu'il eut détruit le temple de Déméter. (38) *Fuyez donc le châtiment* (prédit) *et le nom de cet endroit, afin que l'Érinys triopéenne ne vous poursuive pas !* »

B.

CONSÉCRATION DE LA STATUE DE RÉGILLA.

(Vers) *de Marcellus.*

Accourez vers ce temple, matrones du Tibre, et portez l'encens sacré autour de la statue de Régilla. Elle descend des riches fils d'Énée, illustre sang d'Anchise et d'Aphrodite du mont Ida. Elle s'est mariée à Marathon; les déesses célestes, la nouvelle et l'ancienne Déo, l'honorent : c'est à elles que la sainte statue de cette femme à la belle taille est consacrée. (48) *Mais elle-même demeure parmi les héroïnes, dans les îles des Fortunés, là où règne Kronos, car tel est le prix qu'elle a reçu en récompense de ses bons sentiments. C'est ainsi que Zeus eut compassion de l'époux qui se lamentait, couché dans sa triste vieillesse sur un lit solitaire; parce que les Parques noires et rapaces avaient enlevé de son magnifique palais la moitié de ses enfants.* (55) *Deux enfants* (lui) *restaient encore, tout jeunes, ignorant leur malheur, ne sachant quelle* (bonne) *mère le destin impitoyable leur a ravie, avant qu'elle eût touché aux fuseaux de la vieillesse. A lui* (Hérode), *qui pleurait sans cesse la fidèle* (épouse), *Zeus et l'empereur, ressemblant au père Zeus par sa figure et par sa sagesse* (ont donné une consolation); (61) *Zeus envoya la jeune femme à l'Océan, où il la fit enlever par les souffles élyséens de Zéphyr; mais l'empereur accorda au fils* (de Régilla), *de porter aux chevilles des sandales brodées d'étoiles, telles qu'Hermès en portait, à ce que l'on dit, lorsqu'il déroba, par une nuit sombre, Énée à la guerre*

des Achéens; autour de ses pieds était posé le cercle sauveur, brillant comme les rayons de lune [le croissant]. (68) *Les descendants d'Énée le cousaient autrefois à leurs sandales, pour qu'il servît d'ornement honorifique à leur noble postérité.*

Bien qu'il soit Athénien [le fils d'Hérode], *il ne se montrera pas indigne de cette chaussure, ancienne décoration des Étrusques, car il descend d'Hersé et d'Hermès, si en vérité Céryx est l'aïeul d'Hérode le Théséide.* (74) *C'est à ce titre qu'Hérode obtint de hautes dignités, devint consul et fut admis dans ce sénat certes princier, à l'endroit où sont les premiers siéges. La Grèce ne possède personne qui soit plus royal de famille ou d'éloquence qu'Hérode : on l'appelle « la langue d'Athènes. »*

— (78) *Mais elle aussi, la femme aux belles chevilles, descendant d'Énée et de Ganymède, était de la race de Dardanos et de Tros, fils d'Erichthonios.*

Toi, si tu veux, offre (lui) *des sacrifices et immole des victimes, — ceux qui n'en ont pas envie ne sont pas forcés de sacrifier, — mais il sied aux hommes pieux d'avoir soin des héros.* (83) *Car Régilla n'est plus mortelle, et cependant elle n'est pas déesse; elle n'a donc ni temple sacré, ni tombeau, ni ces hommages dus aux mortels, ni les honneurs que l'on doit aux Dieux. Elle a un monument semblable à un temple chez le peuple d'Athènes, mais son âme voltige autour du sceptre de Rhadamanthe.* — (88) *Cette statue a été érigée, à la satisfaction de Faustine, dans le pays de Triopas, là où jadis elle possédait de vastes campagnes, une rangée de vignes et des champs d'oliviers. L'impératrice, déesse* (protectrice) *des femmes, ne dédaignera pas d'être la prêtresse de son culte, sa nymphe et sa compagne.* (93) *Car la déesse qui aime les flèches* [Diane], *assise sur son beau trône, n'a pas dédaigné Iphigénie; et*

Athéné, au regard terrible, n'a pas repoussé Hersé. La mère bienveillante du puissant César [Domitia Lucilla], *reine des anciennes héroïnes, ne la négligera pas non plus, quand elle entrera dans le chœur des anciennes demi-déesses; elle qui, avec Alcmène et la fille bienheureuse de Kadmos, fut chargée de présider à l'arrangement des danses élyséennes.*

Depuis le beau travail d'Ennio Quirino Visconti, ces deux inscriptions sont appelées *triopéennes*, parce qu'elles figuraient anciennement dans le *Triopium* (Τριόπειον), maison de campagne d'Hérode Atticus.

Tibérius Claudius Hérode Atticus, célèbre sophiste grec, a vécu sous les empereurs Adrien, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle. Né à Marathon, au commencement du IIe siècle, et distingué autant par son talent que par sa richesse prodigieuse, il gagna, pendant le séjour d'Adrien à Athènes (en 125), la confiance de ce prince, qui le nomma préfet des villes libres de l'Asie. Plus tard, en 140, il devint, à Rome, professeur d'éloquence de *Lucius Vérus* et de *Marc-Aurèle*, fils adoptifs d'Antonin le Pieux; l'année 143 le vit consul. C'est vers cette époque qu'il épousa sa seconde femme (1), dont la mémoire est célébrée dans les inscriptions triopéennes. *Appia Annia Régilla* appartenait à l'une des plus nobles et des plus riches familles de Rome; son frère était *Appius Annius Atilius Bradua* (consul en 160); le Triopium faisait partie de sa dot. Quatre enfants naquirent de ce mariage avec Hérode, quand Régilla, dans le huitième mois de sa grossesse, mourut subitement vers 161, à la suite d'une fausse couche. Le bruit se répandit que son mari l'avait fait fouetter par son affranchi Alcimédon, et le frère de la défunte, le consulaire Bradua, déposa contre Hérode une accusation de meurtre. Le jury ayant acquitté le prévenu, Hérode s'abandonna à une ostentation de douleur sans pareille dans

(1) La première était *Vibullia Alcia*, connue par deux inscriptions athéniennes : Corpus, 993, Ἐπιγραφαὶ ἀνέκδοτοι (Athènes 1860), n. 46.

l'histoire. Toute sa maison (à Marathon) fut voilée en signe de deuil ou vêtue de marbre noir (1). Il ensevelit Régilla sous une chapelle sépulcrale, éternisant la mémoire de la défunte par la construction du fastueux théâtre de l'Odéon à Athènes. Ce fut dans le même épanchement de son chagrin qu'Hérode plaça la statue de l'*héroïne* Régilla dans le sanctuaire du Triopium, à côté de Cérès, de Kora, de Némésis, de Faustine l'Ancienne, et des divinités souterraines (2) auxquelles ce temple était dédié. Il nous est difficile de juger la véritable valeur de cette affliction d'un mari philosophe ; les contemporains la regardaient comme fausse (πλάσμα) ; mais toute la vie d'Hérode est trop pleine d'excentricités pour que nous puissions entrevoir, à cette distance, s'il était innocent de la mort de sa femme, ou si tout cet appareil de douleur ne servait qu'à étouffer la voix de sa conscience.

En 171, Hérode entreprit encore un grand voyage à Sirmium, où se trouvait alors Marc-Aurèle avec son état-major. Il mourut peu d'années après, vers 177, à l'âge de 76 ans, et fut enterré à Athènes, dans le grand stade qu'il avait fait construire.

Il ne me reste plus qu'à expliquer quelques détails de ces deux... dois-je dire *poésies?*... éminemment savantes.

1. La « *maîtresse d'Athènes* » est naturellement Pallas-Athéné, appelée ici *fille de l'onde* (τριτογένεια), parce que toutes les divinités grecques sont, dans leur origine, des divinités aquatiques. — Οὖπις (Ὦπις, *voyant au loin*), est un des noms d'Artémis-Némésis, déesse de la lune, qui devint plus tard exclusivement déesse de la vengeance (3). Son temple principal était à *Rhamnunte*, ville située sur la côte de l'Attique, et sa statue avait été sculptée par Agorakritos, dans l'atelier même de Phidias. Ce n'est point par hasard que Pallas et Némésis habitent, avec les déesses éleusiniennes Déméter et Kora, la même chapelle (σύνναοι) du Triopium ; Hérode les

---

(1) Un de ses amis lui reprocha ironiquement de manger des radis blancs dans un palais en deuil : ἀδικεῖ Ῥήγιλλαν Ἡρώδης λευκὰς ῥαφανίδας σιτούμενος ἐν μελαίνῃ οἰκίᾳ. — (2) Inscription en orthographe archaïque (*Corpus*, 26) : Καὶ *h*οι κίονες Δέμετρος καὶ Κόρες ἀνάθεμα καὶ χθονίον θεõν. — (3) Voir *v.* 34.

avait sans doute choisies parce que, dans sa patrie, l'Attique, ces quatre déesses étaient les plus adorées.

3. Ces déesses sont appelées *voisines de Rome*, le Triopium ne se trouvant qu'à une distance de 3 milles de cette ville (ἐπὶ τõ τρίτο ἐν τε̃ι *hoδõι* τε̃ι 'Aππίαι, *Corpus* n. 26). Dans les mots *à cent portes* il y a exagération, mais Rome avait en effet une circonférence qui, du temps de la domination gothique, s'élevait encore à 21 milles.

5. Δηὼ est un nom relativement moderne de Déméter (Δη̃-μήτηρ). — *Triopas*, roi de Dotion, en Thessalie, s'opposa à l'introduction du culte de cette déesse et détruisit, de concert avec son fils Erysichthon, le temple (*v*. 37) et le bois sacré de Cérès. Puni de ce forfait par une faim perpétuelle, il émigra en Asie Mineure et bâtit, pour apaiser le courroux de la divinité, un temple sur le promontoire (Τριόπιον) de Cnide. Désormais il fut appelé « *ami de Cérès.* » La légende de Triopas est une des plus contradictoires, car le nom de son fils 'Ερυσίχθων (de ἐρύειν-χθών, *remuer la terre*), ainsi que cette faim insatiable et la translation du roi défunt aux astres, lui donnent plutôt le caractère d'un roi-laboureur, qui devait être le favori de Cérès. Mais il faut se rappeler que les grandes divinités grecques ne sont devenues grandes qu'en se mettant à la place d'une multitude de divinités locales, et que l'introduction de leur culte rencontrait souvent de sérieux obstacles à cause du culte déjà existant d'une divinité analogue.

9-11. La description de cette campagne rappelle celle des jardins d'Alcinoüs dans l'Odyssée (VII, 112 s.). Les δένδρεα βοτρυόεντα sont les ormes, qui, en Italie, servent d'appui aux vignes.

17. Après νήποινον, il faut suppléer ἔσεσθαι.

24. J'ai réuni les deux mots χλωρὰ θέουσαν dans un seul verbe χλωραθέω *viresco*. De même il faut lire dans Théocrite (Idylle 25, 158), ἐν ὕλῃ χλωραθεούσῃ, et dans Hésiode (Scutum Herc. 146) ὀδόντων λευκαθεόντων (*albescentium*).

25. La hache est appelée δμωὴ 'Αΐδος (*Plutonis ministra*), parce qu'elle sert à élever des tombeaux. Sur notre inscription sépulcrale d'*Aurélius Onésimus*, on voit une hache

enfoncée dans un billot. Les rapports qu'elle peut avoir avec la formule *sub ascia dedicare* ne sont pas clairs.

30. Le roi d'Athènes Erichthonios était enterré dans le temple même de Pallas (ἐν τῷ τεμένει τῆς Ἀθηνᾶς. Apollodore, III, 14, 7. — Homère, Iliade 2, 547).

34. Hérode avait l'habitude de ne jamais omettre les malédictions sur les monuments qu'il élevait. Ainsi on lisait sur les colonnes placées à l'entrée du Triopium : καὶ ὀδενὶ θεμιτὸν μετακινῆσαι ἐκ τῶ Τριοπίο .... ὁ γὰρ λόϊον τῶι κινέσαντι. μάρτυς δαίμον ἐνhοδία (*Hécate*), et son biographe dit expressément, à l'endroit où il parle de la manie qu'avait Hérode d'élever des statues à ses esclaves : οὐκ ἀφανῶς, ἀλλὰ σὺν ἀραῖς τοῦ περικόψοντος ἢ κινήσαντος (*Philostrate* X, p. 558).

Le ῥόμβος ἀλάστωρ « la toupie vengeresse » n'est autre chose que la roue magique qu'on tournait en prononçant des formules d'exécration contre celui qui devait être ensorcelé (*Théocrite*, Idylle II, 30, avec le scoliaste de II, 17. — *Horace*, Épode 17, 7).

37. D'après une autre version de cette légende, c'est le *temple* qui fut détruit (*Hygin*, Astron. XIV, p. 452 Stav.).

39. Μή τοι = μή σοι.

40. Μαρκέλλου. Le seul poëte de ce nom, dans l'époque des Antonins, est Marcellus de Sida, en Pamphylie, auteur d'un poëme sur la médecine (ἰατρικά) en quarante-deux livres. Mais le petit fragment que nous en possédons (περὶ ἰχθύων) ne nous permet pas de prononcer sur l'identité de son auteur avec le nôtre. Quant aux deux inscriptions triopéennes, on a eu tort d'en attribuer la première à Hérode lui-même : elles sont apparemment dues au même poëte.

41. Le nom grec du Tibre est plus ordinairement Θύμβρις ou Τίβερις.

42. Le mot ἕδος (siége) a ici la signification de statue (ἄγαλμα, *v.* 47, 48).

43, 44. *Annia Régilla* semblerait avoir été parente de la famille Julienne, puisqu'elle tirait son origine de Julus, fils d'Énée. La prédilection des anciennes familles romaines pour les grandes généalogies est connue, et la noblesse

grecque ne manquait pas de les imiter. Hérode lui-même prétendait descendre d'un des fils d'Éaque.

46. Verbalement : elle s'est mariée *pour aller* à Marathon, avec Hérode qui y était né.

46. Δηὼ παλαιὴ est Cérès ; Δηὼ νέη est l'impératrice Faustine l'Ancienne (voir *v.* 88), épouse d'Antonin le Pieux, morte en 894 (141 de J.-C.). Les médailles la représentent souvent en Cérès.

49. L'idée et la forme de ce vers (τοῖσιν Κρόνος ἐμβασιλεύει) sont empruntées à Hésiode (ἔργα κ. ἡ. 169). Les îles fortunées de la mythologie grecque se trouvaient dans l'Océan, au delà des colonnes d'Hercule ; d'après une autre légende, ce serait plutôt l'île de Sardaigne.

53. Régilla avait eu quatre enfants ; *Panathénaïde* et un enfant dont nous ne connaissons pas le sexe moururent avant elle ; *Elpinice* et *Atticus* lui ont survécu.

54. Autrefois les trois Parques s'appelaient κλωθῶες (fileuses) ou κατακλῶθες ; plus tard on ne donna ce nom qu'à l'une d'entre elles. Ἅρπυιαι a ici le sens d'un simple adjectif.

57. Le marbre porte σφῖ, comme *v.* 37 ὅτε.

58. Les fuseaux (ἠλακάται) sont ceux des Parques.

60. Antonin le Pieux.

61. Voir *v.* 49.

62. Αὖραι ἠλύσιαι, parce qu'elles conduisent à l'île des Fortunés, qui, dans Homère, s'appelle Ἠλύσιον πεδίον (*plaine à venir* ; ἤλυσις = ἔλευσις).

63. *Atticus* le fils, consul en 185, montra dans sa jeunesse des talents très-médiocres, et fut déshérité par son père. Antonin le Pieux lui conféra la dignité patricienne, comme nous l'indique une inscription : τὸν ἐκ ταύτης | παῖδα εἰς τοὺς εὐπα|τρίδας ἐν Ῥώμῃ ἐνέγρα | ψεν Ἀντωνῖνος αὐτο | κράτωρ, Εὐσεβὴς ὑ|πὸ τῆς πατρίδος καὶ|πάντων κληθείς,|ἀνενεγκὼν εἰς τὴν | βουλὴν συνκλήτου|δόγματι (*Corpus* 6185). — Les πέδιλα ἀστερόεντα et *v.* 67 le κύκλος αὐγῆς σεληναίης signifient l'emblème des patriciens, le petit croissant d'ivoire (*lunula*, σεληνίς) qui était attaché à leur chaussure et qui emboîtait probablement le talon.

69. Je n'ai pas touché à la forme γέρᾱα, qui est aussi sûre que κέρᾱα dans *Orphée*, περὶ λίθων, 238. Buttmann, je le vois, la défend également : Grammaire I, 200.

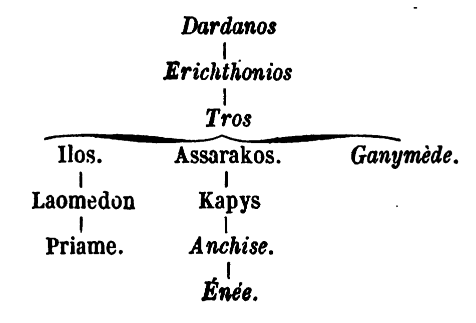
70. Mot à mot : l'antique ornement des Étrusques ne *le* repoussera pas (*Servius* Aen. 8, 458, appelle ces chaussures *tusca calceamenta*), bien qu'Hérode soit Athénien (Cécropide et Théséide), et par conséquent d'origine moins ancienne que les Étrusques; car son aïeul *Céryx*, fondateur d'une famille sacerdotale, était fils d'Hermès et d'Hersé, fille de Cécrops (ou, d'après d'autres traditions, de l'une de ses sœurs Aglauros et Pandrosos).

74. Hérode était sénateur (τιμήεις) et consul (ἐπώνυμος) de l'année 143, avec C. Bellicius Torquatus. Depuis le commencement du IIe siècle, la noblesse grecque et même les riches orientaux pouvaient entrer au sénat.

Ἄνασσα βουλή, comme en latin *dominus senatus*. Dans les séances du sénat, les consuls et les consulaires étaient assis aux premiers rangs des banquettes.

77. L'éloquence d'Hérode, le βασιλεὺς λόγων, est constatée par plusieurs témoins. Aulu-Gelle dit : *Herodes Atticus, vir et græca facundia et consulari honore præditus* (I, 2, 1). — *Herodem Atticum..... Athenis disserentem audivi græca oratione* (contra ἀπάθειαν Stoicorum) *in qua fere omnes memoriæ nostræ universos gravitate atque copia et elegantia vocum longe præstitit* (XIX, 12, 1).

79. Voici la généalogie de ces princes troyens, prétendus ancêtres de Régilla :



82. Εἶκε = ἔοικε.

83. Μὲγ γὰρ = μὲν γὰρ.

84, 86. Ναὸς (ou νεώς) est le temple d'une divinité, une *cella* entourée d'un péristyle, ou ayant au moins deux colonnes à sa façade principale. Le monument de Régilla était seulement νηῷ ἴκελον, il ressemblait à un temple, par conséquent c'était une chapelle (ἡρῷον), telle qu'on les consacrait aux héros et héroïnes. Le culte de ces défunts n'était pas obligatoire (*v.* 81), mais on le recommande ici comme preuve de piété. A l'époque romaine, les mots ἥρως et ἡρωίνη se disaient de toutes les personnes défuntes et ne signifient guère plus que μακαρίτης et μακαρῖτις (*bienheureuse*); sur les inscriptions de Théra, le verbe ἀφηρωΐζειν est synonyme de θάπτειν, *enterrer.*

86. Voir l'inscription du *Corpus* 6145 : Ἡρώδης μνημεῖον καὶ | τοῦτο εἶναι τῆς αὐτοῦ | συμφορᾶς καὶ τῆς ἀρε | τῆς τῆς γυναικός. | Ἔστιν δὲ οὐ τάφος · τὸ|γὰρ σῶμα ἐν τῇ Ἑλλάδι | καὶ νῦν παρὰ τῷ ἀνδρί | ἐστιν.

87. Rhadamanthe, fils de Zeus et frère de Minos, est roi des Iles fortunées.

88. Sur *Faustine,* voir *v.* 46.

89. Le Triopium était propriété de Régilla. Ἀννία Ῥήγιλλα,| Ἡρώδου γυνή, τὸ φῶς | τῆς οἰκίας · [ῆς]τινος ταῦ | τα τὰ χωρία γέγονεν. | *Annia Regilla,* | *Herodis uxor.* | *lumen domus,* | *cuius hæc* | *prædia* | *fuerunt.* | *Corpus,* n. 6184, et *Stephani,* Reise durch Nordgriechenland, pl. 2, 1.

90. Ἑλαιήεντες pour ἐλαιήεσσαι.

93. Iphigénie était enterrée dans le temple même d'Artémis, à *Brauron.* Du temps de Pausanias, on montrait aussi son tombeau à Mégares. Quant à *Hersé,* l'une des filles de Cécrops (voir *v.* 70), on ne dit pas ailleurs qu'elle était prêtresse de Pallas.

96. Le *César* est Marc-Aurèle; sa mère, *Domitia Lucilla,* morte entre 909 et 911.

99. Alcmène, mère d'Hercule, épousa, dans les îles fortunées, le roi Rhadamanthe. La fille de Cadmos est Sémélé.

Deux dalles de marbre pentélique, trouvées sous le pontificat de Paul V, l'une (*A*) vers 1606, l'autre (*B*) vers 1617, sur la voie Appienne, à 3 milles de Rome. Villa Borghèse Pinciana (1).

A.

Federicus Morellius, epigrammata in imagines ducum, regum, imperatorum; accessit vetus inscriptio græca, nuper ad Vrbem in via Appia effossa, quæ dedicationem fundi continet ab Herode facta. Lutetiæ, 1607, 4° (il n'y a que la traduction en vers latins). — *Casaubonus*, de satyrica poesi, seconde édition, 1609 (Roma nuper accepit senator Jacobus Gillotus, missu Christophori Puteani, Claudii filii, Parisiensis. Fuerat autem, ut scribebat idem Puteanus, ante paucos dies ad Urbem in via Appia inventum ac præsente se terra erutum). Reproduite dans *Thomas Crenius*, museum philologicum (Lugduni Bat. 1699), p. 335.

AB.

Salmasius, duarum inscriptionum veterum Herodis Attici explicatio, scripta Divione X Kal. Apriles 1618 (Jacobus Syrmundus hanc ἐπιγραφὴν Roma attulit ad ipsum marmor a se descriptum) — *Polenus*, Thesauri supplementum II, 608–683. — *Jacomo Manilli* (Guardarobba), villa Borghese, Roma 1650 (p. 129-137). — *Spon*, Miscellanea (1685), p. 322-327 (vidi et perlegi Romæ in V. Borghesia, post *Arcudium*), avec un essai de commentaire par Arcudius. — *Domenico Montelatici*, Descrizione della villa Borghese. Roma 1700, p. 47-60. — *E. Q. Visconti*, Iscrizioni greche triopee ora Borghesiane, Roma 1794, avec 2 planches (Opere varie, I. 237-362). — *Jacobs*, Anthologia græca II, 300 (tome III, pl. 14-17), et Anth. Palatinæ appendix n. 50, 51. — *Clarac*, Cat. n. 211; Musée n. 501, et Inscript. pl. 7-9. — *Franz*, Corpus 6280.

A. Hauteur 0,67. — Largeur 0,36.
B. Hauteur 1,17. — Largeur 0,52.

---

(1) Le fondateur de la Villa Pinciana, cardinal Scipion Borghèse, était neveu du pape Paul V. Dans son jardin, nos inscriptions étaient placées devant un temple imitant l'entrée du Triopium, et encastrées dans deux autels dont les faces latérales présentaient la traduction latine de Saumaise et une version italienne. A la quatrième face on lisait : *Herodis . Attici* | *et . Anniæ . Regillæ* | *monumenta . græca* | *a . duobus . inde . sæculis* | *Appia . via . e . Triopio . eruta* | *et . præstantium . ingeniorum* | *lucubrationibus . inlustria* | *denuo . tribus . linguis . loquentia* | *ex . abditis . locis* | *in . celebriorem . translata . sunt* |*A*(nno) 1783|. Voir la vignette du livre de Visconti.

9. PRIÈRE A CYBÈLE D'ANDIRES.

Ἀνδιρηνῇ | Γλύκιννα Μηνοφῶντος θεῷ | ἁγνῇ εὐχήν.

Glycinna (fille) *de Ménophon* (adresse) *une prière à la chaste déesse d'Andires.*

Dans un naos (temple) sépulcral avec frontispice décoré d'une rosace, le buste archaïque de Cybèle vu de face est représenté. La déesse est coiffée de la couronne murale crénelée; ses cheveux retombent en longues tresses sur les épaules; dans sa main droite on voit un balsamarium (flacon à essences); sa main gauche tient une pomme.

La déesse Cybèle avait un temple très-célèbre à Andires (τὰ Ἄνδειρα), en Mysie. Elle paraît ici dans le costume et avec les attributs de Vénus Cypriote, ces deux cultes s'étant complétement amalgamés en Asie Mineure. Les Lydiens et les Phrygiens appelaient les deux déesses d'un seul nom : Κυβήβη, et l'hymne homérique sur Vénus s'adresse à une μήτηρ ὀρεία, telle que l'était Cybèle sur le mont Ida.

Dubois, Cat. Choiseul, 143. — *Clarac*, Cat. 637; Musée n. 23, pl. 150, et Inscript. pl. 46. — *Franz*, Corpus 6836.

Hauteur 0,34, — Largeur 0,24.

10. INSCRIPTION VOTIVE DE SOTÉRIDÈS, PRÊTRE DE CYBÈLE.

A. [Ι]ππαρχοῦντος Βουλείδου τοῦ Μητροδώρο[υ]. |

B. Σωτηρίδης Γάλλος εὐξάμενος Μητρὶ Κοι[ράνῳ] | [ὑ]πὲρ τοῦ ἰδίου συμβίου Μάρκου Στλακκίου Μάρ[κου υἱ] | [οῦ] τοῦ στρατευσαμένου ἐν τῇ ἐξαποσ[τολείσῃ] | [συ]νμαχίᾳ εἰς Λιβύην, ἐπὶ Θεογνήτου τοῦ...... | ....που ἱππαρχέω (1), τῷ αὐτοκράτορι Γαΐῳ [Ἰουλίῳ Γαΐ] | ου υειῷ (2)

(1) Le marbre porte ἱππαρχέωι. — (2) Pour υἱῷ.

2

Καίσαρι, ἐν νηῒ τετρήρει, σωθ[ῆναι (1) αἰχμα] | [λ]ωτισθέντα ἐκ Λιβύης καὶ ἀπαχθέν[τα εἰς δουλεί- | [α]ν, καὶ τῆς θεᾶς εἰπάσης μοι κατ'[ὄναρ ἐπιφανείσης], | [ὅ]τι ᾐχμαλώτισται Μάρκος, ἀλ[λ' ὅτι ἤδη σέσωσται τοὺς] | [πολεμίους καθ]ηδύνων ἐπικα[ιρίως, Μητρὶ Μεγάλῃ τὴν] | [στήλην εὐχαριστῶν ἀνέθηκα].

Sous l'hipparque Bouleidès, (fils) *de Métrodoros.*

(Moi) *Sotéridès, prêtre de Cybèle, j'ai prié la Mère-Reine pour mon ami Marcus Stlaccius, fils de Marcus, qui, sous l'hipparque Théognétos, fils de ....pos, avait pris part, sur un vaisseau à quatre bords, à la campagne libyenne, avec l'armée auxiliaire envoyée à l'empereur Gaius Julius César, fils de Gaius;* (j'ai récité des prières) *pour qu'il fût sauvé,* (lui) *qui avait été fait prisonnier en Libye et emmené de là dans l'esclavage. Et lorsque la déesse me parut dans un rêve et me dit qu'en effet Marcus avait été fait prisonnier, mais que déjà il s'était sauvé, en apaisant ses ennemis à propos, j'ai élevé cette stèle à la Grande Mère en témoignage de ma reconnaissance.*

Le bas-relief représente un *criobole* (sacrifice d'un bélier). Une prêtresse, suivie d'un jeune musicien jouant de la double flûte, et précédée de l'esclave qui conduit la victime, s'approche d'un chêne, arbre sacré où une paire de cymbales est suspendue. Plus loin on voit un petit autel, derrière lequel se tient une femme portant sur la tête un plat chargé d'offrandes. — Au-dessus de l'inscription *A* se trouve le fragment d'un second relief, qui représentait probablement Cybèle et ses lions.

L'expédition de Jules César contre l'armée de Scipion et du roi Juba remonte à l'année 708 (46 avant J.-C.), et ce fut en 707 que Théognétos, hipparque (c'est-à-dire *archonte épo-*

(1) Le marbre porte seulement σωτ, mais je ne trouve pas d'autre mot pour remplir la lacune ; il ne faut pas songer au nom Σωτηρίδης.

nyme) de Cyzique, lui envoya des vaisseaux de guerre; notre marbre votif daterait donc de l'année même de la bataille de Thapsus. Les *Galles* (Γάλλος est un mot phrygien) étaient les prêtres-eunuques de la Mère des Dieux; le sacrifice de bélier s'adressait spécialement à Attis, favori de la déesse; les cymbales et la double flûte étaient les instruments ordinaires de son culte bruyant.

Rapportée de Cyzique, d'après la conjecture très-probable de M. Bœckh (approuvée par Marquardt, de Cyzico, p. 91).

Dubois, Cat. Choiseul, 160. — *Osann*, p. 371, 37. — *Bouillon* III, Cippes et inscript. pl. 1, 7. — *Clarac*, Cat. 551; Musée n. 256 pl. 214, et Inscript. pl. 23. — *Welcker*, Annali romani V, 161. *Bœckh*, Corpus 3668.

Hauteur 0,66. — Largeur 0,50.

11. STÈLE DÉDIÉE A CYBÈLE (Salle de l'Asie Mineure).

Ἀπολλώνιος Δειαπτιανὸς | κατὰ ἐπιταγή[ν].

Apollonios Diaptianos (1), *par ordre* (de la divinité).

Partie inférieure d'une stèle votive : un homme fait une libation sur un autel, près duquel sont placés un bélier et deux jeunes filles. La divinité à laquelle on sacrifie est donc très-probablement Cybèle.

Rapportée de Cyzique et donnée, en 1854, par M. Waddington.

A. de Longpérier, Bulletin arch. de l'Athenæum français, 1855, p. 60.

Hauteur 0,47. — Largeur 0,47.

12, 13. INSCRIPTIONS VOTIVES DÉDIEES A DÉMÉTER ET A PROSERPINE PAR FABIUS, DADOUQUE D'ÉLEUSIS.

a. Δήμητρι καὶ Κόρη[ι] | Φάβιος | δᾳδοῦχος.

b. [Δήμη]τρι καὶ Κ[όρῃ] | Φάβιος | δᾳδο[ῦ]χο[ς].

---

(1) Ce mot doit signifier Διϊαπτός, *jeté par Jupiter, d'origine divine.*

La fonction de porte-flambeau (δᾳδοῦχος et δᾳδουχήσασα) du temple d'Éleusis appartenait, encore du temps de Pausanias, à la famille des Lycomides, et il est probable que les Fabiens faisaient partie de cette famille pontificale.

Nos inscriptions, aux caractères presque cursifs, datent du IIIe siècle.

Trouvées à Athènes, dans le temple de Minerve Poliade (et non à Éleusis, comme le dit par erreur le Catalogue Choiseul). La deuxième inscription formait autrefois le revers de la première.

Stuart, Antiquités attiques II, 22. — *Dubois*, Cat. Choiseul n. 211. *Bœckh*, Corpus 486. — *Clarac*, Cat. 635, 635 *bis;* Musée de sculpture n. 467, 468; Inscript. pl. 46. 47.

Hauteur 0,41. — Largeur 0,26.

14. STATUE DÉDIÉE A DIONYSOS.

Καρτίνικος | Ἄνθης | Θεάνορος | τὸν ἀνδριάντα | Διονύσῳ. | Σῖμος Θεμιστοκράτους | Σαλαμίνιος ἐπ[ο]ίησε.

Kartinikos (et) *Anthès*, (fils) *de Théanor*, (consacrent) *cette statue à Dionysos. Simos* (fils) *de Thémistocratès, de Salamine, l'a exécutée.*

L'inscription remonte tout au plus au dernier siècle avant J.-C. Le statuaire Simos, de Salamine (dans l'île de Chypre), se trouve aussi nommé sur une inscription que Ross a copiée dans un des faubourgs de la ville de Rhodes : Ἱππόμαχον Στρατίππου | ἀγωνοτεθήσαντα | καὶ χοραγήσαντα, | Σμίκυθος Ἀθηναῖος | θεοῖς. | Σῖμος Θεμιστοκράτευς Σαλαμί[νιος] | ἐποίησε (Inscript. inéd. III, 279) Pline l'Ancien (35, 143), parle d'un artiste peintre, *Simos*, dont les principaux tableaux étaient une *Némésis*, un *Jeune homme au repos*, et un *Atelier de foulons pendant la fête de Minerve*. Mais l'identité de ces deux personnages n'est nullement prouvée.

Base d'une statue de bronze trouvée dans l'île de Théra, près du mont Saint-Étienne, et envoyée par Fauvel.

Papiers de Villoison (*Osann.* p. 365, 26). — *Dubois*, Cat. Choiseul n. 226. — *Clarac*, Cat. 676; Musée n. 445, et Inscriptions pl. 52. — *Bœckh*, Corpus 2465. — *Brunn*, Künstlergeschichte I, 467.

Hauteur 0,31. — Longueur 0,82.

15. BASE D'UN AUTEL DES DIOSCURES.

Ἀγαθῇ τύχῃ.

Σωτήροιν ἀνάκοιν τε Διοσκούροιν ὅδε βωμός.

A la fortune propice.

Ceci (est) *l'autel des Dioscures, princes et sauveurs.*

Inscription métrique trouvée à Athènes, où les Dioscures avaient un temple fort ancien, l'Ἀνάκειον. Cependant les Ἄνακες athéniens étaient, dans l'origine, différents des Dioscures-Tyndarides de Sparte. Le titre de *sauveur* se rapporte à la protection qu'ils accordaient aux naufragés.

Copiée par Fourmont et Dodwell.

Dubois, Cat. Choiseul n. 70. — *Bœckh*, Corpus n. 489. — *Clarac*, Cat. 599; Musée n. 459, et Inscript. pl. 39.

Hauteur 0,34. — Largeur 0,43.

16. BAS-RELIEF DÉDIÉ AUX DIOSCURES.

Θεοῖς Μεγάλοις Δανάα Τοονειτεία[ς].

Aux grands Dieux : Danaë (et son mari) *Tonitias.*

Le bas-relief représente un homme et une femme (les deux donateurs) sacrifiant aux Dioscures qui passent à cheval. Un *lectisternium* (repas) est préparé pour les dieux sauveurs, et une Victoire plane dans les airs. Dans le fronton on voit le Soleil sur son quadrige. — Τοονειτείας est un nom barbare.

Stèle trouvée à Larissa, en Thessalie, et rapportée par M. Heuzey (Cat. 36; Revue archéologique 1862, II, 324).

Hauteur 0,50. — Longueur 0,24.

17. INSCRIPTION DÉDIÉE A HÉLIOS ET AU PEUPLE DE MOPSUESTE.

Φιλοκλῆς Φιλοκλέου[ς τοῦ] | Ἰσχολάου ἀρχιτέκτω[ν] | Ἡλίῳ καὶ τῷ Δή[μῳ].

Philoclès, (fils) *de Philoclès*, (petit-fils) *d'Ischolaos, architecte*, (dédie ce monument) *au Soleil et au Peuple.*

Trouvée à Missis (*Mopsueste*), en Cilicie, et rapportée par M. V. Langlois.

Barth, Musée rhénan VII, 247 (sur une pierre encastrée, à fleur de terre, dans une maison, du côté ouest du Pyramus). — *Franz*, Corpus 4443 *b*, t. III, 1171. — *Victor Langlois*, Archives des missions scientifiques V, 85; Recueil des inscriptions n. 10; Revue arch. XII, 410, et Voyage dans la Cilicie, p. 447.

Hauteur 0,26. — Largeur 0,54.

18. INSCRIPTION VOTIVE DÉDIÉE A HYGIÉE, DÉESSE DE LA SANTÉ.

. . . . . . τεὺς ὑπὲ[ρ] | [τοῦ ἑα]υτοῦ υἱοῦ | Ὑγιείᾳ. |
. . . . εος. |

[Un tel a élevé ce monument] *à Hygiée, pour* (le salut de) *son fils.*

Les lettres ....τεὺς sont la terminaison de Μελιτεύς, Ἁμαξαντεύς ou d'un mot semblable signifiant une tribu attique.

Trouvée probablement dans l'Attique.

Dubois, Cat. Choiseul 235 (?). — *Clarac*, Cat. 651; Musée n. 474, et Inscript. pl. 48. — *Bœckh*, Corpus 460.

Hauteur 0,24. — Longueur 0,14.

19. AUTEL CONSACRÉ A NÉSÉPTEITIS.

Θεὰ | Νεσεπτειτίς.

La déesse Nésépteitis.

Je ne doute pas que ce nom ne soit égyptien. On pourrait penser à *Ns-Ptah*ᶜ (attachée à Ptah), ou à une métathèse des deux premières syllabes : *Se-nepteitis* (fille de Nephthys) ; cependant ces surnoms ne sont appliqués à aucune déesse égyptienne connue, et il faudrait peut-être lire θεᾷ Νεσεπτειτίς (*N. dédie ce monument à la déesse*).

Petit autel rapporté de la colline d'Assouba, près Gébeil (*Byblos*), par M. Renan en 1862 (Cat. n. 15).

Renan, Revue archéol. 1861, I, 172. — *Frœhner*, Philologus XIX, 136.

Hauteur 0,74. — Largeur 0,34.

20. TABLE A LIBATION DÉDIÉE A L'HERMÈS ÉGYPTIEN PTENSÉNÈS. (Musée égyptien, escalier.)

L λε´ Ἐπείφ, | Πτενσήνει, θεῷ μεγίστῳ, | Πτολεμαῖος ὁ γραμματεὺς τῶν | ἐν τῷ περὶ Ἐλεφαντίνην | δυναμέων. |

L'an 35 (du roi) *au mois d'Épiphi; à Ptensénès, dieu très-grand, Ptolémée, le greffier des troupes des environs d'Éléphantine,* (a dédié ce monument).

Table à libation : bassin quadrangulaire en basalte noir, avec deux cavités qui ont la forme du cartouche royal. L'inscription court tout autour jusqu'au conduit qui servait à l'écoulement des liquides. Au milieu on voit gravé un autel chargé d'offrandes, tels que fruits, pains, une oie plumée, un veau et un bouquet de lotus. Des deux côtés sont placés deux grands vases à libation, d'où s'échappe l'eau coulant sur l'autel; deux seaux, deux gerbes de lotus et deux grappes de raisin.

L'inscription date du temps des Ptolémées, très-probablement de l'époque de *Philadelphe*, et par conséquent de l'année 251. — Πτενσήνης ou Πετενσήνης est, sur la stèle de l'île des Cataractes (voir p. 4), identifié avec l'Hermès grec.

Trouvée à *Edfou* (Apollonopolis magna) et donnée par M. Girard.

Girard, Description de l'Egypte, Antiquités t. V, pl. 55, 18 (voir 47, 2). — *Letronne*, Recherches p. 345, et Recueil t. I, 407, pl. 13, 2.

— *Clarac*, Cat. 852; Musée 493, et Inscript. pl. 57. — *Franz*, Corpus n. 4836.

Longueur 0,40. — Largeur 0,33.

21. OFFRANDE D'UN ALLUMOIR DE LAMPES A SARAPIS (Magasin du Musée égyptien).

. . . . . .λλος τὸ λυχνάπτιον ἀνέ[θηκα Σαράπιδι, ὑγια] | [σθεὶς] ὑπὸ τοῦ θεοῦ. Κακῶς διακεί[μενος γὰρ τῇ νόσῳ πά] | [σαις τε λα]τρείαις χρώμενος, τοῖς πρ[εσϐυτάτοις προσελθὼν] | [ἱεροῖς, ο]ὐκ ἠδυνάμην ὑγιείας [τυχεῖν παρ' οὐδενὸς ἄλ] | [λου θεο]ῦ.

(Moi) . . . . . .*llos, guéri par Sarapis, j'ai dédié cet allumoir de lampes à ce dieu. Car étant gravement malade j'ai suivi tous les cultes et je me suis adressé aux plus anciens sanctuaires, mais je n'ai pu recouvrer la santé par* (l'aide d') *aucun autre dieu.*

Inscription du règne des Ptolémées : plaque de pierre calcaire provenant des débris d'une petite chapelle qui s'élevait près le Sérapéum de Memphis. Rapportée par Mariette-Bey. Les lignes sont tracées à la pointe.

E. Egger, Revue archéologique, 1860, t. I, p. 111 (avec un essai de restitution par M. *Lebas*) et Mémoires d'histoire ancienne, p. 400.

Hauteur 0,38. — Largeur 0,50.

22. VERS D'ARRIEN ADRESSÉS AU GRAND SPHINX DE GIZEH (Magasin du Musée égyptien).

[Σ]όν δέμας εὔ[σκε]υον τεῦξαν θεοὶ αἰ[ὲν ἐόντες],
φεισάμενοι χώρης πυρίδα μαζομ[ένης],
ἐς μέσον εὐθύναντες ἀρουραίο[ιο τραπέζης],
4 νήσου π[ετ]ραίης ψάμμον ἀπωσάμενοι.
Γείτον[α] πυραμίδων τοίην θέσαν εἰσοράασθαι,

οὐ τὴν Οἰδιπόδαο βροτοκτόνον, ὡς ἐπὶ Θήβαις,
[τῇ δὲ θεᾷ] Λητοῖ πρόσπολον ἁγνοτά[την],
8 [τὴν ἐπιτηρ]οῦσαν πεποθημένον ἐσθλὸν Οσειριν,
[γαίης Αἰγύ]πτοιο σεβάσμιον ἡγητῆρα,
οὐράνιο[ν, μέγαν] ....
εἴκελον Ἡ[φαίστῳ] ....
12 εἰσότ' ἄνω κ......................
[ἐ]ς γαῖαν φ.................. .....
[Ἀρριανός.]

Les dieux éternels ont formé ton corps bien armé pour protéger le pays qui pétrit le froment (1). *Ils t'ont élevée au milieu de ton piédestal, placé dans les champs, en repoussant le sable de l'île rocailleuse.—Cette voisine qu'ils ont posée en vue des pyramides, n'est pas, comme à Thèbes, le sphinx homicide d'Œdipe : c'est la très-chaste suivante de la déesse Latone, et elle garde le sublime et désiré Osiris, chef vénéré de la terre d'Égypte, céleste, grand .... semblable à Vulcain..........*
Arrien.

1. Εὔσκευον, *bien armé* (c'est ainsi que je crois devoir lire au lieu d'ἔκπαγλον), se rapporte aux griffes du sphinx, sur l'une desquelles notre inscription était gravée.

2. La fertilité de l'Égypte est connue; d'autres poëtes l'appellent πυροφόρος ou πολύπυρος.

3. Toute cette contrée est extrêmement sablonneuse. *Hérodote* II, 8. *Diodore de Sicile* I, 63 : τοῦ περιέχοντος τόπου παντός ἀμμώδους ὄντος ...... ὥστε δοκεῖν συλλήβδην ὥσπερ ὑπὸ θεοῦ τινος τὸ κατασκεύασμα τεθῆναι πᾶν εἰς τὴν περιέχουσαν ἄμμον.

7. C'est la ville de *Letopolis* (Λητοῦς πόλις), dans la Memphitide.

---

(1) Je prends μάζω pour μάσσω. On avait pensé à un mot ἀμάζεσθαι = ἀμᾶσθαι. Πυρὶς semble avoir la même signification que πυρός; mais il faut observer que l'inscription porte ΠΥΡΙΔΥΙΑΜΑΖΟΜ......

Inscription gravée sur la phalange d'un des doigts des pieds de devant de l'Androsphinx colossal, que l'on voit encore près des pyramides de Gizeh. Sur douze morceaux lus par *Caviglia* il n'en reste aujourd'hui que huit.

Caviglia et *Young*, Quarterly Review, vol. XIX (janvier 1819, p. 411, avec planche p. 14). — *Letronne*, Journal des savants, 1830, p. 505. — *Welcker*, Sylloge n. 170. — *Clarac*, Catalogue, n. 866, Musée de sculpt. n. 496 *a*, et Inscriptions pl. 57. — *Franz*, Corpus 4700.

Hauteur (de chaque morceau) 0,11 — Longueur 0,42.

23. INVOCATION A THÉSÉE, HÉROS PROTECTEUR D'ATHÈNES (Salle de la sculpture grecque primitive).

Θησεύς |

Σώσιππος ⋮ Ναυαρχίδο [1] | ἀνέθηκεν.

Thésée.

Sosippos, (fils) *de Navarchidès*, *a consacré* (ce monument).

Le bas-relief représente un homme barbu et son fils qui viennent implorer le secours de Thésée. Le héros, plus grand que nature et presque nu, porte sa main droite à son *pileus;* de la main gauche il tient un petit objet qu'on ne saurait distinguer. Son corps s'incline un peu en avant, de sorte qu'il manque d'aplomb. Devant lui est une petite élévation qu'on a prise pour une pierre, mais qui pourrait bien indiquer l'entrée d'un souterrain.

Thésée possédait une petite chapelle (ἡρῷον) au milieu de la ville d'Athènes, depuis que ses cendres avaient été ramenées de Scyrus par le général Cimon (olymp. 77, 4). Ce sanctuaire servait d'asyle aux esclaves fugitifs et à tous ceux qui se trouvaient avoir besoin de secours. Φιλόχορος δὲ οὐ μόνον τοὺς οἰκέτας τὸ παλαιόν φησι καταφεύγειν εἰς τὸ Θησεῖον, ἀλλὰ καὶ τοὺς ὁπωσοῦν ἱκετεύοντας (Etymol. magnum, s. v. Θησεῖον). Ἔστι δὲ φύξιον οἰκέταις καὶ πᾶσι τοῖς ταπεινοτέροις καὶ δεδιόσι

(1) Ναυαρχίδο, archaïsme pour — δου.

No 23. p. 34.



Invocation à Thésée.

κρείττονας, ὡς καὶ τοῦ Θησέως προστατικοῦ τινος καὶ βοηθητικοῦ γενομένου, καὶ προσδεχομένου φιλανθρώπως τὰς τῶν ταπεινοτέρων δεήσεις (*Plutarque*, Thésée, c. 36). L'intérieur de la chapelle était décoré de quelques fresques de Polygnote et de Micon (*Pausanias* I, 17, 3), représentant des combats d'Amazones et de Centaures, et un troisième sujet qui nous intéresse spécialement. Le roi Minos, voulant perdre Thésée, jette sa bague dans la mer, et ordonne au jeune héros athénien de la lui rapporter sans délai. Thésée se plonge dans les flots, et *reparaît aussitôt avec la bague et une couronne d'or qu'Amphitrite lui avait donnée*. Il se pourrait bien que notre bas-relief fût en partie copié sur cette fresque; la nudité du héros, son bonnet de marin, son corps penché en avant, le petit objet qu'il tient de la main gauche, le geste du bras droit, levé sur le *pileus* comme pour y mettre une couronne, tout semble confirmer cette interprétation risquée. Les médailles d'Athènes représentent quelquefois Thésée tenant une couronne à la main (*Beulé*, p. 349). D'ailleurs, notre souterrain me rappelle une légende attique, d'après laquelle le héros protecteur serait sorti des entrailles de la terre pour secourir ses compatriotes à la bataille de Marathon (fresque de *Panænos*, dans la Pœcile).

Trouvé dans l'Attique en 1840, acheté à M. *Skene* par Ph. Lebas, et donné, en 1845, par le Ministre de l'Instruction publique.

Pittakys, Éphémérides d'Athènes, n. 570. — *Rhangabé*, Antiquités helléniques I. p. 318. — *Stephani*, Bulletin de l'Institut romain, 1845, p. 3. — *Curtius* et *Gerhard*, Denkmæler und Forschungen III, (1845), pl. 33, 2, p. 130. — *Lebas*, Annali t. XVII, 243; Voyage archéologique, inscript. I, 128; monuments figurés, pl. 50. — *Clarac*, Musée de sculpture II, p. 1244, et pl. 224 *a*.

Hauteur 0,59. — Largeur 0,57.

24. AUTEL SÉPULCRAL CONSACRÉ A VÉNUS-URANIE.

Θε-ᾶς | Οὐ-ρα | νεί-ας. |
Φιλτάτη Εὐ[η | μ]ένη ἀμέθησον [Feuille de lierre].

(Autel) *de la déesse céleste.*
Chère Evémène, ne (nous) *quitte pas!*

Au-dessus de l'inscription sépulcrale on voit deux lions gardant une colonne. Οὐρανία est la Vénus asiatique Astarté (Virgo cœlestis, *vectura leonis cœlo commeans*, Apulée, met. 6, p. 388), qui est souvent représentée assise sur un lion. — La lecture du nom propre Εὐημένη n'est pas sûre.

Petit autel trouvé à Gébeil (*Byblos*) et rapporté, en 1862, par M. Renan (Cat. n. 50).

Hauteur 0,53 — Largeur 0,27.

25. AUTEL DÉDIÉ A ZEUS CÉLESTE.

Ζεὺς | ἐπουρ | άνιος.

Zeus céleste.

Petit autel rapporté de Sarba (près Djouni), en Phénicie, par M. Renan (Cat. 93). Le cartel de l'inscription a deux queues d'aronde.

Hauteur 0,46. — Largeur 0,44.

26. INSCRIPTION VOTIVE CONSACRÉE A JUPITER MEILICHIOS.

Ἀσκληπιάδης | Ἀσκληπιοδώρου | Διὶ Μιλιχίῳ (sic).

Il est probable qu'*Asclépiade*, fils d'*Asclépiodore*, donateur de cette pierre votive, descendait d'une famille de médecins, le serpent qu'on voit sculpté en bas de l'inscription rappelant l'emblème d'Esculape (1). — Jupiter Μειλίχιος (l'*adouci*, de μειλίσσω) avait son autel à Athènes, et ses grandes fêtes, les Διάσια, étaient célébrées au mois d'Anthestérion (mars), lorsque, au retour du printemps, le courroux du dieu des orages semblait apaisé. Tous les dèmes de l'Attique lui apportaient alors des offrandes propitiatoires, μειλίχια ἱερά.

Trouvée, comme je suppose, à Athènes.

Dubois, Coll. Choiseul, n. 104, — *Osann*, p. 365, 28. — *Clarac*, Cat. 571; Musée n. 432, et Inscript. pl. 29.

Hauteur 0,34. — Largeur 0,16.

---

(1) Nous connaissons un grand nombre de médecins qui s'appelaient *Asclépiade*, en souvenir du dieu. Voir *Friedlænder*, Sittengeschichte Roms II, 392.

27. DISQUE VOTIF D'ALEXIMACHOS, GÉNÉRAL RHODIEN (Salle asiatique).

Ἀλεξίμαχος | Ἀρισταινέτου | στραταγήσας | ἐκ πάντων, | καὶ τιμαθεὶς | ὑπὸ Καμιρέων, | θεοῖς.

Aleximachos, (fils) *d'Aristénète, ayant été stratége* (élu) *par* (le suffrage de) *tous, et ayant reçu des honneurs de la part des habitants de Camirus*, (dédie ce bouclier) *aux dieux.*

Camirus est une ville célèbre de l'île de Rhodes, colonie dorienne, ce qui explique les dorismes de notre inscription (στραταγήσας et τιμαθείς). Sur une médaille unique publiée par *Sestini* (Lett. num. VII, pl. 2, 26), on lit ΚΑΜΙΡΕΩΝ, tandis que les textes anciens préfèrent la forme Καμειρεύς (1). — Ἐκ πάντων (pour χειροτονηθεὶς ὑπὸ πάντων, *élu à l'unanimité*) est une ellipse toute grecque, telle que φεύγειν ἐξ Ἀρείου πάγου (*être envoyé en exil par le jugement de l'Aréopage*).

Bouclier votif de marbre blanc, donné en 1855 par M. le vicomte Hippolyte de Janzé.

A. de Longpérier, Bulletin arch. de l'Athénæum français, 1855, p. 76.

Diamètre 0,20.

28. CONSTRUCTION DE L'ENCEINTE D'UN TEMPLE.

L ιδʹ Νέρουα Τραϊανοῦ | καίσαρος σεβαστοῦ | Γερμανικοῦ, υἱοῦ | Σεβαστοῦ, Διογένης | Ἀσπασίου τοῦ Διογένους | ἐποίησεν τὸ περίβολον | τοῦ ἱεροῦ καὶ τὸ μολιβοῦν | τοῦ δώματος, εὐσεβίας | χάριν.

La quatorzième année de Nerva Trajan, César

(1) La même incertitude d'orthographe existe dans les noms Κάβιροι et Κάβειροι (Etymologicum *Gudianum*, p. 289, Sturz).

Auguste, Germanique, fils de l'Auguste : Diogène (fils) *d'Aspasios*, (petit-fils) *de Diogène, a fait faire l'enceinte du temple et les dalles de plomb de la maison; par piété.*

La quatorzième année de Trajan est l'an de Rome 864 (111 après J.-C.) — Τὸ μολιβοῦν (pour τὸ μολυβδοῦν, comme ὁ μόλιβος pour ὁ μόλυβδος) signifie sans doute les μολυβδώματα, dalles de plomb pour couvrir le toit.

Trouvée dans le Kesrouan et rapportée par M. Renan en 1862. (Cat. n. 78). L'inscription se trouve dans un cartel à queues d'aronde.

Hauteur 0,48. — Longueur 0,64.

29. DÉDICACE DES AUTELS DU VESTIBULE D'UN TEMPLE.

[Ἔτους α' καισάρων σεβαστῶν Μ.] Ἀντωνείνου καὶ Γέτα τῶν κυρίων | [. . . . . . .τοὺς βωμοὺς τοῦ ἱεροῦ] τοὺς προθυρέους ὑπὲρ Ἡραΐδος | [θυγατρὸς καὶ . . . .] παντὸς οἴκου ἀνέθηκα.

La première année des Césars Augustes Seigneurs, Marcus Antonin (Caracalla) *et Géta*, (moi) . . . . *j'ai dédié* (aux dieux), *pour* (le salut de ma fille) *Héraïde, les autels du vestibule du temple et les . . . . de tout le bâtiment.*

L'inscription date de l'an de Rome 964-65 (211-12 de l'ère vulgaire). Προθυρέους est une forme de basse grécité pour προθυραίους. Le nom de Géta a été gratté dans l'antiquité même, ce que j'ai indiqué par des points mis au-dessous des lettres effacées.

Fragment trouvé dans le Kesrouan et rapporté, en 1862, par M. Renan (Cat. n. 104).

Hauteur 0,11. — Longueur 0,48.

30. DEDICACE D'UN MONUMENT RELIGIEUX (Musée d'Afrique).

Θάμινις Ἀπολλωνίου, μητρὸς Τβη....., | ἀνέθηκεν ὑπὲρ εὐσεβίας χάριν ἐπ' ἀγ[αθῷ]. | L ια' αὐτοκρατόρων καισάρων Λουκίου | Σεπτιμίου Σεουήρου, [εὐσεβοῦς], Περτίνακος, | σεβαστοῦ, Ἀραβικοῦ, Ἀδιαβηνικοῦ, Παρθικοῦ | μεγίστου, καὶ Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντωνίνου, εὐσεβῶν | σεβαστῶν. Μεχεὶρ β. |

Thaminis (fille) *d'Apollonios* (et) *de sa mère Tbé.....*, *a pieusement fait élever* (ce monument) *pour qu'il* (lui) *porte bonheur; la onzième année des empereurs Césars Lucius Septimius Severus, Pieux, Pertinax, Auguste, Arabique, Adiabénique, très-grand Parthique, et Marcus Aurélius Antoninus,* (princes) *pieux, Augustes; le 2 Mechir.*

L'année indiquée est 203 de l'ère chrétienne (956 de Rome). M. Aurélius Antoninus est plus connu sous le nom de Caracalla.

Taminis signifie : celle du dieu Min.

Trouvée en Egypte.

Clarac, Cat. n. 816; Musée n. 497 *a*, et Inscript. pl. 60. — *Franz*, Corpus 4965.

Hauteur 0,56. — Largeur 0,78.

31. DÉDICACE D'UN AUTEL.

Ἐποίησ[α] | Εὔχρηστος | τῇ....ν[ῃ]

(Moi) *Euchrestos, j'ai élevé* (cet autel) *à* (la déesse)...

Petite base (*arula*), peut-être de destination funéraire, rapportée de Ruad (*Aradus*) par M. Renan, en 1862. (Cat. n. 97.)

Hauteur 0,20.

32. DÉCRET DES AMPHICTIONS DE DELPHES.

[Ἐ]π[ὶ Π]υθέο ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς Ἱπ[π]οθ[ω]ντίδος
τρίτης [πρυτανείας, ἱερέος................]
[.....άρ]χο. (espace vide)
Δικα[ξέω τ]ὰς δίκας ὥς κα δικαιο[τ]άταν γνώμαν [1]
τὰ μὲγ γε.. Ἀμ[φικτιόνων]..............
4 γρα[ψέω κ]ατὰ γνώμαν τὰν αὐτõ. καὶ [τὰ] ἱερὰ
ἄνω τὰν δ[ίκ]αν οὐ[................μηδέ-]
ποκα, [κα]ὶ τὰ καταδικασθέντα ἐκπραξέω ἐν δύνασιν
καὶ τὰ ἐν............................
τῷ ἐνόντι. οὐδὲ τῶν χρημάτων τῶν Ἀμφικτιονικῶν
ὑποβ[αλεόμαι οὐδέν]....................
ἐμίνγα οὐδ' ἄλλῳ δώσω τῶγ κοινῶν χρημάτων
τῶν....ετ[................ὀμνύω κατ-]
8 τõ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου καὶ τᾶς Λατὸς καὶ τᾶς
Ἀρτάμι[τος, καὶ εὐορκέοντι μέμ μοι περὶ ταῦτα
γίνοιτο ἀεὶ πάντα τὰ κα-]
λὰ καὶ τἀγαθά, αἰ δ' ἐφιορκέοιμι [2], τὰ κακὰ ἀντὶ τῶν
ἀγαθῶν. [.....................τῶν γ-]
εγραμμένων μὴ ἀπογραψέν, ἀλλ' ὧν κατὰ τοὶ
ἱερομναμόνες κε[λευσέοντι...............]
κατὰν (sic) ἀξίαν, μηδὲ δῶρα δεξεῖσθαι [3] μηδέποκα
οὕτως ὑπισχόμα[ι, καὶ ὀμνύω καττõ Ἀπόλλωνος
τõ Πυθίο καὶ τᾶς Λα-]
12 τὸς [4] καὶ τᾶς Ἀρτάμιτος, καὶ εὐορκέοντι μέμ [5] μοι

(1) Le marbre porte : γνωμαι. — (2) ἐφιορκέμιοι. — (3) δεξιασθωι. — (4) του. — (5) νεμ.

πολλὰ καὶ ἀγαθὰ [γίνοιτο, αἰ δ' ἐφιορκέοιμι, τὰ κακὰ ἀντὶ τῶν ἀγαθῶν. τὸς δὲ]
ἱερομναμόνας ὁρκιξέω καὶ τὸς καρύκας τὸν αὐτὸν ὅρκον [τόμπερ καὶ αὐτὸς ὤμοσα..........]
τὸν φόρον καὶ τὰ ἱερήϊα ἀθρόα συναγόντων, τὸς ὄνος, τὸν δοκιμα[σθέντα βοῦν............τὰν ἐκ-]
ατόμβαν ὅ[ρ]κον ὀμόσας, ἅπερ [1] τοὶ ἱερομναμόνες, δοκιμαζέτω : π[έροδος τᾶς ἱερᾶς γᾶς · αἴ τίς κα τὰν γᾶν ἐπιερ-]
16 γαζῆται, ἂν [2] Ἀμφικτιόνες ἰαρῶσαν, ἐπεὶκα ἁ πέροδος γινῆται, ἀποτ[ινέτω τοῖς ἰαρομναμόνεσσι τοῖς Ἀμφικτιόνων.....]
στατῆρας Αἰγιναίος κατ[ὸ] πέλεθρον ἕκαστον. τοὶ δὲ ἱερομναμό[νες ἐγγραφόντων τὸν ἐπιεργαζόμενον καὶ τὰν ζαμίαν αὐτοῦ,]
καὶ π[ρασ]σόντων τὸν ἐπιεργαζόμενον [3]. αἰ δὲ μὴ περιϊείεν ἢ μὴ πρ[ασσοίεν, ἀποτινόντων αὐτοὶ οὓς μὴ ἐνεγράψαν]
μηδὲ [ἐ]πράξαν [4] τριάκοντα στατῆρας. αἰ δέ κα μὴ ἀποτίνῃ ὁ [ἰαρομνάμων ὁ ὀφείλων, ἁ πόλις, ἐξ ἇς κ' εἰ ὁ ἰαρομνάμων,]
20 εἱλέσθω τοῦ ἰαροῦ, καὶ στρατευόντων ἐπ' αὐτὸς Ἀμφικτυόνες (sic) τ.....................
λων τ[ὸ ἐπὶ] τᾶς ἱερᾶς γᾶς κόπρον μὴ ἄγεν μηδεμίαν. οἰκήσιος ἐπι [.......................εἶμ-]
εν ἰδία[ς] ἐπὶ θαλάσσᾳ. τὰς δὲ παστάδας κοινὰς εἶμεν πάντεσσι [.................μι-]

(1) Le marbre porte ειπερ. — (2) γαζαι ταaν. — (3) ἐπιεργασόμενον. — (4) [ε]πρασσαν.

σθὸν μηδένα φέρεν μηδενί, μηδ' ἐνοικὲν τὸν αὐτὸν πλέ:ν τριάκ[οντα ἀμεράν, πέρα δὲ μηδένα]
24 *ἐνο:κέ[ν]. μηδεμίαν μηδὲ μύλαν ἐνεῖμεν μηδὲ ὅλμον. αἱ δὲ τις [παρϐαίνοι τὸς νόμος τὸς ἐνταῦθα γεγραμμένος, τοὶ ἱ-]*
αρομναμόνες ζαμιόντων ὅτινί κα δικαίῳ σφιν δοκῇ εἶμεν ἐπ[ιζαμίῳ, τὸ δ' ἥμισυ τοῦ ἐπιζαμίου ἔσ:ω τῶν]
καταγ[γε]λλόντων ποττὸς(1) *ἱαρομναμόνας : Δῶτις. ἁ δῶτις*(2) *τᾶς Ἀμφ[ικτιόνος εἰκόνος ἅδε ἔστω · τõ σώματος . . . . στατῆρες]*
Αἰγιναῖοι, τõ δ' ἀμπεχόνου(3) *πεντήκοντα καὶ ἑκατὸν στατῆ[ρες Αἰγιναῖοι, τῶν δὲ ἐπὶ τὸ ἀμπέχ:νον χρυσῶν πορπαμά-]*
28 *των ἑκατὸν στατῆρες Αἰγιναῖοι, τᾶς στεφάνας ἑκατὸν στατ[ῆρες Αἰγιναῖοι, τοῦ δὲ θώρακος καὶ τῶν κναμίδων . . . . . . καὶ]*
δέκα στατῆρες Αἰγιναῖοι, τᾶς ἀσπίδος διακατίοι στατῆρες Αἰγι[ναῖοι, τᾶς δὲ περικεφαλαίας καὶ τῶν παραγναθίδων . . . . στα-]
τῆρες Αἰγιναῖοι, λόφου πεντεκαίδεκα στατῆρες Αἰγιναῖοι, δόρατ[ος . . . . . . στατῆρες Αἰγιναῖοι, μαχαίρας . . . . στατῆρε-]
ς Αἰγιναῖοι. καὶ τὰ πορπάματα(4) *καὶ ἁ στεφάνα χρύσεα ἐόντων. π . . . .*
32 *εν. ἔστω [τ]οῦ β:ὸς τιμὰ τοῦ ἥρωος ἑκατὸν στατῆρες Αἰγιναῖοι. τᾶς[δὲ . . . . . . αἴ τίς κα μὴ παρέχῃ, ... στατῆρας Αἰγιναίος]*

(1) Le marbre porte ποιτος. — (2) λωτις α λωτις. — (3) αμπεχονον. (4) πορναματα.

ὀφειλέτω. χρηστήριον αἴ τίς κα μὴ παρέχῃ, ἑκατὸν στατῆρας ὀφε[ιλέτω.................. εἰ-]
ς ἔφοδον, θύεν ἐν Ἀνεμαίαις τρικτεύαν κηῦαν τῷ...., τρικτεύαν κηῦα[ν.....................]
ιος. τὸν ναὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τῶ Πυθίω καὶ τὰν αὐλὰν καὶ τὸν τᾶς Ἀ[ρτάμιτος ναόν.........καὶ τὸν]
36 δρόμον καὶ τὰν κράναν τὰν ἐμ πεδίῳ τοὶ ἱαρομναμόνες τοὶ Ἀμφι[κτιόνων.........κατὰ Πυθιάδα ἑκά-]
σταν ἐφακείσθων πρὸ Πυθίων, ὅτινός κα δεῶνται. αἴ-κα μὴ τοὶ ἱαρομ[ναμόνες τοὶ Ἀμφικτιόνων τοὺς ναοὺς καὶ..........]
ἐν τᾷ (1) Πυθιάδι τᾷ (2) ἱαρᾷ ἐπικοσμήσωντι ὅτινός κα δεῶνται, ἀπο[τεισάτω ὁ ἱαρομνάμων ὁ μὴ ἐπικοσμήσας..........]
στατῆρας Αἰγιναίος. αἴκα μὴ ἀποτίνῃ τοῖς ἱερομναμόνεσσι το[ῖς Ἀμφικτιόνων ὁ ἱαρομνάμων ὁ ὀφείλων, εἰλέσθω τοῦ ἱ-]
40 αροῦ ἁ πόλις ἐξ ἇς κ' ἔι ὁ ἱαρομνάμων, ἔντε κα ἀποτείσῃ: Ὁδῶν τὰ κ[ακώμενα.......καὶ τ-]
ὰς γεφύρας ἐφακέσθαι Ἀμφικτιόνας, κατ τὰν αὐτῶ ἕκαστον χ[ώραν,......................]
μὴ σινῆται. καὶ τοῦ δρόμου τοὺς ἱαρομναμόνας τοὺς Ἀμφικτι[όνων ἐπιμελέσθαι........]
εῆται καὶ ζαμιούντων τοὶ ἱαρομναμόνες, κἠπὶ τοῖς ποταμοῖς [..................ἱερομηνία]
44 ἁ Πυθιάς. ἐνιαυτία ἁ ἱερομηνία ἁ Πυθιὰς ἴσα πάντεσσι ἐκ τᾶς ν..................

(1) Le marbre porte ταιται. — (2) τα.

Πύθια δ' ἀγόντων τοῦ Βουκατίου μηνὸς τοῦ ἐν
Δελφοῖς · τὸς δὲ π[. . . . . Δ-]
ελφοὶ τοῦ Βυσίου μηνός. αἱ δέ κα μὴ πέ[μ]πωντι,
ἀποτεισάντω[ν . . . . στατῆρας Αἰγιναίος
. . . .]
ποττὸν θεόν, καὶ τὰ πά[ντ]α διδόντων τοῖς Δελφ[οῖ]ς.
αἱ δέ κα [μὴ διδῶντι, ἀποτεισάντων . . . . .
στατῆρας. αἴ τινές]
48 [κα μὴ ἐ]χῶνται τὰν ἐκεχηρίαν, εἰλέσθων τοῦ ἱαροῦ
π[όλεις ἐξ ὧν κ' ὦσιν, ...]
[. . . τὰν ἐ]κεχηρίαν ἱερομ[ναμόνες] . . . . . ν [ἱε]ρόν
. . . .

Sous l'archonte Pythéas, la tribu Hippothontide formant la troisième prytanie,. . . . .

(3) « *Je jugerai les causes d'après l'opinion la plus* « *juste. . . . .* (5) *J'userai de tout mon pouvoir pour faire* « *exécuter les sentences. . . . . Je ne soustrairai aucune* « *part des biens amphictioniques. . . . . et je donnerai* « *à un autre aucune propriété commune. . . . .*

(7) « *Je jure par Apollon Pythien et par Latone et* « *par Artémis, et si je tiens ce serment, toutes les* « *bonnes et belles choses vont toujours m'échoir; mais* « *si je devenais parjure,* (qu'il m'advienne) *de mau-* « *vaises choses au lieu de bonnes. . . . . Quant aux* « *registres, je n'inscrirai que sur l'ordre des Am-* « *phictions. . . . . .*

(11) « (Je taxerai tel et tel objet) *d'après sa juste* « *valeur, et je promets de ne jamais accepter de cadeau;* « *et je le jure par Apollon Pythien et par Latone et par* « *Artémis, et si je tiens mon serment, beaucoup de bien* « *va m'échoir; mais si je devenais parjure, qu'il m'ad-* « *vienne de mauvaises choses au lieu de bonnes. Je ferai*

« *prêter aux greffiers du sanctuaire et aux hérauts le* « *serment que j'ai prêté moi-même.* »

(14) (Tels magistrats) *iront recueillir la dîme et toutes les victimes* (des sacrifices apolliniens), *les ânes, le taureau jugé sans défaut*.......... (Un autre magistrat) *examinera l'hécatombe, après avoir prêté le même serment que les greffiers.*

Inspection de la terre sainte. — Si quelqu'un cultive le territoire que les Amphictions ont déclaré sacré, il payera, lorsque l'inspection aura lieu, aux greffiers des Amphictions [30] *statères éginétiques par arpent. Les greffiers devront inscrire le nom du cultivateur et son amende, et exiger que le cultivateur paye.* (18) *Mais s'ils négligent l'inspection ou qu'ils ne réclament pas le payement, ils verseront eux-mêmes les* 30 *statères qu'ils n'auront ni inscrits ni réclamés. Dans le cas où le greffier débiteur ne payerait pas l'amende, la ville natale du greffier sera exclue du sanctuaire* (de Delphes), *et les Amphictions feront la guerre contre ses citoyens.....*

(21) (Il est défendu) *de décharger du fumier sur la terre sainte.*

Quant aux habitations....... celles qui sont situées au bord de la mer pourront être propriété privée, mais les portiques seront communs à tous....... et ne rapporteront aucun loyer à qui que ce soit. La même personne ne pourra les habiter que pendant trente jours et pas au delà, et ni moulin ni mortier ne devra s'y trouver. Mais si quelqu'un contrevenait aux présentes lois, les greffiers lui imposeront la punition qui leur semblera juste. La moitié de l'amende appartiendra à ceux qui feront le rapport aux greffiers.

(26) *Prix. — Le prix de la statue d'Amphiction sera : pour le corps. ... statères éginétiques; pour le manteau,* 150 *statères éginétiques; pour les fibules d'or du*

manteau, 100 *statères éginétiques; pour la couronne*, 100 *statères éginétiques; pour la cuirasse et les jambières .... et* 10 *statères éginétiques; pour le bouclier*, 200 *statères éginétiques; pour le casque et les paragnathides, ... statères éginétiques; pour l'aigrette*, 15 *statères éginétiques; pour la lance, ... statères éginétiques; pour le glaive, ... statères éginétiques. Et les fibules et la couronne devront être en or..... Le prix du bœuf du héros sera de* 100 *statères éginétiques.*

(32) *Si quelqu'un refuse de livrer........, il devra ..... statères éginétiques; celui qui ne livrera pas la victime, devra* 100 *statères............ Offrir, aux Anémées, un triple sacrifice lustral à* [Apollon], *un triple sacrifice lustral à................. Le temple d'Apollon Pythien et la cour du sanctuaire et le temple d'Artémis...... et l'hippodrome et la fontaine dans la plaine seront, s'il leur manque quelque chose, réparés chaque Pythiade par les greffiers des Amphictions avant les jeux Pythiens.* (37) *Si les greffiers des Amphictions ne faisaient pas tous les embellissements nécessaires aux temples* (etc.), *dans la Pythiade sacrée, le greffier négligent devra payer ...... statères éginétiques. Si le greffier débiteur ne payait pas l'amende aux greffiers des Amphictions, la ville natale du greffier sera exclue, jusqu'à ce qu'il ait payé.*

(40) *Quant aux routes abîmées...... les Amphictions doivent, chacun dans son pays, réparer les ponts* [et veiller à ce que rien] *ne les endommage. Les greffiers des Amphictions auront soin de l'hippodrome. .... et les greffiers puniront* [les contrevenants]; *et sur les fleuves..........*

(43) *Fête pythique. — Tout le monde pourra assister à la fête annuelle pythique...... On célébrera les jeux Pythiens au mois delphique de Boucatios;* [les Amphic-

tions devront aussi envoyer leurs ambassadeurs] *au mois delphique de Bysios; mais s'ils ne les envoient pas, ils payeront une amende de..... statères éginétiques..... au dieu, et ils donneront tout aux Delphiens. Mais s'ils ne leur donnent rien, ils payeront ..... statères.*

(48) *Si quelques-uns ne tiennent pas la trève de Dieu, leurs villes natales seront exclues du sanctuaire* (d'Apollon).................................

Cette inscription, unique dans son genre, date de la première année de la 100e olympiade (380 avant J.-C.), c'est-à-dire de l'archontat de Pythéas. La loi des Amphictions, promulguée sans doute dans tous les pays de leur confédération, était écrite dans le dialecte delphique, idiome approchant du dorien; notre exemplaire, gravé et exposé dans l'Attique, est malheureusement très-fautif et plein d'inconséquences grammaticales (1).

(1) On y remarque d'abord deux dorismes : ο pour ου surtout dans les génitifs et les accusatifs de la seconde déclinaison : τõ Πυθίο (35), Πυθέο (1), αὐτõ (41), τõ ἀμπεχόνο (27), τὸς ὄνος (14), et dans les mots Λατὸς et ζαμιόντων (mais à côté de τοῦ Πυθίου, τοῦ Βυσίου, etc.); ensuite ε pour ει dans les infinitifs : ἄγεν, φέρεν, θύεν, ἀπογραψέν, ἐνοικέν, ἐφακέσθαι, et pour η dans ἒι (ᾗ, l. 40). L'η des Ioniens est quelquefois remplacé par α : ἁ στεφάνα, τὰν κράναν, τᾶς ἱερᾶς γᾶς, πορπάματα (31), ζαμιόντων (25), ἱερομνάμων. La conjonction εἰ est constamment orthographiée αἰ; et au lieu de ἱερὸς, on trouve souvent la forme dorienne ἱαρός, ἱαρῶσαν (16), ἱαρομνάμων (25, 36, 40). — Σ est remplacé par τ dans ἐνιαυτία (43), διακατίοι [διακόσιοι (29)]. Les déclinaisons n'offrent qu'un seul dorisme : πάντεσσι (22, 43) au lieu de πᾶσι, etc. Dans les conjugaisons, nous rencontrons les futurs : δικαξέω, ἐκπραξέω, ὁρκιξέω (mais δώσω); les subjonctifs πέμπωντι, ἐπικοσμήσωντι (pour — ωσι), l'optatif περιϊείεν (pour — ίοιεν), e l'infinitif εἶμεν (pour εἶναι). L'article du pluriel est τοί; la particule μηδέποκα remplace μηδέποτε (4. 11); κα est mis pour ἄν, et par conséquent ἐπείκα (16) pour ἐπάν. La préposition se joint à l'article : καττὰν, καττõ (κατὰ τοῦ), ποττὸν (πρὸς τόν), ποττὸς (πρὸς τούς), mais devant le verbe elle conserve quelquefois sa forme tout entière [ἐφιορκέοιμι (9), à côté de ἐφακείσθων (37)], ce qui s'explique par le digamma (ἐπιεργάζομαι, l. 18). Ἐν est mis pour ἐς, ἔντε pour ἔστε

sacrifice expiatoire composé de trois animaux : sanglier, bélier et taureau ou bouc (*suovetaurilia*). Κηῦα, signifie καθαρτηρία (lustrale), comme τὰ κεῖα (κήϊα) signifient καθάρματα (*lustrations*). M. Ahrens y voit la forme dorienne du génitif κηΐων. L'étymologie du mot nous rappelle l'aoriste ἔκηα = ἔκαυσα *brûler*).

(36) Le δρόμος est l'hippodrome construit sur le territoire de Crissa. Pausanias dit (X, 37, 4) : καταβάντι ἐς τὸ πεδίον ἱππόδρομός τέ ἐστι καὶ ἀγῶνα Πύθια ἄγουσιν ἐνταῦθα τὸν ἱππικόν.

(43) La *fête annuelle* est l'assemblée annuelle des Amphictions.

(44) Voici le calendrier de Delphes et des états voisins, tel que nous le connaissons par les inscriptions :

DELPHIENS.	PHOCÉENS.	LOCRIENS.	ÉTOLIENS.
1. Ἀπελλαῖος.	10.	12. Ἀπελλαῖος.	
2. Βουκάτιος.	11.	1. Ἀγρεστυών.	Πάναμος.
3. Βοαθόος.	12.	2.	Προκύκλιος.
4. Ἡραῖος.	1.	3.	Ἀθαναῖος.
5. Δαδαφόριος.	2. Ἀμάλιος.	4. Ἀράτυος.	Βουκάτιος.
6. Ποιτρόπιος ὁ πρῶτος.	3. Γιγάντιος.	5. Παναγύριος.	Δῖος.
7. Ἀμάλιος.	4. Διονύσιος.	6. Γιγάντιος.	Εὐθυαῖος.
8. Βύσιος.	5.	7.	Ὁμολῷος.
9. Θεοξένιος.	6. Λάφριος.	8. Ποιτρόπιος.	Ἑρμαῖος.
10. Ποιτρόπιος ὁ δεύτερος.	7.	9. Πόκιος.	Διονύσιος.
11. Ἡράκλειος.	8.	10. Ὑχαῖος.	Ἀγυεῖος.
12. Ἰλαῖος.	9. Ἀφάμιος.	11. Ἄμων.	Ἱπποδρόμιος.

Marbre très-fruste envoyé de l'île d'Égine par Fauvel. M. Bœckh croit qu'il provient de l'Attique, parce qu'il porte le nom de l'archonte d'Athènes. — Collection Choiseul-Gouffier.

Catalogue Choiseul, n. 184. — *Osann*, p. 349, 10. — *O. Müller*, Dorier, II, 532. — *Clarac*, Cat. 628; Musée n. 453; Inscript. pl. 44, 45, et additions pl. LXVI. — *Bœckh*, Corpus 1688.— *Ahrens*, De dialecto dorica p. 484-492.

Hauteur 0,59. — Largeur 0,34.

33. FRAGMENT DU CALENDRIER DE PERSÉPHONE.

. . . . ι. | μηνὸς Δείου δ'. Ἡ ἀνάβασις τῆς θεοῦ τῇ ζ'. | Ἡ ὑδροποσία μηνὸς Ἰουλαίου νευμηνίᾳ.

Ἡ πομπὴ ἐκ πρυτανείου ι'. | Τὰ νεώματα μηνὸς Ἀπολλωνίου ιε'. | Ἡ δύσις τῆς θεοῦ μηνὸς Ἡφαιστίου δ'. | Ἡ κατάκλησις μηνὸς Ποσιδείου ιε'. | — Κατὰ κέλευσιν τῆς θεοῦ Ἀρίστιππος Ἀριστίππου | ἐπέγραψα.

.... *le* 4 *du mois de Dios. L'ascension de la déesse, le* 7. (La fête de) *l'hydroposie, à la nouvelle lune du mois de Julée. La procession partant du prytanée, le* 10. *Le nouveau labourage des jachères, le* 15 *du mois d'Apollonios. La descente de la déesse, le* 4 *du mois d'Héphaestios. La convocation, le* 15 *du mois de Posidios. — Par ordre de la déesse, moi, Aristippe,* (fils) *d'Aristippe, j'ai inscrit* (ce calendrier).

Cette déesse doit être Perséphone, divinité agricole dont la *descente* (δύσις, κάθοδος) dans les enfers et le *retour* (ἀνάβασις, ἄνοδος) au printemps étaient célébrés, surtout en Asie Mineure, avec beaucoup de solennité. La fête du *nouveau labourage* me prouve également qu'il ne s'agit que du culte de Kora; mais les autres détails du calendrier sont trop vagues pour qu'on puisse en tirer des conclusions. L'*hydroposie*, fête spéciale où l'on buvait l'eau de quelque source sacrée et qui se célébrait à la nouvelle lune (1), rappelle l'usage qu'avaient les Athéniennes de se baigner le premier jour du mois.

Quant aux noms des mois, Δεῖος ou Δῖος appartient aux calendriers étolien et macédonien, où il commence le 24 septembre; Ἰουλαῖος doit être comparé au Ἰούλιος cypriote; Ἀπολλώνιος est connu en Elide et à Tauroménium, en Sicile; Ποσιδεῖος rappelle le mois attique *Posidéon*, qui commençait le 25 décembre; le mois Ἡφαίστιος seul n'est pas connu ail-

(1) Elle est peut-être le symbole de la pluie qui féconde les blés, bien que la tradition attique représente les *hydrophories* comme un souvenir du déluge. Je rappelle les Προηρόσια (ἱερά), sacrifices offerts avant le labourage; la Χλοία, fête de la jeune verdure; les Ἁλῶα, célébrés à l'occasion du battage des grains; et les Μεγαλάρτια, fête des grands pains.

leurs. L'arrangement intérieur de ces fastes présente de graves difficultés, et je ne crois pas que les cinq mois mentionnés aient formé une série non interrompue.

Rapportée, sans doute de l'Asie Mineure, par Choiseul-Gouffier. On lisait autrefois sur le revers notre inscription en l'honneur de la nourrice *Mélitée.*

Dubois, Cat. Choiseul, 204. — *Clarac*, Cat. 632; Musée n. 282, pl. 153 ; n. 427 *b*, et Inscript. pl. 45. — *K. F. Hermann*, Griechische Monatskunde (Gœttingen, 1844), p. 14, 64. — *Franz*, Corpus 6850.

Hauteur 0,27. — Largeur 0,79.

34. FRAGMENT RELATIF AU CULTE DE ZEUS-SAUVEUR.

. . . .
τοῦ κήρυκος [καὶ. . . . .]
ἱερέως τῆς ὑμ[. . . . . καὶ Διὸς]
4 τοῦ Ἐλευθερίο[υ. . . . .]
ἐκδικήσαντο[ς . . . . τὸ]
κεφάλαιον τ[ῶν ζημιῶν κατεβάλη εἰς τὸ]
συνέδριον [ἐπὶ. . . . .]
8 Τιτιανοῦ Τί[του υἱοῦ. . . . .]
. . . . ληαα. . . . .
. . . .

Le héraut-prêtre (κήρυξ καὶ ἱερεύς, *v.* 2 et 3) ainsi que le conseil (συνέδριον, *v.* 7) se rapportent peut-être au temple d'Éleusis. Il s'agit du payement des amendes d'argent que le prêtre avait imposées, et qu'on versait dans la caisse du conseil, sous la présidence de *Titianus* (*v.* 8). Zeus-Sauveur (σωτὴρ καὶ ἐλευθέριος) avait son culte à Athènes, de même que Déméter Ompnia dont M. Bœckh a conseillé de rétablir le nom, *l.* 3 [τῆς ὀμπνίας Δήμητρος]. L'inscription date du IIe siècle de l'ère chrétienne.

Rapportée d'Athènes par Fauvel (comme les nos 12. 13).

Dubois, Cat. Choiseul, 224. — *Clarac*, Cat. 545 ; Musée n. 500, et Inscript. pl. 22. — *Bœckh*, Corpus 524.

Hauteur 0,28. — Largeur 0,23.

35. DÉCRET DU SÉNAT DE LA NOUVELLE ILIUM CONCERNANT LA LOI DES SACRIFICES.

A. .... τοὺς πλο ....
.... εἰσάγεσθαι τὸν ....
.... τας ὅταν καὶ τὰς α ....
4 [....... ἀπ]οικοι τοῦ Σκαμάνδρου ....
....
....
....
8 .... λογισταῖς ....
.... τα... τὸ μὲν ....
.... τοὺς πρυτάνεις τοὺς τὸν ......
[...τ]ὸ δὲ δαπάνημα δραχμὰς τριμοιρια[ίας....]
12 .... ορων ἀφ' ὧν καὶ τἆλλα ἐψήφισται αυτ .....
.... εἰ δὲ μὴ ἐκκομίσωνται ὑπὸ τῆς συ[νόδου....]
.... τοὺς τραπεζίτας · τοὺς δὲ παραλα[βόντας....
B. .... εἶπεν · τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ ἡ βουλή · τω...
16 .... δοκιμαστὰς ἐὰν νεώτεροι ἢ πρεσβύτεροι.....
..πρυτανεύοντας καὶ τοὺς στρατηγοὺς ἐπεθρ.....
[τὸ εἰς] τὴν θυσίαν δαπάνημα δώσουσιν ἀπὸ δοτῶν..
.. ἱερέας ἐπιτελέσαι τὴν θυσίαν, εἶναι δὲ τὴν τοῦ...
20 [τῆς] στηλώσεως τοῦ ψηφίσματος Ἀπελλῆς Ἀντιφάν[ους]

L'état fruste de cette inscription me défend d'en essayer la traduction. M. Bœckh a déjà reconnu qu'elle se compose de deux décrets (*A* l. 1-14 et *B* l. 15-20), du *pséphisma* (l. 12.20) du sénat (βουλή l. 15), et de la proposition d'un citoyen qui débute par la formule ordinaire : τὰ μὲν ἄλλ καθάπερ ἡ βουλή. Il s'agit du règlement des sacrifices qu

doivent être surveillés par les contrôleurs des finances (λογισταί l. 8) et les experts publics (δοκιμασταί l. 16), appelés à juger si les victimes ont l'âge légal (l. 16). Les trésoriers de la ville (τραπεζῖται l. 14) reçoivent l'ordre de prélever les frais des cérémonies sur le prix des offrandes (l. 18), et probablement en *tridrachmes* (δραχμαὶ τριμοιριαῖαι l. 11), monnaie courante dans l'Asie Mineure. En outre il est quelquefois question des prytanes (l. 10. 17) et des prêtres (l. 19); *Apellès*, fils d'*Antiphane*, greffier du sénat, fut chargé de rédiger cette inscription et de l'exposer publiquement. — Comparez mes nos 38 et 39.

Trouvée sans doute à *Ilium novum* (voir l. 4 : οἱ ἄποικοι τοῦ Σκαμάνδρου). Collection Choiseul.

Clarac, Cat. n. 544 ; Musée n. 495, et Inscript. pl. 21. — *Bœckh*, Corpus 3600.

Hauteur 0,45 — Largeur 0,32.

36. COMPTE-RENDU DES DÉPENSES FAITES PAR LE DÈME DE PLOTHÉE (dans l'Attique). — DÉCRET SUR LE PRÊT DES REVENUS PUBLICS DU DÈME ET L'EMPLOI DES INTÉRÊTS.

A.

[Πα|ρ]αλαῖα·
[δη]μάρχωι|Χ
[τα]μίαιν|ἐς|τὰ|δι'|ἔτος|ἱερὰ|𐅅
[ἐ]ς|τὸ|Ἡρακλεῖον|𐅅ΧΧ
[ἐ]ς|Ἀφροδίσια|ΧΗΗ
[ἐ]ς|Ἀνάκια|ΧΧΗ
[ἐ]ς|τὴν|ἀτέλειαν|𐅅
[ἐ]ς|Ἀπολλώνια|ΧΗ
[ἐ]ς|Πάνδια|𐅅Η
[μ]ισθώσεων|ΗΔΔ⊢⊢⊢⊢ΙΙC

Les Paralies.	
Au démarque : 1,000 *drachmes.*	1,000 drachmes.
Aux deux trésoriers :	
Pour les sacrifices de l'année courante (δι' ἔτους) *:* 5,000...	5,000
Pour le temple d'Hercule : 7,000....................	7,000
Pour la fête d'Aphrodite : 1,200	1,200
Pour la fête des Dioscures : 1,200	1,200
Pour l'atélie (exemption des collectes pour l'église) : 5,000....................	5,000
Pour la fête d'Apollon : 1,100.	1,100
Pour les Pandies : 600.......	600
Total.....	3 talents 4,100 drachmes

Fermages : 134 *drachmes,* 2 *oboles* 1/2.

Ligne 1, j'avais proposé d'abord τὰ παλαιὰ (ἀναλώματα), *les anciennes dépenses;* mais je me rends à la conjecture de M. Sauppe, bien que le mot *Paralies* ne soit suivi d'aucun signe numérique. C'était probablement une fête, dont les frais s'élevaient à un chiffre qu'on ne connaissait pas encore.

La *fête des Dioscures* s'appelait à Athènes τὰ Ἀνάκια ou Ἀνάκεια, leur temple τὸ Ἀνάκειον (voir p. 29), parce qu'ils portaient le titre d'Ἄνακες (*princes,* ἄνακτες).

Les *Pandies,* célébrés le 14 élaphébolion (mars), faisaient partie de la grande fête de Bacchus. Ils étaient peut-être consacrés à *Pandie,* déesse de la lune, mais nos sources ne nous permettent pas de nous prononcer définitivement sur cette question. (Voir *A. Mommsen,* Heortologie, p. 60.)

Quant à la somme provenant des fermages, il semble évident que ce n'est plus une dépense, mais une recette; voir l. 23-24 du décret suivant.

B.

[ἔδ]οξεν|Πλωθειεῦσι|Ἀριστότιμος|ε-
[ἶπ]ε|τὸς|μὲν|ἄρχοντας|τõ|ἀργυρίο|ἀ[ξ]-
[ιό]χρεως|κυαμεύεν|ὅσο|ἑκάστη|ἧ|ἀρ[χ]-
[ὴ|ἄ]ρχει|τούτος|δὲ|τὸ|ἀργύριον|σῶν[π]-
[αρ]έχεν|Πλωθεῦσι|περὶ|μὲν|ὅτο|ἔστ[ι]
[ψ]ήφισμα|δανεισμõ|ἧ|τόκος|τεταγ[μέ]-
νος,|κατὰ|τὸ|ψήφισμα|δανείζοντα[ς|κ]-
[α]ὶ|ἐσπράττοντας|ὅσον|δὲ|κατ|ἐν[ιαυ]-
[τ]ὸν|δανείζεται,|δανείζοντας|ὅ[ππω]-
ς|ἂν|πλεῖστον|τόκον|διδῶι|δς|ἂν[πεί]-
θηι|τὸς|δανείζοντας|ἄρχοντα[ς|τιμ]-
[ή]ματι|ἧ|ἐγγυητῆι|ἀπὸ|δὲ|τõ|τόκο[τε|κ]-
αὶ|τõμ|μισθώσεων|ἀντὶ|ὅτο|ἂν|τ[õν|Πα]-
ραλαίων|ὠνήματα|ἧι|μίσθωσιν|φ[έρο]-
νται|θύεν|τὰ|ἱερὰ|τά|τε|ἐς|Πλωθεί[αν|κ]-
οινὰ|καὶ|τὰ|ἐς|Ἀθηναίος|ὑπὲρ|Πλ[ωθέ]-
ων|τõ|κοινõ|καὶ|τὰ|ἐς|τὰς|πεντετ[ηρί]-
δας|καὶ|ἐς|τἆλλα|ἱερά|ὅποι|ἂν|δέ[ηι|Π]-
λωθέας|ἅπαντας|τελε͂ν|ἀργύριο[ν|ἐς]
ἱερὰ|ἧ|ἐς|Πλωθέας|ἧ|ἐς|Ἐπακρέας|[ἧ|ἐς]
Ἀθηναίος|ἐκ|τõ|κοινõ|τὸς|ἄρχο[ντας]
οἳ|ἂν|ἄρχωσι|τõ|ἀργυρίο|τõ|ἐς|τὴ[ν|ἀτ]-
[έ]λειαν,|τελε͂ν|ὑπὲρ|τõν|δημοτõν[καὶ]
[ἐ]ς|τὰ|ἱερὰ|τὰ|κοινὰ|ἐν|ὅσοισιν|ἑσ[τι]-
[õ]νται|Πλωθῆς,|οἶνον|παρέχεν|ἡδὺ[ν|ἐ]-
[κ|τõ]κοινõ,|ἐς|μὲν|τὰ|ἄλλα|ἱερὰ|μέχρι|
[τέλος]ἑκάστωι|τοῖς|παρõσι|Πλωθε[ῦ]-
[σι,|τῶι|δὲ|τõ|χορõ]διδασκάλωι|κα|λ[ὸν]
[στέφανον,|τῶι|δὲ]ἀποκαίοντι|κ[αλὸν]
[στέμμα|κεφαλῆς|κ]αὶ|δημιοργ[οῖς|ἑκ]-
[άστωι|δραχμὰς|. . . . .]

Les Plothéens ont décrété, sur la proposition d'Aristotimos : Quant à l'argent dont chaque magistrature dispose, on devra élire des administrateurs sûrs, et ceux-là conserveront aux Plothéens les sommes dans leur intégrité. (15) *Quant au prêt dont un plébiscite a arrêté les conditions, ou dont l'intérêt est fixé, ils doivent prêter et réclamer d'après le plébiscite. Toute somme avancée pendant l'année doit être prêtée de manière à ce qu'elle rapporte le plus d'intérêts possible, et à celui qui inspirera de la confiance aux magistrats prêteurs par un gage ou par des garants.*

(22) *Avec ces intérêts et l'argent que rapporteront les fermages paraléens, on fera les sacrifices religieux, ceux* (que nous célébrons avec d'autres bourgs) *en commun à Plothée, et ceux* (qu'on célèbre) *chez les Athéniens pour la commune de Plothée. Et quant aux sacrifices de chaque cinquième année et aux autres fêtes, dont tous les Plothéens doivent fournir les frais sur leur caisse commune,* (c'est-à-dire) *aux sacrifices* (célébrés) *soit à Plothée, soit à Épacria, soit à Athènes : les magistrats administrant l'argent destiné à l'atélie* [exemption des frais du culte], *payeront pour les citoyens du bourg.* (33) *Et à l'occasion des sacrifices communs, pour lesquels les Plothéens fournissent les repas,* (les magistrats seront tenus) *de donner du vin doux à frais communs à chacun des Plothéens présents; de même dans les autres fêtes jusqu'à la fin; et* (ils donneront) *au directeur du chœur une belle couronne; au prêtre qui brûle* (les offrandes), *un beau bandeau frontal, et aux artisans* (tant de) *drachmes.*

Le dème de Πλώθεια (1), appartenant à la tribu Ægéide, était situé près d'*Hales Araphénides* (l. 24, aujourd'hui le

(1) L'habitant de Plothée s'appelle ordinairement Πλωθεύς, mais la forme Πλωθειεύς n'est pas rare non plus. Notre inscription emploie

village de Ῥαφῆνα) et d'*Epacria* (l. 30), l'une des douze plus anciennes villes de l'Attique. Ἐπακρία (ou Ἐπακρίς) est probablement la même localité que Διακρία ou Ὑπερακρία, c'est-à-dire la côte orientale allant de la montagne de Parnès jusqu'à Brauron. — Les Παραλαῖα (voir l. 4) sont ici une localité située près des deux Ἁλαί (*Salines*). La perception des impôts de cette propriété était donnée à ferme (ὠνεῖσθαι). — Les Πεντετηρίδες (l. 27) sont les grandes Panathénées. — Nous apprenons par les l. 28-33 que les citoyens plothéens étaient exemptés des frais du culte, et que la caisse communale se chargeait de cette dépense. Plus haut (l. 7), nous avons vu une somme de 5,000 drachmes affectée à cette ἀτέλεια ἱερῶν.

La façon dont les lettres sont alignées dans cette inscription s'appelle στοιχηδόν; les caractères se rapprochent de très-près de l'archontat d'*Euclide* (Olympiade 94, 2 = 403 avant l'ère chrétienne). Les voyelles longues η et ω y sont déjà introduites; mais on y trouve encore un petit nombre d'archaïsmes, qui tous se réduisent à une seule règle, l'emploi des voyelles simples ε et ο pour exprimer les diphthongues ει et ου; et encore cette règle n'existe-t-elle que pour certaines formes : ε dans l'infinitif du présent (θύεν, χυαμεύεν, παρέχεν, τελε̃ν), et dans la préposition ἐς; ο dans le génitif du singulier (τõ ἀργυρίο, δανεισμõ, τõ τόκο, τõ κοινõ, ὅσο, ὅτο, ἔτος), et l'accusatif du pluriel (τὸς, τούτος, Ἀθηναίος) de ce qu'on appelle la seconde déclinaison; ensuite dans les mots παρõσι et δημιοργοῖς. La forme τῶμ μισθώσεων (l. 23) n'est pas insolite non plus.

Rapportée de l'Attique. Collection Choiseul (Cat. 213).

Clarac, Cat. 638; Musée n. 494, et Inscript. pl. 46. — *Bœckh*, Corpus 82, et I p. 176, 897.— *H. Sauppe*, Musée rhénan, IV 289-293.

Hauteur 0,58. — Longueur 0,26.

37. DÉCRET DES ILIENS RELATIF A L'EMPLOI D'UN DON DE 15,000 DRACHMES POUR LA FÊTE DES PANATHÉNÉES.

[Επ]ειδὴ ὁ ἱερεὺς τῶν πάντων θεῶν Ἑρμίας Ἑρμίου

les deux ormes alternativement : Πλωθειεῦσι (11), Πλωθῆς (35), Πλωθέων (26), Πλωθεῦσι (15. 37), Πλωθέας (28, 30).

[ἀεὶ κ]ατακολουθῶν τ[ῇ] | [τῶ]ν πα[ν]α[ξ]ιωτάτων
εὐεργετῶν προγόνων εἰς τὸν δ[ῆμο]ν προθυμίᾳ καὶ
[δ] | [ι]αφερούσῃ εὐδοξίᾳ, πρός τε τοὺς θεοὺς
4 ὁσίως καὶ εὐσ[εϐῶς] προσφέρεται [κ] | [αὶ] πρὸς
τὸν δῆμον φιλαγάθως καὶ μεγαλώμπρως, προ-
[αιρ]ούμενός τε καὶ ἀτρ | [όπω]ς πρὸς τοὺς θεοὺς
εὐσέϐεσθαι καὶ τὸν δῆμον εὐσεϐῶς [διαθέ]σθαι,
ἐπιδέδωκεν | [ἐ]κ τοῦ ἱεροῦ ἀργυρίου δραχμὰς
Ἀλεξανδρείας τὰς μυρίας καὶ πεντακισχιλίας, |
[συνδ]οκεῖ δὲ τῷ δήμῳ ἀποδεξαμένῳ αὐτοῦ τὴν
8 ε[ὔν]οιάν τε καὶ σπουδὴν | [καθ]ὰ καὶ περὶ τῶν
ἐπιδεδομένων χρημάτων προσῆκόν ἐστιν, ἵνα αἱ
τῶ[ν] | [Ἰλια]κῶν τιμαὶ ἀπὸ τῶν χρημάτων καὶ αἱ
εἰς τοὺς πολίτας φιλανθρωπίαι δια | [μένω]σιν εἰς
τὸν ἅπαντα χρόνον, ἀγαθῇ τύχῃ, ἐπὶ ὑγιείᾳ καὶ
σωτηρίᾳ καὶ τοῖ[ς] | [ἄλλοις] ἀγαθοῖς πᾶσι, δεδόχθαι
τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, τὰ μὲν χρήματα εἶνα[ι] |
12 [τὰ ἐπιδοθέ]ντα ὑπὸ Ἑρμίου ἱερὰ τῆς Ἀθηνᾶς·
τοὺς δὲ τραπε[ζ]ίτας, ἐπεὶ διαγεγραμμέ | [να ᾖ τὰ
δι]άφορα, ἔχειν ἔνθεμα [διδόντας] τόκον αὐτῶν
δέκατον, καὶ παραδοῦναι τ[ο] | [ῖς τραπεζίταις]
τοῖς μεθ' ἑαυτοὺς τοὺς πρυτανέας τόκο[ν] διμήνου
δέκατον, τοὺς δὲ | [τραπεζίτας ἔ]χειν ἔνθεμα τὰς
μυρίας καὶ πεντακισχ[ι]λίας Ἀλεξανδρείας καὶ |
16 [τὸν διμήνου τό]κον, ἀπὸ δὲ τῆς προσόδου
γίνεσθαι ἀν[ὰ] πᾶν ἔτος ἐν τῷ Παναθη[ν] | [αίῳ ἐν
τῇ ἑορ]τῇ τῶν Ἰλιακῶν πομπὴν καὶ θυσίαν [τ]ῇ
Ἀθηνᾷ· τοὺς δὲ τραπε | [ζίτας διδόναι ἑκάσ]του
ἔτους ἀπὸ τῆς προσόδου τῇ ἑνδε[κ]άτῃ ἐν τῷ

Παναθηναίῳ [τοῖς ἀφ' ἑκάστ] | ης φυλῆς αἱρεθησομένοις φυλάρχαις [κ]ατὰ φυλὴν δραχμὰς ἑκα- | [τὸν καὶ πεντήκον]τα, τριώβολον ἀνατριακοσιολόγιστο[ν] [1] καὶ τὸ ἥμισυ ἀργύριον. [ἀπ] | [ὸ τούτων δὲ τὴν φυλὴν ἱερ]εῦσαι βοῒ θηλείᾳ καὶ προβάτῳ ἄρρενι [καὶ] τὰ πέμματα προφέρεσθαι εἰ | [ς] τὴν θυσίαν, τὰ δὲ]περὶ τὴν πομπὴν ἐπιτελέσαι καθὸ πάτριόν ἐστιν. ἀκολουθεῖν δὲ | [καὶ ἔχοντας ἑ]κάστους τῶν φυλαρχῶν τὴν [2] ὑφ' ἑαυτῷ [φυλ]ήν, τῇ βοῒ ἐπιγράψαντας | [τὸ ὄνομα τῆς φυλῆς] καὶ προθύεσθαι τῷ Διῒ τῷ Πολιεῖ τὰ π[έμμ]ατα. ἐπιτελέσαι δὲ καὶ δεῖπ | [νον τοὺς φυλέτας] καὶ λόγον θέσθαι τῆς δαπάνης. τ[ῆ]ς δὲ πομπῆς ἐπιμελητὰς | [εἶναι τόν τε ἱερέα] τῶν πάντων θεῶν καὶ τὸν ἀγω[νο]θέτην καὶ τὸν ἐγλογιστήν, | [ἐπιμελείσθων δ' ὅπ]ως κατὰ κάλλος πομπεύωσιν ὡς [καὶ ἐπ]άξια [3] πομπῆς, καθιστάνα[ι] | [δὲ καὶ ἄνδρας τ]οὺς τῆς εὐταξίας ἐπιμελησομέ[νους], καὶ τοὺς κατασταθέντας ἔχε[ιν] | [ἐξουσίαν τοὺς ἀτα-] κτοῦντας τῇ ῥάβδῳ κολάζειν· ἄγε[ιν] δὲ τὴν πομπὴν ἐκ τῶν βασιλ[εί] | [ων, ἥτινι ἂν ἐδῷ] διατάξωσιν οἷς ἐπιτέτακται τῇ...... τοὺς Ἰλιέας δὲ πά[ντας] . . | . . . . . δι' αὐτούς. . . . .

. . . .

Considérant que le prêtre de tous les dieux, Hermias (fils) *d'Hermias, imite les plus dignes de nos ancêtres et bienfaiteurs par sa bonté envers le peuple et*

---

(1) Le marbre porte ατριακοσιολογιστο[ν]. — (2) ην en ligature. — (3) επ αξιαι.

par son excellente renommée; qu'il agit envers les dieux d'une manière sainte et pieuse et qu'il traite le peuple avec affection et générosité; qu'il s'est proposé d'être d'une piété invariable envers les dieux et de disposer le peuple aux sentiments religieux en donnant, sur les fonds sacrés, 15,000 *drachmes alexandrines : le peuple est d'avis d'applaudir à cette bienveillance et à ce zèle, comme il convient quand il s'agit d'un cadeau d'argent.* (8) *Afin que les embellissements des jeux Iliens résultant de ce don et les preuves d'affection pour les citoyens ne soient jamais oubliés,*

Le sénat et le peuple ont décrété :

A la fortune propice, à la santé, au salut et à tous les autres biens !

(11) *L'argent donné par Hermias sera consacré à Athéné.*

Les dépenses faites, les trapézites déposeront l'argent à leur banque et en donneront 10 *p.* 100. *Les prytanes* (de l'année courante) *donneront aux trapézites de l'année suivante deux mois d'intérêts à* 10 *p.* 100, *et ces trapézites déposeront à leur banque les* 15,000 *drachmes alexandrines et les intérêts de deux mois.*

(16) *Avec les intérêts* (de cette somme) *on fera chaque année, dans le Panathénæum* (et) *à l'occasion de la fête Ilienne, une procession et un sacrifice en l'honneur d'Athéné.*

Les trapézites de chaque année donneront, sur les intérêts, le onzième (jour de la fête) *dans le Panathénæum,* 150 *drachmes par tribu aux phylarques élus par chaque tribu,* (c'est-à-dire) 3 *oboles comptées trois cents fois, la moitié en argent. Avec cet argent, la tribu sacrifiera une vache et un bélier, et apportera* [1] *des gâteaux au sacrifice et célébrera une procession d'après*

(1) Il faut entendre προσφέρεσθαι.

l'usage de nos pères. Chaque phylarque y assistera avec sa tribu, après avoir inscrit sur la vache le nom de la tribu, et sacrifiera avant tout les gâteaux à Zeus Gardien-de-la-Ville.

(24) *Les membres de la tribu célébreront aussi un festin et rendront compte de la dépense. Le prêtre de tous les dieux, l'agonothète et le contrôleur seront inspecteurs de la procession et auront soin que la pompe soit aussi belle qu'il convient à une procession. Ils prendront des hommes qui maintiendront l'ordre, et ceux qui seront appelés à cette fonction auront le droit de frapper de la baguette les perturbateurs.*

(29) *La procession partira du palais royal et suivra le chemin prescrit par les ordonnateurs............. tous les habitants d'Ilium ....*

1. Hermias est prêtre *de tous les dieux* (οἱ πάντες θεοί); il y avait donc à la *Nouvelle Ilium* un Panthéon (Πάνθειον), comme à Olympie et, plus tard, à Rome.

6. 15,000 drachmes alexandrines équivalent à peu près à 12,000 francs.

9. Τὰ Ἰλιακὰ ou τὰ Ἰλίεια sont les jeux annuels institués à la *Nouvelle Ilium* en l'honneur de Minerve, et qui duraient au moins *onze* jours (l. 18). On y célébrait aussi des Panathénées, νέα et μικρά, et le jardin du temple de Minerve était appelé τὸ Παναθήναιον (l. 16.18).

12. Ces *trapézites* ne sont pas des usuriers, mais des magistrats annuels, trésoriers de la banque communale. Voir n. 35 et plus loin nos listes des fonctionnaires de l'île de Ténos.

19. Il y avait probablement dix tribus à *Ilium;* chaque tribu recevant 150 drachmes, il s'ensuit que tous les intérêts des 15,000 drachmes d'Hermias (à 10 pour 100) furent employés pour la fête. La tribu se composait alors de 300 hommes, dont chacun fut taxé (ἀνατριακοσιολογισθείς) à 3 oboles.

24. Ζεὺς Πολιεὺς ou Πολιοῦχος figure souvent dans les traditions de la mythologie ancienne. Il avait un culte spécial à

Athènes, à Lindos (*Ross*, Inscript. fasc. III, 271), à Paphos (*Corpus* 2640), et en beaucoup d'autres endroits.

29. Τὰ βασίλεια signifie le palais des Attalides.

Dalle de marbre ornée d'une moulure et brisée en deux morceaux, dont l'un a été trouvé dans le cimetière du village d'*Halileli*, l'autre au village de *Tchiblak*, site de la nouvelle Ilium. Collection Choiseul.

J. B. Lechevalier, Voyage de la Troade fait dans les années 1785 et 1786, t. III, 305 (II, 137. 246). — Cat. Choiseul, n. 214. — *Bœckh*, Corpus, 3599. — *Clarac*, Cat. n. 575; Musée n. 417, et Inscript. pl. 30, 31.

Hauteur 0,78. — Largeur 0,65.

38. 39. TRAITÉ RELIGIEUX CONCLU ENTRE LES HABITANTS DE LA NOUVELLE ILIUM ET LES SCAMANDRIENS.

A.

Ὁμολογία Ἰλιέων [καὶ Σκαμανδρέων.] |
[Ἐ]πὶ ἱερέως Ἀριστονόμου τοῦ Ἀριστονόμου
[μηνὸς . . . . ἀ|πι]όντος, ὡς δὲ Σκα-
μανδρεῖς ἀ[ριθμεῖν εἰώθασιν, ἐπὶ μηνὸς | . . . . . .]
αίου τετράδι ἀπιόντος . . . . | . . . .
οἱ κατοικοῦντες Σ[καμανδρέων . . . . | . . . . .
τῶν πο]λιτῶν ἐν Σκα[μάνδροις οἰκούντων . . . |
. . . . ἐν Σκαμ]άνδροις ἀνε . . . . |
[. . . . . συ]μπενφ[θέντων . . . . . . | . . . .
ἐ]φηβε[ύσαντες . . . .]

. . . .

B.

. . . . . . [ἑκάστης] ἡμέρας ὀβολοὺς δύο καὶ πυρῶν
χοίνικ[α καὶ κρέ|ατος ὅσον δέχεται] ὀβέλιον. τὸν
δὲ ὑπηρέτην λειτουργεῖ[ν πᾶσαν | ἀγωγὴν τούτων

τῶν χρη]μάτων εἰς τὴν πόλιν. αἱρεῖσθαι δὲ καὶ
4 ἀ[γορανόμον | ἐκ τῶν οἰκούντων ἐν Σκαμά]νδροις.
τὸν δὲ αὐτὸν [καὶ] συνοικονομεῖν | [καὶ φυλάττειν
πᾶσαν ὠνη]σιν καὶ πρᾶσιν, καθότι προεψήφισται·
αἱρεῖσθα[ι] | [δὲ καὶ ταμίαν ἐξ αὐτῶν, τ]ῷ δὲ αἱ-
ρεθέντι δίδο[σθ]αι εἰς τὴν ἐψη[φισμένην] | [ὤνησιν
δραχμὰς....., αἱρεῖσθα]ι δὲ καὶ ἱερονόμον τῶν
8 οἰκούντων [ἐν Σκαμ|άνδροις, ... καὶ
δίδοσ]θαι πάντα αὐτοῖς ἐξ ἀρχῆς, δίδ[οσθαι δὲ |
.............] δραχμὰς ἑκατὸν καὶ πεντή-
[κοντα εἰς ἑκάστην | ἡμέραν........,] κατ'
ἐνιαυτὸν ἕως δραχ[μῶν........|........]
τῆς Ἰλιέων χώρας.

A. Convention des Iliens et des Scamandriens (arrêtée) *pendant la prêtrise d'Aristonomos* (fils) *d'Aristonomos, le ..*me (jour) *du mois de .... finissant, ou, selon l'usage de compter chez les Scamandriens, le 4*me (jour) *avant la fin du mois de....... aeos, ...*

....

B. [On donnera à chaque Scamandrien qui viendra à Ilium pour assister aux jeux et aux sacrifices] 2 *oboles par jour, et un choenix de blé et autant de viande qu'il en peut tenir sur une brochette. L'huissier* (d'Ilium) *se chargera de faire amener dans la ville toutes ces provisions. L'inspecteur du marché sera choisi parmi les habitants de Scamandres; il prendra aussi part à l'administration et surveillera tout achat et toute vente d'après les termes du plébiscite ci-dessus écrit. Le trésorier sera également choisi parmi eux, et l'on donnera à celui qui sera nommé ...... drachmes pour l'achat prévu par le plébiscite. Le prêtre sera aussi choisi parmi les habitants de Scamandres .... Et*

on leur donnera tout dès le commencement,......... 150 drachmes par jour........, annuellement jusqu'à .... drachmes.............................

Dans cette convention, il s'agit des fêtes religieuses célébrées à Ilium par les habitants de la ville et de la banlieue (voir mon n. 35). Le document est écrit en forme de plébiscite, car c'est le peuple qui s'engage.

B. l. 1. La χοῖνιξ contenait la 48e partie du μέδιμνος, c'est-à-dire autant de blé qu'un homme en peut manger par jour. C'est pour cette raison qu'on l'appelait ἡμεροτροφίς. Hérodote 7, 187 dit : χοίνικα πυρῶν ἕκαστος τῆς ἡμέρης ἐλάμβανε καὶ μηδὲν πλέον.

(2) J'ai pris ὀβέλιον dans le sens d'un diminutif d'ὁ ὀβελός. M. Bœckh pense qu'il s'agit d'une sorte de gâteau qu'on appelait ὀβελίας ou ἄρτος ὀβελίτης.

Inscription ornée d'une moulure, trouvée sur l'emplacement d'*Ilium*, près du village de Tchiblak, et rapportée en France par M. Dubois, en 1816. Collection Choiseul. — *B* formait autrefois le revers de l'inscription *A*. (Cat. Choiseul, 187.)

A. Choiseul-Gouffier, Voyage pittoresque, t. II, pl. 38, p. 433. — *Osann*, p. 361, 22. — *Clarac*, Cat. 607; Musée n. 477, et Inscriptions pl. 40. — *Bœckh*, Corpus 3597 *a*.

Hauteur 0,22 — Longueur 0,27.

B. Choiseul-Gouffier, l. c. — *Osann*, p. 368, 32. — *Clarac*, Cat. 546; Musée n° 476, et Inscript. pl. 22. — *Bœckh*, Corpus 3597 *b*.

Hauteur 0,24 — Longueur 0,28.

40. DÉCRET DES OLYMÉENS CONCERNANT LA PARTICIPATION D'UN ÉTAT VOISIN AUX SACRIFICES D'APOLLON ET D'ARTÉMIS DE KYBIMES.

[Ἐπὶ στεφαν]ηφόρου Ἰατροκλ[είου]ς τοῦ Λέοντος τοῦ Μέλανος, μηνὸς Ἀρτεμισίου εἰκάδι, ἔδοξεν τῷ Ὀλυμέων δή[μῳ, τὴν γνώμην ἀποφηναμένου Δημητρί]|ου τοῦ Ἑρμίου τοῦ Ἀντιπάτρου, καθ' υἱοθεσίαν δὲ Αἰνέου Παρεμβωρδέως· ἐπειδὴ καθή-

κει ὑπάρχειν τ[. . . . . μετουσίαν σὺν τοῖς Ὀλυ-]|
μεῦσιν κοινῶν ἱερῶν κατ' ἀνδρογένειαν, τοῖς τε
οὖσιν ἀπογόνοις τῶν ἐπικληρωθέντων διὰ τὴν
προϋπάρ[χουσαν μετουσίαν, τοῖς τε . . . .
4 *τὴν συγγέ]|[ν]ειαν, ἔτι δὲ καὶ τοῖς τετιμημένοις*
ἢ μετουσίαν εἰληφόσιν, ὁμοίως δὲ καὶ τοῖς γεγενη-
μένοις υἱοθέτοις [. . . . . πρὸς τα]|ῦτα καὶ
τοῖς ἐψηφισμένοις ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ διὰ τὴν
υἱοθεσίαν μετειληφόσιν ἢ καὶ μεταλαμϐάνουσιν
τῶ[ν ἱερῶν κοινῶν τὴν μετουσίαν. . . . .]|νες κατ'
οὐθένα τρόπον, τῶν προγεγραμμένων ὑπαρχούσης
αὐτοῖς τῆς μετουσίας τῶν ἱερῶν, μεταλαμϐάνου[σιν
τὴν μετουσίαν τῶν ἱερῶν . . . . πρὸς τὸν
Ἀπόλλωνα] | [κα]ὶ τὴν Ἄρτεμιν· οἷς θεοῖς οὐ
μόνον πρόσοδοι ὑπὸ τοῦ δήμου καθειερῶνται (sic)
καὶ αἱ θυσίαι καὶ αἱ ὑποδοχαὶ συντελ[οῦνται. . .
8 *. . . . . .]|[ἀλλὰ] καὶ ἀνήκοντα πρὸς τιμὴν καὶ*
δόξαν διοικεῖται κατὰ τὰ πάτρια. Πρὸς δὲ τούτοις
ὑπαρχούσων τοῦ Ὀλυμ[έων δήμου τῶν πρότερον
δὲ φυλῶν] | [κα]λουμένων, νῦν δὲ συγγενειῶν,
τῆς τε Μωσσέων καὶ Κυϐιμέων καὶ Κανδηϐέων,
τούτων δὲ ἐν ἑκάστῃ ὑπαρχούσ[ων θυσιῶν καὶ . .
. . . . ὑπ]|[αρχού]σων ἐν ἑκάστῃ, καὶ προσο-
δῶν οὐσῶν ἰδίων, τινὲς λαϐόντες κατὰ συνχώρημα
τὴν μετουσίαν ἐν συνγεν[είαις . . . .] |
. . . . . . ωκότων συνόδοις ὑπάρχειν τετολμήκασιν
ἐπὶ τὰ διοκούμενα (sic) *[ὑ]πὸ τοῦ Ὀλυμέων δήμου,*
οἱ μὲν αὐτῶν ἐπὶ τὰ . . . . |
12 *. . . . . τίας καὶ ἱερωσύνης καὶ προφητείας,*

καὶ ἐκ τῆς τῶν μηθὲν προσηκόντων ἀναιδοῦς ἀμφισϐητήσεως . . . . |
[. . . τῶν θε]ῶν καὶ κατὰ τῆς προστασίας τῶν θεῶν κατασκευάζεσθαι. Ἵνα οὖν εἰς δύναμιν πᾶσα μοχθηρὰ παρεύρεσις π. . . . . |
. . . . Δεδόχθαι τῷ Ὀλυμέων δήμ[ῳ ἀνα-] γράψαι τοὺς διεστῶτας ταμίας ἐν τῷ [ναῷ]. . . .
. . . .

Sous l'archonte couronné Iatroclès, (fils) *de Léon,* (petit-fils) *de Mélas, le* 20 *du mois d'Artémisios, le peuple des Olyméens a décrété, sur la proposition de Démétrios,* (fils) *d'Hermias,* (petit-fils) *d'Antipatros et par adoption d'Aenéas, de Parembordes : Considérant qu'il est convenable que* [le peuple des. . . . . .] *prenne part, avec le peuple des Olyméens, aux sacrifices communs suivant la progéniture mâle;* [il est ordonné] *aux descendants de ceux qui ont été reçus* [dans nos tribus] *par tirage au sort, à cause de la communauté* (de sacrifices) *déjà existante,* . . . . . . *ensuite aux* [citoyens] *honorés* (par l'état) *ou à ceux qui ont acheté la communauté, ainsi qu'aux fils adoptifs. . . . . , en outre à ceux que le peuple a élus* (pour une magistrature) *et à ceux qui par adoption ont reçu ou reçoivent le droit de participer aux sacrifices communs . . . . . d'acquérir,* [sans s'y refuser] *en aucune façon, le droit d'assister aux sacrifices offerts à Apollon et à Artémis, une fois qu'ils auront été autorisés à prendre part aux sacrifices mentionnés plus haut.* (7) *Non-seulement le peuple consacre des revenus à ces divinités, et* (leur offre) *des sacrifices et leur paye des secours, mais il fait encore, selon l'usage de ses ancêtres, tout ce qui contribue à leur honneur et à leur gloire.*

(8) *De plus, considérant qu'il existe d'anciennes tribus*

du peuple des Olyméens, aujourd'hui appelées familles, (à savoir) *celles des Mosséens et des Kybiméens et des Kandébéens, et que chacune d'elles a ses sacrifices et chacune ses ...... et ses revenus particuliers, et que quelques personnes acquièrent la communauté dans ces familles au moyen d'une permission ....* (11) *Ils ont osé favoriser les synodes contre les arrêtés du peuple des Olyméens, les uns contre .....* [les autres attaquant l'autorité] *de la prêtrise et de la prophétie, et à la suite de la querelle impudente de ceux que cela ne regardait pas ..... pour susciter des menées contre l'autorité des dieux. Donc afin que toute mauvaise excuse* [soit désormais impossible] ...... *le peuple des Olyméens a décrété, que les trésoriers des deux partis* (?) *inscriront* [le présent décret dans le temple ....]

Je ne sais pas si j'ai bien compris le sens de cet important fragment. Il paraît que des gens malveillants avaient essayé de renverser l'autorité du sanctuaire d'*Apollon et d'Artémis de Kybimes*, en faisant naître des doutes sur la valeur de ses prêtres et l'authenticité de ses oracles. Le temple de *Kybimes*, autrefois propriété exclusive de la tribu Kybiméenne, était très-riche, attendu qu'il possédait une grande partie du territoire de la ville d'Olymos, et qu'on employait même les revenus publics à son entretien. Notre décret arrête que tous les citoyens mâles d'Olymos (et de Labrandes?) qui ont déjà le droit d'assister à une cérémonie religieuse, appelée « sacrifice commun » (τὰ κοινὰ ἱερά), seront aussi tenus de figurer aux fêtes de Kybimes. Quant aux noms des trois familles (*gentes*) mentionnées ligne 9, j'en ai parlé à l'occasion de mon n. 54. Aussi ne sera-t il pas sans utilité de consulter l'inscription suivante pour arriver à mieux comprendre celle-ci.

Trouvée à *Olymos* (en Carie), et rapportée par Ph. Lebas.

Ph. Lebas, Voyage archéologique, partie V, n. 339.

Hauteur 0,26. — Largeur 0,91.

41. FRAGMENT D'UN TRAITÉ RELIGIEUX CONCLU ENTRE LES OLYMÉENS ET LES CITOYENS DE LABRANDES.

A . . . .

[Ἐπιστάτης ἔργων] τῶν ἱερῶν καὶ δημοσίων, παίδων Θαργηλίου καὶ α. . . . . |

. . . α καθ' ὃν δή ποτε οὖν τρόπον συνχώρησιν, μετὰ δ[ὲ] . . . . |

. . . . τοῦ δήμου τοῦ Ὀλυμέων καὶ τοῖς προγεγραμμέν[οις θεοῖς] . . . . |

4 . . . . [τοῦ] δήμου Ὀλυμέων δραχμὰς χιλίας, τὸ δὲ ἐσόμεν[ον] . . . .

B [Ἐπὶ στεφανηφόρου. . . . .]δρου, γραμματεύοντος βουλῇ Ἰάσονος τοῦ Ἰά[σονος, γνώμην ἀποφηναμένου] | . . . . [ἱερέως] τοῦ Διὸς τοῦ Ὀσογῶ. Ἐπειδὴ Ὀλυμεῖς καὶ Λαβραν[δεῖς] . .

. . . . | . . . . . ς ἐπὶ τὰς φυλὰς καὶ συνγενείας

4 καὶ πάτρας, καὶ εἶνα[ι] . . . . . . | . . . . . . ν αὐτοὺς ἐπὶ τὰς φυλάς, αἱ δὲ φυλαὶ ἐπικληρωσάτω[σαν] . . . . . | . . . . . [τοῖ]ς μὴ ἔτι κεκληρωμένοις, τοὺς δὲ ἐπικεκληρωμένο[υς] . . . . |

. . . . . [τοῖς ἐπι]κληρωθεῖσιν ἐν τοῖ[ς ἔ]νπροσθεν χρόνοις ἐπὶ τὰς φυλὰ[ς] . . . . | . . . . . οἱ πολῖται μετέχουσ[ιν]. Κατὰ τὰ αὐτὰ δὲ καὶ εἴ τινες λω

8 . . . . . | . . . . ανη διὰ τοὺς χρόνους, ἢ εἰσῆλθον εἰς συγγένειαν ἢ. . . . . | . . . . [π]ατρῶν ἐπὶ ταύτας α. . . . . . συνγενεῖς παρὰ . . . . . | . . . . . . [ἐπι]κεκληρωμένους καὶ

κληρῶσαι καὶ μετέχειν π. . . . | . . . . . ἐσθωσαν εἴς τε τὰς συνγενείας καὶ πάτρας ἔξω. . . . . |
12 *. . . . . . [γ]ράφωνται τοῖς ἄρχουσιν τῶν πρότερον πεπολιτ[ευμένων] . . . . . | . . . . . . [τ]ὰς συνγενείας καὶ πάτρας, περὶ δὲ τούτων ὧν ε. . . | . . . . πα εὐθύνειν παρευρέσει μηδεμιᾷ μήτε τοὺς α . . . . . . | . . . . . . [αὐ]τοῦ, καὶ πάντα τὰ χείριστα αὐτῷ καὶ ἐγγόνοις* (sic) *γίνε[σθαι]*
16 *. . . . | . . . . . παραδέξηται ἢ εἰσαγάγῃ ἢ δικαστὴς δικάσῃ ἢ δ. . . . . |*

C *. . . . . ς Ἱερωνύμου, Μέλας Οὐλιάδου καὶ υἱὸ[ς αὐτοῦ]. . . . | . . . . . [Θαργ]ήλιος Ἰατροκλείους, Μαρσύας Οὐλιάδου. . . . . | . . . . . [Μ]ενίππου,*
4 *Πρωτέας Ὑποβολιμαίου, Μαια. . . . . | . . . . [Δ]ιονύσιος Μενίππου καὶ υἱὸς αὐτοῦ Μένιππ[ος]. . . . | . . . . . . [καὶ υἱ]ὸς αὐτοῦ. . . . . . ων, Μεγακλῆς. . . . . |*

Le fragment *A* me paraît être la fin d'un contrat de vente, passé entre le temple d'Apollon et d'Artémis de Kybimes et un citoyen d'Olymos qui cède, moyennant 1,000 drachmes, sa propriété aux dieux. Cependant cette supposition n'est pas sûre.

B, comparé à l'inscription précédente (n. 40), est probablement une convention entre les habitants d'*Olymos* et ceux de *Labrandes* relative à leurs sacrifices communs, qui étaient basés sur le principe de la parenté (*cognatio*). Notre texte cite à plusieurs reprises les tribus (φυλαί), *gentes* (συγγένειαι) et familles (πάτραι) de ces villes, se recrutant par le tirage au sort. Ligne 14, il est question du contrôle (εὐθύνειν) des comptes publics, et on termine par des malédictions contre les trésoriers infidèles. J'ai parlé ailleurs du

temple de *Labrandes* et du sanctuaire de Jupiter Osogos à Mylasa (voir p. 111. 117).

Le fragment *C* ne contient que des noms propres.

Trouvée à *Olymos* (en Carie) et rapportée par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V, n. 333-335.

Hauteur 0,55. — Largeur 0,48.

42. LISTE DES PRYTANES ATHÉNIENS DE LA TRIBU ERECHTHÉIDE QUI VENAIENT ASSISTER A UN CONCOURS SOUS L'ARCHONTE PHILOPAPPOS. (Règne de Trajan.)

[Ἀγαθῇ τύ]χῃ· Ἀγω | [νοθέτου Κ]λαυδίου | [Ἀντ-] ιόχου, | [ἐπὶ] Φιλοπάπ | [που το]ῦ καὶ Λ(ουκίου) Αἰλι | [α]νοῦ, οἵδε ἦλθον | [τ]ῆς Ἐρεχθεῖδος | πρυτάνεις. |

[Κ]ηφεισιεῖς.

[Θ]εογένης Θεογένους | ταμίας. | [Δ]ιόδωρος πρ(εσβύτερος). | [Δ]ιόδωρος Διοδώρου. | [Ἀ-] πολλώνιος. | [Π]ατρόφιλος. | [Ἀ]φροδείσιος. | [Ἀ]φροδείσιος Ἀφροδεισίου. | [Φ]ιλόδημος Φιλο- δήμου. | [Ἀ]σκληπιάδης. | [Δ]ιονυσόδωρος. | [Δ]ημόστρατος. | [Ἀ]πολλώνιος. | [Σ]αβῖνος. |

Λαμπτρεῖς.

Γάϊος | Φιλαθήναιο[ς]. | Ἀντίγονος νε(ώτερος) | νεικήσας (1) ἔπος. | Διονυσοκλῆς. | Ἀν- τίγονος πρ(εσβύτερος). | Ἀντίοχος. | Διονύσιος. | Ἡρακλίδης. |

Εὐωνυμῖς (2).

(1) Pour νικήσας. — (2) Pour Εὐωνυμῆς (— μεῖς).

[ᾱ στάδι]ον Μάρκελλος.
β̄ στάδιον Νείκαιος.
γ̄ στάδιον Ἡρακλέων.
ᾱ πάλην Νείκων.
β̄ πάλην Μάρκος.
γ̄ πάλην Κυντιανὸς καὶ Μάξι|μος.
ᾱ πανκρά(τιον) Μελπομενός.
β̄ πανκ(ρ)ά(τιον) Ζώσιμος.
γ̄ πανκ(ρ)ά(τιον) Θάλλος.
ὅπλον Ἀγάθων.

Fête IV.

Φιλαδελφείων ἀγωνο|θετούντων Μάρκου|καὶ Κηφεισοδώρου (ἐ)νείκω(ν)·
κήρυ(ξ) Ὀνήσιμος.
ἐνκω(μιογράφος) Μάρκελλος.
ποιη(τὴς) Λυκόφρων.
δόλιχ(ον) Διονύσιος.
δίαυλ(ον) Διονύσιος.
ᾱ στάδι(ον) Ἀντίοχος.
[β̄ στάδιον] Νείκαιος.
[γ̄ στάδιον...... καὶ.....] βόης.

[Manquent les sept noms des vainqueurs πάλην, πανκράτιον et ὅπλον.]

TROISIÈME COLONNE.

Fête. V.

[Manquent tous les noms, comme au début de la première et de la deuxième colonne.]

[ᾱ στάδιον]........
β̄ στάδι(ον) Νείκαιος.

γ̄ στάδι(ον) Νείκων.
ᾱ πάλην Ἀσκληπιάδ[ης].
β̄ πάλην Μάρκελλος κ[αὶ]..........
γ̄ πάλην Μάξιμος.
ᾱ πανκρά(τιον) Ἀθηνόδωρος.
β̄ πανκρά(τιον) Νείκων.
γ̄ πανκρά(τιον) Διονύσιος καὶ Μύρων.
ὅπλον Πειθόξενος.

Fête VI.

Ἀθήναια ἀγωνοθετοῦντ[ος].............. | τοῦ κοσμητοῦ ἐνείκω[ν]·
κῆρυ(ξ) Ὀνήσιμος.
ἐνκω(μιογράφος) Πτολεμαῖος.
ποιη(τὴς) Ἀντίοχος.
δόλι(χον) Διονύσιος.
δίαυλ(ον) Θάλλος.
ᾱ στάδι(ον) Μάρκελλος.
β̄ στάδι(ον) Σεκοῦνδος.
γ̄ στάδι(ον) Ἡρακλέων.
ᾱ πάλην Πτολεμαῖος.
β̄ πάλην Μάρκος κα[ὶ] Μάρκελλο[ς].
γ̄ [πάλ]ην Σεκοῦνδος καὶ Μάξι[μος].
[ᾱ πανκ]ρά(τιον) Νεικύλας.
[β̄ πανκρά(τιον) Ἡρα]κλέων.
[Les deux autres lignes manquent.]

Les noms de deux fêtes nous sont seuls parvenus sur les six dont ce catalogue cite les vainqueurs : les Philadelphies et les Athénées. Les Φιλαδέλφεια, institués sous Septime-Sévère en l'honneur de la concorde qui régnait alors entre

ses deux fils Caracalla et Géta, furent supprimés après l'assassinat de ce dernier (212), ce qui donne une date certaine à notre inscription, écrite en lettres presque cursives. Les Ἀθήναια sont probablement les Panathénées. Ils ne sont présidés que par un seul agonothète (*juge de concours*), qui, ici du moins, remplit en même temps les fonctions de cosmète (directeur du gymnase). Les neuf genres d'exercice pour lesquels on décerne des couronnes sont les concours :

(1) Des hérauts. La victoire restait à la voix la plus retentissante.

(2) Des poëtes lyriques (ἐγκωμιογράφοι), qui composaient les hymnes en l'honneur des vainqueurs (ἐπινίκια).

(3) Des poëtes épiques, ποιηταὶ ἐπῶν.

(4) Des coureurs à la longue course (δολιχοδρόμοι), dont le parcours était de 24 stades (3000 pieds).

(5) Des coureurs à la double course (διαυλοδρόμοι), qui ne franchissaient que deux stades (course et retour).

(6) Des coureurs au stade (125 pieds).

(7) Des lutteurs.

(8) Des pancratiastes. Le παγκράτιον se composait de la lutte et du pugilat.

(9) Des escrimeurs (ὁπλομάχοι).

Les lettres $\overline{\text{A}}$, $\overline{\text{B}}$, $\overline{\Gamma}$ (1. 2. 3.), qu'on lit devant les noms des coureurs au stade, des lutteurs et des pancratiastes, indiquent les trois âges, enfants, jeunes gens et hommes faits. Plusieurs noms propres sont romains : *Marinus*, *Quintianus*, *Maximus*, *Secundus*, *Marcus*, *Marcellus*.

Trouvée à Athènes par Fauvel. Sur le revers on lisait autrefois l'inscription gymnastique : *Clarac*, 659.

Dubois, Cat. Choiseul, 218.—*Osann*, p. 319, 70.—*Bœckh*, Corpus, n. 245.— *Clarac*, Cat. n. 558 ; Musée 415, et Inscript. pl. 24.

Hauteur 0,35 — Longueur 0,53.

44. FRAGMENT D'UNE INSCRIPTION RELATIVE AUX JEUX.

. . . . | . . . . . ἐπ[ὶ Ἀντ | ι]όχου, φυλῆς |
[Κ]λυμενίδος, | ἄρχων Παγ | [κ]λῆς Παγ- |

[κ]λέους Ἀ | [κ]τιονείκης, | [ἀ]πὸ συνόδου | [τ]ῆς ἱερᾶς, ὁ | [κ]αὶ περιοδο | [νε]ίκης, ἄρχει. | τὸ δεύτε- | ρον ἐπίτευ | γμα Μενε | κράτους.

(Dans les jeux célébrés) *sous Antioche, de la tribu Klyménide, l'archonte Panclès* (fils) *de Panclès, vainqueur aux jeux d'Actium, membre du saint synode et vainqueur périodonique, a été premier. Ménécratès a obtenu le second succès.*

La provenance de ce marbre est incertaine, mais je le crois originaire d'*Ilium novum*, ville dont nous ne connaissons encore que trois tribus, bien qu'elle en comptât probablement dix : l'Alexandride, l'Attalide et la Panthoïde (*Corpus* 3615-17). Une quatrième serait alors ma *Klyménide*, qui empruntait sans doute son nom à Κλυμένη, mère d'Homère. Panclès, qui a gagné le premier prix d'après notre inscription, porte plusieurs titres. Il est ἄρχων.... ἀπὸ συνόδου τῆς ἱερᾶς, président d'une corporation religieuse, peut-être du synode bachique des acteurs; Ἀκτιονείκης — les jeux d'*Actium*, institués par Octavien, durèrent jusqu'au delà du règne de l'empereur Julien; — Περιοδονείκης ou ὁ τὸν περίοδον νενικηκὼς désigne celui qui avait remporté des prix dans les quatre grands jeux, à Olympie, à Delphes, à Némée et sur l'Isthme.

Collection Choiseul (Cat. 215).

Osann, p. 349, 9. — *Clarac*, Cat. 574 ; Musée n. 490, et Inscript. pl. 29. — *Franz*, Corpus n. 6820.

Hauteur 0,46. — Largeur 0,14.

45. DÉCRET DES HABITANTS DE CARYANDES EN L'HONNEUR D'UN LITURGE.

. . . .

[ἔ] | λαιον οὗ πρὸς τὸ δοθὲν αὐ[τῷ . . . . ἀργυρίου μέγα πλῆθος] | ἀναλίσκων, χάριν τῆς τῶν πολλῶν εὐφημίας· αἱρεθεὶς δὲ καὶ συλ[λειτουργὸς

*τῆς θυσίας τῆς ἐνιαυσίας, ἐν τῇ λει] | τουργίᾳ ἐκτενῆ
καὶ φιλότιμον ἑαυτὸν παρέσχετο· συλλύσ[εις δὲ*
4 *καὶ ἐποιήσατο πολλάκις ἐκ τῶν ἰδίων δαπα] | νῶν
καὶ ὑπαρχόντων ἐν ἀντιδικίᾳ, καὶ εἰς εἰρήνην καὶ
τὴν ἔ[χθρας καταλλαγὴν προήγαγε τοὺς ἀντι-
δίκους.] |* Μ*ετὰ δὲ ταῦτα γενόμενος ἀπὸ τῆς φυλῆς
ταυραφέτης, οὐ μό[νον πάντα τὰ τοῦ κυνηγίου
δαπανήματα με | [γαλομερῶς καὶ φιλαγαθῶς
συνετέλεσεν, ἀλλὰ καὶ πρὸς τοῖς ὀ[λίγοις ταύροις
νόμῳ καὶ ἔθει ταχθεῖ]σιν ἀφεθῆναι ὑπ' αὐτοῦ,
καὶ ἄλλους ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας ἀφῆκεν τ[αύρους.]*
8 . . . . | Π*ρὸς δὲ τούτοις παντελῶς
βουλόμενος φιλαγαθεῖν ἀφῆκεν* . . . . . . | *[ἄλλο
τι] | κυνήγιον, τά τε κρέατα ἀπὸ τοῦ ἐρεθιζομένου
ταύρου διένειμεν τ[οῖς ἱεροῖς, μέρος τι διδοὺς
τῶν νεμομέ]νων γερῶν τῷ ἀπὸ τῆς φυλῆς
ἱερεῖ· δίκην τε φυγὼν ὑπὲρ τῆς [τῶν κρεῶν διανο-
μῆς, μισθὸν ἀπέτισε μαρτύρων τῶν κεκλημέ] | νων
εἰς τὴν ἀντιδικίαν ἐκ τῶν ἰδίων ὑπαρχόντων, καὶ*
12 *ἐξηγ[εῖτο τὰ νόμιμα ἐν τῷ δικαστηρίῳ· καὶ] | ἐν
τούτοις πάντας ὠφέλησεν, ἐν ἑτέροις τε πράγμασιν
ἐ[δίδαξε τὸν τοῦ νό] | μου ἔγδικον πάλιν, καὶ ἐν
ἐκήνοις* (sic) *τοῖς ἀγῶσιν πᾶσιν εἰσήνεγ[κεν τοῖς
κατασκευάσασιν αὐτῷ τοὺς] | ἀγῶνας· καὶ τὸ βου-
ληθὲν ὑπὸ τοῦ δήμου συγκατεσκεύασεν [καλῶς ἐν
πᾶσι καιροῖς, καὶ ἐπὶ τούτοις] | ἐπενήθη* (1) *οὐκ
ὀλίγα· χειροτονηθεὶς δὲ ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ χ[ο-*

---

(1) Pour ἐπῃνήθη.

ρηγὸς περὶ τοὺς στρατιώτας καὶ στρατηγὸς
16 ἐξεστρατεύσατο] | καὶ ὡς ἀνεστράφη οὔτε ἐχ-
χθρὸν (sic) βλάπτων, οὔτε φίλῳ παρά τῳ......

Un tel a dépensé beaucoup d'argent pour se faire une bonne réputation auprès du peuple. Désigné pour prendre part à la liturgie du sacrifice annuel, il a montré dans cette fonction du zèle et de l'ambition. Souvent, devant le tribunal, il a amené des accommodements à ses frais et de ses propres deniers, et a conduit les adversaires à la paix et à la cessation des inimitiés. Ensuite, nommé par la tribu à la présidence des chasses au taureau, non seulement il a généreusement et bienveillamment supporté tous les frais de la chasse, mais encore, sans se contenter de fournir le petit nombre de taureaux prescrit par la loi et l'usage, il a donné à chasser d'autres taureaux (achetés) *de ses propres deniers.* (8) *De plus, voulant montrer une bienveillance extraordinaire, il a organisé une seconde chasse au taureau et distribué aux temples la viande de l'animal chassé, donnant au prêtre de la tribu une portion des cadeaux à répartir. Accusé à cause de cette distribution de viande, il paya de ses deniers les témoins cités en justice, et il expliqua la loi au tribunal. En cela il devint utile à tout le monde, et donna aussi en d'autres causes une leçon au procureur, et après tous ces procès il porta plainte contre ceux qui l'avaient accusé.* (14) *En chaque occasion, il remplit bien les intentions du peuple, et on s'en loua beaucoup. Lorsque le peuple l'élut stratège et recruteur de soldats, il partit pour la guerre, et, quand il revint sans avoir fait du tort ni à l'ennemi ni* ....

....

Les dépenses nécessitées par les fêtes publiques étaient,

à tour de rôle, supportées par un des plus riches citoyens désigné par le peuple. Cette espèce de contribution forcée, qui devenait parfois très-onéreuse, s'appelait une *liturgie*. Les liturges d'Athènes étaient tenus de subvenir aux frais des représentations théâtrales, des concours gymnastiques, des repas publics et des ambassades sacrées.

1. Ἔλαιον τὸ δοθέν. Il s'agit de l'huile qu'il avait achetée comme gymnasiarque pour l'usage des jeunes lutteurs. Comparez, par exemple, *Rhangabé*, Antiquités helléniques n. 675, 8 : Προσεδαπάνησε δὲ καὶ πρὸς τὸ μερισθὲν αὐτῷ εἰς τὸ ἔλαιον ἐκ τῶν ἰδίων.

5. Ταυραφέτης signifie mot à mot celui « qui *lâche* les taureaux » : comme ailleurs ταυρελάτης celui « qui les *chasse*. » La patrie des combats de taureaux est la Thessalie; du temps de l'empire romain, ils étaient en vogue surtout dans les villes de l'Asie Mineure. On les appelait ταύρων θῆραι, ταυροκαθάψια, ou simplement βοηγίαι.

En beaucoup d'endroits, mes restitutions me laissent quelques doutes, mais au moins j'ai tâché de rendre ce document intelligible.

Trouvée à *Caryandes*, ville natale du géographe Scylax; rapportée en France par Ph. Lebas (Itinéraire p. 9).

Lebas, Voyage archéologique, 5e partie, p. 158 (n. 499).

Hauteur 0,35. — Largeur 0,56.

46. COMPTE-RENDU DES SOMMES DÉPENSÉES PAR LES TRÉSORIERS DU PARTHÉNON, DANS L'OLYMPIADE 92,3 ET 4 (Marbre de Choiseul).

A.

1 Ἀθεναῖοι ἀνέλοσαν ἐπὶ Γλαυκίππο ἄρχοντες κα[ὶ]
ἐπὶ τε̃ς βολε̃ς, ἧι Κλεγένες Halαιεὺς πρõ[τος]
2 ἐγραμμάτευε· ταμίαι hιερõγ χρεμάτον τε̃ς Ἀθεναί[ας,
Καλλ]ίστρατος Μαραθόνιος καὶ χσυνάρχ[ον]-
3 τες, παρέδοσαν ἐκ τõν ἐπετείον, φσεφισαμένο τõ

δέμο. Ἐπὶ [τ]ε̃ς Αἰ]*αντίδος πρότες πρυτανευό-*
σες hε[λλ]
4 [*εν*] *οταμίαις παρεδόθε*, Καλλιμάχοι Ηαγνοσίοι, Φρα-
σιτελίδει Ἰκαριεῖ ⋮ *hίπποις σῖτος ἐδόθε* ⋮ Ἀθεναίας
Πο[*λιά*]-
5 [*δ*]*ος* ⋮ ΤΤΤ[Χ]ΧΧΗΗΔΔΔΠ⊦⊦C ⋮ Νίκες ⋮
𐅅 ⋮ ΔΔΔΠΙΙΙƆC.
Ἐπὶ *τε̃ς* Αἰγε[ΐ]*δος δευτέρας πρυτανευόσες* ⋮ Ἀθλοθέ-
ταις παρεδ[*ό*]-
6 *θε ἐς* Παναθέναια *τὰ μεγάλα* ⋮ Φίλονι Κυδαθεναιεῖ *καὶ*
συνάρχοσ[*ιν*], Ἀθεναίας Πολιάδος ⋮ 𐅅Χ ⋮ *hιερο-*
ποιοῖς κατ' [*ἐ*-]
7 *νιαυτὸν* ⋮ Διύλλοι Ηερχιεῖ *καὶ συνάρχοσιν ἐς τὲν*
ἑκατόμβεν 𐅅ΗΔ⊦⊦⊦⊦ ⋮
Ἐπὶ *τε̃ς* Οἰνεΐδος *τρίτες πρυταν*[*ε*]-
8 [*υ*]*όσες* ⋮ *hελλενοταμίαις παρεδόθε* ⋮ Περικλεῖ Χο-
λαργεῖ καὶ συνάρχοσιν ⋮ *hίπποις σῖτος ἐδόθε* ⋮
ΤΤ𐅅ΗΗΗΗΔ[ΔΔ].
9 *ἕτερον τοῖς αὐτοῖς hελλενοταμίαις, hίπποις σῖτος ἐδόθε* ⋮
ΤΤ𐅅ΗΗΗΗ ⋮ *ἕτερον τοῖς αὐτοῖς hελλενοταμία*[*ις*],
10 Ηέρμονι *ἐδόθε ἄρχοντι ἐς* Πύλον ⋮ 𐅅Τ ⋮ *ἕτερον τοῖς*
αὐτοῖς ἑλλενοταμίαις ἐς τὲν διοβελίαν ⋮ ΤΤ ⋮
Ἐπὶ *τε̃ς* Ἀκ-
11 *αμαντίδος τετάρτες πρυτανευόσες* ⋮ *hελλενοταμίαις*
παρεδόθε ⋮ Περικλεῖ Χολαργεῖ *καὶ συνάρχοσιν* ⋮ *σῖ-*
12 *τος hίπποις ἐδόθε* ⋮ ΤΤΤ ⋮ *ἕτερον τοῖς αὐτοῖς hελλε-*
νοταμίαις ἐς τὲν διοβελίαν ἐδόθε ⋮ 𐅅ΤΤΤΧΗΗΗ𐅅Π ⋮
Ἐπὶ *τ*[*ε̃*]-
13 *ς* Κεκροπίδος *πέμπτες πρυτανευόσες* ⋮ *hελλενοταμίαις*

παρεδόθε ⁝ Περικλεῖ Χολαργεῖ *καὶ συνάρχοσιν ἐ*[ς]

14 *τὲν διοδελίαν* ⁝ ΤΤΤΤΧΧΗΗ ⁝

Ἐπὶ *τε̃ς* Λεοντίδος *hέκτες πρυτανευόσες* ⁝ *τρίτει ἐμέραι τε̃ς πρυτανεία*[ς]

15 *ἐλλενοταμίαις παρεδόθε* ⁝ Διονυσίοι Κυδαθεναιεῖ *καὶ συνάρχοσιν* ⁝ ΧΗΗΡΔΔΔΗΗΗ ⁝ *ἐνάτει τε̃ς πρυτανε*[*ί*]-

16 *ας hελλενοταμίαις*, Θράσονι Βουτάδει *καὶ συνάρχοσιν* ⁝ ΤΤΤΧΡΔΔΔΗΗΗΙΙ ⁝ *hενδεκάτει τε̃ς πρυτανείας h*[ε]-

17 *λλενοταμίαις παρεδόθε*, Προχσένοι Ἀφιδναίοι *καὶ συνάρχοσιν*, *στρατεγο̃ι ἐχς* Ἐρετρίας ⁝ Εὐκλείδει *ἀνομολό*[γ]-

18 *εμα* ⁝ ΧΧΧΡΗΗΔΔΔΔΙϽ ⁝ *τρίτει καὶ δεκάτει τε̃ς πρυτανείας hελλενοταμίαις*, Περικλεῖ Χολαργεῖ *καὶ συνάρχοσιν*[⁝]

19 ΧΧΧΧΡΗΗΗΗΓΗ ⁝ *ὀγδόει καὶ εἰκοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας* ⁝ *hελλενοταμίαις* ⁝ Σπούδιδι Φλυεῖ *καὶ συνάρχοσιν* ⁝ ΤΤΧ [ΧΧ]

20 Η ⁝ *τριακοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας τὰ ἐχ* Σάμο *ἀνομολογέθε* ⁝ *hελλενοταμίαι* ⁝ Ἀναιτίοι Σφεττίοι *καὶ παρέδροι*[ι Π-]

21 *ολυαράτοι* Χολαργεῖ ⁝ ΡΡΤΤΧ ⁝

Ἐπὶ *τε̃ς* Ἀντιοχίδος *ἑβδόμες πρυτανευόσες* ⁝ *πέμπτει τε̃ς πρυτανείας παρεδ*[ό]-

22 *θε* Διονυσίοι Κυδαθεναιεῖ *καὶ συνάρχοσιν ἐς τὲν διοδελίαν* ⁝ Τ ⁝ *ἑβδόμει τε̃ς πρυτανείας hελλενοταμίαις*, Θ[*ρά*]-

23 *σονι* Βουτάδει *καὶ συνάρχοσιν ἐς τὲν διοδελίαν* ⁝

ΤΧΗΗΔΔΔ⊢⊢IIIↃ ⋮ *τε̃ι αὐτε̃ι ἐμέραι hελλενοταμίαις Φαλάνθοι* [Ἀ]-

24 *λοπεκε̃θεν καὶ συνάρχοσιν, σῖτον hίπποις* ⋮ ΤΤΤΤ ⋮ *hέκτει καὶ δεκάτει τε̃ς πρυτανείας hελλενοταμίαις,* Προ[*χσέ*]-

25 *νοι* Ἀ*φιδναίοι καὶ συνάρχοσιν* ⋮ Χ𐅄ΔΔΔ⊢⊢⊢⊢III ⋮ *τετάρτει καὶ εἰκοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας hελλενοταμίαις,* Εὐπόλι[*δι* Ἀ-]

26 *φιδναίοι καὶ συνάρχοσιν* ⋮ 𐅅ΗΗΗΗ. ⋮ Ἑβδόμει *καὶ εἰκοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας hελλενοταμίαις,* **Καλλίαι** Εὐονυμ[*ει̃ κ*]-

27 *αὶ συνάρχοσιν* ⋮ ΤΧΧ𐅅𐅄ΔΓIIIIC ⋮
Ἐπὶ *τε̃ς* Ηιππcθοντί*δος ὀγδόες πρυτανευόσες, δοδεκάτει τε̃ς πρυτανείας* ⋮ *hε*[*λλενο*]-

28 *ταμίαις παρεδόθε* Προ*χσένοι* Ἀ*φιδναίοι καὶ συνάρχοσιν* ⋮ ΤΤΤ𐅅ΗΔΔΔ⊢⊢⊢⊢IIII ⋮ *τετάρτει καὶ εἰκοστε̃ι τε̃ς π*[*ρυτα*]-

29 *νείας hελλενοταμίαις ἐδόθε,* Δ*ιονυσίοι* Κυ*δαθεναιει̃ καὶ συνάρχοσιν* ⋮ ΤΤΤΧΧΧΧΗΗΗΔΓ⊢⊢⊢IC ⋮ *hέκτει καὶ τριακο*[*στε̃ι*]

30 *τε̃ς πρυτανείας hελλενοταμίαις ἐδόθε* Θ*ράσονι* Βο*υτάδει καὶ συνάρχοσιν* ⋮ ΤΧΧΧΗΗΗΔΔΓ⊢⊢⊢⊢III ⋮
Ἐπὶ *τε̃ς* Ἐρε*χθει̃*[*δος*]

31 [*ἐ*]*νάτες πρυτανευόσες, δοδεκάτει τε̃ς πρυτανείας* ⋮ *hελλενοταμίαις ἐδόθε,* Προ*χσένοι* Ἀ*φιδναίοι καὶ συνάρχοσι*[*ν* ⋮ ΤΤ]

32 [ΧΧΗ]𐅄ΔΔΔΓ⊢⊢⊢I ⋮ Τ*ρίτει καὶ εἰκοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας* ⋮ *hελλενοταμίαις ἐδόθε,* Δ*ιονυσίοι* Κυ*δαθεναιει̃ καὶ συνάρχο*[*σιν*]

33 [Τ]ΤΤΤΓΗΗΡΔΔΔΔΗΗΙΙΙ ⁝ *hέκτει καὶ τριακοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας ⁝ hελλενοταμίαις ἐδόθε, Θράσονι Βουτάδει καὶ [συν]-*

34 *[άρχοσ]ιν* ΤΤΧΧΧΓΗΗΗΡΙΙC ⁝ *ἕκτει καὶ τριακοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας τὰ ἐχ Σάμο ἀνομολογέσα[το]..... άμα[χος]*

35 *[Φλυεὺς] στρατεγοῖς ⁝ ἐς Σάμοι Δεχσικράτει Αἰγιλιεῖ ⁝* ΔΔΤΧ ⁝ *Πασιφο̃ντι Φρεαρρίοι* ⁝ ΓΤ ⁝ *Ἀριστοκρά[τει]........*Γ, Ε...

36 ...[Εὐ]*ονυμεῖ* ⁝ ΓΧΧΧΓΗΗΗΡΔΔΔΔΓΗ ⁝ *Νικεράτοι Κυδαντίδει τριεράρχοι* ⁝ ΧΧΧ ⁝ *Ἀριστοφάνει Ἀνα-[καιεῖ τριε]ράρ[χοι]*

37 ..... [Ἐπὶ τε̃ς] *Πανδιονίδος δεκάτες πρυτανευόσες ⁝ ἐνδεκάτει τε̃ς πρυτανείας ἑλλενο[ταμίαις ἐδόθε] Π[ροχσ]ένοι*

38 [Ἀφιδναίοι καὶ] *συνάρχοσιν* ΓΗΗΗΗΔΔΔΔΗΗ ΙΙΙΙΙ ⁝ *τρίτει καὶ εἰκοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας ⁝ hελλε-[νοταμίαις ἐ]δό[θε..]*

39 [.......... *καὶ συνάρχοσι*]*ν* ⁝ ΤΤΡΡΔΔΔΔΙΙΙ ⁝ *ἕκτει καὶ τριακοστε̃ι τε̃ς πρυτανείας hελ[λενοταμίαις ἐδόθε .....]*

40 .... *[καὶ συνάρχ]οσιν* ΓΧΧΧΧΓΗΡΓΗΙΙΙΙ ⁝

Κεφάλαιον ἀργυρίο σύμπαν ὁ κ..............
.... |

(Voici ce que) *les Athéniens ont dépensé sous l'archonte Glaukippos et sous le sénat, dont Kleigénès de Hales a été le premier greffier. Les administrateurs du trésor sacré d'Athéné, Kallistratos de Marathon et ses*

collègues, ont donné (les sommes ci-dessous mentionnées), *sur les revenus annuels* (et) *conformément aux décrets du peuple.*

Sous l'Aeantide, prytanie première, il a été donné aux Hellénotamies Kallimachos d'Hagnous et Phrasitélidès d'Icaria, pour le fourrage des chevaux : 3 *talents,* 3237 *drachmes,* 1/4 *d'obole* (sur les fonds) *d'Athéné Poliade,* (et) 85 *drachmes* 3 *oboles* 3/4 (sur les fonds) *de Victoire.*

Sous l'Aegéide, deuxième prytanie, il a été donné, pour les grandes Panathénées, aux présidents des jeux, Philon de Cydathénée et ses collègues : 5 *talents,* 1,000 *drachmes* (sur les fonds) *d'Athéné Poliade ; aux sacrificateurs annuels, Diyllos d'Herchia et ses collègues, pour l'hécatombe :* 5,114 *drachmes.*

Sous l'Oenéide, troisième prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Périclès de Cholargos et ses collègues, pour le fourrage des chevaux : 2 *talents,* 5,430 *drachmes. Une autre fois il a été donné aux mêmes Hellénotamies pour le fourrage des chevaux :* 2 *talents,* 5,400 *drachmes. Une autre fois il a été donné aux mêmes Hellénotamies pour Hermon, général* (envoyé) *à Pylos :* 6 *talents. Une autre fois aux mêmes Hellénotamies, pour l'entrée au théâtre :* 2 *talents.*

Sous l'Acamantide, quatrième prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Périclès de Cholargos et ses collègues, pour le fourrage des chevaux : 3 *talents. Une autre fois il a été donné aux mêmes Hellénotamies pour l'entrée au théâtre :* 8 *talents,* 1,355 *drachmes.*

Sous la Cécropide, cinquième prytanie, il a été donné aux Hellénotamies Périclès de Cholargos et ses collègues, pour l'entrée au théâtre : 4 *talents,* 2,200 *drachmes.*

Sous la Léontide, sixième prytanie, le troisième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Dio-

nysios de Cydathénée et ses collègues : 1,284 *drachmes*.

Le neuvième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Thrason de Bouteia et ses collègues : 3 *talents*, 1,083 *drachmes*, 2 *oboles*.

Le onzième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Proxénos d'Aphidna et ses collègues, pour le général Euclide, à Érétrie, d'après la convention : 3,740 *drachmes*, 1 *obole* 1/2.

Le treizième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Périclès de Cholargos et ses collègues : 4,906 *drachmes*.

Le vingt-huitième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Spoudis de Phlya et ses collègues : 2 *talents*, 3,100 *drachmes*.

Le trentième jour de la prytanie, les sommes (déposées) *à Samos, furent données par assignation à l'Hellénotamie Anaïtios de Sphettos et au parèdre Polyaratos de Cholargos :* 57 *talents*, 1,000 *drachmes*.

Sous l'Antiochide, septième prytanie, le cinquième jour de la prytanie, il a été donné à Dionysios, de Cydathénée et à ses collègues, pour l'entrée au théâtre : 1 *talent*. *Le septième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Thrason de Bouteia et ses collègues, pour l'entrée au théâtre :* 1 *talent*, 1,232 *drachmes*, 3 *oboles* 1/2. *Le même jour aux Hellénotamies, Phalanthos d'Alopéké et ses collègues,* (pour) *le fourrage des chevaux :* 4 *talents*. *Le seizième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Proxénos d'Aphidna et ses collègues :* 1,534 *drachmes*, 3 *oboles*. *Le vingt-quatrième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Eupolis d'Aphidna et ses collègues :* 5,400 *drachmes*.

Le vingt-septième jour de la prytanie, aux Hellénotamies, Kallias d'Evonymia et ses collègues : 1 *talent*, 2,565 *drachmes*, 4 *oboles* 1/4.

Sous l'Hippothontide, huitième prytanie, le douzième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies,

Proxénos d'Aphidna et ses collègues : 3 *talents*, 634 *drachmes*, 4 *oboles. Le vingt-quatrième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Dionysios de Cydathénée et ses collègues :* 3 *talents*, 4,318 *drachmes*, 1 *obole* 1/4. *Le trente-sixième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Thrason de Bouteia et ses collègues : un talent*, 3,329 *drachmes*, 3 *oboles.*

Sous l'Erechthéide, neuvième prytanie, le douzième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Proxénos d'Aphidna et ses collègues : 2 *talents* (?), 2,188 *drachmes, une obole.*

Le vingt-troisième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Dionysios de Cydathénée et ses collègues : 4 *talents* (?), 793 *drachmes*, 3 *oboles. Le vingt-sixième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Thrason de Bouteia et ses collègues :* 2 *talents*, 3,850 *drachmes*, 2 *oboles* 1/4. *Le trente-sixième jour de la prytanie ...... amachos de Phlya a donné par assignation les sommes* (déposées) *à Samos aux généraux* (stationnés) *à Samos,* (savoir) *à Dexicrate d'Ægilia* 21 *talents* 1,000 *drachmes ; à Pasiphon Phréarrien* 6 *talents ; à Aristocrate de.........* 5 *talents ; à E.......... d'Evonymia* 5 *talents* 3,896 *drachmes ; à Nicératos de Kydantides, triérarque,* 3,000 *drachmes; à Aristophane d'Anacée, triérarque,...........*

Sous la Pandionide, dixième prytanie, le onzième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies, Proxénos d'Aphidna et ses collègues : 5 *talents*, 442 *drachmes*, 5 *oboles. Le vingt-troisième jour de la prytanie, il a été donné aux Hellénotamies,........... et ses collègues :* 2 *talents*, 5,090 *drachmes*, 3 *oboles. Le trente-sixième jour de la prytanie il a été donné aux Hellénotamies,.......... et ses collègues :* 5 *talents*, 4,656 *drachmes*, 4 *oboles.*

Le total de la somme que........

LES DIX PRYTANIES.	DURÉE DE LA PRÉSIDENCE DES PRYTANIES.		FÊTES.
1 Æantide.	1 Hécatombæon 5 Métageitnion —	13 juillet 410 — 16 août.	Grandes Panathénées.
2 Ægéide.	6 Métageitnion — 11 Boëdromion.	17 août — 20 septembre.	Boédromies. Eleuthéries. Fête de Marathon.
3 Œnéide.	12 Boëdromion — 16 Pyanepsion.	21 septembre — 25 octobre.	Fêtes d'Eleusis. Oschophories. Thesmophories.
4 Acamantide.	17 Pyanepsion — 22 Mæmactérion.	26 octobre — 29 novembre.	Apaturies (trois jours).
5 Cécropide.	23 Mæmactérion — 27 Poseidéon.	30 novembre — 3 janvier 409.	Haloa. Posidonia. Dionysies des Champs.
6 Léontide.	28 Poseidéon — 3 Anthestérion.	4 janvier — 7 février.	Lénæa (le 8-11 Gamélion). Gamélies.
7 Antiochide.	4 Anthestérion — 10 Elaphébolion.	8 février — 14 mars.	Anthestéries. Petits Mystères. Diasies.
8 Hippothontide.	11 Elaphébolion — 16 Munychion.	15 mars — 19 avril.	Dionysies de la Ville. Pandies.
9 Erechthéide.	17 Munychion — 23 Thargélion.	20 avril — 25 mai.	
10 Pandionide.	24 Thargélion — 29 Skirophorion.	26 mai — 30 juin.	

DÉPENSES.					
ENTRÉES au théâtre.	FÊTES.	GUERRES.	CAVALERIE.	SOMMES d'emploi incertain.	TOTAL.
			3,3237, 1/4 85,3 3/4		3,3322,4
	5,1000, 5114,				6, 114,
2,		6, (Pylos)	2,5430, 2,5400,		13,4830,
8,1355			3,		11,1355,
4,2200,					4,2200,
		3740,1 1/2 (Erétria)		1284, 3,1083,2 4906, 2,3100,	7,2113,3 1/2
1, 1,1232,3 1/2		57,1000.	4,	1534,3 5400, 1,2565,4 1/4	65,5732,4 3/4
				3, 634,4 3,4318,1 1/4 1,3329,3	8,2282,2 1/4
		21,1000, 6, 5, 5,3896 3000, ...		2,2188,1 ? 4, 793,3 ? 2,3850,2 1/4	47,2728, 1/4
				5, 442,5 2,5090,3 5,4656,4	13,4190,
				Total.....	181,4868,2 3/4

Le bas-relief sculpté au-dessus de cette inscription représente un arbre mort, le vieil olivier sacré de Minerve, que l'on conservait dans la galerie des Caryatides de l'Érechthéum. La déesse, caractérisée (1) par la lance qu'elle tient de la main gauche, vient elle-même confier son arbre favori au roi Érechthée, vieillard appuyé sur un bâton et qui saisit une des branches sèches de l'olivier. On sait que cet arbre sacré perdit ses feuilles lors de l'incendie du temple par les Perses, et que de nouvelles branches poussèrent quelques jours après. En 409, il paraît avoir eu la forme représentée dans ce bas-relief.

Quelques lignes suffiront pour éclaircir certains détails de l'inscription.

1. L'archontat de Glaukippos indique la troisième année de la 92[me] olympiade (410 avant J.-C.). Le trésor sacré d'*Athéné-Poliade* était déposé à l'acropole, dans l'arrière-corps du Parthénon (voir n. 47, B). Les trésoriers de la déesse étaient au nombre de dix, un pour chaque tribu; les *hellénotamies* qui administraient les contributions des alliés, formaient une corporation du même nombre, secondée dans la répartition de l'argent par leurs adjoints (πάρεδροι).

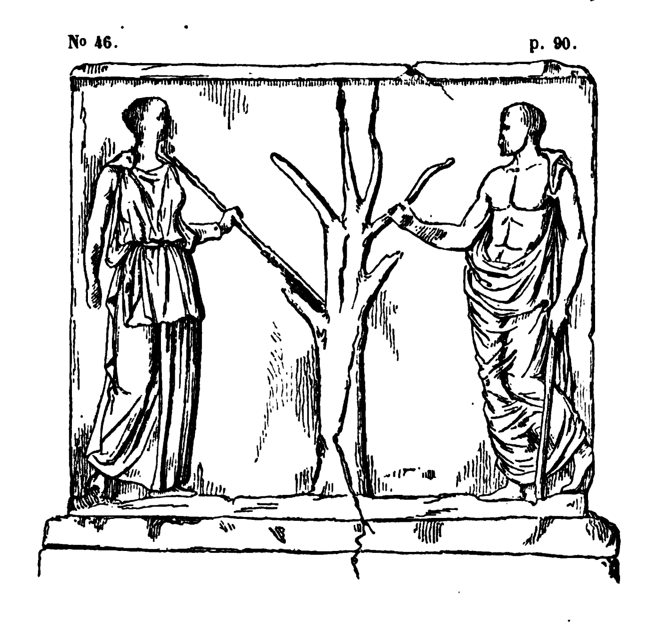
Kleigénès (la forme vulgaire est Kléogénès) était le greffier de la 1[re] prytanie, c'est-à-dire de la tribu Aeantide, bien que nos sources insuffisantes ne démontrent pas que Ἁλαὶ Αἰξωνίδες ou Ἁλαὶ Ἀραφηνίδες aient jamais appartenu à cette tribu. Le même personnage figure dans un écrit de l'orateur Andocidès (de mysteriis, p. 47) : Αἰαντὶς ἐπρυτάνευε, Κλεογένης ἐγραμμάτευε, ... et ὅτε Κλεογένης πρῶτος ἐγραμμάτευε..

4. Quant au style de chancellerie employé dans cette inscription, il faut remarquer les doubles phrases Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν et ταμίαι παρέδοσαν, Ἑλληνοταμίαις παρεδόθη et ἵπποις σῖτος ἐδόθη, l'une générale et préparatoire, l'autre ayant un sens plus restreint et déterminé.

La cavalerie athénienne se composait de mille hommes,

(1) Je ne puis accepter l'explication de M. Hirt, qui y a reconnu une prêtresse de Pallas et le prêtre de Neptune.

No 46. p. 90.



Minerve confie l'olivier sacré au roi Erechthée.

placés sous le commandement de deux hipparques. Pendant la paix, elle figurait dans les grandes processions religieuses.

5. Νίκη est Ἀθηνᾶ Νίκη, adorée dans la célèbre petite chapelle qui se trouve à droite des Propylées.

6. Les six *athlothètes*, présidents des fêtes, restaient en fonction pendant quatre ans consécutifs. — Nous apprenons par ce passage que les grandes Panathénées se célébraient dans la troisième année de l'Olympiade, ce qui est d'une importance capitale pour la chronologie d'Athènes. Mais comme la fête de l'Olymp. 92, 3 avait déjà eu lieu le 28 hécatombaion, c'est-à-dire sous la première prytanie, et que les dépenses n'en furent couvertes que sous la prytanie suivante, il est évident que quelqu'un les avait déboursées d'avance.

7. κατ' ἐνιαυτὸν, parce qu'il existait aussi des sacrificateurs *mensuels* (ἐπιμήνιοι).

τὴν ἑκατόμβην, celle des Panathénées. Le prix d'un bœuf de choix était donc, dans l'année 410 et pendant la guerre du Péloponnèse, de 51 drachmes (50 francs). Voir *Bœckh*, Staatshaushaltung I, 105.

8. Périclès de Cholargos est le fils illégitime du grand Périclès.

10. Le même *Hermon* s'était, ol. 92, 1, déclaré en faveur de Théramènes, pour la dissolution des Quatre-Cents. Dans l'automne 92, 3, il fut envoyé à Pylos pour défendre cette citadelle, conquise par Cléon, mais qui, l'année suivante, tomba entre les mains des Lacédémoniens.

La *diobélie* (διωβελία, *distribution de deux oboles*) ou le *théoricon* (θεωρός *spectateur*) était l'argent que l'État, depuis l'époque de Périclès, payait aux citoyens pour qu'ils pussent assister aux spectacles. Le théâtre était loué à un entrepreneur (θεατρώνης) qui se chargeait des réparations du bâtiment et percevait deux oboles par place.

14. A partir de la sixième prytanie, le style de notre document change; on précise désormais les jours du payement, mais on ne dit plus que par exception à quoi les sommes ont été employées. Cette dernière partie de l'inscription est donc apparemment due à un autre rédacteur.

— La liste des dates nous apprend que tous les payements, décrétés par plébiscite, se faisaient le jour même ou peu de temps après l'assemblée du peuple, qui avait lieu chaque onzième jour d'une prytanie :

VIme pryt.	3	9	11	13		28	30
VII	5	7		16	24	27	
VIII			12		24		36
IX			12		23	26	36
X			11		23		36

17. Sous l'archonte Glaukippos la plupart des villes de l'île d'Eubée s'étaient séparées de l'alliance athénienne.— L'ἀνομολόγημα (*convention*) signifie probablement que le montant de cette somme avait été débattu d'avance entre les Hellénotamies et le général.

19. La forme Σποῦδις n'a rien de surprenant, il n'est pas nécessaire de la corriger en lisant Σπουδίας.

21. Démosthène parle de Polyaratos de Cholargos en termes très-honorables. (*Contre Bœotos*, p. 1009, 25; 1015, 26.)

24. σῖτον pour ἐς σῖτον.

29. L'année commune 410-409 n'ayant eu que 354 jours, les six premières prytanies présidaient le sénat chacune pendant trente-cinq jours, les quatre dernières pendant trente-six jours.

34. ...... amachos de Phlya est un des dix trésoriers de la citadelle.

35. L'île de Samos n'était pas tributaire à cette époque; il y avait là sans doute une succursale de la trésorerie d'Athènes, destinée à percevoir les contributions des états assujettis.

L'ensemble des sommes dépensées est indiqué dans le tableau inséré p. 88, 89; le total ne dépassait probablement pas 200 talents ou 1,165,000 francs.

L'inscription *A*, étant antérieure de plusieurs années à l'archontat d'Euclide, ne présente ni doubles consonnes, ni voyelles longues;

ξ et ψ sont remplacés par χσ et φσ (χσυνάρχοντες, Πρόχσενος; φσεφισαμένο); ει une fois par ε (Κλεγένης = Κλειγένης); ου régulièrement par ο (τõ δέμο), à l'exception du nom propre Βουτάδης. L'esprit rude est exprimé par la lettre H, mais déjà avec beaucoup d'inconstance. Les formes *h*ιερõγ χρεμάτον (l. 2), ἐς Σάμοι (l. 35) et ἐχ Σάμο (l. 20, 34) tiennent lieu de ἱερῶν χρημάτων, ἐν Σάμῳ, ἐκ (ἐχς, ἐξ) Σάμου, d'après des règles bien connues. Quant aux caractères, il n'y a que γ et λ qui aient conservé leurs formes antiques Λ et Ⱶ.

Pour rendre ces observations plus intelligibles je transcris le commencement du texte avec l'orthographe usuelle : Ἀθηναῖοι ἀνήλωσαν ἐπὶ Γλαυκίππου ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς, ᾗ Κλειγένης Ἁλαιεὺς πρῶτος ἐγραμμάτευε · Ταμίαι ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναίας, Καλλίστρατος Μαραθώνιος καὶ ξυνάρχοντες, παρέδοσαν ἐκ τῶν ἐπετείων, ψηφισαμένου τοῦ δήμου. — Ἐπὶ τῆς Αἰαντίδος πρώτης πρυτανευούσης Ἑλληνοταμίαις παρεδόθη, Καλλιμάχῳ Ἁγνουσίῳ, Φρασιτελίδῃ Ἰκαριεῖ, ἵπποις σῖτος ἐδόθη, Ἀθηναίας Πολιάδος...... Νίκης...... Ἐπὶ τῆς Αἰγηΐδος δευτέρας πρυτανευούσης Ἀθλοθέταις παρεδόθη εἰς Παναθήναια τὰ μεγάλα Φίλωνι Κυδαθηναιεῖ καὶ συνάρχουσιν, Ἀθηναίας Πολιάδος......, ἱεροποιοῖς κατ' ἐνιαυτόν, Διύλλῳ Ἑρχιεῖ καὶ συνάρχουσιν εἰς τὴν ἑκατόμβην......

Les nombres et les monnaies sont exprimés par les chiffres suivants :

I	1	ᴾᴴ (5 × 1,000)	5,000
II	2	C	1/4 d'obole (tetartémorion (1))
III	3	Ɔ	1/2 obole (hémiobolion)
IIII	4	T	3/4 d'obole (tritémorion (1))
Γ (πέντε)	5	I	une obole
Δ (δέκα)	10	Ⱶ	une drachme (6 oboles)
ᴾᴰ (5×10)	50	T	un talent (6,000 drachmes)
H (*h*εκατόν)	100	ᴾᵀ	5 talents
ᴾᴴ (5 × 100)	500	Δ	10 talents
X (χίλιοι)	1,000	ᴾᴰ	50 talents.

(1) Par conjecture; voir A 5; B 17, 23. — Voici la valeur actuelle de ces monnaies : le *talent* attique : 5,821 fr. 38 c. — la *mine* : 97 fr. — la drachme : 97 c. — l'obole : 16 c.

B.

(Voir le texte grec, planche I.)

Sous l'Érechthéide, deuxième prytanie, (il a été payé) *aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 13me (jour) *de la prytanie, le* 10me *du mois de Métageitnion finissant* (1), *pour l'entrée au théâtre :* ... (drachmes sur le trésor) *d'Athéné.*

(3) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Thrasylochos de Thorikos et ses collègues, le* 17me (jour) *de la prytanie, le* 6me *du mois de Métageitnion finissant, pour l'entrée au théâtre :* 113 *drachmes.*

(5) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 17me (jour) *de la prytanie, le* 6me *du mois de Métageitnion finissant, pour l'entrée au théâtre :* 2 *talents,* 987 *drachmes, venant d'Égine.*

(7) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Protarchos de Probalinthos et ses collègues, le* 18me (jour) *de la prytanie, le* 5me *du mois de Métageitnion finissant, pour l'entrée au théâtre :* ... *drachmes.*

(9) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Protarchos de Probalinthos et ses collègues, le* 19me (jour) *de la prytanie, le* 4me *du mois de Métageitnion finissant, pour l'entrée au théâtre :* 250 *drachmes.*

---

(1) Le mois attique se composait de trois décades. Le premier jour du mois s'appelait νουμηνία (*nouvelle lune*), les jours suivants, jusqu'au dixième, 2—10 μηνὸς ἱσταμένου (*du mois commençant*), ensuite [11—20] 1—10 ἐπὶ δέκα (*avec les dix* premiers), et [21—29] 10—2 μηνὸς φθίνοντος, ἀπιόντος (*du mois finissant*). Le dernier jour du mois, celui qui précédait la nouvelle lune, s'appelait ἕνη καὶ νέα (*l'ancien et le nouveau*), parce qu'il était placé entre deux mois qui se touchaient.

Ἐπὶ| τε͂ς| Ἐρεχθεΐδος| δευτέρα
δει| καὶ| συνάρχοσι| τρίτει| κα
ἐς| τὲν| διοβελίαν| Ἀθεναίας .
ίοι| καὶ| συνάρχοσι| ἑβδόμει| κ
ἐς| τὲν| διοβελίαν| ΗΔ⊢⊢⊢|Ἑλλ.ε
ἑβδόμει| καὶ| δεκάτει| τε͂ς| πρυ
τε͂ς| Αἰγίνες| TT𐅅HHHH𐅄ΔΔΔΓ⊢
υνάρχοσι| ὀγδόει| καὶ| δεκάτε
ν| διοβελίαν| . . ⊢⊢|Ἑλλενοταμ
τει| καὶ| δεκάτει| τε͂ς| πρυτανε
Ἑλλενοταμίαις| καὶ| παρέδρο
τε͂ς| πρυτανείας| ἕνει| καὶ| νέα
παρέδροις| Θρασυλόχοι| Θορι
νίαι| Βοεδρομιȣνος| ἐς| τὲν| δι
τάδει| καὶ| συνάρχοσι| τετάρτ
διοβελίαν| Γ⊢ IIIC|Ἑλλενοταμί
καὶ| εἰκοστε͂ι| τε͂ς| πρυτανεία
λενοταμίαις| καὶ| παρέδροις|
ας| ὀγδόει| ἱσταμένο| Βοεδρομ
ὶ| παρέδροις| Λυσιθέοι| Θυμαι
νο| Βοεδρομιȣνος| ἐς| τὲν| διοβ
χοι| Προβαλισίοι| καὶ| συνάρχ
δρομιȣνος| ἐς| τὲν| διοβελίαν|
καὶ| συνάρχοσι| ἕκτει| καὶ| τρι
[διοβελίαν| . . . .

aus
Th
tan
l'er
thé
(
cho
tan
l'en
(
de
tan
l'en
d'É
(
de
pry
pou
(
de
pry
pou

(1
du
qu'a
suite
10—

(11) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 22me (jour) *de la prytanie, le dernier Métageitnion, pour l'entrée au théâtre :* 109 *drachmes.*

(12) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Thrasylochos de Thorikos et ses collègues, le* 23me (jour) *de la prytanie, le* 1er *Boédromion, pour l'entrée au théâtre :* 162 *drachmes,* 2 *oboles.*

(14) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 24me (jour) *de la prytanie, le* 2 *Boédromion, pour l'entrée au théâtre :* 6 *drachmes,* 3 *oboles* 1/4.

(16) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 26me (jour) *de la prytanie, le quatrième du mois de Boédromion commençant, pour l'entrée au théâtre :* 85 *drachmes* 2 *oboles* 3/4.

(17) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 30me (jour) *de la prytanie, le* 8me *du mois de Boédromion commençant, pour l'entrée au théâtre :* 2 *talents,* 1256 *drachmes,* 1 *obole*, (sur la caisse) *d'Athéné.*

(19) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 30me (jour) *de la prytanie, le* 8me *du mois de Boédromion commençant, pour l'entrée au théâtre :* 82 *drachmes.*

(21) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Protarchos de Probalinthos et ses collègues, le* 36me (jour) *de la prytanie, le* 14 *Boédromion, pour l'entrée au théâtre :* 28 *drachmes* 1 *obole* 3/4.

(23) *Aux Hellénotamies et à leurs adjoints, Lysithéos de Thymaitades et ses collègues, le* 36me (jour) *de la prytanie, le* 14 *Boédromion, pour l'entrée au théâtre..... drachmes.*

Cette inscription, gravée en rangées (στοιχηδόν, voir p. 58), et constatant les dépenses faites par les trésoriers de Minerve, n'est pas de la même année que l'inscription A, mais de l'olympiade 92,4 (408 avant l'ère vulgaire). L'argent est employé à compléter les sommes nécessaires pour les entrées au théâtre (διωβελίαι); on a donc payé :

Le 21	Métageitnion	.. talents	.... drachm.	.. oboles
Le 25	—	—	113	—
Le 25	—	2	987	—
Le 26	—	—	...	..
Le 27	—	—	250	—
Le 30	—	—	109	—
Le 1	Boédromion	—	162	2
Le 2	—	—	6	3 1/4
Le 4	—	—	85	2 3/4
Le 8	—	2	1256	1
Le 8	—	—	82	—
Le 14	—	—	28	1 3/4
Le 14	—	..	...	..
	Total.....	4	3079	4 3/4

c'est-à-dire environ 26,300 francs, plus les trois sommes effacées. L'île d'Égine, qui contribuait la forte somme payée le 25 Métageitnion (*l.* 7) était alors sous la domination athénienne; elle ne fut rendue à la liberté qu'après la bataille d'Aegos Potamoi, quelques mois avant la prise d'Athènes par Lysandre.

L'orthographe est à peu près la même que celle de l'inscription A ; la diphthongue ου ne paraît que dans le mot νουμηνίᾳ (*l.* 13), mais la lettre *h* comme esprit rude est déjà supprimée partout (1). Les caractères effacés ou illisibles sont si faciles à rétablir que je me suis abstenu d'indiquer les lacunes par des parenthèses. Le commencement et la fin de l'inscription se trouvaient sur d'autres dalles de marbres qui ont péri.

(1) L. 4, dans *h*έκτει, elle est mise par conjecture.

C.

Je n'entreprendrai pas de transcrire la troisième inscription de vingt-sept lignes gravées au-dessus de B. La plus grande partie des lettres est tellement endommagée que loin de rien ajouter aux copies d'*Otfrid Müller* (Corpus n. 149), et du comte de *Clarac* (inscript. pl. 37. 38), je serais plutôt disposé à en retrancher la moitié. Autant que je peux en juger, elle énumérait les sommes dépensées pendant deux années pour les entrées au théâtre. Ces *théorica* furent touchés par les Hellénotamies et leurs adjoints, peut-être en présence des contrôleurs publics (λογισταί), dont notre document fait mention deux fois (*l.* 1. 11). La dernière ligne commence par les mots ἐ|πὶ τε̃ς Ἐρεχθεΐδος πρότες πρυτανείας ; dans le courant du texte on rencontre les mois attiques de *Skirophorion* (*l.* 16. 20) et d'*Hécatombaeon* (*l.* 25, 26).

Il est évident que cette inscription, qui admet déjà une longue voyelle H, et la forme Γ à côté de Λ, est la moins ancienne d'entre les trois; mais elle doit être antérieure à l'anarchie (olymp. 94, 1), qui abolit l'institution des Hellénotamies. Le commencement, qui était gravé sur une autre pierre, nous manque aujourd'hui.

Trouvée à Athènes en 1788. Collection Choiseul (Cat. 180) (1).

Bas-relief : Bouillon III pl. 1,5. — *Clarac*, Musée n. 265, pl. 152.

A. Abbé *Barthélemy*, Mémoires de l'Académie des inscriptions t. XLVIII, 337-407 (Dissertation sur une ancienne inscription grecque relative aux finances des Athéniens, 1791, avec planche). — *Boeckh*, Corpus 147 (Addenda I, p. 903) et Staatshaushaltung der Athener (2te Ausgabe) II, 2-26. — *Clarac*, Cat. 597; Musée n. 447, et Inscript. pl. 36-37. — *Franz*, Elementa p. 140-144.

B. *Bœckh*, Corpus n. 148. — *Clarac*, Inscript. pl. 38-39. — *Franz*, Elementa p. 144-148.

---

(1) Le fragment 181 du Cat. Choiseul, faisant partie de la même trouvaille, avait été acquis par Raoul-Rochette. Il est publié dans le Bulletin arch. de l'Athénæum français 1855, p. 52.

C. Bœckh, Corpus 149 (Addenda I, p. 901). — *Clarac* pl. 37-38.

Hauteur 0,53 (et avec le bas-relief 1,16). — Largeur 0,77 (
relief 0,62).

47. DÉCRET SUR LA RESTITUTION DES SOMME PRUNTÉES AUX TEMPLES D'ATHÈNES PE LA GUERRE DU PÉLOPONNÈSE (Olymp. 90,

A.

(Voir le texte grec, planche II.)

Le sénat et le peuple ont décrété, pendant la pryt de la (tribu) *Cécropide, Mnésithéos étant greff Eupeithès étant président* (des prytanes), *sur la pro sition de Kallias :*

De rendre aux dieux, en monnaie du pays, les somm dues, puisque l'on a rapporté à Athéné sur l'Acropo les 3,000 *talents votés.*

De les rendre sur les fonds votés pour la restitution (des sommes dues) *aux dieux,* (c'est-à-dire) *sur ceux qui sont actuellement entre les mains des Hellénotamies et sur tout ce qui fait partie de ces sommes, y compris la dîme quand elle sera affermée.*

(7) *Les 30 logistes qui fonctionnent à l'heure qu'il est, feront le compte de ce qui est dû aux dieux.*

Le sénat aura plein pouvoir jusqu'à la réunion des logistes.

Les prytanes, de concert avec le sénat, rendront les sommes et les effaceront (du livre de la dette publique) *quand le payement aura été effectué, après avoir cherché les quittances et les livres de compte et tout ce qui existe d'écrit* (sur cette dette). *Les prêtres et les sacrificateurs et tous ceux qui en ont connaissance, devront exhiber ces écrits.*

(13) *On désignera par tirage au sort les trésoriers*

[ἐ

[.

[π ρ υ τ α ν ε υ ε Μ ν ε σ ί θ ε ο

[ς π ε ἀ π ο δ ῦ ν α ι τ ο ῖ ς θ ε ο

[ῖ ς τ ὰ τ ρ ι σ χ ί λ ι α τ ά λ α

[ν τ α μ α τ ο ς ℎ ε μ ε δ α π ῦ ἀ π ο

[ι ν τ ο ῖ ς θ ε ο ῖ ς ἐ φ σ ε φ ι

[ς κ α ὶ τ ὰ λ λ α ἀ ἐ σ τ ι τ ο ύ τ

[ὶ π ρ α θ ὲ ι λ ο γ ι σ ά σ τ ο ν δ

[ε ε λ ό μ ε ν α τ ο ῖ ς θ ε ο ῖ ς ἄ

[ν κ ρ ά τ ο ρ ἐ σ τ ο ἀ π ο δ ό ν τ

[ο κ α ὶ ἐ χ σ α λ ε ι φ ό ν τ ο ν ἐ π

[ι τ ὰ γ ρ α μ μ α τ ε ῖ α κ α ὶ ἐ ά

[ν γ ε γ ρ α μ μ έ ν α ℎ ο ί τ ε ℎ ι

[ν τ α μ ί α ς δ ὲ ἀ π ο κ υ α μ ε

[ύ ε χ ά ς κ α θ ά π ε ρ τ ὸ ς τ ῦ ν

[ο ν ἐ μ π ό λ ε ι ἐ ν τ ῦ ι ὀ π ι

[σ θ ο δ ό μ ο ι κ α ὶ σ υ ν α ν ο ι γ

ό μ ο κ α ὶ σ υ σ σ ε μ α ι ν ό σ

ν ῦ ν τ α μ ι ῦ ν κ α ὶ τ ῦ ν ἐ π

ῖ ς ℎ ο ὶ ν ῦ ν δ ι α χ ε ρ ί ζ ο

μ α τ α ἐ ν α ν τ ί ο ν τ ε ς β ο

ι λ α χ ό ν τ ε ς π α ρ ὰ τ ῦ ν ν

ἅ π α ν τ α κ α θ ἕ κ α σ τ ό ν

α ὶ σ υ μ π ά ν τ ο ν κ ε φ ά λ α

λ ο ι π ὸ ν ἀ ν α γ ρ α φ ό ν τ ο

ν τ ῦ ν τ ε ὄ ν τ ο ν χ ρ ε μ ά τ

α ν α λ ί σ κ ε τ α ι κ α τ ὰ τ ὸ

ό ν τ ο ν κ α ὶ ἐ κ Π α ν α θ ε ν

ε ρ ℎ ο ι τ ὰ τ ε ς Ἀ θ ε ν α ί α

σ ο σ ι τ ὰ χ ρ έ μ α τ α τ ὰ ℎ ι

δ ε δ ο μ έ ν α ἐ ι τ ο ῖ ς θ ε ο

ε ρ ι ῦ σ ι χ ρ ε̃ σ θ α ι χ ρ έ μ

. . . .

de ces sommes, en même temps que les autres fonctionnaires, (et) *de la même manière que les trésoriers des sommes sacrées d'Athéné. Ils administreront l'argent des dieux sur l'Acropole dans l'arrière-corps* (du temple), *aussi bien qu'il* (leur) *sera possible et d'après leur conscience; et ils ouvriront et fermeront et scelleront les portes de l'arrière-temple, de concert avec les trésoriers d'Athéné.*

(18) *Les* (nouveaux) *trésoriers nommés par tirage au sort feront compter et peser les sommes en présence du sénat, sur l'Acropole, par les trésoriers actuels et les épistates et les sacrificateurs de temple qui sont maintenant en fonction; et ils recevront des mains des archontes actuels et inscriront toutes les sommes en détail sur une stèle, au nom de chaque divinité, selon ce qu'elle possède, et ils marqueront la somme totale, en établissant une distinction entre l'argent et l'or.*

(24) *Et à l'avenir les trésoriers de chaque année les inscriront sur une stèle et rendront compte aux logistes de leur encaisse et des recettes des dieux et s'il y a une dépense faite dans le courant de l'année; et ils soumettront leurs livres au contrôle et rendront compte de Panathénées en Panathénées, comme les trésoriers d'Athéné.*

(29) *Les trésoriers placeront sur l'Acropole les stèles, sur lesquelles ils inscrivent les sommes sacrées.*

Quand les sommes (dues) *seront rendues aux dieux, on employera le surplus pour l'arsenal de la marine et les murailles*................................

Ce décret athénien rendu vers l'olympiade 90,2 (418 avant notre ère), ordonne la restitution des emprunts faits aux trésoreries des temples pendant une des nombreuses crises de la guerre du Péloponnèse. Nous ne connaissons pas encore le montant de ces sommes, car les 3000 talents (17,463,000 fr.), dont il est question l. 3, avaient été empruntés et rendus au Parthénon, et notre inscription n'en parle qu'accidentelle-

ment. Il paraît que les magistrats eux-mêmes ne savaient pas le chiffre exact de ce qu'on devait, sans quoi les lignes 11-13 du décret auraient été inutiles.

1. Le nom de l'archonte manque, mais le reste de la formule est identique à celles qui se trouvent dans Thucydide IV, 118 et dans Aristophane, Thesmoph. 372.

Εὐπείθης ἐπεστάτει. L'*épistate*, prytane-président du jour, gardait le grand sceau de l'État, les clefs de la citadelle et les archives. Le même magistrat dirigeait les séances du sénat ainsi que les assemblées du peuple.

Le nom de *Kallias* figure aussi sur la liste des archontes en ol. 92,1 et 93,3.

7. La *dîme* était imposée aux domaines de la république. Les fermiers de cette dîme s'appelaient δεκατῶναι, les percepteurs δεκατηλόγοι.

8. Notre décret nous apprend l'existence de trente *logistes* à Athènes, avant l'archontat d'Euclide, renseignement d'autant plus précieux que les grammairiens ne nous en avaient fait connaître que dix. Les logistes formaient une cour établie pour examiner les comptes des magistrats sortants. Ils étaient secondés par une chambre de révision (les dix Euthynes et les vingt Apodectes).

11. ἐάμ που ἄλλοθι, sur des stèles de marbre par exemple.

13. Il y avait à Athènes dix *sacrificateurs annuels* (ἱεροποιοὶ κατ' ἐνιαυτόν) sans compter ceux qu'on nommait extraordinairement à l'occasion de certaines fêtes.

14. *De la même manière que les trésoriers des sommes sacrées d'Athéné :* tous les trésoriers sans exception devaient appartenir à la classe des *pentacosiomédimnes*, c'est-à-dire des riches, qui récoltaient au moins 500 médimnes (263 hectolitres) de grains de blé par an.

15. L'*opisthodome* (arrière-corps) est la partie ouest du Parthénon, réservée pour la trésorerie de la déesse.

25. Il y avait dix comptables de l'Acropole, appartenant aux dix tribus de l'Attique. Ces fonctionnaires changeaient tous les ans, mais on ne contrôlait leurs livres que tous les quatre ans, à l'époque de la célébration des Panathénées.

B.

(Voir le texte grec, p. 102, 103.)

. . . .

Puisque toutes les sommes empruntées sont maintenant rendues à la déesse (Minerve) *dans l'Acropole, d'après le décret* (du peuple). . . . .

(11) *Pour ce qui est des autres sommes* (conservées) *chez Athéné, tant celles qui sont actuellement à l'Acropole, que celles qu'on y montera à l'avenir : on ne s'en servira pas, on n'en dépensera rien pour autre chose, et même dans ce but* [les réparations des temples] *on ne donnera pas plus de dix mille drachmes, s'il manque quelque chose. Les sommes ne devront pas être employées autrement, à moins que le peuple, dans son assemblée sur le marché, n'ait voté la dispense* (de la présente loi).

(16) *Si quelqu'un propose de dépenser l'argent d'Athéné ou fait voter cette mesure, sans que la dispense ait été prononcée, il encourra la même peine que le débiteur public* (1) *qui fait une proposition ou la met aux voix contrairement à la loi.*

(19) *Les Hellénotamies déposeront chaque année leurs recettes respectives chez les trésoriers d'Athéné* (2).

Lorsque les sommes empruntées aux autres dieux seront rendues sur les deux cents talents votés pour le remboursement, les trésors d'Athéné seront conservés du côté droit de l'arrière-temple, ceux des autres dieux du côté gauche.

(25) *Tous les trésors sacrés qui ne sont encore ni pesés ni comptés, devront être comptés maintenant en pré-*

---

(1) La leçon φερεν est sûre, mais ne donne aucun sens. M. Bœckh a proposé de lire ἐάν τις ὀφέλον. — (2) Le texte était apparemment fautif à cet endroit, car il ne reste pas de place pour le mot τοῖς.

. . . .

. . . . ἵ ν α| κ α ὶ| τ ὰ ς| ν ι [. . . . . .

. . . . ἐ π ε ὶ| π α ν τ ε λ ο͂ ς [. . . .| τ ὰ]

4 [ι| ἐ μ| π ό λ ε ι] κ α τ ὰ| τ ὰ| ἐ φ σ ε φ ι [σ μ έ ν α| .]

[. . .| κ α θ ι σ] τ ά μ ε ν α| κ α ὶ| ἐ π ι [σ κ ε υ α σ]

. . . . h έ κ α σ τ α| h ε| δ ὲ [. . . . . .]

[. . . .| τ ο͂ ν| ἐ] π ι σ τ α τ ο͂ ν| τ ο͂ ν| π λ [. . . . .]

8 . . . . λ α| τ ο͂ ν| ἀ ρ χ ι τ ε κ [τ ό ν ο ν| ἀ]

. . . .] λ ε| χ ρ έ μ α τ α| τ ο͂ [ν| . . . . .]

[. . .| κ α τ α σ τ] έ σ ε τ α ι| h ε| α λ λ [. . . . . . .]

[. . .| τ ο ῖ ς| δ] ὲ| ἄ λ λ ο ι ς| χ ρ έ μ α σ [ι ν| π α ρ]

12 [ἐ μ| π ό λ ε ι| κ] α ὶ| h ά τ τ| ἂ ν| τ ο λ ο [ι π ὸ ν| ἀ ν]

[α λ ί σ κ ε ν| ἀ] π| α ὐ τ ο͂ ν| ἐ ς| ἄ λ λ ο [τ ι| μ ε δ ὲ]

[δ ο͂ ν α ι| κ ε λ] ε ύ ε ν| ἐ ά ν| τ ι| δ έ ε [ι| ἐ ς| ἄ λ λ]

[ι ν| ἐ ὰ ν| μ ὲ| τ] ὲ ν| ἄ δ ε ι α ν| φ σ ε φ [ί σ ε τ α ι]

16 [ε τ α ι| ἐ π| ἀ γ ο] ρ ᾶ ς| ἐ ὰ ν| δ έ| τ ι ς [ε ἴ π ε ι| ἒ]

[ε ς| τ ε͂ ς| ἀ δ ε ί] α ς| χ ρ ε͂ σ θ α ι| τ ο ῖ [ς| χ ρ έ μ]

[θ ο| τ ο ῖ ς| α ὐ] τ ο ῖ ς| h ο ί σ π ε ρ| ἐ ά [ν| . . . .]

[ὰ| τ ὸ ν| ν ό μ ο] ν| κ α τ α τ ι θ έ ν α ι| κ [α τ ὰ| τ ὸ]

20 [ε ν α| π α ρ ὰ| τ] ο ῖ ς| τ α μ ί α σ ι| τ ο͂ [ι| τ ε͂ ς| Ἀ θ]

[δ ὰ ν| δ ὲ| ἐ κ| τ ο͂] ν| δ ι α κ ο σ ί ο ν| τ α [λ ά ν τ ο]

[έ μ α τ α| τ ο ῖ ς] ἄ λ λ ο ι ς| θ ε ο ῖ ς| ἀ [π ο δ ο θ]

[μ ὲ ν| τ ε͂ ς| Ἀ θ ε] ν α ί α ς| χ ρ έ μ α τ α [ἐ ν| τ ο͂ ι]

24 [τ ο͂ ν| ἄ λ λ ο ν| θ] ε ο͂ ν| ἐ ν| τ ο͂ ι| ἐ π| ἀ ρ [ι σ τ ε ρ]

[ὁ π ό σ α| δ ὲ| τ ο͂] ν| χ ρ ε μ ά τ ο ν| τ ο͂ ν [h ι ε ρ ο͂]

[α| ἀ ρ ι θ μ έ σ α] ι| ν ῦ ν| μ ε τ ὰ| τ ο͂ ν| τ [ε τ τ ά ρ]

[ν| τ ὸ ν| ἐ κ| Π α ν] α θ ε ν α ί ο ν| ἐ ς| Π α [ν α θ έ ν]

28 [ό σ α| ἀ ρ γ υ ρ ᾶ] ἒ| ὑ π ά ρ γ υ ρ α| σ τ έ [σ α ν τ ε

sence des quatre colléges (de trésoriers) *qui font leur compte-rendu de Panathénées en Panathénées ; en pesant séparément tout ce qui est or ou argent ou contient de l'argent* . . . .

. . . . ε . . . .
. .]χ ρ α ς| κ α ὶ| τ ὰ| π[ά ν τ α| . . . .]
ὀ φ ε λ ό μ ε ν α[ν ῦ ν] ἀ π[ε δ ό θ ε| τ ε̃ ι| θ ε ε̃]
δ ι φ ε ν α| τ ε̃ ς| Π α λ λ ά[δ ο ς| . . . .]
θ[έ] σ ε τ α ι| δ ι ὰ| π . . . .
τ α ι| κ α ὶ| ἐ π ι σ κ ε υ α[σ θ έ σ ε τ α ι| . . .]
ἄ λ λ ο ς| τ α μ ί α ι ς| δ ε . . . .
λ λ| ο ῖ ς π ε ρ| τ ο̃ ν| π ε δ . . . .
α τ ο ν| *h* ό π ο ς| ἄ ρ ι σ τ[α| . . . .]
κ α ὶ| ἐ π ι σ κ ε υ α σ θ έ[σ ε τ α ι| . . . . . .]
ὰ| τ ε̃ ς| Ἀ θ ε ν α ί α ς| τ ο[ῖ ς| τ ε| ν ῦ ν| ὂ σ ι ν]
α φ έ ρ ε τ α ι| μ ὲ| χ ρ ε̃ σ[θ α ι| μ ε δ έ| τ ι| ἀ ν-]
ὶ ς| τ α ῦ τ α| *h* υ π ὲ ρ| μ υ[ρ ί α ς| δ' ρ α χ μ ὰ ς]
ο| δ ὲ| μ ε δ ὲ ν| χ ρ ε̃ σ θ α[ι| τ ο ῖ ς| χ ρ έ μ α σ-]
ι| δ ε̃ μ ο ς| ἐ ά ν π ε ρ| *h* ε[ὲ κ κ λ ε σ ί α| γ έ ν-]
ἐ π ι φ σ ε φ ί σ ε ι| μ ὲ| ἐ[π ε φ σ ε φ ι σ μ έ ν-]
α σ ι ν| τ ο ῖ[ς] τ ε̃ ς| Ἀ θ ε[ν α ί α ς| ἐ ν ε χ έ σ-]
φ ε ρ ε ν| ε ἴ π ε ι| ἐ̃| ἐ π ι [φ σ ε φ ί σ ε ι| π α ρ-] (sic)
ν| ἐ ν ι α υ τ ὸ ν| τ ὰ| *h* ε κ ά[σ τ ο τ ε| γ ε ν ό μ-]
ε ν α ί α ς| τ ὸ ς| Ἑ λ λ ε ν ο[τ α μ ί α ς| ἐ π ε ι-] (sic)
ν| *h* ὰ| ἐ ς| ἀ π ό δ ο σ ι ν| ἐ φ[σ έ φ ι σ τ α ι| χ ρ-]
ε̃ ι| τ ὰ| ὀ φ ε λ ό μ ε ν α| τ α[μ ι ε υ έ σ θ ο| τ ὰ]
ἐ π ὶ| δ ε χ σ ι ὰ| τ ο̃| ὀ π ι σ[θ ο δ ό μ ο| τ ὰ| δ ὲ]
ά| (espace vide)
ν| ἄ σ τ α τ ά| ἐ σ τ ι ν| ἐ̃| ἀ ν[ά ρ ι θ μ α| τ α ῦ τ-]
ο ν| ἀ ρ χ ο̃ ν| *h* α ὶ| ἐ δ ί δ ο[σ α ν| τ ὸ ν| λ ό γ ο-]
α ι α| *h* ο π ό σ α| μ ὲ γ| χ ρ[υ σ ᾶ| ἐ σ τ ι ν| ἐ̃| ὁ π-]
ς| χ ο ρ ί ς| . . . .]

Ce décret doit être différent du premier, puisque la somme due aux temples des dieux y est déjà fixée à 200 talents (1,165,000 fr.). On ne se trompera pas beaucoup en attribuant ce document à la troisième année de la

. . . .
. . . . ἶνα|καὶ|τὰς|νι[. . . . . .
. . . . ἐπεὶ|παντελȣ̃ς[. . . .|τὰ]
4 [ι|ἐμ|πόλει]κατὰ|τὰ|ἐφσεφι[σμένα|.]
[. . .|καθισ]τάμενα|καὶ|ἐπι[σκευασ]
. . . . hέκαστα|hε|δὲ[. . . . . .]
[. . . .|τȣ̃ν|ἐ]πιστατȣ̃ν|τȣ̃ν|πλ[. . . . .]
8 . . . . λα|τȣ̃ν|ἀρχιτεκ[τόνον|ἀ]
. . . .]λε|χρέματα|τȣ̃[ν|. . . . .]
[. . .|καταστ]έσεται|hε|αλλ[. . . . . .]
[. . .|τοῖς|δ]ὲ|ἄλλοις|χρέμασ[ιν|παρ]
12 [ἐμ|πόλει|κ]αὶ|hάττ|ἂν|τολο[ιπὸν|ἀν]
[αλίσκεν|ἀ]π|αὐτȣ̃ν|ἐς|ἄλλο[τι|μεδὲ]
[δȣ̃ναι|κελ]εύεν|ἐάν|τι|δέε[ι|ἐς|ἄλλ]
[ιν|ἐὰν|μὲ|τ]ὲν|ἄδειαν|φσεφ[ίσεται]
16 [εται|ἐπ|ἀγο]ρᾶς|ἐὰν|δέ|τις[εἶπει|ε̃]
[ες|τε̃ς|ἀδε(ί]ας|χρε̃σθαι|τοῖ[ς|χρέμ]
[θο|τοῖς|αὐ]τοῖς|hοίσπερ|ἐά[ν|. . . .]
[ὰ|τὸν|νόμο]ν|κατατιθέν•αι|κ[ατὰ|τὸ]
20 [εναι|παρὰ|τ]οῖς|ταμίασι|τȣ̃[ι|τε̃ς|Ἀθ]
[δὰν|δὲ|ἐκ|τȣ̃]ν|δια•κοσίον|τα[λάντο]
[έματα|τοῖς]ἄλλοις|θεοῖς|ἀ[ποδοθ]
[μὲν|τε̃ς|Ἀθε]ναίας|χρέματα[ἐν|τȣ̃ι]
24 [τȣ̃ν|ἄλλον|θ]εȣ̃ν|ἐν|τȣ̃ι|ἐπ|ἀρ[ιστερ]
[όπόσα|δὲ|τȣ̃]ν|χρεμάτον|τȣ̃ν[hιερȣ̃]
[α|ἀριθμέσα]ι|νȣ̃ν|μετὰ|τȣ̃ν|τ[εττάρ]
[ν|τὸν|ἐκ|Παν]αθεναίον|ἐς|Πα[ναθέν]
28 [όσα|ἀργυρᾶ]ἒ|ὑπάργυρα|στέ[σαντε

sence des quatre colléges (de trésoriers) *qui font leur compte-rendu de Panathénées en Panathénées ; en pesant séparément tout ce qui est or ou argent ou contient de l'argent*. . . . .

. . . . ε . . . .
. .] χ ρ α ς| κ α ὶ| τ ὰ| π [ά ν τ α| . . . .]
ὀ φ ε λ ό μ ε ν α [ν ῦ ν] ἀ π [ε δ ό θ ε| τ ε͂ ι| θ ε ᾶ]
δ ι φ ε ν α| τ ε͂ ς| Π α λ λ ά [δ ο ς| . . . .]
δ [έ] σ ε τ α ι| δ ι ὰ| π . . . .
τ α ι| κ α ὶ| ἐ π ι σ κ ε υ α [σ θ έ σ ε τ α ι| . . .]
ἄ λ λ ο ς| τ α μ ί α ι ς| δ ε . . . .
λ λ| ο ῖ ς π ε ρ| τ ο͂ ν| π ε δ . . . .
κ τ ο ν| **h** ό π ο ς| ἄ ρ ι σ τ [α| . . . .]
κ α ὶ| ἐ π ι σ κ ε υ α σ θ έ [σ ε τ α ι| . . . . . .]
ε| τ ε͂ ς| Ἀ θ ε ν α ί α ς| τ ο [ῖ ς| τ ε| ν ῦ ν| ὄ σ ι ν]
ἀ φ έ ρ ε τ α ι| μ ὲ| χ ρ ε͂ σ [θ α ι| μ ε δ έ| τ ι| ἀ ν-]
ἐ ς| τ α ῦ τ α| **h** υ π ὲ ρ| μ υ [ρ ί α ς| δ ρ α χ μ ὰ ς]
ο| δ ὲ| μ ε δ ὲ ν| χ ρ ε͂ σ θ α [ι| τ ο ῖ ς| χ ρ έ μ α σ-]
δ| ὸ ε͂ μ ο ς| ἐ ά ν π ε ρ| **h** ε [ἐ κ κ λ ε σ ί α| γ έ ν-]
ἐ π ι φ σ ε φ ί σ ε ι| μ ὲ| ἐ [π ε φ σ ε φ ι σ μ έ ν-]
α σ ι ν| τ ο ῖ [ς] τ ε͂ ς| Ἀ θ ε [ν α ί α ς| ἐ ν ε χ έ σ-]
φ ε ρ ε ν| ε ἴ π ε ι| ἐ͂| ἐ π ι [φ σ ε φ ί σ ε ι| π α ρ-] (sic)
ν| ἐ ν ι α υ τ ὸ ν| τ ὰ| **h** ε κ ά [σ τ ο τ ε| γ ε ν ό μ-]
ε ν α ί α ς| τ ὸ ς| Ἑ λ λ ε ν ο [τ α μ ί α ς| ἐ π ε ι-] (sic)
ν| **h** ὰ| ἐ ς| ἀ π ό δ ο σ ι ν| ἐ φ [σ έ φ ι σ τ α ι| χ ρ-]
ε͂ ι| τ ὰ| ὀ φ ε λ ό μ ε ν α| τ α [μ ι ε υ έ σ θ ο| τ ὰ]
ἐ π ὶ| δ ε χ σ ι ὰ| τ ο͂| ὀ π ι σ [θ ο δ ό μ ο| τ ὰ| δ ὲ]
ά| (espace vide)
ν| ἄ σ τ α τ ά| ἐ σ τ ι ν| ἐ͂| ἀ ν [ά ρ ι θ μ α| τ α ῦ τ-]
ο ν| ἀ ρ χ ο͂ ν| **h** α ὶ| ἐ δ ί δ ο [σ α ν| τ ὸ ν| λ ό γ ο-]
α ι α| **h** ο π ό σ α| μ ὲ γ| χ ρ [υ σ ᾶ| ἐ σ τ ι ν| ἐ͂| ὀ π-]
ς| χ ο ρ ί ς| . . . .]

Ce décret doit être différent du premier, puisque la somme due aux temples des dieux y est déjà fixée à 200 talents (1,165,000 fr.). On ne se trompera pas beaucoup en attribuant ce document à la troisième année de la

49. ACHAT DE TERRAINS POUR LE TEMPLE D'APOLLON ET D'ARTÉMIS DE KYBIMES, A OLYMOS.

A.

. . . .
. . . . . ας Μενίππου, Ἕρμων Μέλανος,
. . . . . δώρου καὶ υἱὸς αὐτοῦ Βάτων, Ἀπολλώ-
[νιος Ἰατρ]οκλείους, Ἑστιαῖος Ὑθέσμα, Εἰρη-
[ναῖος . . . .]ιος Μέλανος.

B.

. . . . . . .ς Διονυσίου καὶ υἱὸς αὐτοῦ
[. . . . . Ἀπο]λλωνίου καὶ υἱὸς αὐτοῦ Ἀπολ-
[λώνιος, . . . Δημ]ητρίου, Ἰάσων Ἀριστέου, Ἀπολ-
[λώνιος. . . . .] Δημητρίου, Ἀριστέας Ἑκατόμνω,
. . . . ος Ἀπολλωνίου, Ἀπολλώνιος Πρωτέ-
[ου, ...]μος Φανίου, Μέλας Φανίου, Ἰατρο-
[κλῆς Μαυ]σσώλλου, Ἀριστέας Ἀπολλωνίου,
. . . . . .θίδος, Εἰρηναῖος Θ[ι]γηλίου, Ἀριστέ-
[ας. . . . Ἀρ]ιστέας Ἰατροκλείους καὶ υἱὸς αὐτοῦ
. . . . νος, Εἰρηναῖος Μέλανος, Λέων Κα-
[. . . . Ἀρισ]τέας Μέλανος καὶ υἱοὶ αὐτοῦ,
. . . . αῖος Μενίππου, Ἑκαταῖος Μενίππου,
. . . . . .ς Οὐλιάδου, Μυωνίδης Ἑρμάπι, Ἀρι-
[. . . . . . Ἰατρ]οκλῆς (sic), Κτήσων Ἀριστέου καὶ υἱὸς αὐ-
[τοῦ. . . . .]νιάδης Ἀπολλωνίου, Ἀριστέας Μαρσύ-
[ου. . . . καὶ υ]ἱὸς αὐτοῦ Μένανδρος, [Εὐθ]ύκριτος

. . . . .*ανος*, Μένιππος Κασῆσι *καὶ υἱοὶ αὐτοῦ*

[. . . . Δι]*ονύσιος* Μέλανος, Εἰρηναῖος Μέλανος

[*καὶ υἱὸς αὐτοῦ* Φ]*αίνιππος*, Ἀντίχαρμος Προνοῦ,

20 . . . . *άδης* Ἑρμίου, Μέλας Ἑρμίου, Μέλας

. . . . . . *ας*, Ἰάσων Ἀπολλώνιος (sic), Ἰατροκλῆς

. . . . *έου καὶ υἱὸς αὐτοῦ* Μένιππος, Ἀχιλ-

. . . . . .*ν* Μενίππου, Ἀριστέας Μενίππου,

24 . . . . . . *άδου*, Εἰρηναῖος Ἑκαταίου *καὶ υἱὸς*

[*αὐτοῦ* . . . .]*ας* Μενίππου , Ἑρμίας Ἑκατό-

[*μνω*, ...]Ἀπολλωνίου . . . .

. . . .

Je ne traduis pas ces deux fragments de listes de noms propres. Les rapprochements qu'il y aurait à faire ont trouvé leur place dans les tables.

C.

[*Ἐπὶ στεφανηφόρου Λιμναίου τοῦ Διονυσίου τοῦ Με-νίππου, μηνὸς . . . . ., ἔδοξε τῷ δήμῳ τῷ* Ὀλυ-*μέων, γνώ*-]

μην ἀποφηναμένου Δημητρίου τοῦ Ἑρμίου τοῦ Ἀντι-πάτρου, καθ' υἱοθ[*εσίαν*] *δὲ* [*Αἰνέου Παρεμβωρ-δέως· ἐπειδὴ . . . . . Ἀπόλλωνι καὶ Ἀρτέ*-]

μιδι ἐν Κυβιμοῖς *αἱ οὖσαι Θαργηλίου τοῦ Ὑβρέου αἱ σύμπασαι, συμφέρον δέ ἐστιν* [*κτηματωνηθῆναι ὑπὸ τοῦ*]

δήμου Ὀλυμέων *ἀπὸ τοῦ ἀργυρίου τοῦ ὄντος ἱεροῦ τῶν προγεγραμμένων θεῶν π* . . . .

4 *μνῳ. Δεδόχθαι τῷ δήμῳ ἑλέσθαι ἐκ τοῦ δήμου ἄνδρας, τοὺς δὲ αἱρεθέντας κτ*[*ήματα πρίασθαι λαβόν*-]

τας εἰς τὴν τιμὴν παρὰ μὲν Σιβίλω ἀργυρίου δραχμὰς τετρακισχιλίας, παρὰ δὲ Εὐθ. . . . .

ὅσον ἂν ἐλλείπῃ εἰς τὴν τιμήν· τοὺς δὲ αὐτοὺς ἄνδρας πριαμένους τοῖς θεοῖς τὰ ἔγ[γαια. . . . . . μισθού-]

μενος ἔτι αὐτὰ αὐτὸς ἢ οἱ ἐξ αὐτοῦ ἢ οἷς ἂν ἡ κληρονομία τῶν ὑπαρχόντων καθήκῃ [. . . . . κα-]

8 τ' οὐθένα τρόπον διαιρῶν οὔτε τὰ σιταῖα οὔτε τὸν φόρον, καὶ τελέσει εἰς τὸν ἀεὶ χρόν[ον τὸν φόρον ἄνεικον]

καὶ ἀνυπόλογον τοῖς ταμίαις τοῦ δήμου. ἐὰν δὲ δι' ἐνεχυρασίας ἢ διὰ πληθοσε[. . . . . ὁ φόρος]

τῶν ἐγγαίων ἔσται τοῖς ἀεὶ καθισταμένοις ταμίαις ἐκ τῶν μεμισθωμένον (sic) ἐγγαί[ων. . . . .]

κτήσαντι τὴν καταβολὴν τοῦ φόρου ἀποδιδόναι τὴν ἐχομένην, ἠὰν (sic) μὴ καὶ τὴν[λοιπήν. Ἐὰν δὲ καὶ ἐμβόλιμον μῆνα ἡ πόλις ἄγῃ]

12 προσδιορθώσεται καὶ τοῦ ἐμβολίμου μηνὸς τὸ κατὰ λόγον. Ἐὰν δὲ τὸν φόρον μὴ διορ[θώσῃ καθότι προγέγραπται, δότω ἡμιολίαν, ἐὰν δὲ δίς]

ἐφεξῆν (sic) μὴ καταβάλῃ, ὀφιλήσι (sic) μὲν καὶ τὴν καταβο(λὴ)ν ταύτην ἡμιολίαν, καὶ οὐχ ὑπάρξε[ι αὐτῷ ἡ μίσθωσις . . . .]

ἑκατέρᾳ ταμιείᾳ. Ἠὰν (sic) καὶ ὀφειλήθῃ κατὰ τὸν πολητικὸν (sic) νόμον παρὰ τοῦ μισθωσαμέν[ου. . . . .]

τακτης ἥτις ἂν τόκον ἀ[γ]ά[γ]ι (sic), ἀναμισθωσάτωσαν εἰς πατρικὰ ὡσαύτως καὶ δι' ἐγγύ[ων, μὴ ἐλάσσονος τοῦ προγεγραμμένου φόρου, καὶ. . . . .]

16 σαν ὑπὸ τὴν μίσθ[ωσι]ν. Καὶ τοῦδε τοῦ ψηφίσματος τὸ ἀντίγραφον οἱ δὲ ἐνεστῶτες τα[μίαι .... ἀναθέντων]
ἐν Κυβιμοῖς ἐν ᾧ ἂν ἐπὶ τὴν (1) λέ[σ]χην τόπῳ τῶν ναῶν, τῆς τε ὠνῆς καὶ τῆς ἐμβάσεως κα[ὶ τῆς ἀναγραφῆς τὸ ἀνάλωμα δό-]
τωσαν ἐκ τῆς προσόδου. Ἡρέθησαν κτηματῶναι, οἱ δὲ αὐτοὶ καὶ μισθωταί· Δημήτ[ριος Ἑρμίου τοῦ Ἀντιπάτρου.......]
Ἀντίπατρος Ἑρμίου τοῦ Ἀντιπάτρου, Διονυσικλῆς Μενεκράτου κατὰ δὲ υἱοθεσία[ν.............]
20 Διόδοτος Μέλανος τοῦ Πολίτου ἱερεὺς Διοσκόρων, Ἀριστέας Διονυσίου, Εὐθυλ...............
άδου ἱερεὺς Διὸς Λαβραιύνδου, Εὔδημος Μενεδήμου, Σιβίλως Διοδώρου τοῦ Θρα[σέου...........]
δρος Αἰνήτου, Ἀριστέας Ἰάσονος (sic) τοῦ Ἀντιλέοντος, Μηνόφιλος Ἰάσονος (sic). Espace vide.

[Sous l'archonte couronné Limnaios, (fils) de Dionysios, (petit-fils) de Ménippos, le.. du mois de....], *sur la proposition de Démétrios*, (fils) *d'Hermias*, (petit-fils) *d'Antipatros et par adoption* [d'Aenéas de Parembordes, le peuple des Olyméens a décrété] :

Considérant que tous les biens de Thargélios, (fils) *d'Hybréas*, [ont été offerts à Apollon et] *à Artémis de Kybimes et qu'il est de notre intérêt que le peuple d'Olymos achète des terres avec l'argent sacré des susdits dieux*..........

(4) *Le peuple a décrété qu'on élira des hommes parmi*

---

(1) Le marbre porte τει, mais tout ce passage est confus. On s'attendrait à trouver ἐν ᾧ ἂν δοκῇ τόπῳ ou bien ἐπὶ τὴν λέσχην, mais non pas ces deux expressions à la fois.

le peuple; ces élus achèteront des terres en prenant pour les payer quatre mille drachmes d'argent chez Sibilos,.... [mille] *chez Euth*..... [et chez un autre] *tout ce qui manquera encore pour le payement. Les mêmes hommes qui achètent les terres au nom des divinités* [les loueront ensuite au vendeur] ......

(7) ... *qu'elles soient prises en fermage par lui-même ou par ses fils ou par les héritiers de ses biens*.... [Le fermier payera la rente en une seule fois] *sans morceler* [au moyen d'à-comptes] *ni les prestations en nature ni la rente en argent, et il acquittera son fermage sans dispute, sans retenues, aux trésoriers du peuple. Mais si à la suite d'une saisie ou d'un*..... [on mettait ses biens sous séquestre], *le fermage des terres louées appartiendra aux trésoriers, constitués en tout temps*....... [et le créancier acquéreur? des terres] *rendra la partie saisie du fermage, sinon* [le tout (?). Dans le cas où la ville intercalerait un mois], *le fermier payera en sus la rente proportionnelle du mois intercalé.*

(12) *Mais s'il ne paye pas le fermage* [ainsi qu'il est écrit plus haut, il donnera une amende de la moitié en plus; si deux fois] *de suite il ne payait pas, il donnera aussi la moitié en plus de cette* (seconde) *rente, et* [le bail] *ne lui appartiendra plus.*

(14)..... *à chacune des deux trésoreries. Si le fermier s'endette aussi vis-à-vis de la loi civile,* [les trésoriers] *affermeront* (les terres) [à un autre, de façon] *à ce qu'elles portent des intérêts, également à bail héréditaire et sous garanties,* [et pas à un taux moindre que celui qui est indiqué plus haut].

(16) *La copie du présent décret* [sera placée] *par les trésoriers de l'année suivante à Kybimes à quelque endroit des temples qu'il leur plaira — à la Lesché* — [et ils payeront avec leurs revenus les frais] *de l'acquisition et de la prise de possession ainsi que* [ceux de l'inscription].

Ont été élus acheteurs des terres les fermiers : Démétrios [fils d'Hermias, petit-fils d'Antipatros]; *Antipatros* (fils) *d'Hermias*, (petit-fils) *d'Antipatros; Dionysiclès*, (fils) *de Ménécratès et par adoption de ......; Diodotos*, (fils) *de Mélas*, (petit-fils) *de Politès, prêtre des Dioscures; Aristéas*, (fils) *de Dionysios; Euthyl........, prêtre de Zeus de Labrandes; Eudémos*, (fils) *de Ménédémos; Sibilos*, (fils) *de Diodoros*, (petit-fils) *de Thraséas; ....dros* (fils) *d'Ainétas; Aristéas*, (fils) *de Jason*, (petit-fils) *d'Antiléon; Ménophilos* (fils) *de Jason.*

2. *Paremborda* est, ainsi que *Kormoskona* et *Maynna*, une des trois tribus de Mylasa. *Kybimes* est une localité située près d'Olymos. Une des grandes familles de cette ville s'appelait en effet Κυβιμεῖς (Voir p. 68).

3. Les mots κτηματώνης (formé comme δεκατώνης, βοώνης) et κτηματωνοῦμαι, bien qu'ils ne se trouvent nulle part ailleurs, ni dans aucun dictionnaire, sont sûrs et doivent être rétablis dans les inscriptions du *Corpus*, 2693, *e*, 7 et 2694, *b*, 17.

8. τὰ σιταῖα (cette forme est très-rare) sont des prestations *en nature;* de même dans les documents grecs de l'Égypte les τελέσματα σιτικὰ se trouvent toujours opposés au φόρος ἀργυρικός. Dans *mon* n. 52, le fermier est tenu de livrer une certaine quantité d'encens au temple.

12. Comparez le *Corpus* n. 2693, *e* : δότω ἡμιόλιον, ἐὰν δὲ δὶς ἐφεξῆ μὴ ἀποδῷ, etc.

14. Les dettes politiques sont les arrérages d'impôts ou de contributions. Une inscription de Mylasa (*Lebas*, voyage nº 404), s'exprime clairement à ce sujet : μὴ ἐξέστω δὲ τοῖς μισθωσαμένοις μήτε ἀποδόσθαι τὴγ γῆν ταύτην, μήτε ὑποθεῖναι, μήτε ἄλλοις παραδοῦναι, μηδὲ . . . . παρέχεσθαι πρός τι τῶν ὀφειλημάτων, μήτε εἰς τὸ βασιλικόν, μήτε εἰς τὸ πολιτικόν, μήτε ἰδιωτῇ μηθέν.

21. La forme Λάβραιυνδα (au lieu de Λάβρανδα) se rencontre aussi n. 50 et dans une inscription de Mylasa (*Lebas*, nº 399, 20) : τοῦ ἱεροῦ τοῦ ἐλ Λαβραιύνδῳ Διός. Ailleurs on lit Διὸς Λαβραύνδου (*Corpus*, 2750). Le temple de *Labrandes* tirait son

nom de la hache à deux tranchants (λάϐρυς) que tenait la statue du dieu. Le sanctuaire était situé à une distance de 68 stades de Mylasa et réuni à cette ville par une route pavée qu'on appelait *Voie sacrée*, à cause des processions qui s'y acheminaient vers le temple.

D.

Ἐπὶ στεφανηφόρου Λιμναίου τοῦ Διονυσίου τοῦ Μενίππου, μηνὸς Ὑπε[ρϐερεταίου....., ἔδοξεν τῷ δήμῳ τῷ Ὀλυμέ-]

ων, γνώμην ἀποφηναμένου Δημητρίου τοῦ Ἑρμίου τοῦ Ἀντιπάτρου, κα[θ' υἱοθεσίαν δὲ Αἰνέου Παρεμ-ϐωρδέως. ἐπειδὴ ὑ-]

πάρχει τῷ δήμῳ τῷ Ὀλυμέων ἱερὸν ἀργύριον Ἀπόλλωνος καὶ Ἀρτέμιδος [ἐγ Κυδιμοῖς, συμφέρον δέ ἐστι........ ὥστε, κα-]

4 *θὼς τοῖς προεψηφισμένοις, δι' αὐτοῦ κτηματωνηθῆναι· δεδόχθαι τῷ δ[ήμῳ τῷ Ὀλυμέων, ἑλέσθαι ἐκ τοῦ δήμου ἄνδρας οἷς πιστεύει ὁ]*

δῆμος, λαϐόντας παρὰ τῶν προδανειστῶν εἰς τὴν τιμὴν τὸ ἀργύριον π....................

οντως, καὶ ἀναγραψαμένους τὰς κυριείας αὐτῶν εἰς τοὺς θεοὺς ἀκολ[ούθως τοῖς νόμοις .... εἰς τὰ]

πατρικά, ἐνθήκης τε μὴ ἐλάσσονος τῶν ἡμισῶν [δι-]αφόρων τῆς τιμῆς......................

Sous l'archonte couronné Limnaios, (fils) *de Dionysios*, (petit-fils) *de Ménippos, le.... du mois d'Hyperbérétaios*, [le peuple des Olyméens a décrété] *sur la proposition de Démétrios,* (fils) *d'Hermias*, (petit-fils) *d'Antipatros* [et par adoption d'Aenéas, de Parembordes :

Puisque] *le peuple des Olyméens possède l'argent sacré d'Apollon et d'Artémis* [à Kybimes, et qu'il est de ses intérêts] *d'acheter des terrains*, *conformément au décret ci-dessus écrit :*

(4) [Le peuple des Olyméens] *décrète* [qu'on élira parmi le peuple des hommes dans lesquels il a confiance] *et qui prendront chez les banquiers l'argent* [nécessaire] *au payement, en inscrivant sur les temples les droits de propriété des prêteurs, conformément aux lois.*

[Ces droits seront] *héréditaires. La mise* (de fonds) *ne pourra être plus petite que la moitié de la dépense*

....

Trouvée à *Olymos* (en Carie) et rapportée par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V (Asie Mineure), n. 329-332.

Hauteur 0,56. — Longueur 1,05.

50. ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR APOLLON ET ARTÉMIS DE KYBIMES (à Olymos).

A.

[Ἐπὶ] στεφανηφόρου [Διον]υσίου τοῦ Μέλανος τοῦ
Φανίου, μηνὸς Πανέ[μ]ου...... ωτης.......
[Κορ]μοσκωνεὺς τοῖς εἰρημένοις κτηματώναις ὑπὸ
τοῦ Ὀλυμέων δήμου ..... τοῦ Ἀν[τιπάτρου]..
......ς ἱερεῖ Δαιμόνων Ἀγαθῶν Παρεμβωρδεῦσιν,
Διονυσικλῇ Μενεκράτου κατὰ δὲ υἱο[θεσίαν...]
κιδων ....
4 ..... Μυννίταις, Ἰάσονι (sic) Μοσχίωνος Παρεμ-
βωρδεῖ, Ἀριστέᾳ Ἀντιπάτρου κατὰ δὲ υἱ[οθε-
σίαν....]νος τ[οῦ] ....
...... νᾳ Ἑρμίου τοῦ Ἀντιπάτρου Κορμοσκω-
νεῦσιν, Ἱεροκλῇ Ἐπαινέτου Τετραφύλῳ, Μεν...

Ἰάσονος (sic) το[ῦ] . . . .

[. . . . . Κ]ορμοσκωνεῦσιν, Ἀριστέᾳ Διονυσίου τοῦ Ἀριστέου τοῦ Ἐπαινέτου Παρεμβωρδεῖ, Ἀριστέᾳ . . . . ἱερεῖ Διὸς Ὀσογῷ . . . .

. . . . . . ανος τοῦ Ἑρμίου Κορμοσκωνεῖ, Μηνοφίλῳ Ἰάσονος (sic) Τετραφύλῳ, Ἀριστέᾳ Σ[. . . . ο]υ Τετραφύλῳ Ἀρισ[τέᾳ] . . . .

8 [ἱερεῖ] Ἀπόλλωνος Πυθίου Παρεμβωρδεῖ, Ἑρμίᾳ Ἀντιπάτρου τοῦ Ἑρμίου ἱερεῖ Διὸς Κρηταγένους καὶ Κουρήτω[ν] . . . .

[. . . . ὑπὸ] τοῦ Ὀλυμέων δήμου ὥστε κτηματωνηθῆναι Ἀπόλλωνι καὶ Ἀρτέμιδι, θεοῖς τοῦ αὐτοῦ [δή]μου, γέας [τὰς ἐν τῷ πεδίῳ τῷ καλουμέ-] [νῳ Κο]δουωκᾷ· σὺν ταῖς ἐνούσαις ἀμπέλοις καὶ τοῖς ἄλλοις δένδρεσιν πᾶσιν καὶ τῷ ἐποικίῳ κ[αὶ τ]αῖς ἐνούσα[ις] . . . .

[γέας] τὰς οὔσας τῆς ἐν Ὀλύμῳ Μωσσέων συγγενείας, πρότερον δὲ φυλῆς καλουμένης, σὺν ταῖς ἐνούσα[ις ἀμπέλοις] . . . .

12 . . . . ποις τούτοις Πολίτου, ἃ καὶ αὐτὰ ἐπρίατο Πολίτης παρὰ τῶν ταμιῶν τῆς πόλεως τῶν . . . . αινητῶν . . . .

. . . . προγεγραμμένοι ἀπὸ τῶν ἰδίων Κωνωνέων ἧνται παρ' αὐτοῦ Πολίτου καὶ πέρας τοῦ ποταμοῦ τοῦ . . . .

. . . . Προκλῆς Ἀριστέου, Ἀριστέας Διοδότου ὀρφανός, Ἀπολλώνιος Ἰάσονος (sic) [το]ῦ Ἀπολλωνίου, Διονύσιος Εἰρη[ναίου] . . . .

. . . . τοῦ Ἀριστέου, Στρατόνικος Στρατονίκου τοῦ

Ἀνδρονίκου, καὶ ἀπὸ τῶν ἐντὸς τοῦ ποταμοῦ Ἀραῖς Ξεν . . . .

16 ἀπὸ τοῦ σύκωνος καὶ τῆς ὀρεινῆς γῆς Ἀπολλώνιος Ἰάσονος (sic) τοῦ Ἀπολλωνίου, καὶ πέραν τῆς ὁδοῦ τῆς ἐπὶ . . . .

[Ἀπολ]λωνίου, καὶ ἡ ἱερὰ γῆ Ἀπόλλωνος καὶ Ἀρτέμιδος, θεῶν δήμου Ὀλυμέων, καὶ ἡ ἱερὰ γῆ Διὸς Λαβραιύνδου . . . .

. . . . Δημητρίου, Θαργήλιος Ἀριστέου, καὶ ὑπὲρ τὴν τάφρον· οἱ ταμίαι τῆς πόλεως Μέλας Αἰνήτου τοῦ Θεοδό[του] . . . .

. . . . αίου, Ἀπολλώνιος Ἀριστέου κατὰ δὲ υἱοθεσίαν Πρωτέου, ἀφ' ὧν ἔχουσιν ὑποθέσει παρὰ Λέοντος το[ῦ] . . . .

20 [τὴν δ]ὲ παραχώρησιν ἐποιήσατο λαβὼν παρ' αὐτῶν ἀργυρίου δραχμὰς τρισχιλίας, ἐφ' ᾧ τελέσουσιν τῶν μ . . . .

. . . . τῶν δεκάτην· τῶν δὲ αὖ γῶν ὧν τῇ Μωσσέων συγγενείᾳ φόρον καθ' ἕκαστον ἔτος ἀργυρίου. . . .

. . . . της μάρ[τυρες δικασταί] . . . .

Sous l'archonte couronné Dionysios, (fils) *de Mélas*, (petit-fils) *de Phanias, le . . . . du mois de Panémos*, [un tel] *de Kormoscones* [a fait une proposition relative] *aux acheteurs de terrain, nommés par le peuple des Olyméens. . . . .*

à . . . . (fils) *d'Antipatros* (et) *à . . . . , prêtre des Bons Démons, Parembordiens; à Dionysiclès*, (fils) *de Ménécratès et par adoption de . . . .* [et] *à . . . . . . , Mynnitiens; à Jason*, (fils) *de Moschion, Parembordien*; *à Aristéas*, (fils) *d'Antipatros et par adoption*

de .... [et] *à* ...... (fils) *d'Hermias*, (petit-fils) *d'Antipatros, Kormosconiens; à Hiéroclès*, (fils) *d'Epainétos, Tétraphylien; à Men*..... (fils) *de Jason* ...... [et] *à* ...., *Kormosconiens; à Aristéas*, (fils) *de Dionysios*, (petit-fils) *d'Aristéas*, (arrière-petit-fils) *d'Epainétos, Parembordien; à Aristéas* (fils) *de*... ...., *prêtre de Zeus Osogos*, ...; *à* .... (petit-fils) *d'Hermias*, *Kormosconien; à Ménophilos*, (fils) *de Jason, Tétraphylien; à Aristéas*, (fils) *de S*...., *Tétraphylien; à Aristéas* ......, *prêtre d'Apollon Pythien, Parembordien; à Hermias*, (fils) *d'Antipatros*, (petit-fils) *d'Hermias, prêtre de Zeus Crétois et des Curètes.*

(9) *Le peuple des Olyméens* [a décrété] *qu'on achètera à Apollon et à Artémis, divinités du même peuple, les terrains* [situés dans la plaine nommée] *Kodouoka, avec les vignes et tous les autres arbres qui s'y trouvent, et la maison et les* ...... *qui s'y trouvent;* [et] *les terres appartenant à la famille, ci-devant tribu, des Mosséens à Olymos, avec les vignes qui s'y trouvent*... ....., [et les terres] *de Politès que Politès avait achetées aux trésoriers de la ville de* ...... [jusqu'à l'endroit où les (statues des)] *susdits* [dieux] *ont été élevées aux frais des Kononéens par Politès lui-même, et jusqu'à la rivière*........

(14) [Les voisins sont] *: Proclès*, (fils) *d'Aristéas; Aristéas, orphelin de Diodotos; Apollonios*, (fils) *de Jason*, (petit-fils) *d'Apollonios; Dionysios*, (fils) *d'Irénaeus;* .... (fils) *d'Aristéas; Stratonicos*, (fils) *de Stratonicos*, (petit-fils) *d'Andronicos. Et parmi ceux qui sont en deçà de la rivière: Araïis* (fils) *de Xen*....; *du côté du jardin des figuiers et de la montagne : Apollonios*, (fils) *de Jason*, (petit-fils) *d'Apollonios; et de l'autre côté du chemin conduisant à* ... : (un tel, fils) *d'Apollonios, et le terrain sacré d'Apollon et d'Artémis, divini-*

tés du peuple des Olyméens, et le terrain sacré de Zeus de Labrandes ; ...... (fils) *de Démétrios ; Thargélios,* (fils) *d'Aristéas ; et au-delà du fossé :* (18) *les trésoriers de la ville, Mélas,* (fils) *d'Ainétas,* (petit-fils) *de Théodotos, ..., Apollonios,* (fils) *d'Aristéas et par adoption de Protéas, de qui les tiennent par hypothèque* (?)......

(Un tel) *a fait la cession* (des terres), *en acceptant d'eux* 3,000 *drachmes d'argent. Ils payeront en outre ..... la dîme. Le fermage annuel des terrains appartenant à la famille des Mosséens sera de ......* [drachmes] *d'argent.*

.... *seront témoins jurés.*

4. La forme Μυννίταις (*Maynna* est une des trois tribus de Mylasa) ne se trouve pas ailleurs. Mes n°s 51 et 53, B, 3. 5 portent Μαυννίτης, et l'inscription de Mausole fait mention d'un nommé Μανίτας. Nous aurions donc là le même changement de diphthongue qu'on a observé dans le mot *Labrandes* (voir p. 111). — *Parembordes*, *Kormoskones*, *Tétraphyle* sont des localités; les deux premières comptent également parmi les tribus de Mylasa.

6. Zeus Ὀσογῶς avait son temple à Mylasa (*Pausanias*, VIII, 10,4). C'était, comme Jupiter de Labrandes, une divinité asiatique que les Grecs appelaient *Zénoposeidon*, parce que l'eau de la mer montait jusqu'à son temple.

8. Sur *Jupiter Crétois* et les *Curètes*, voir mon n. 56.

10. Le mot carien Κοδουωχὰ se retrouve dans le décret B.

B.

Ce fragment est trop mal conservé pour que je puisse me permettre d'en essayer la transcription. A en juger par les quelques mots qui en restent, c'était un décret autorisant la location d'un terrain sacré qui appartenait à *Apollon* et à *Artémis* (1) de Kybimes et qui se trouvait dans la plaine appelée Κοδουωχά. On l'affermait avec les vignes et les autres

(1) [Ἀρτέ]μιδι (l. 1), Ἀρτέμιδος (l. 6).

plantations (σὺν ταῖς ἐνούσαις ἀμπέλοις καὶ τοῖς ἄλλοις δένδρεσιν) et en suivant toutes les formalités d'usage. Les voisins de la propriété étaient témoins de l'acte de location (μαρτύρων τῶν δμόρων, l. 3).

Trouvée à *Olymos* (en Carie) et rapportée par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V, n. 338. 337.

Hauteur 0,62. — Longueur 0,85.

51. FRAGMENT D'UN CONTRAT DE VENTE (provenant d'Olymos, en Carie).

. . . .

[. . . ὑπὸ το]ῦ Ὀλυμέων δήμου, ὥστε πρίασθαι. . .
[. . . Πα]ρεμβωρδεὺς, Διενυσικλῆς (sic) Μενεκράτου [κατὰ δὲ υἱοθεσίαν . . . .]
[Δημητρί]ῳ Ἑρμίο (sic) τοῦ Ἀντιπάτρου, Ἀρτεμῶνι Εὔπολι . . . .
4 . . . . Ἀντιλέοντος Κορμοσκωνεῦσιν, Ἡρακλε[ίδῃ.]
. . Δημη[τρίου Μαυννίταις, Ἀττίνᾳ Ἑρμίου τοῦ Ἀντιπ[άτρου. . . . .]
. . . .]ρῳ Παμμένου Παρεμμβωρδεῦσιν (sic), γέας τά[ς ἐν τῷ. . . πεδίῳ]
κειμένα[ς, καθότι αὐτῷ ὑπῆρχεν, σὺν ταῖς ἐνούσαις [ἀμπέλοις] . . . .
8 . . . . ἐπῆγεν, οὐθὲν ὑπολειπόμενος αὐτῷ ἐν τῷ πρ. . .
[. . τῶν γε]ῶν αἷς ὁμοροῦσιν Πολύφημος Ἰάσονος καὶ Ο . . . .
[κτημα]τῶναι Ἑκαταῖος Διονυσίου, Ἡρακλείδης Α. .
[. . . Εὐθυ]δήμου, Εὔανδρος Ἀπολλωνίδου καὶ ἡ ὁδὸς [ἡ . . . .

12 [. . .ἐ]πὶ τὴν κώμην φέρουσα. τὴν δὲ παραχώρησιν..
..... λογονδεὺς μάρτυρες δικασταί.

Ce fragment (il ne nous reste qu'un quart de l'inscription) appartient à un contrat de vente (πρίασθαι, *l.* 1), passé probablement entre le dieu Apollon et un citoyen d'Olymos. Le vendeur cède au dieu plusieurs terres (γέας, *l.* 6, 9) avec les vignes, etc., et il les abandonne sans réserve aucune (οὐθὲν ὑπολειπόμενος αὑτῷ) et dans l'état où elles se trouvent (καθότι αὐτῷ ὑπῆρχεν). Les limites sont définies *l.* 9-12 : on parle d'abord des voisins (ὁμοροῦντες), puis d'une route qui conduit à un village. La cession des propriétés (παραχώρησις v. 12) est surveillée par plusieurs jurés et par les acheteurs officiels (κτηματῶναι).

Voir pour la forme Μαυννίτης (*v.* 5), p. 117. — *Parembordes*, l'une des tribus de Mylasa, est ici orthographiée avec deux *m*. L'idiome dorien affectionnait les consonnes doubles. —. . . *logonda* (*v.* 13) doit également être une localité.

Rapportée d'Olymos par Ph. Lebas et publiée dans son Voyage archéologique, partie V, n. 336.

Hauteur 0,27. — Largeur 0,42.

52. ACTE DE LOCATION DE LA TERRE SACRÉE D'APOLLON OLYMÉEN.

[. . . γνώμην ἀποφηναμένων τῶν τοῦ Διὸ]ς Λα-
βραύνδου ταμιῶν τῶν ἐν[τῇ] Ὀλυμίδι ....
.... Μέλανος τοῦ Νυσίου, ἀπὸ δὲ τῆς
Κ[ανδηβέων ....]
[..... Ἀριστ]τέου Καλλισθένου τοῦ Διογένου τ[οῦ.
4 [..... π]αρόντων μαρτύρων τῶν γειτόνων Φα...
[... ἐπὶ στε]φανηφόρου Οὐλιάδου τοῦ Πόλλ[ιος...]
...... ιος Αἰνέου, Ἀρτεμῶν Ἑρμογένου [καὶ
Κρατῖνος ....]
[.... Ἀ]ρτεμῶν καὶ Κρατῖνος κατὰ τὰ ἓξ μεγ[...

8 [. . . με]μισθωμένους εἰς πατρικά, καθότι ἐφ. . .
[. . τὴν ἱερὰν γῆν Ἀπ]όλλωνος Ὀλυμέων ἣν πρότε-
ρον εἰς . . . .
. . . . . . τους δραχμῶν ἑκατὸν καὶ λιβανωτοῦ. . . .
[. . . αὐτοὶ ἢ οἱ] ἐξ αὐτῶν ἢ οἷς ἂν ἡ κληρονομία τῶν
[ὑπαρχόντων καθήκη. . . . .]
12 [. . . καὶ τελέσουσι τὸν προγ]εγραμμένον φόρον ἄνει-
κον ἀνυπό[λογον. . . . .
[. . . . . μάρτυρες δι]καστα[ί]. . . . .

Sous l'archonte couronné (éponyme) Ouliadès, fils de Pollis, trois fermiers (. . . . *ios*, *Artémon* et *Cratinos*) passent un bail héréditaire (*l.* 8, 11) pour le terrain sacré d'Apollon d'Olymos. Cette location, si les lignes 1-4 n'appartiennent pas à une autre inscription, avait été réclamée par les trésoriers de Jupiter de Labrandes. Le montant du fermage était de 100 drachmes pour chacun et d'une certaine quantité d'encens, et devait être payé sans dispute ni réclamation aucune (*l.* 12). Les voisins de la terre sont cités comme témoins.

Fragment trouvé à *Olymos*, en Carie, et rapporté par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage arch. partie V, p. 103 (n. 323).

Hauteur 0,34. — Longueur 0,53.

53. LOCATION DE LA TERRE SAINTE D'APOLLON ET D'ARTÉMIS DE KYBIMES.

A.

. . . . ἀμπέλους τὰς οὔσας ἐν τῷ ἄνω μέρει καὶ
εἰς . . . .
[ἐπ]ῆγεν πρὸς Ἑκατόμνων, οὐθὲν ὑπολειπομένου ἑαυτῷ
ἐν τ. . . . .
. . ν Ἑκαταίου καὶ Εὐξένου υἱῶν Εὐξένου, Ἀβαστὴς

Ἀριστέου. . . . .

4 [Ἀρι]στέου Μέλανος τοῦ Φανίου τοῦ Μέλανος, ἀφ' ὧν ἔχει ἐν τ . . . .

ος, κατὰ δὲ υἱοθεσίαν Γλαύκου τοῦ Γνώτωνος ε. . . .

[Ἀν]τιπάτρου. . .

B.

[Ἐπὶ στεφανηφόρου . . . . .]πριου τοῦ Μενίππου, μηνὸς Δύστρου δευτέ[ρᾳ]. . . . [εἰρ]ημένοι μισθ[ωταί] . . . .

[. . . . καθ' υἱ]οθεσίαν δὲ Αἰνέου, καὶ Φαῖδρος Μοσχίων[ος]. . . . . . Ἀγαθοῦ Παρεμδω[ρδέως. . . .]

. . . . . . Διονυσ[ικλ]έους Μαυννίτης, καὶ Ἰάσων. . . . . . Ἀντιπατ. . . . .

4 . . . . . καὶ Ἀπο[λλ]ώνιος Λέοντος, καὶ Ἀρτ. . . . . . οντος καὶ Δημήτριο[ς. . . .]

. . . . . ου Μαυννίτῃ γῆς ἱερᾶς Ἀπόλλ[ωνος. . . . .] τοῦ αὐτοῦ δήμου τῆς. . . . .

. . . [σὺν] ταῖς ἐνούσαις ἀμπέλοις κ[αὶ. . . . . δ]ένδρεσι πᾶσιν ἕως τῆς ἀρπέζου τῆς δι . . . . .

. . . . . . φυτείαν τῶν ὑπὸ τοῦ [. . . . πρ]ότερον ἐνέκειτο συκῶν, τὸ ἄνω μέρος ὡς τὰ ορ. . . . .

8 . . . γεγραμμένην γῆν [. . . . .α]ὐτὸς καὶ [οἱ ἐ]ξ αὐτοῦ ἢ οἷς ἂ[ν ἡ] κληρονομία τῶν ὑπαρ[χόντων καθήκῃ]

. . . . . . ος τοῦ . . ιτου ισ . . . . . τοῦ φόρου καὶ τῆς τριακάδος ἀργυρίου δραχμὰς διακοσί[ας. . . .]

. . . . τον ἔτος τοῖς. . . . τοῦ Ὀλυμέων δήμου ἐν μηνὶ [Ἀ]ρτεμισίῳ ἀργυρίου δραχμὰς ει. . . . . . .

[ἐὰν δὲ μῆνα ἐμϐ]όλιμο[ν ἡ πόλις] ἄγῃ, τὸ κατὰ λόγον καὶ τοῦ ἐμϐολίμου μηνὸς καὶ τὰ ἄλλα ὑπάρ-[χοντα]............

12 ...... *ωμ.... καθότι τὸ ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ὀλυμέων ... ωμενον ψήφι[σμα]............*

.... *ενον μάρτυρες δικασταί.*

C.

Je ne transcris pas les six premières lignes à peu près effacées, sauf quelques mots, tels que δήμῳ τῷ (l. 1), [Παρ]εμϐωρδ[έως] (l. 2).

7 .... *μῆνα ἡ πόλις ἄγῃ, τὸ κατὰ λόγον καὶ τοῦ ἐμϐολίμου μηνὸς......................*

8 .... *ἐξουσίαν ἔχων καὶ ἑτέρῳ παρα.. ειν καὶ οὐ κατὰ μέρος........................*

.... *καὶ τῆς τριακάδος τὸν συναγόμενον ἐκ τοῦ τόκου ἀργ........................*

...... *τοῦ Ὀλυμέων δήμου ἐν μηνὶ Ἀρτεμισίῳ τὸν συναγό[μενον]....................*

....

Le sens de ces trois fragments est facile à saisir. Il s'agit de la location (μίσθωσις B. 1) d'un terrain sacré appartenant au temple d'Apollon [et d'Artémis] d'Olymos (γῆς ἱερᾶς Ἀπόλλωνος, B. 5), rédigée dans les mêmes termes que les actes précédents. Le fermier, jusqu'à présent propriétaire de la terre, la vend à Apollon tout entière, avec les vignes plantées sur la montagne (A. 1) et sans rien se réserver pour lui (A. 2). Le dieu achète cette terre et la donne ensuite en fermage perpétuel au vendeur et à ses descendants ou héritiers (B. 8), également avec les vignes, tous les arbres jusqu'à une certaine haie, toutes les plantations et le ci-devant jardin des figuiers (B. 6. 7). Le fermage annuel, payable au mois d'Artémisios (B. 10, C. 10) est, à ce qu'il

paraît, de 200 drachmes, plus une somme proportionnelle pour les mois intercalés (B. 11, C. 7). Une contribution, affectée probablement au culte, est appelée τριακάς (B 9, C. 9) *la trentième*. Cet usage de vendre un terrain au dieu pour le reprendre immédiatement en fermage, est une manière d'emprunter de l'argent et de se mettre en même temps sous la protection du dieu. — Le nom de l'archonte couronné qui a ratifié ce contrat est perdu et nous ne possédons plus que la date, le 2 du mois macédonien Dystros (B. 1).

Trouvée à *Olymos* et rapportée par Ph. Lebas.

***Lebas*, Voyage archéologique partie V, n. 326-28.**

Hauteur 0,56 — Longueur 0,75.

54. LOCATION DE LA TERRE SAINTE D'ARTÉMIS DE KYBIMES (à Olymos).

. . . .

[γνώμην ἀποφηναμένων . . . . Ἀσκλη-]
πιάδου, μετὰ Κυρίου τοῦ υἱοῦ Ἀριστίππου (sic) *τοῦ Φανίου, καὶ ὑπὲρ τῆς* (1) *ἱερᾶ[ς γῆς τῶν πρότερον μὲν φυλῶν καλουμένων, νῦν δὲ]*
συγγενειῶν, ἀπὸ μὲν τῆς Μωσσέων Ἑρμίου τοῦ Μαρσύου, ἀπὸ δὲ τῆς Κυβ[ιμέων . . . . , ἀπὸ δὲ τῆς Κανδη-]
βέων Ἀπολλωνίου τοῦ Μενίππου, ἀπὸ δὲ τῆς Σολωνέων Μεγακλείους τ[οῦ . . . . . . , ἀπὸ δὲ τῆς . . . . . Ἀριστέου Καλλισθένου τοῦ Δι-]
4 *ογένου, καὶ αὐλῆς* (2) *τῆς ἐν Κυβιμοῖς καὶ τῶν προσόντων οἰκοπέδων εἰς τὰ ημ . . . .*

---

(1) Le marbre porte τηις. — (2) αυαες.

Ἀριστέου Περβίλα, Μενίππου τοῦ Μενίππου, Πολίτου τοῦ Νυσίου. (espace vide) Ἐπ[ὶ στεφανηφόρου τοῦ Μενίππου τοῦ]

Πρωτέου, μηνὸς Περιτίου δεκάτῃ ἀπιόντος, δι' ἠγγύης (sic) ἀνεκατ[ελάβετο ἡ μίσθωσις τῆς ἱερᾶς γῆς. Βεβαιωταὶ δὲ ἦσαν Ἀριστέας]

Ἀριστέου, Ἀριστέας Φανίου ταμίας Ὀλυμέων, Ἑκαταῖος Μενίπ[που, ... Ἀρι-]

8 στέας δὲ κατὰ τὸ ἕβδομον. Διονύσιον Πόλλιος καὶ Ἑρμίαν Ἑστι[αίου . . . . τοὺς Ὀλυ-]

μεῖς ἐψηφίσθαι, γῆν ἐν τῇ Ὀλυμίδι ἐγ Κυβιμοῖς ἱερὰν Ἀρτέμιδο[ς, ἣν νῦν ἔχει ἐπὶ μι-]

σθώσει Μέλας Νυσίου, σὺν τοῖς ἐνοῦσι δένδρεσι συκίνοις ἐκ . . . .

ἐφ' ᾧ ἕξει τὴν προγεγραμμένην γῆν Διονύσιος καὶ Ἑρμίας [αὐτοὶ καὶ οἱ ἐξ αὐτῶν ἢ οἷς ἂν ἡ κληρονομία]

12 τῶν αὐτῶν καθήκῃ, καὶ τελέσουσιν Ὀλυμεῦσιν κατ' ἐνιαυτ[ὸν καὶ εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον οἱ μι-]

σθούμενοι τὸμ μὲν καθήκοντα φόρον ἀργυρικὸν εἰς τὸ πρῶτον [ἑκάστου ἔτους μεσοσέληνον. ἄρξει δὲ αὐτοῖς τῆς μισθώσεως ὁ μὴν ὁ]

μετὰ τοὺς περὶ Ἑκαταῖον Αἰνέου, ἐπὶ στεφανηφόρου τοῦ Με[νίππου τοῦ Πρωτέου . . . . . , καὶ εἰς τὸν ἀεὶ με-]

[τ]ὰ ταῦτα χρόνον ποιήσονται τὴν καταβολὴν τοῖς ἀεὶ καθισ[ταμένοις ταμίαις].

. . . . [sur la proposition de] . . . . . . (petit-fils) *d'Asclépiadès, et de Kyrios, fils d'Aristippe,* (petit-fils) *de Phanias ; et à cause de la* [terre] *sainte des* [ci-devant

tribus, appelées aujourd'hui] *familles;* (étant fermiers du territoire):

des Mosséens : Hermias, (fils) *de Marsyas ;*
des Kybiméens : . . . .
des Kandébéens : Apollonios, (fils) *de Ménippos ;*
des Solonéens : Mégaclès, (fils) *de* . . . . . *;*
des . . . . . . *: Aristéas*, (fils) *de Callisthène*, (petit-fils) *de Diogènes; et* (à cause?) *de la ferme située à Kybimes et des terrains contigus jusqu'à*. . . . .
Aristéas (fils) *de Perbilas, Ménippos* (fils) *de Ménippos, Politès* (fils) *de Nysios:*

(5) *Sous* [l'archonte couronné Ménippos, (fils)] *de Protéas, le* 21 *du mois de Péritios*, [le fermage de la terre sainte] *a été renouvelé sous garantie.* [Les garants étaient Aristéas] (fils) *d'Aristéas, Aristéas* (fils) *de Phanias, trésorier des Olyméens, Hécataeos* (fils) *de Ménippos*, ... *Aristéas en septième.*

Dionysios (fils) *de Pollis et Hermias* (fils) *d'Hestiaeos* [en seront les fermiers.]

Les Olyméens ont décrété [qu'on donnera à ferme] *la terre sainte d'Artémis à Kybimes, située sur le territoire Olyméen*, [affermée jusqu'à présent] *à Mélas* (fils) *de Nysios, avec les figuiers qui s'y trouvent*. . . . .
A ces conditions, Dionysios et Hermias auront la terre ci-dessus décrite, [eux-mêmes et leurs fils et leurs héritiers]*; et les fermiers payeront aux Olyméens annuellement* [et à perpétuité], *le fermage convenu en argent, la première* [nouvelle lune de chaque année. Leur bail commencera le mois] *après* (la magistrature) *d'Hécataeos*, (fils) *d'Ænéas, sous l'archonte couronné Ménippos* [fils de Protéas]. . . . .
et ils payeront désormais toujours la rente aux trésoriers constitués. . . . .

Il a déjà été question ici (voir n. 40. 49) des familles d'Oly-

mos qui formaient autrefois des tribus entières et célébraient des sacrifices à part, mais qui, plus tard, furent obligées de vendre leurs territoires aux dieux. Les noms de ces tribus sont très-instructifs à cause des racines asiatiques dont ils sont formés. Les Κυβιμεῖς, ainsi appelés à cause du village de Κυβιμοί, qu'ils habitaient, rappellent des mots phrygiens tels que Κυβήβη ou Κυβασσός; les Κανδηβεῖς se groupent autour de Κανδαύλης, Κάνδυβα et autres.

Trouvée à *Olymos* et rapportée par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V, n. 324, p. 104.

Hauteur 0,41. — Longueur 0,92.

55. MNASICRITOS, PRÊTRE DE BACCHUS A THÉRA.

	C.
A. Ἁ βουλ	ὰ καὶ ὁ δᾶμος
ἐτείμασ	εν Μνασίκριτον,
Διοδώρ	ου υἱόν, ἱερέα διὰ
[γέ]νους	τοῦ προπόλεως
B. Διον[ύσ]	ου, ἀρετᾶς ἕνεκα
καὶ καλοκ	[ἀγ]αθίας, τὰν ἀνά-
στασιν[π]	οίσαμένας τᾶς
γυναικὸς	αὐτοῦ Χαιροπολεί-
ας, Τι. Κλ	αυδίου, Κυρείνα,
Ἀγλαοφάν	ους θυγατρός,
ἐκ τῶ	ν ἰδίων.

Le sénat et peuple (de l'île de Théra) *ont honoré* (d'une statue) *Mnasicritos, fils de Diodoros, par sa famille prêtre de Bacchus Protecteur-de-la-Ville, à cause de sa vertu et de son honnêteté; l'érection* (de la statue) *ayant eu lieu aux frais de son épouse Chaeropolia, fille de Tiberius Claudius Aglaophanes* (de la tribu) *Quirina.*

Le culte de Bacchus πρόπολις devait être la religion principale des habitants de Théra. Aujourd'hui encore l'île entière est couverte de vignes. *Ross*, Inselreisen I, 83, 101. — Le frère de Chaeropolia s'appelait Tiberius Claudius Médon. Voir les tables.— Le dialecte de l'inscription, qui date à peu près du temps de Néron, est dorien; les extrémités de toutes les lettres sont décorées de petits crochets.

Le Louvre ne possède de cette inscription que les fragments *A* et *B*, trouvés par Fauvel sur le mont Saint-Étienne, à Théra; le morceau *C*, enlevé par le comte Orloff, sous le règne de Catherine II, est aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, dans la maison du consul Heidecke. M. *Bœckh* (Corpus 2462) a le premier réussi à rapprocher ces trois fragments.

A. Cat. Choiseul 235. — *Osann*, p. 344, 4. — *Clarac*, Cat. 577; Musée n. 457 et Inscript. pl. 23 et 31.

B. *Osann*, p. 364, 24. — *Clarac*, Cat. 553; Musée n. 433, et Inscript. pl. 23.

Hauteur 0,26 et 0,46. — Largeur 0,46.

56. DÉCRET DES MYLASIENS EN L'HONNEUR DE MOSCHON, PRÊTRE DE JUPITER CRÉTOIS.

[Ἐπὶ στ]εφανηφόρου Ἑκαταίου [τ]οῦ Ἑκαταίο[υ τοῦ] Μενεξένου, | [γραμμ]ατεύοντος βουλῇ Κόρριδος τοῦ Ἑκα[τόμν]ω, ἱερέως Διὸς Λα[β] | [ραύν]δου, καὶ ἀρχόντων Ἑκατόμνω τοῦ Ἀριστέου τοῦ
4 Ἀλεξάνδρου, | [Λέον]τος τοῦ Ἀριστέου τοῦ Λέοντος τοῦ Ἀριστέου, Διογένου τοῦ | [Ξενο-]μένου, Ξανδικοῦ πεντεκαιδεκάτῃ, ἐπιστατοῦντος ἄρχο[ν] | [τος] Διογένου τοῦ Ξενομένου· ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, γν[ώ] | [μην] ἀρχόντων Ἑκατόμνω Λέοντος Διογένου, περὶ ὧν εἰσεγρά-
8 ψατο | [Ἑκα]ταῖος Μέλανος τοῦ Ὑψικλείους Κορμοσκωνεύς· Ἐπειδὴ Μόσ | [χω]ν Ἀριστείδου,

ἱερεὺς Διὸς Κρηταγένους *καὶ* Κουρήτων, *ἐξ ἀρ-|*
[χ]ῆς εἰρημένος τὰ βέλτιστα ἐπιτηδεύειν, καὶ
προτεθειμένος ἀπὸ | τῆς πρώτης ἡλικίας ἰδίᾳ μὲν
12 *ἑκάστῳ τῶν πολιτῶν εὔχρηστος γ[ί] | νεσθαι,*
κατὰ κοινὴν δὲ τῷ σύμπαντι δήμῳ τὰ συμφέ-
ροντα συνκα | τασκευάζειν, ἐν ἀρχείοις τε γενό-
μενος διεξαγείωχεν (1) *πάντα μι | σοπονήρως καὶ*
ἀξίως τοῦ σύμπαντος δήμου, Εὐρωμέων *[τ]ε*
συμ | πολιτευομένων τῷ δήμῳ, τῶν τε ἱερῶν κατα-
16 *σκευασμάτων, ἔτ[ι] | δὲ καὶ τῶν ἰδίων ἑκάστου*
ὑπαρχόντων κατεχομένων ἐν Ἡρακλείᾳ *| ἐξαπο-*
σταλεὶς πρὸς Ἡρακλεώτας *κατῳκονομήσατο τ[ὰ]*
συμφέροντα | τῇ πόλει· Λεωντέως *τε τῶν πολιτῶν*
καταστάντος ἐπὶ τῇ βουλῇ (2) *| καὶ τοὺς ἄρχοντας*
20 *περὶ τῶν συντετελεσμένων εἰς αὐτὸν ἀδικημά | των,*
ἔτι δὲ καὶ ὑπὲρ τῶν ἀπαχθέντων αὐτοῦ ὑπὸ τῶν
ἐξ Ἡρακλείας, *ἐ | ξαποσταλεὶς εἰς τὴν τῶν* Ἡρα-
κλεωτῶν *πόλιν καὶ πᾶσαν κακοπαθίαν | εἰσενεγκά-*
μενος προενοίησεν (sic) *εἰς τὸ τῷ πλημμεληθέντι*
ἀποκατα[τε] | θῆναι πάντα τὰ αὐτοῦ· Φιλίππου
24 *τε τοῦ* Διοφάντου *ἐπελθόντος [εἰς] | τὴν βουλὴν*
καὶ τὴν ἐκλησίαν (sic), *δηλώσαντος τε διό τι σῶμα*
αὐτο[ῦ] | ἐψυχαγωγημένον ἧκται εἰς Μύνδον,
αἱρεθεὶς πρεσβευτὴς πρὸς Μυν *| δίους καὶ ἐγδη-*
μήσας (sic) *ἐφιλοτιμήθη εἰς τὸ τυχεῖν τὸμ* (sic)
Φίλιππον *τω | . . . .*
. . . .

(1) Pour διεξαγήοχεν. — (2) Au lieu de τὴν βουλήν.

Sous l'archonte couronné Hécataeos, (fils) *d'Hécataeos*, (petit-fils) *de Ménéxénos; Korris*, (fils) *d'Hécatomnos, prêtre de Zeus de Labrandes, étant greffier du sénat ; sous les archontes Hécatomnos*, (fils) *d'Aristéas*, (petit-fils) *d'Alexandros ; Léon*, (fils) *d'Aristéas*, (petit-fils) *de Léon*, (arrière-petit-fils) *d'Aristéas; Diogènes* (fils) *de Xénoménès ; le* 15 *Xandique ; sous la présidence de* (l'archonte) *Diogènes*, (fils) *de Xénoménès :*

Le peuple et le sénat ont décrété, sur la proposition des archontes Hécatomnos, Léon et Diogènes, relativement au sujet pour lequel Hécataeos, (fils) *de Mélas*, (petit-fils) *d'Hypsiclès, de Kormoscones, s'est fait inscrire :*

(8) *Moschon*, (fils) *d'Aristide, prêtre de Zeus crétois et des Curètes, a la réputation de faire le bien depuis son début; et dès sa première jeunesse il s'est proposé d'être utile à chaque citoyen en particulier, et de contribuer à rendre service au peuple en général. Devenu magistrat, il exécuta tout avec justice et conformément à la dignité du peuple entier; et lorsque les Euroméens formèrent encore, en commun avec nous, un seul état, et que les ustensiles sacrés et la fortune privée de chacun furent retenus à Héraclée, on l'envoya chez les Héracléotes et il arrangea cette affaire au profit de la ville.* (18) *Quand un de nos citoyens, Léontée, se présenta devant le sénat et les archontes à cause des injustices commises envers lui, et, en outre, à cause de sa fortune enlevée par les habitants d'Héraclée, Moschon fut envoyé dans la ville d'Héraclée, et après avoir rendu compte de ces mauvais traitements, il eut soin de faire restituer tous les biens à la partie lésée.* (27) *Lorsque Philippos* (fils) *de Diophantès vint au sénat et à l'assemblée, montrant que son corps presque inanimé avait été conduit à Myndos, Moschon fut élu ambassadeur* (pour aller) *chez les*

Myndiens et, étant parti, il mit toute son ambition à obtenir [qu'on dédommageât] *Philippos*........

Ce document est très-curieux parce qu'il nous met au courant du régime administratif de Mylasa. Il y avait dans cette ville quatre archontes annuels, dont l'un, l'archonte éponyme, était le premier et portait la couronne (στεφανηφόρος); le sénat et l'assemblée du peuple furent présidés alternativement par un des trois autres archontes. De plus, il paraît que tous les sujets dont les deux grands corps d'État furent saisis devaient être sanctionnés d'avance par les trois archontes inférieurs.

2. Pour le dieu de Labrandes, voir p. 111.

5. Le mois de Ξανθικὸς — en Égypte comme en Asie Mineure on a orthographié Ξανδικός, — correspond à nos mois de février et de mars.

8. *Kormoscona* est l'une des trois tribus de Mylasa.

9. La mythologie ancienne constate un grand nombre de localités qui se disputaient l'honneur d'avoir vu la naissance de *Zeus*, mais la préférence était généralement donnée à l'île de Crète. D'après Hésiode (théogonie 477), le dieu naquit près de la ville de *Lyctos* sur une montagne appelée *Aegaeon;* d'autres placent cette légende sur les monts *Dicté* ou *Ida*. Après sa naissance, Zeus fut confié à deux nymphes, filles du roi Mélissée, ainsi qu'aux *Curètes*, peuple mythique renommé pour avoir inventé l'art de travailler les métaux. Les bas-reliefs et les médailles de Magnésie et d'Apamée représentent souvent l'enfant divin assis sur les genoux de sa mère ou d'une nymphe, et entouré des Curètes, qui font retentir leurs armes pour que les cris du nourrisson ne le trahissent pas à son père Kronos. L'épithète Κρηταγένης se trouve sur des médailles de Crète (Mionnet 2, 257) et dans le traité du *Corpus*, 2554.

14. Εὔρωμος et Ἡράκλεια (l. 16. 20) sont deux petites villes situées dans le plus proche voisinage de Mylasa. Leake croit avoir retrouvé les ruines du temple d'Euromus.

28. Μύνδος sur l'Archipel, est une des plus anciennes villes lélégiennes de la Carie.

Trouvée à *Mylasa* et rapportée par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V, p. 125, n. 394.

Hauteur 0,50. — Largeur 0,60.

57. TITUS FLAVIUS CLITOSTHÈNES JULIANUS, GRAND-PRÊTRE D'ÉPHÈSE.

Ἀγαθῇ τύχῃ· | Ἡ βουλὴ καὶ ὁ | δῆμος ὁ Θη|ραίων Τ(ίτον) Φλ(άβιον) | Κλειτοσθέ|νην Ἰουλια-|νόν, φιλοσέ|βαστον, Ἀσιάρ|χην ναῶν τῶν| ἐν Ἐφέσῳ, τὸν ἀ|πὸ προγόνων εὐ|εργέτην τῆς πα|τρίδος.

Que la fortune nous soit propice ! Le sénat et le peuple des Théréens (honorent d'une statue) *Titus Flavius Clitosthènes Julianus, ami de l'Empereur, Asiarque des temples d'Éphèse, bienfaiteur héréditaire de la patrie.*

L'inscription, dont les oméga ont la forme d'un M renversé, date de l'époque des empereurs de la famille Flavienne. Elle est entourée d'une moulure. — Le titre de φιλοσέβαστος (ami de l'Auguste) était, à ce qu'il paraît, inséparable des grandes dignités de l'empire. Le cérémonial romain, pastiché sur celui des cours orientales, admettait un certain nombre d'*amis* du prince régnant (*amici, familiares, comites*, φίλοι, ἑταῖροι, συγγενεῖς, σεβαστόγνωστοι), qui formaient sa société ordinaire et l'accompagnaient dans ses voyages. Bientôt cette distinction ne devenait qu'un titre des hauts fonctionnaires sans qu'ils eussent des relations personnelles avec l'empereur. — Les Asiarques sont les grands-prêtres de l'Asie Mineure sous la domination romaine. La même formule se retrouve sur une inscription d'Antioche-en-Pisidie : *asiarch*(æ) *templ*(orum) *splend*(idissimæ) *civit*(atis) *Ephes*(i). Orelli, 6156.

Trouvée à Santorin (*Théra*) par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 205. — *Bœckh*, Corpus 2464. — *Clarac*, Cat. 631; Musée 469 et Inscript. pl. 45.

Hauteur 0,97. — Longueur 0,59.

58. NICIAS, GRAND-PRÊTRE DES AUGUSTES.

Θ(εοῖς) Κ(αταχθονίοις). | Νεικίας Ονησιφόρου | τοῦ Νεικίου, Ξάνθιος (1) | τῆς Λυκίας, ἀρχιερασάμε- | νος (2) τῶν Σεβαστῶν καὶ | πρεσβεύσας (3) ἐκ τρίτου ὑ | πὲρ τῆς πατρίδος. Μ(άρκος) | Αὐρήλιος Ἀγησίλαος | τῷ συνπολείτῃ μνή | μης χάριν ἐποίησεν.

Aux dieux souterrains. Nicias (fils) *d'Onésiphoros*, (petit-fils) *de Nicias, né à Xanthos en Lycie, ayant été grand-prêtre des Augustes et pour la troisième fois ambassadeur pour sa patrie. Marcus Aurélius Agésilaus a fait* (élever ce monument) *à la mémoire de son concitoyen.*

Les Augustes sont les θεοὶ ἄνακτες *Marc-Aurèle* et *Lucius Verus* régnant ensemble 161-169.

Collection Campana. Trouvée à Rome, non loin de la chapelle sépulcrale de *Patron* (Voir nos inscriptions sépulcrales).

Secchi, Bulletino romano 1843 p. 138. — *Franz*, Corpus 6446.

Hauteur 0,40. — Longueur 0,40.

59. ARISTON, PRÊTRE DE CÉSAR AUGUSTE.

Ἀρίστωνα Ἀσκληπιάδου, | ἱερέα Καίσαρος σεβαστοῦ, | πρόβουλον τῶν ναυαρχη | σάντων, Λούκιος υἱός.

(La statue) *d'Ariston* (fils) *d'Asclépiade*, *prêtre de César Auguste, conseiller de l'amirauté,* (a été élevée ici) *par son fils Lucius.*

---

(1) La pierre porte Ζανθιος. — (2) — αμελιος. —(3) προσβευσας.

Tambour de colonne trouvé à Arados (*Ruad*), et rapporté par M. Renan (Cat. 53).

Secchi, Inscrizioni greche trovate in Arado, p. 14. — *Franz*, Corpus 4536, *h*.

Hauteur 0,72. — Diamètre 0,67.

60. APOLLONIOS, GRAND-PRÊTRE A LYCOPOLIS. (Musée égyptien).

Ἀπολλώνιος Ἑρμογέν | ους γυμνασιαρχήσας | καὶ ἀγορανομήσας καὶ | ἀρχιερεὺς γενόμενος, | καὶ ἱεροποιὸς γενόμενος, | ὁμοίως τῆς Λύκων πόλ | εως καὶ τὰς ἄλλας ἀρχὰς | διῆλθεν. |
L ι', Φαρμουθὶ κ'. |

Apollonios (fils) *d'Hermogénès, ayant été directeur du gymnase et inspecteur du marché, grand-prêtre et sacrificateur, a également parcouru les autres dignités de Lycopolis.*

La dixième année (on ne dit pas de quel règne), *le* 20 *Pharmouthi.*

Le bas-relief représente le juge des enfers, Osiris, assis entre Isis et Anoubis, dieu à tête de chacal qui escorte le défunt. Dans le haut, on voit le disque ailé et deux serpents.

Stèle du temps des Ptolémées, trouvée à Lycopolis (aujourd'hui Siut).

Clarac, Cat. 863; Musée n. 427 *a*, et Inscriptions pl. 61. — *Franz*, Corpus 4707.

Hauteur 0,85. — Longueur 0,39.

61. LISTE DES PARASITES PERPÉTUELS DU PRYTANÉE D'ATHÈNES.

. . . .

. . . . εἴδης . . . .

. . . . ρος Ζωσίμο[υ] . . . . . .

4 [Ἀΐσ]ιτοι..................
[Ἱεροφά]ντης...............
[Δᾳδο]ῦχος................
[Ἱερο]κήρυξ...............
8 [Ἱερα]ύλης Φλ. Βάκχιος.......
[.... Ἑρ]μείας Ἀζηνιεύς.....
..... Φ[λ.] Ἀθηνόδωρος......
.. Φλ. Ἀφροδείσιος Κ........
12 .... Ἑρμόδωρος Θερν[αί:υ?]...
[...... Πρ]ωτογένης........
....

Les parasites perpétuels (ἀΐσιτοι, *v.* 4) des prytanes étaient : les prêtres d'Eleusis, c'est-à-dire l'hiérophante (*v.* 5), le dadouque (*v.* 6), l'épibomo, l'hiérocéryx (*v.* 7), l'épiskiados, et plus tard le πυρφόρος; ensuite les greffiers, les hérauts, les musiciens (ἱεραύλης, *v.* 8, *joueur de flûte pendant les cérémonies religieuses*), et les gardiens. Voir p. 28. 72.

La famille Flavienne, dont cette inscription mentionne deux membres (*v.* 8, 11), possédait l'hiérophantie d'Éleusis. Notre Ἀφροδίσιος ἱεραύλης se trouve aussi dans le *Corpus*, 184, 194; son fils, n. 353, a vécu sous le règne de Septime-Sévère. Ἑρμείας Ἑρμ[?]ου Ἀζηνιεὺς (du dème d'Azénia) y figure, n. 194, comme ἐπὶ Σκιάδος, surveillant de la galerie ombragée, et n. 184, 187, comme ἱερεὺς φωσφόρος καὶ ἐπὶ Σκιάδος.

Trouvée sans doute à Athènes et envoyée par Fauvel.

Dubois, Cat. Choiseul 222. — *Bœckh*, Corpus 188. — *Clarac*, Cat. 636; Musée n. 502, et Inscript. pl. 46.

Hauteur 0,35. — Longueur 0,36.

62. PRÊTRESSE DU PARTHÉNON.

Παλλάς, Ερεχθειδᾶν ἀρχαγ[έτι, σὸ]ν κατὰ ναὸν
ἅδε τοι ἱδρύθη φίλτερα Ἡρ[ακλέ]ους,

Βουταδέων ἐτύμων ἐξ αἵμ[ατος], ἇς γενέτωρ μὲν
ταγὸς ἔφυ στρατιᾶς πεντάκι Παυσίμαχος·
τοὶ πρόγονοι δ' ἄνθησαν ἐν Αἰγείδαισι Λυκοῦργος
χὠ χθονὶ τιμάεις Ἀτθίδι Διογένης,
ὧν τῷ μὲ[ν] ῥήτωρ λόγος ἅνδανεν, οὗ δὲ δι' ἔργα
ἔδρακεν ἀρχαίαν πατρὶς ἐλευθερίαν.

[Ε]ὔχειρ καὶ Εὐβουλίδης Κρωπίδαι ἐποίησαν.

Pallas, aïeule des Érechthéides [Athéniens], (c'est) *dans ton temple* (qu') *a été placée* (la statue de) *cette femme qui t'est plus chère qu'Hercule,* (issue) *du sang des vrais Boutades. Son père Pausimachos a été cinq fois chef de l'armée. Ses ancêtres, florissant parmi les Égéides* [Athéniens], *furent Lycurgue et Diogène, honoré dans le pays de l'Attique. L'un trouva plaisir dans l'art oratoire; grâce à l'activité de l'autre, la patrie revit son ancienne liberté.*

Eucheir et Euboulidès (du dème) *de Kropeia ont exécuté* (cette statue).

Cette inscription en quatre distiques était placée autrefois sous la statue d'une prêtresse d'Athéné Poliade.

V. 1. L'épithète ἀρχηγέτις est assez fréquente; voir *Corpus,* n. 477. *Lebas,* Voyage arch. I, n. 13, *c d*; 250.

2. Allusion aux amours de Minerve et d'Hercule.

3. Les *vrais* Boutades (Ἐτεο-βουτάδαι) sont les descendants de Boutès, fils d'Érechthée, célèbre famille cléricale qui était chargée du sacerdoce d'Athéné. Un tableau d'Isménias représentait tous les membres de cette famille occupés à un sacrifice.

4. Je prends Παυσίμαχος pour ce qu'il est, un nom propre; toute difficulté disparaît ainsi.

5. L'orateur Lycurgue, fils de Lycophron, du dème des Boutades, né vers la 96me olympiade, mourut dans l'ol. 113 (396-327). Mais notre inscription remonte tout au plus au dernier siècle de la république romaine.

9. Une autre inscription portant ces noms a été découverte près de l'ancien Dipylon (à Athènes) par Ross : [Εὐβουλίδης Εὔ]χειρος Κρωπίδης ἐποίησεν; une troisième sur l'Acropole par M. Beulé: Εὔχειρ καὶ Εὐβουλίδη[ς] Κρ[ωπ]ίδαι ἐποίησαν. Les débats sur la généalogie de cette famille d'artistes sont restés stériles. (*Raoul-Rochette*, lettre à M. Schorn, p. 306-9. — *Stephani*, Musée Rhénan 4, 32. — *Brunn*, Künstlergeschichte I, 551; *Lebas*, mém. de l'Académie des Inscriptions, 23, II, 145).

Trouvée, vers la fin du siècle dernier, sur l'Acropole d'Athènes, près du temple d'Érechthée. Collection Choiseul (Cat. 229).

Bœckh, Corpus 666, et surtout *Koehler* dans les Addenda I, p. 916. — *Clarac*, Cat. 616; Musée n. 443 et Inscript. pl. 41. — *Welcker*, *Kunstblatt* 1827, p. 330, et Sylloge epigrammatum n. 142. (*O. Jahn*, Pausaniæ descriptio arcis Athenarum p. 44.) — *Lebas*, Mémoires de l'Acad. des Inscriptions tome 23, II 145 (de l'année 1858), et Voyage archéologique I. n. 31 *a*.

Hauteur 0,32. — Longueur 0,55.

63. FILLE DE DÉMÉTRIOS, MÈRE DE MARCIEN, HIÉROPHANTIDE D'ÉLEUSIS.

Μήτηρ Μαρκιανοῦ, θυγάτηρ Δημητρίου εἰμί·
οὔνομα σιγάσθω· τοῦτ', ἀποκληζομένη,
εὖτέ με Κεκροπίδαι Δηοῖ θέσαν ἱερόφαντιν,
4 *αὐτὴ ἀμαιμακέτοις ἐγκατέκρυψα βυθοῖς.*
Οὐκ ἐμύησα δ' ἐγὼ Λακεδαιμονίης τέκνα Λήδης,
οὐδὲ τὸν εὑράμενον πανσινόσους ἀκέσει[ς],
οὐδὲ τὸν Εὐρυσθῆι δυώδεκα πάντας ἀέθλ[ους]
8 *ἐξανύσαντα μόγῳ καρτερὸν Ἡρα[κλέα],*
τὸν χθονὸς εὐρυχόρου δὲ καὶ ἀτρυγέτ[ης μεδέοντα],
τὸν καὶ ἀπειρεσίων κοίρανον ἡμερί[ων],
ἄσπετον ὃς πάσαις πλοῦτον κατέχευε πόλεσσιν,
12 *Ἀδριανόν, κλεινῆς δ' ἔξοχα Κεκροπίης.*

Je suis la mère de Marcien, fille de Démétrios. Ne

prononce pas mon nom ! Séparée du vulgaire depuis que les fils de Cécrops [les Athéniens] *m'ont créée hiérophantide de Déo* [Cérès], *je l'ai moi-même caché* (ce nom) *dans d'impénétrables abîmes. Je n'ai pas initié les enfants de la Lacédémonienne Léda, ni celui qui trouva des remèdes pour calmer les maladies, ni le puissant Hercule qui, par ordre d'Eurysthée, accomplit péniblement tous les douze travaux. Mais* (j'ai initié aux mystères) *le maître de la vaste terre et de la mer stérile, le souverain d'un nombre infini de mortels, celui qui verse des richesses immenses sur toutes les villes, et principalement sur celle du fameux château de Cécrops* [sur Athènes], *Adrien.*

L'empereur Adrien, de retour de son voyage en Orient, passait l'hiver de 125 à Athènes, y achevait le temple de Jupiter Olympien et faisait construire un grand nombre d'édifices publics, tels que les temples de Junon, de Jupiter Panellénien, le Panthéon, le gymnase, le portique de la bibliothèque. C'est pour cela que les inscriptions l'appellent « fondateur » (κτίστης), et que tout un quartier de la nouvelle ville reçut le nom d'*Adrianopolis* (αἴδ' εἰσ' Ἀδριανοῦ κοὐχὶ Θησέως πόλις). C'est probablement pendant ce premier séjour à Athènes que l'empereur fut admis aux petits mystères d'Éleusis; plus tard (en 130), il visita la ville une seconde fois pour prendre le plus haut grade de l'initiation (ἐποπτεία ou δευτέρα μύησις).

L'hiérophante et les hiérophantides étaient les principaux fonctionnaires d'Éleusis, chargés d'*apprendre les mystères sacrés* (φαίνειν τὰ ἱερά) aux nouveaux initiés. La dignité de l'hiérophantie féminine était en possession de la famille des Phillides. Après l'entrée au temple la prêtresse perdait son nom, car désormais elle n'appartenait plus qu'à la déesse (ἐξ οὗπερ ὡσιώθησαν, ἀνώνυμοί τέ εἰσι, καὶ οὐκέτι ὀνομαστοί, ὡς ἂν ἱερώνυμοι ἤδη γεγενημένοι. *Lucien*, Lexiphanès, 10).

Marcien (v. 1) se trouve aussi mentionné dans une épigramme athénienne : Philistor III 62.

Les *Dioscures* (*v.* 5), *Esculape* (*v.* 6), et *Hercule* (*v.* 7-8), étaient, d'après la tradition, initiés aux mystères d'Éleusis.

Trouvée à Lepsine (*Eleusis*) et copiée par Villoison (on venait de la déterrer) ainsi qu'en 1785 par Richard Worsley ; rapportée en France par Choiseul-Gouffier.

Villoison, Prolégomènes d'Homère p. 55, et Mémoires de l'Acad. des Inscriptions t. XLVII, 330. — *Schow,* Charta pap. musei Borgiani (Romæ 1788), p. 78. — *Visconti,* Museo Pio-Clementino IV, 43. — *Jacobs,* Anthologia græca t. XIII, p. 785. — *Dubois,* Cat. Choiseul n. 198. — *Bœckh,* Corpus 434 (où la bibliographie est très-détaillée). — *Clarac,* Cat. 565; Musée 473, et Inscript. pl. 27.

Hauteur 0,70. — Longueur 0,69.

64. AURÉLIA MAGNA, INITIÉE AUX MYSTÈRES D'ÉLEUSIS.

Κατὰ τὸ ἐπε | ρώτημα τῶν σ[ε] | μνοτάτων Αρεο- | παγειτῶν, | τὴν ἀφ' ἑστίας | Αὐρ(ηλίαν) Μά- | γναν, | [τ]ὴν καὶ Ἑρμιό | νην, οἱ γονεῖς | Αὐρ- | (ήλιος) Ἐπαφρό | δειτος Ἀσκλη | πιάδου Πιτθεύ[ς] | καὶ Αὐρ(ήλια) Μάγνα Ↄ | ἐκ Πιτθέων.

Avec la permission des très-vénérables Aréopagites, les parents, Aurélius Épaphroditos, fils d'Asclépiadès, (du dème attique) *de Pitthos, et Aurélia Magna, fille de Magna, de Pitthos,* (ont fait élever ce monument) *à* (leur fille) *Aurélia Magna, autrement appelée Hermioné,* (initiée) *du foyer.*

Les initiés du foyer (μυηθέντες ἀφ' ἑστίας) étaient rangés autour de l'autel même de la déesse, tandis que les autres mystes s'en trouvaient plus éloignés. Ce privilége n'était accordé qu'à la noblesse athénienne, parmi laquelle les jeunes initiés ἀφ' ἑστίας devaient être élus par tirage au sort.

Table de marbre gris du temps des Antonins, trouvée à Eleusis et envoyée par Fauvel. Collection Choiseul (Cat. n. 207).

Visconti, Mon. Gabini p. 138 (copie de Richard Worsley). — *Villoison* (qui la copia encore à Eleusis), Mémoires de l'Acad. des

Inscriptions t. XLVII, 332. — *Bœckh,* Corpus 445. — *Clarac,* Cat. 653; Musée n. 437, et Inscript. pl. 48.

Hauteur 0,80 — Largeur 0,37.

65. PRÊTRESSE D'ARTÉMIS LEUCOPHRYÈNE.

Ἀγαθῇ τύχῃ | [ἱ]έρεια ἐγένετο Ἀρ[τέ]|[μιδ]ος Λευκοφρυ[ήνης] | ....

A la fortune propice. (Une telle) *est devenue prêtresse de Diane Leucophryène.*

Λευκόφρυς (*à sourcils blancs*) est le nom d'une ville située sur le Méandre, en Carie, et célèbre par son temple de Diane. Pour les suppléments de notre inscription, voir *Bœckh,* Corpus 2914, et *Texier,* Description III, 95.

Trouvée devant l'entrée du temple de Diane, à Magnésie du Méandre, et rapportée par M. Texier.

Leake, Voyage en Asie, p. 246 (*Bœckh,* Corpus 2914 *b*). — *Ch. Texier,* Description de l'Asie Mineure III, 96. — *Clarac,* Musée II, p. 1274 (appendice n. 23), et Inscript. pl. 72.

Hauteur 0,50. — Longueur 0,50.

66. DÉCRET DES PANELLÈNES EN L'HONNEUR DES MAGNÉSIENS DU MÉANDRE.

Ἀγαθῇ τύχῃ [Λεύ]κιππος.

[Τοῦτο ἐστὶ τὸ ψήφισ]μα τὸ γενόμενον [ὑπ]ὸ τῶν Πανελλήνω[ν]. | [Ἐπειδὴ Μάγνητες, οἱ] πρὸς τῷ
4 Μαιάνδρῳ ποταμῷ, ἄποικοι | [ὄντες τῶν Μαγνή-των] τῶν ἐν Θεσσαλίᾳ, πρῶτοι Ἑλλήνων | [δια-βάντες πάλαι εἰς] τὴν Ἀσίαν, καὶ κατοικήσαντες σὺν ἄ|[λλοις Ἑλλήνων φύλοις] πολλάκις, Ἴωσι καὶ Δωριεῦσι καὶ τοῖς ἑ|[τέροις τοῦ αὐτοῦ
8 γ]ένους Αἰολεῦσι, τιμηθέντες καὶ ὑπὸ|[τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμ]αίων δι' ἃς ἐποιήσαντο συμμα|[χίας

πρὸς αὐτόν, καὶ δ]ωρεῶν ἐξαιρέτων τυχόντες ὑ-|
[πὸ θεοῦ Τραϊανοῦ Ἀδ]ριανοῦ, πατρὸς Τ(ίτου)
Αἰλίου Καίσαρος | [σεβαστοῦ, αὐτοκράτο]ρος
12 *Ἀδριανοῦ Ἀντωνίνου, τὰ σ-| . . . .*

A la fortune propice. (La statue de) *Leucippos.* *Voici le décret rendu par les Panellènes. Considérant que les habitants de Magnésie-sur-le-Méandre descendent des Magnètes en Thessalie, et qu'ils furent les premiers Grecs qui allaient autrefois en Asie* (Mineure)*; qu'ils demeuraient souvent en commun avec d'autres races grecques, les Ioniens, les Doriens et la troisième nation de la même famille, les Éoliens; honorés aussi par le peuple romain à cause des alliances qu'ils ont faites avec lui, et ayant reçu des cadeaux magnifiques de feu* TRAJAN *Adrien, père du César Auguste* (actuel) *Empereur Titus Élius* ADRIEN *Antonin. . . . .*

Magnésie πρὸς Μαιάνδρῳ était une colonie thessalique, conquise et détruite par les Cimmériens du temps du roi Candaule (vers 726 avant J.-C.), puis rétablie par les Milésiens. Le chef de cette première colonie s'appelait *Leucippos*, un des arrière-petits-fils de Bellérophon. Bien que située en Carie, la ville de Magnésie est regardée par les anciens géographes comme appartenant à la race éolienne (*Strabon*, XIV, p. 647 : πόλις Αἰολίς). Dans les guerres contre les rois Antioche et Mithridate, elle se tournait toujours du côté des Romains (1).

Ce décret, placé sous la statue de Leucippos, a été rendu par les Panellènes, c'est-à-dire par la corporation des ambassadeurs de tous les États grecs envoyés, depuis Adrien, à Athènes, pour y célébrer la fête des *Panellénies*.

(1) Magnetes L. Scipionis et L. Sullæ constitutis nitebantur : quorum ille Antiocho, hic Mithridate pulsis fidem atque virtutem Magnetum decoravere, uti Dianæ Leucophryenæ perfugium inviolabile foret. *Tacite*, Annales III, 62.

Provenant d'Athènes, où Fourmont l'avait vue dans l'église ἁγίου Ἰωάννου. Fauvel l'a retrouvée à 3 lieues de là, entre l'Hymette et le Pentélique. Collection Choiseul (Cat. 206).

Clarac, Cat. 654; Musée 479, Inscript. pl. 48 (et additions p. LXIX). — *O. Müller,* Dorier I, 259; II, 503. — *R. Rochette,* sur la forme de l'administration de l'Etat fédératif des Béotiens, p. 28-36. (Mém. de l'Académie des Inscriptions VIII, p. 241; année 1827). — *Bœckh,* Corpus 2910 (parmi les inscriptions de Magnésie, en Carie).

Hauteur 0,46. — Longueur 0,54.

67. DÉCRET DES ARTISTES BACHIQUES EN L'HONNEUR DE CRATON, FILS DE ZOTICHOS.

Τὸ κ[ο]ινὸν τῶν περὶ τὸ[ν] Διόνυσον τεχνιτῶν, τῶν ἐπ' Ἰωνία[ς] | καὶ Ἑλλησπόντου, καὶ τῶν περὶ τὸν καθηγεμόνα Διό[νυσον τιμᾷ] | Κράτωνα Ζωτίχου εὐεργέτην ἀρετῆς ἕνεκα καὶ [εὐνοίας] |
4 ἣν ἔχων διατελεῖ εἰς τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον [τεχνιτῶν]. | Ἔδ[οξε]ν τῷ κοινῷ τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν τῶν ἐπ' Ἰωνίας καὶ Ἑλλ[ησπόντου, καὶ τῶν περὶ τὸν | καθηγε]μόνα Διόνυσον· ἐπειδὴ Κράτων Ζωτίχου αὐλητής, πρότερόν τε [ἱερεὺς αἱρεθεὶς τοῦ Διονύσου καὶ ἀγων]οθέτης, καλῶς καὶ ἐνδόξως προέστη τῆς τε ἱερωσύνης καὶ [τῶν ἀγώνων, καὶ νῦν
8 δὲ δοκῶν πάν|τ]ως ἄξιος εἶναι ταύτης τῆς τιμῆς, ὑπὸ τοῦ πλήθους τῶν τεχνιτῶν καὶ ἀκρο[φύλαξ καὶ ἱερεὺς κατασταθεὶς] | [τ]οῦ Διονύσου καὶ ἀγωνοθέτης ἐν τῷ αὐτῷ ἔτει, ὑπερθέμενος τοὺς [πρὸ αὐτοῦ πάντας ἱερέας τε | κ]αὶ ἀγωνοθέτας

τῇ τε χορηγίᾳ καὶ τῇ δαπάνῃ καὶ τῇ αὐτοῦ
μεγα[λοπρεπείᾳ, καλῶς καὶ εὐδό|ξ]ως καὶ ἀξίως
τῆς συνόδου πάντα τὰ πρὸς τιμὴν καὶ δόξαν
12 ἀνήκοντα σπ[ουδάζων, τῷ τε Διονύ]|σῳ καὶ ταῖς
Μούσαις καὶ τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Πυθίῳ καὶ τοῖς
ἄλλοις θεοῖ[ς καὶ τοῖς γε βασι]|λεῦσι καὶ ταῖς
βασιλίσσαις καὶ τοῖς ἀδελφοῖς βασιλέως Εὐμένου
καὶ τῷ [κοινῷ τῶν περὶ τὸν Διόνυ]|σον τεχνιτῶν
ἀποδεικνύμενος τὴν αὐτοῦ καλοκἀγαθίαν καὶ
εὐσέβ[ιαν, καὶ ἐμ παντὶ και]ρῷ καὶ ἰδίᾳ καὶ κοινῇ
ἀεί τινος ἀγαθοῦ παραίτιος γινόμενος, ὅπω[ς
16 διαμένῃ εἰς τὸν ἀεὶ] | χρόνον ἡ παρὰ τῶν τεχνι-
τῶν ἀθάνατος δόξα, οὓς καὶ θεοὶ καὶ βασιλ[εῖς
καὶ πάντες Ἕλ]|ληνες τιμῶσιν, δεδωκότες τήν τε
ἀσυλίαν καὶ ἀσφαλείαν πᾶσι τ[εχνίταις καὶ πολέ-
μου καὶ εἰ]|ρήνης, κατακολουθοῦντες τοῖς τοῦ
Ἀπόλλωνος χρησμοῖς, δι' οὓς [καὶ τοῖς ἀγῶσι τοῖς
τοῦ] |Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου καὶ τῶν Μουσῶν τῶν
Ἑλικωνιάδων καὶ τοῦ [Ἡρακλέους, ἐν Δελφοῖς
20 μὲν τοῖς] | Πυθίοις καὶ Σωτηρίοις, ἐν Θεσπιαῖς δὲ
τοῖς Μουσείοις, ἐν Θήβαις δὲ το[ῖς Ἡρακλείοις,
ἐνέκριναν αὐτοὺς οἱ]|ἐκ πάντων τῶν Ἑλλήνων
εὐσεβέστατοι.

Ἀγαθῇ τύχῃ, δεδόχθαι σ[ὺν τῇ συνόδῳ, ἵνα φαίνηται
τιμῶ]|σα τοὺς αὐτῆς εὐεργέτας καταξίως τῶν
εὐεργετημάτων, στεφανῶ[σαι Κράτωνα Ζωτί-
χου αὐλη|τ]ὴν εὐεργέτην καθ' ἕκαστον ἔτος
εἰσαεὶ ἐν τῷ θεάτρῳ ἐν ᾗ ἡμέ[ρᾳ ἡ πομπὴ ποι-]|
24 εῖται, μετὰ τὴν στεφάνωσιν τῶν δήμων, στεφά-

νῳ [1] τῷ ἐκ τοῦ νόμο[υ, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ εὐ-|
ν]οίας ἣν ἔχων διατελεῖ εἰς τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν
Διόνυσον τεχνιτῶ[ν, τῆς δὲ ἀνακηρύξεως τῆς τοῦ
στ|εφ]άνου ἐπιμέλειαν ποιεῖσθαι τὸν ἑκάστοτε
γινόμενον ἀγωνοθέτην· [ἀναθεῖναι δὲ αὐτοῦ εἰκόνας|
τ]ρεῖς, τὴν μὲν μίαν ἐν Τέῳ ἐν τῷ θεάτρῳ [2], ὅπως
οἱ καθ' ἕκαστον [ἔτος γινόμενοι ἀγωνοθέται ἐν
28 τῇ | π]ανηγύρει, καὶ ὅταν ἡ Τηΐων πόλις συντελῇ
Διονύσια ἢ ἄλλον τιν[ὰ ἀγῶνα, στεφανώσουσι
τὴν εἰκόνα] | τὴν Κράτωνος στεφάνῳ τῷ ἐκ τοῦ
νόμου ὡς πάτριόν ἐστι τοῖ[ς τεχνίταις στεφανοῦν
τοὺς αὐ]|τῶν εὐεργέτας, τὴν δὲ ἄλλην ἐν Δήλῳ,
ὅπως καὶ ἐκεῖ στεφανωσάντ[ων ἔχῃ τεκμήριον τῶν
τε]|χνιτῶν, τὴν δὲ τρίτην οὗ ἂν ἀναθῇ Κράτων,
ἵνα εἰς ἅπαντα τὸν [χρόνον ὑπομνήματα ᾖ Κρά-
32 τωνί τε τῆς πρὸς] | τὸ θεῖον εὐσεβείας καὶ τῆς εἰς
τοὺς βασιλεῖς καὶ βασιλίσσας [καὶ τοὺς ἀδελ-
φοὺς] | βασιλέως Εὐμένου καὶ τὸ κοινὸν τῶν περὶ
τὸν Διόνυσον τεχ[νιτῶν εὐνοίας], | καὶ τῇ συνόδῳ
τῆς εὐχαριστίας, διότι τὸν αὑτῆς εὐεργέτ[ην
Κράτωνα ἐτίμησεν ἀπο]|διδοῦσα χάριτας τὰς
δικαίας τῶν εὐεργετημάτων · ἀναγρ[άψαι δὲ
38 τόδε τὸ ψήφισμα] | εἰς στήλην λιθίνην καὶ
στῆσαι παρὰ ταῖς εἰκόσι ταῖς Κρ[άτωνος, πέμ-
ψαι δὲ καὶ πρέσβεις] | δύο πρὸς τὸν δῆμον τὸν
Τηΐων οἵτινες αἰτήσονται τόπο[ν ἐν ῷ ἀνατεθή-

---

(1) L'original porte στεφανων.

(2) τὸν ἀνδριάντα τὸν Κράτωνος τὸν ἐν τῷ θεάτρῳ, *Corpus* 3068 *a*.

σεται] | ἡ εἰκὼν Κράτωνος, καὶ ἄλλους πρὸς τὸν δῆμον τὸν Δηλίων, [οἵτινες παραγενόμενοι] | ἐπελθόντες ἐπὶ τὸν δῆμον καὶ τὴν βουλὴν ἀξιώσουσιν α[ὐτῶν τοὺς πρυτά] | νεις δοῦναι τῇ συνόδῳ τῶν τεχνιτῶν τὸν τόπον, ἐν ᾧ [ἀνατεθήσεται ἡ εἰκών].

La confrérie des « artistes bachiques dans l'Ionie et sur l'Hellespont » et (celle des artistes) *« de Dionysos commandant* (de la colonie) *» honorent leur bienfaiteur Craton, fils de Zotichos, à cause de sa probité et de la bienveillance qu'il a toujours témoignée pour la confrérie des artistes bachiques.*

(5) *La confrérie des « artistes bachiques dans l'Ionie et sur l'Hellespont » et* (celle des artistes) *« de Dionysos commandant* (de la colonie) *» ont décrété :*

Attendu que Craton, fils de Zotichos, joueur de flûte, autrefois élu prêtre de Bacchus et agonothète, s'est bien et glorieusement acquitté de la prêtrise et (de l'arrangement) *des jeux publics, et qu'il semble tout-à-fait digne de cet honneur, il a été nommé par l'assemblée des artistes, et dans la même année, gardien et prêtre du temple sur la montagne et agonothète.* (10) *Il a dépassé par sa chorégie, son luxe et sa libéralité tous ceux qui avaient été prêtres et agonothètes avant lui, il s'est acquitté glorieusement et d'une façon digne de la confrérie, de tout ce qui regardait notre honneur et notre gloire. Il a montré son honnêteté et sa piété envers Dionysos, les Muses, Apollon Pythien et les autres divinités, les rois, les reines et les frères du roi Euménès et la confrérie des artistes bachiques; et dans toutes les occasions il a fait du bien, soit dans sa vie privée, soit publiquement, afin que la gloire immortelle des artistes durât toujours.* (16) *Les dieux, les rois et*

tous les Grecs aiment ces artistes et ont accordé à chacun d'eux l'inviolabilité et la sûreté en temps de guerre comme en temps de paix, obéissant aux oracles d'Apollon, à cause desquels les plus pieux de tous les Grecs les ont admis aux jeux d'Apollon Pythien, des Muses de l'Hélicon et d'Hercule : à Delphes, aux jeux Pythiens et aux Sotéries; à Thespies, aux jeux des Muses; et à Thèbes, aux fêtes d'Hercule.

(21) *Que la fortune nous favorise! Afin que l'on voie que le synode honore dignement ses bienfaiteurs et dans la proportion de leurs bienfaits, il a décrété de couronner de la couronne prescrite par la loi, son bienfaiteur Craton,* (fils) *de Zotichos, joueur de flûte,* (et de répéter cette cérémonie) *chaque année et à perpétuité dans le théâtre, le jour même de la procession, après le couronnement des peuples*[1]; (et cela) *à cause de la probité et de la bienveillance qu'il a constamment montrées envers la confrérie des artistes bachiques. L'agonothète de chaque année aura soin d'annoncer le couronnement.* (26) *On lui élèvera trois bustes, l'un à Téos dans le théâtre, afin que les agonothètes de chaque année, pendant l'assemblée générale et quand la ville des Téiens célèbre la fête de Bacchus ou un autre jeu, couronnent le buste de Craton de la couronne prescrite par la loi, attendu que c'est l'habitude des artistes de couronner leurs bienfaiteurs. L'autre* (buste sera placé) *à Délos, afin que le couronnement de Craton par les artistes y soit également constaté. Le troisième* (buste sera mis) *là où Craton lui-même voudra le placer, afin qu'il ait à tout jamais un souvenir de sa piété envers les dieux, de sa bienveillance envers les rois, les reines, les frères du roi Eumène et la confrérie des artistes bachiques;*

(1) Il s'agit des peuples couronnés, je crois, et non pas des δῆμοι qui couronnent.

et afin que le synode ait une preuve de la reconnaissance par laquelle il a honoré son bienfaiteur Craton en lui offrant de justes remercîments pour ses bienfaits. (35) *Ce décret sera inscrit sur une dalle de marbre et placé à côté des bustes de Craton. On enverra aussi deux ambassadeurs chez le peuple des Téiens pour lui demander l'endroit où l'on devra placer le buste de Craton; d'autres chez le peuple des Déliens, qui, arrivés devant le peuple et le sénat, demanderont aux prytanes d'accorder au synode des artistes le terrain où le buste sera élevé.*

Les « artistes bachiques dans l'Ionie et sur l'Hellespont » ainsi que ceux περὶ τὸν καθηγεμόνα Διόνυσον sont une confrérie d'acteurs et de musiciens, siégeant d'abord dans l'île de Téos (où notre inscription fut décrétée), puis successivement à Éphèse, Myonnèse et Lébédos (1). Les membres de cette société ne demeuraient cependant pas tous au chef-lieu du synode, et il paraît certain que la confrérie se composait de plusieurs petits cercles, dont l'un, appelé « les artistes de Bacchus καθηγεμών (commandant, fondateur de la colonie), » était probablement celui de la ville même de Téos. Les deux rois mentionnés dans l'inscription sont Eumène II (197-158), et son frère Attale II Philadelphe; car depuis l'an 189, à la suite de la guerre des Romains contre le roi Antiochus le Grand, la dynastie des rois de Pergame possédait presque toute l'Asie Mineure *cis Taurum.* — Craton, fils de Zoti-

(1) Nous apprenons cela par un intéressant passage de *Strabon,* XIV p. 643 : Ἐνταῦθα [ἐν Λεβέδῳ, en Lydie, près Colophon] τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν ἡ σύνοδος καὶ κατοικία τῶν ἐν Ἰωνίᾳ μέχρι Ἑλλησπόντου, ἐν ᾗ πανήγυρίς τε καὶ ἀγῶνες κατ' ἔτος συντελοῦνται τῷ Διονύσῳ. ἐν Τέῳ δὲ ᾤκουν πρότερον τῇ ἐφεξῆς πόλει τῶν Ἰώνων (en Lydie), ἐμπεσούσης δὲ στάσεως, εἰς Ἔφεσον κατέφυγον. Ἀττάλου δ' (Attale III) εἰς Μυόννησον αὐτοὺς καταστήσαντος μεταξὺ Τέω καὶ Λεβέδου, πρεσβεύονται Τήιοι δεόμενοι Ῥωμαίων (après 133 avant J.-C.), μὴ περιιδεῖν ἐπιτειχιζομένην σφίσι τὴν Μυόννησον, οἱ δὲ μετέστησαν εἰς Λέβεδον, δεξαμένων τῶν Λεβεδίων ἀσμένως διὰ τὴν κατέχουσαν αὐτοὺς ὀλιγανδρίαν.

chos, natif de Chalcédon (Καλχηδόνιος (1)), demeurait à Pergame, où il mourut vers 150 (*Corpus*, 3068 *c*, 3069). Il était αὐλητὴς κύκλιος, c'est-à-dire *flûtiste des chœurs sacrés* (χοραύλης) de Bacchus et remplit plusieurs fois les fonctions de prêtre et d'agonothète.

Trouvée dans l'île de Délos (où elle fut vue par *Riedesel*, Bemerkungen auf einer Reise in die Levante p. 58) et rapportée par Fauvel. Voir ligne 38-40. Coll. Choiseul (Cat. 182).

Osann, p. 352, 13 et appendice 233-235. — *Clarac*, Cat. n. 584; Musée n. 451, et Inscript. pl. 33, 34. — *Bœckh*, Corpus 3067.

Hauteur 0,71. — Largeur 0,71.

68. DÉCRET DE LA CONFRÉRIE D'HERCULE TYRIEN A DÉLOS, EN L'HONNEUR DE PATRON, FILS DE DOROTHÉOS.

Ἐπὶ Φαιδρίου ἄρχοντος, Ἐλαφηβολιῶνος ὀγδόει, ἐκ-
κλησ|ία ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος· Διονύσιος
4 Διονυσίου | ἀρχιθιασίτης εἶπεν· | Ἐπειδὴ Πά-
τρων Δωροθέου, τῶν ἐκ τῆς συνόδου, ἐπελθὼν |
ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν καὶ ἀνα[μνησ]άμενος τὴν ὑπάρ-
χου|σαν αὐτῷ εὔνοιαν εἰς τὴν σύνοδον, καὶ ὅτι
πολλὰς χρείας | παρεισχηται (2) ἀπαρακλήτως
8 δια[νομῆς] διὰ παντός, κ[οι]|νεῖ τε τεῖ συνόδῳ
[λέγων] καὶ πράττων τὰ συνφέροντα, | κατὰ πᾶν
εὔνους ὑπάρχων ἑκάστῳ τῶν πλεῖζομέ[νων] |
ἐμπόρων καὶ ναυκλήρων συν[ελθόντων]· ἐπ[ευ-]
ξημέ|νης (3) αὐτῆς, μετὰ τῆς π[αλαιᾶς] εὐνοίας
12 παρεκάλεσεν τὸ | κοινὸν ἐξαποστεῖλαι πρεσβείαν
πρὸς τὸν δῆμον τὸν Ἀθη|ναίων, ὅπως δοθῇ ἀγῶνα

(1) Pour Χαλκηδόνιος sur l'inscription de la Bibliothèque impériale (*Corpus* 3068). — (2) Pour παρέσχηται. — (3) Pour ἐπευξαμένης.

[τῷ θε]ῷ κατασκευάσουσιν τέ|μενος Ἡρακλέους τοῦ Τυρίου, [μεγίστων ἀγαθ]ῶν παραιτίου γε- | γονότος τοῖς ἀνθρώποις, ἀρχηγοῦ καὶ τῆς πατρίδος ὑπάρ|χοντος · αἱρεθεὶς πρεσβευτὴς πρὸς δὲ τὴν βουλὴν καὶ | τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων, τὴν π[ρεσβεί]αν ἀναδεξάμενος ἔ|πλευσεν δαπανῶν ἐκ τῶν ἰδίων, ἐμφανίσας τε τὴν | τῆς συνόδου πρὸς τὸν δῆμον εὔνοιαν παρεκάλεσεν | αὐτὸν καὶ διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν ἐξετελέσατο | τὴντῶν θιασιτῶν βούλησιν καὶ τὴν τῶν θεῶν τιμήν, | καθάπερ ἥρμοττεν αὐτῷ ὑπὲρ δικαίου. Ἀπηρκὼς [1] δὲ | καὶ πλείονας ἐν τοῖς μετὰ τοῦτον καιροῖς, εἴρηκεν | δὲ καὶ ὑπὲρ τῆς συνόδου ἐν τῷ ἀναγκαιοτάτῳ | καιρῷ τὰ δίκαια μετὰ πάσης προθυμίας καὶ φιλοτι|μίας · καὶ ἐδέξατό τε τὸν θίασον ἐφ' ἡμέρας δύο. Ὑπὲρ|τούτων [2], ἵνα οὖν καὶ εἰς τὸν λοιπὸν χρόνον ἀπαρά|κλητον [3] ἑαυτὸν παρασκευάζῃ καὶ ἡ σύνοδος φαί|νηται φροντίζουσα τῶν διακειμένων ἀνδρῶν εἰς ἑαυ|τὴν εὐνοϊκῶς, καὶ ἀξίας χάριτας ἀποδιδοῦσα τοῖς | εὐεργέταις, καὶ ἕτεροι σ[υνάρχοντε]ς τῶν ἐκ τῆς συνό|δου διὰ τὴν εἰς τοῦτον εὐχαριστίαν ζηλωταὶ γίγ|νωνται καὶ παραμιλλῶνται, φιλοτιμουμένοις | περιποιεῖν τι τεῖ συνόδῳ · Ἀγαθεῖ τύχει, | δεδόχθαι τῷ κοινῷ τῶν Τυρίων Ἡρακλεϊστῶν | ἐμπόρων καὶ ναυκλή-

(1) Le marbre porte ἀπηκώς. Le régime manque par suite d'un oubli du graveur; il faut suppléer πλείονας π ό ν ο υ ς ou κινδύνους (ἀπῆρεν). — (2) Τουτουιν (les lettres ιν grattées). — (3) Probablement ἀπαράληκτον.

ρων, ἐπαινέσαι Πάτρωνα Δω | ροθέου καὶ στεφα-
νῶσαι αὐτὸν κατ' ἐνιαυτὸν χρυ | σῷ στεφάνῳ ἐν
ταῖς συντελουμέναις θυσίαις | τῷ Ποσειδῶνι ἀρε-
40 τῆς ἕνεκεν καὶ καλοκἀγαθί | ας, ἧς ἔχων διατελεῖ
εἰς τὸ κοινὸν τῶν Τυρί | ων ἐμπόρων καὶ ναυκλή-
ρων · ἀναθεῖναι δὲ αὐ | τοῦ καὶ εἰκόνα γραπτὴν
ἐν τῷ τεμένει τοῦ Ἡρακλέους καὶ ἀλλαχῇ ᾧ ἂν
44 αὐτὸς βούληται · ἔσ | τω δὲ ἀσύμβολος καὶ ἀλει-
τούργητος ἐν ταῖς | γινομέναις συνόδοις πάσαις.
Ἐπιμελὲς δὲ ἔστω | τοῖς καθισταμένοις ἀρχιθιασί-
ταις καὶ ταμίαις | καὶ τῷ γραμματεῖ, ὅπως ἐν
48 ταῖς γινομέναις θυ | σίαις καὶ συνόδοις ἀναγο-
ρεύηται κατὰ ταύτην | τὴν ἀναγόρευσιν · Ἡ
σύνοδος τῶν Τυρίων ἐμπό | ρων καὶ ναυκλήρων
στεφανοῖ Πάτρωνα Δωροθέου | εὐεργέτην · ἀνα-
52 γραψάτωσαν δὲ τόδε τὸ ψή | φισμα εἰς στήλην
λιθίνην καὶ στησάτωσαν ἐν | τῷ τεμένει τοῦ Ἡρα-
κλέους · τὸ δὲ ἐσόμενον ἀνήλωμ[α] (1) | εἰς ταῦτα
μερισάτω ὁ ταμίας καὶ ὁ ἀρχιθιασίτης · | Ἐπὶ
56 ἀρχιθιασίτου | Διονυσίου τοῦ Διονυσίου, | ἱερα-
τεύοντος δὲ | Πάτρωνος τοῦ Δωροθέου. | Ὁ δῆμος |
60 ὁ Ἀθηναίων. (dans une couronne d'olivier) | | Ἡ
σύνοδος | τῶν Τυρίων | ἐμπόρων | καὶ ναυκλήρων. |
(dans une couronne d'olivier).

Sous l'archontat de Phaedrias, *le* 8 *Elaphébolion*, *l'assemblée se tenait dans le temple d'Apollon. Dionysios*, (fils) *de Dionysios*, *président de la corporation*, *fit la proposition* (que voici) :

---

(1) Pour ἀνάλωμα.

Patron, (fils) de Dorothéos, membre du synode, est venu à l'assemblée, où il a rappelé sa bienveillance pour le synode et le grand nombre de services qu'il a rendus spontanément durant son administration, en conseillant à la corporation des choses utiles et en les exécutant, toujours plein de bienveillance pour les marins-marchands et les armateurs de l'assemblée. Après la prière, il engagea la société, avec sa bonté ordinaire, à envoyer une ambassade au peuple des Athéniens, afin qu'on leur donnât, pour y célébrer la prochaine fête du dieu, le jardin sacré d'Hercule tyrien, aïeul de leur patrie, et auquel les hommes sont redevables des plus grands bienfaits. (16) Ayant été choisi pour ambassadeur auprès du sénat et du peuple athéniens, il accepta la mission et entreprit le voyage à ses propres frais. Il exprima la bienveillance du synode envers le peuple (athénien), formula la requête, et, en conséquence, obtint ce que la corporation désirait, ainsi que l'exigeait l'honneur des dieux et une si juste demande. Plus tard, il éloigna (de nous) de nombreux dangers et prit avec beaucoup de zèle et de dignité la légitime défense du synode dans une circonstance très-grave. (26) Il donna en outre, pendant deux jours, l'hospitalité à la confrérie.

Par ces motifs, afin qu'à l'avenir Craton soit toujours prêt à agir et que le synode manifeste des égards envers les hommes qui lui sont bienveillants, et sa juste gratitude envers ses bienfaiteurs, et afin que les autres chefs du synode soient portés, par la reconnaissance témoignée à celui-ci [Patron], à l'imiter et à faire par ambition et à l'envi du bien au synode :

(34) A la fortune propice : il a été décrété par la confrérie des Héracléistes tyriens, marchands et armateurs, de prononcer l'éloge de Patron, (fils) de Doro-

théos, et de le couronner tous les ans d'une couronne d'or, aux fêtes communes de Poseidon, à cause de l'honnêteté et de la probité qu'il a toujours montrées envers la société des marchands et marins tyriens. (41) *Son portrait peint sera placé dans le jardin sacré d'Hercule et à tel autre endroit qu'il voudra. Dans toutes les assemblées qui auront lieu, il sera exempté des cotisations et des liturgies. Les présidents de la confrérie, les trésoriers et le greffier auront soin de proclamer pendant les sacrifices et dans les assemblées l'annonce que voici :* « LE SYNODE DES MARCHANDS ET DES ARMATEURS TYRIENS COURONNE SON BIENFAITEUR PATRON, (fils) DE DOROTHÉOS. » *Le présent décret sera gravé sur une dalle de marbre et placé dans le jardin sacré d'Hercule. Le trésorier et le président de la confrérie régleront la dépense nécessaire.*

(55) (Fait) *sous Dionysios,* (fils) *de Dionysios, président de la confrérie, et sous Patron,* (fils) *de Dorothéos, exerçant la prêtrise.*

(Contresigné) *Le peuple des Athéniens.*
Le synode des marchands et des armateurs tyriens.

La confrérie (θίασος) (1) des *Héracléistes tyriens* était une société religieuse, fondée ἐπὶ τελετῇ καὶ τιμῇ θεοῦ, comme les Sarapiastes, Dionysiastes, Paniastes, Adoniastes, Aphrodisiastes, Agathodémoniastes, Panathénaïstes. *Hercule* Tyrien n'est autre que Baal Melkarth (roi de la ville de Tyr), fils de Baal Baalsamin et d'Astarté, c'est-à dire de Jupiter et de Vénus.

L'archonte *Phaedrias* est naturellement un magistrat de Délos; le temple d'Apollon et le jardin sacré d'Hercule sont des localités déliennes. Mais à l'époque de cette inscription,

---

(1) Un *thiasus Placidianus* est mentionné dans une inscription de Pouzzoles (*Orelli* 6082). *Thiasitas* = Sodalitas. Festus p. 336.

l'île se trouvait encore sous la domination des Athéniens; de là cette ambassade à Athènes, et le couronnement de Patron par cette ville (*l.* 59). Notre document appartient à peu près au premier siècle avant l'ère chrétienne; l'île de Délos était depuis la destruction de Corinthe le marché le plus important de la Grèce, surtout pour la traite des esclaves.

Marbre à fronton triangulaire, trouvé à Délos par le marquis de Nointel et rapporté par lui successivement à Chios, à Constantinople (où il fut transcrit par Spon) et à Paris.

Spon, Miscellanea p. 343. — *Wheler* p. 54. — T T R R dans *D'Orville,* Miscellaneæ observationes III, 186-200. — *Osann,* p. 349, 10. — *Clarac,* Cat. 617; Musée n. 452, et Inscript. pl. 41, 42. — *Bœckh,* Corpus 2271.

Hauteur 1,02. — Longueur 0,37.

II.

INSCRIPTIONS CIVILES.

PRINCES. — MAGISTRATS. — LOIS ET DÉCRETS.
HONNEURS ACCORDÉS PAR L'ÉTAT.
ARMÉE. — SCIENCES, ARTS ET MÉTIERS.
TRAVAUX PUBLICS. — COMMERCE.
GYMNASE ET CATALOGUES AGONISTIQUES.
GLADIATEURS.
AFFRANCHISSEMENT D'ESCLAVES.

No 69. **p. 155.**



Bas-relief d'Agamemnon.

INSCRIPTIONS CIVILES.

---

69. BAS-RELIEF D'AGAMEMNON (Salle de la sculpture grecque primitive).

Ἀγαμέμν | ων.
Ταλθύβιος.
Ἐπε[ός].

Bas-relief de style très-ancien représentant Agamemnon assis sur un *ocladias* (pliant), et derrière lui ses deux hérauts : Talthybius tenant le caducée, et Epéus, le constructeur du cheval de Troie. Les sept premières lettres du nom d'Agamemnon sont écrites à rebours (βουστροφηδόν). L'alphabet, jugé d'après nos principes usuels de paléographie grecque, paraît médiocrement ancien ; mais ces principes s'appliquent tout au plus aux monuments provenant de l'Attique. Les trois noms présentent quinze lettres (1) :

Ν Β Γ Ε Θ Ι Λ Μ Ν Ο Π Σ Τ Υ Ω

série qui remonte bien au VIIe siècle avant l'ère chrétienne. La tradition qui attribue à Simonidès l'invention des lettres η ω ξ ψ est sans fondement, car ω se trouve déjà dans les inscriptions archaïques de *Mélos* (Corpus 2434) et d'Halicarnasse (*Newton*, Monatsberichte der Berliner Academie 1859, p. 660, 661). Aussi voit-on quatre ω de la même forme qu'ici sur le lièvre de Samos (Corpus 2247) et plusieurs autres sur les médailles de la Grande Grèce.

Trouvé dans l'île de *Samothrace* « parmi des ruines fort anciennes situées vers le nord » (Cat. Choiseul, 108), et rapporté en France par Dubois, en 1816.

Millingen, Ancient unedited monuments II, pl. 26. — *O. Müller*,.

---

(1) L'examen à la loupe ne laisse aucun doute sur la parfaite authenticité de l'oméga. S'il y a trace d'une main moderne, c'est à la jointure de l'o.

Amalthea III, pl. 35. — *Bæckh*, Corpus n. 40, et Addenda I, p. 888. — *Clarac*, Cat. 608; Musée n. 238, pl. 116, et Inscript. pl. 41.

Hauteur 0,46. — Largeur 0,45.

70. BASE D'UNE STATUE DE PRIAME

Καὶ μετὰ λαοφ[ό] | νον ξίφος υἱέ | ος ἤρκεσα πάτρῃ, |
κτεῖνα δ' Ἀχιλ | λῆα γήραος εὐ | φραδίῃ. |
Ες δεκατὸν δὲ | | κράτησα Παν | ελλήνω[ν] | ἐνιαυτόν, |
πρὸς δὲ μ[ί] | τον Μοίρη[ς] | οὔτις ἔχε[ι] | δύνασιν.

Même après (que) *le glaive meurtrier* (fut tombé des mains) *de mon fils* (Hector), *j'ai défendu la patrie et tué Achille par les conseils de ma vieillesse. Jusqu'à la dixième année* [pendant 10 ans] *j'ai résisté aux Panellènes, mais personne ne peut lutter contre le fuseau des Parques.*

C'est à l'instigation de Priame qu'Achille fut tué à Troie. Il s'était rendu sans armes au temple d'Apollon Thymbréen pour y épouser Polyxène, fille cadette du roi. Mais tous ces détails appartiennent à la légende posthomérique. (*Philostrate*, heroïcus, p. 310, Didot).

Inscription gravée sur les deux côtés d'un cippe carré. Collection Campana.

Leake, Transactions of the Royal Society of literature, second series, t. I (1843) p. 274, 305. — *Welcker*, Musée Rhénan 1845, p. 274.

Hauteur 0,78. — Largeur 0,43.

71. BUSTE D'ALEXANDRE LE GRAND (Salle de Melpomène).

Ἀλέξανδρος | Φιλίππου | Μακε[δόνων] | [βασιλεύς]. |

Alexandre (fils) *de Philippe, roi des Macédoniens.*

Buste d'Alexandre, le portrait le plus authentique qui existe du grand conquérant; trouvé en 1779 par le peintre Raphaël Mengs,

dans la villa des Pisons, près Tivoli (1), et offert à Napoléon Ier par le ministre du roi d'Espagne, Jos. N. Azara, célèbre éditeur des œuvres de Mengs.

Guattani, Monumenti antichi inediti. Roma 1784, gennaro pl. 1. — *Choiseul-Gouffier*, Voyage pittoresque de la Grèce II, p. 1. 39. — *Visconti*, Iconographie grecque, pl. 39, 1 (II, 36) et Musée Napoléon, t. II, 11-26. — *Clarac*, Cat. 132. — *Franz*, Corpus n. 6019.

Hauteur de l'inscription seule 0,15. — Longueur 0,30.

72. LETTRE DE L'EMPEREUR AUGUSTE AUX HABITANTS DE MYLASA.

A. Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ, θεοῦ Ἰουλίου
υἱός, ὕπατός τε τὸ τρίτον καθεσ-
ταμένος, Μυλασέων ἄρχουσι βου-
λῇ δήμῳ χαίρειν. Εἰ ἔρρωσθε, κα-
λῶς ἂν ἔχοι, καὶ αὐτὸς δὲ μετὰ τ[οῦ]
στρατεύματος ὑγίαινον. καὶ [πρό]-
τερον μὲν ἤδη περὶ τῆς κατ[αλαβού]-
σης ὑμᾶς τύχης προσεπέκ[ειντό]
μοι, καὶ νῦν παραγενομένω[ν τῶν δύο]
πρεσβευτῶν [Διμναίου] Οὐλιάδ[ου καὶ. . . .]
[. . . . . ἔμαθον πᾶσαν τὴν ὑ-]
B. [μῶν ἀτυχίαν, τοὺς πολεμίους βίᾳ αἱρεθοῦ-]
σης τῆς πόλεως πολλοὺς μὲν αἰχμαλώτο[υς]
ἀποβαλῖν (sic), πολίτας οὐκ ὀλίγους μὲν φονευθέν-
τας, τινὰς δὲ καὶ συνκαταφλεγέτας τῇ πόλε[ι διὰ]
τῆς τῶν πολεμίων ὠμότητος, οὐδὲ τῶν
ναῶν οὐδὲ τῶν ἱερῶν τῶν ἁγιωτάτων ἀ-

(1) Trovato in un luogo sotto Tivoli chiamato *li Pisoni*, alla distanza di circa 500 passi da Carciano insieme con altre 16 teste di filosofi e poëti greci ed una statua di Britannico (*Guattani*).

ποσχομέ[ν]ης. ὑπέδιξαν (sic) δέ μοι καὶ περὶ τῆς χώρας [τ]ῆς λελεηλατημένης καὶ τῶν ἐπαυλέων τῶν ἐμπεπρησμένων ὥστε ἐμ πᾶσιν ὑμᾶς ἠ[τ]υχηκέναι · ἐφ' οἷς πᾶσιν συνε[ιδὼς ἔγνωκ]α [τ]αῦτα πάσης τειμῆς καὶ χάρι[τος ἄξια εἶναι, ἔτι δὲ καταγν]οὺς ὑμᾶς πρ[ότερον. . . . .]

[Le reste manque.]

L'empereur César, fils du divin Jules, nommé consul pour la troisième fois, salue les archontes, le sénat et le peuple des Mylasiens. Si vous allez bien, j'en suis content; moi et l'armée, nous sommes en bonne santé. Autrefois déjà on a fait des instances auprès de moi, concernant le malheur qui vous a frappé, et maintenant, par l'arrivée de vos deux ambassadeurs, [Limnaios] (fils) *d'Ouliadès, et. . . . . , j'ai appris toute votre infortune : que les ennemis, après avoir conquis la ville, ont repoussé beaucoup de ceux qui se constituaient prisonniers, qu'un grand nombre de citoyens a été tué et que plusieurs ont péri dans l'incendie de la ville, par la cruauté des ennemis, qui ne ménageaient ni les temples ni les sanctuaires les plus sacrés. On m'a aussi parlé du pillage de la campagne et de l'incendie des fermes. Vous avez donc éprouvé des malheurs de toute sorte. Par ces motifs et en connaissance de cause, j'ai jugé cela digne de tout honneur et de toute reconnaissance; et comme je sais que jadis vous étiez* [toujours fidèles au peuple romain, je vous exempte de contributions pour un certain nombre d'années].

Le troisième consulat d'Auguste désigne l'an de Rome **723** (**31** avant J.-C.) célèbre par la bataille navale d'Actium; mais le grand événement auquel la lettre impériale fait allusion est la destruction de Mylasa par *Labienus*, partisan de

Brutus et Cassius, et par le prince royal des Parthes, *Pacorus*, qui avaient dévasté toute la Syrie et l'Asie Mineure, et contre lesquels Marc-Antoine envoya, en 714, son général Ventidius. Strabon XIV p. 659 donne les détails que voici : οἱ μὲν γὰρ ἄλλοι [Λαβιήνῳ] μεθ' ὅπλων ἐπιόντι καὶ Παρθικῆς συμμαχίας (ἤδη τῶν Παρθυαίων τὴν Ἀσίαν ἐχόντων) εἶξαν, ἅτε ἄοπλοι καὶ εἰρηνικοί. Ζήνων δ' ὁ Λαοδικεὺς καὶ Ὑβρέας (de Mylasa) οὐκ εἶξαν, ἀμφότεροι ῥήτορες, ἀλλὰ ἀπέστησαν τὰς ἑαυτῶν πόλεις· ὁ δ' Ὑβρέας καὶ προσπαρώξυνε φωνῇ τινι [Λαβιῆνον] μειράκιον εὐερέθιστον καὶ ἀνοίας πλῆρες. ἐκείνου γὰρ ἀνειπόντος ἑαυτὸν Παρθικὸν αὐτοκράτορα, Οὐκοῦν, ἔφη, κἀγὼ λέγω ἐμαυτὸν Καρικὸν αὐτοκράτορα. ἐκ τούτου δὲ ἐπὶ τὴν πόλιν ὥρμησε, τάγματα ἔχων ἤδη συντεταγμένα Ῥωμαίων τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ. [Ὑβρέαν] αὐτὸν μὲν οὖν οὐ κατέλαβε, παραχωρήσαντα εἰς Ῥόδον, τὴν δ' οἰκίαν αὐτοῦ διελυμήνατο, πολυτελεῖς ἔχουσαν κατασκευάς, καὶ διήρπασεν· ὡς δ' αὔτως καὶ τὴν πόλιν ὅλην ἐκάκωσεν. ἐκλιπόντος δ' ἐκείνου τὴν Ἀσίαν, [Ὑβρέας] ἐπανῆλθε καὶ ἀνέλαβεν ἑαυτόν τε καὶ τὴν πόλιν. — D'après *Cassius Dion* (48, 26) les Mylasiens avaient tué, pendant une fête, la garnison de Labiénus et s'étaient ainsi exposés à la vengeance du général. Notre inscription provient sans doute de l'enceinte du *temple d'Auguste*, ce beau monument périptère d'ordre corinthien qui a été dessiné par Pococke et Choiseul-Gouffier, mais qui fut détruit depuis par les ordres d'un gouverneur turc.

Trouvée à Mylasa, aujourd'hui *Melasso*, et rapportée par Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V, n. 441 *a*, *b*, p. 147.

Hauteur 0,60. — Largeur 0,79.

73. BASE D'UNE STATUE DE L'EMPEREUR AUGUSTE.

Ἰλιεῖς *καὶ αἱ πόλεις αἱ κοινωνοῦσαι τῆς* [θυ] | *σίας καὶ τοῦ ἀγῶνος καὶ τῆς πανηγύρε*[ως] | Αὐτο-*κράτορα* Καίσαρα *θεοῦ υἱόν, θεὸν σε*[βα] | *στὸν ἀνυπερβλήτοις πράξεσιν κεχ*[ρη] | *μένον καὶ εὐεργεσίαις ταῖς εἰς ἅπ*[αν] | *τας ἀνθρώπους.* |

Ἵππαρχος Ἡγησιδήμου Ἰλιεὺς συνεδ[ρεύ] | ων [1] τὸν ἀνδριάντα ἀνέθηκεν ἐκ τῶν ἰδ[ίων] | διὰ τὴν πρὸς τὸν σεβαστὸν καὶ εὐεργέ[την] | καὶ σωτῆρα ἑαυτοῦ εὐσέβηαν [2].

Les habitants d'Ilium et les villes participant au sacrifice, au jeu et à l'assemblée générale (honorent d'une statue) *l'empereur César, fils de dieu, dieu auguste, qui a accompli des exploits sublimes et* (prodigué) *des bienfaits à tous les hommes. — Le conseiller Hipparque,* (fils) *d'Hégésidème, d'Ilium, a élevé la statue à ses propres frais, à cause de son attachement pour l'Auguste, le bienfaiteur et le sauveur.*

Les villes avoisinantes d'*Ilium novum* qui célébraient leurs jeux et sacrifices en commun avec la capitale avaient naturellement le droit d'assister au conseil commun (συνέδριον), et c'est de cette corporation qu'Hipparque, délégué d'Ilium, faisait partie. (Voir n. 35. 38. 39.)

Marbre gris trouvé dans les ruines d'un temple, près de l'emplacement de l'ancienne *Ilium novum*. — Collection Choiseul.

Le Chevalier, Voyage de la Troade III, 304. — Cat. Choiseul n. 192. — *Bœckh*, Corpus n. 3604. — *Clarac*, Cat. 661; Musée 475, et Inscript. pl. 49.

Hauteur 0,73. — Longueur 0,78.

74. FRAGMENT DE LA BASE D'UNE STATUE DE GERMANICUS.

[. . . . .] λαιον [3] Γερμανικὸν καίσαρα, [Τιβερίου θεοῦ υἱόν, πατέρ]α Γαΐου καίσαρος σεβαστοῦ,

ὁ δᾶμος.

(1) Cette conjecture de Villoison est confirmée par la leçon . . . . ων du marbre. — (2) Pour εὐσέβειαν. — (3) Ne corrigez pas Γάϊον, la leçon est sûre.

Le peuple (de Théra honore d'une statue)..... *Germanicus César, fils du dieu Tibère, père de l'auguste César Gaïus* (Caligula).

Dans les inscriptions romaines, Germanicus est ordinairement appelé *G. Julius Germanicus Cæsar, Tiberi Cæsaris Aug. filius* (par adoption). Ses prénom et surnom primitifs nous sont inconnus; peut-être ce dernier se cache-t-il dans la terminaison qui commence notre inscription.

Trouvée à Théra, au mont Saint-Étienne, dans les ruines d'un portique, et envoyée par Fauvel. — Collection Choiseul.

Osann, p. 369, 34.— *Clarac*, Cat. 588; Musée n. 444, et Inscript. pl. 35. — *Bœckh*, Corpus 2452.

Hauteur 0,38. — Longueur 0,61.

75. L'EMPEREUR ADRIEN, DEUXIÈME FONDATEUR D'ATHÈNES.

Αὐτοκράτορι Τραϊα|νῷ Ἀδριανῷ Καίσαρι | σεβαστῷ Ὀλυμπ[ί]|ῳ, σωτῆρι καὶ | κτιστῇ.

A l'empereur Trajan Adrien, César Auguste Olympien, sauveur et fondateur.

Adrien est appelé *Olympien*, parce qu'il achevait le temple de Jupiter Ὀλύμπιος à Athènes, d'où notre inscription a été rapportée par Fauvel. Pour le mot κτιστής, voyez p. 137.— Le texte est gravé entre deux moulures.

Cat. Choiseul 200. — *Bœckh*, Corpus 321. — *Clarac*, Cat. 629; Musée n. 411, et Inscript. pl. 44.

Hauteur 0,48. — Largeur 0,46.

76. BASE D'UNE STATUE D'ANTONIN LE PIEUX.

[Αὐτοκράτορα καίσαρα | θεοῦ Ἀδριανοῦ υἱόν, θεοῦ]| Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱωνόν, | θεοῦ Νέρουα ἔκγονον, Τίτον | Αἴλιον Ἀδριανὸν Ἀντωνεῖνον |

σεϐαστὸν εὐσεϐῆ, πατέρα | πατρίδος, ὁ δῆμος | Ἀδριανῶν Μοψεατῶν τῆς | ἱερᾶς καὶ ἐλευθέρας καὶ ἀσύ|λου καὶ αὐτονόμου, φίλης | καὶ συμμάχου Ῥωμαίων. |

L'empereur César, fils du dieu Adrien, petit-fils du dieu Trajan le Parthique, arrière-petit-fils du dieu Nerva, Titus Aelius Adrien ANTONIN, *Auguste*, LE PIEUX, *père de la patrie.* (Statue élevée par) *le peuple d'Adriana Mopsuestia, ville sainte, libre, inviolable et autonome, amie et alliée des Romains.*

Les Μοψεᾶται sont les habitants de Μόψου ἑστία, *Mopsueste*, en Cilicie, aujourd'hui *Missis.* — Une inscription presque pareille à la nôtre a été publiée dans *Gruter*, p. 255, 4.

Trouvée dans le cimetière arménien de Missis et rapportée par M. Victor Langlois (comme le n° 17).

Langlois, dans les Archives des missions scientifiques 4, 85; Recueil des inscriptions n. 12; Revue archéol. 12, 412; Voyage dans la Cilicie, p. 450. — *Lebas*, Voyage archéologique, partie V, n. 1494.

Hauteur 0,54. — Longueur 0,60.

77. BASE D'UNE STATUE DE MARC-AURÈLE.

Ἀγαθῇ τύχῃ. | Τὸν υἱὸν τοῦ αὐτο|κράτορος Μ(άρκον) Αὐρή|λιον (1) Οὐῆρον καίσα|ρα ὁ οἶκος τῶν ἐν Τό|μει ναυκλήρων, ἀνα|στήσαντος τὸν ἀν-|δριάντα ἐκ τῶν ἰδίων | Τίτου Τίτου | νεωτέρου.

A la fortune propice. La communauté des armateurs de Tomes (honore d'une statue) *le César Marcus Aurélius Vérus, fils de l'empereur. Titus le*

(1) Le marbre porte Αυρη|αιον.

Jeune, (fils) *de Titus, a élevé cette statue à ses propres frais.*

Le César *M. Ælius Aurélius Vérus* (plus tard l'empereur Marc-Aurèle) était fils adoptif d'Antonin le Pieux. Notre inscription a donc été gravée entre les années 138 et 161. La ville de Τόμοι (ou Τόμις), près d'Odessus, sur le Pont-Euxin (aujourd'hui *Kustendjé*), est surtout renommée par l'exil d'Ovide; elle a été détruite par les Bulgares au x[e] siècle.

Piédestal cylindrique de marbre blanc, trouvé à un kilomètre de Kustendjé (Dobrudja), au sommet de la rampe du chemin de Babadaï. Une statue tronquée gisait un peu plus loin et n'a pas été enlevée. — Découvert en 1855 et donné en 1859 par MM. Robert et Blondeau, sous-intendants militaires de la garde impériale.

Robert, Note sur les débris antiques recueillis à Kustendjé, p. 4 (extrait des Mémoires de l'Académie de Metz). — *Allard*, la Bulgarie orientale p. 69, et *L. Renier*, ibidem p. 284.

Hauteur 1,25. — Diamètre 0,65.

78. BASE D'UNE STATUE DE L'EMPEREUR COMMODE.

Θεὸν | Κόμμοδ.ν | ἡ πόλις.

La ville (d'Arados honore d'une statue) *le dieu Commode.*

Je n'ai pas admis cette inscription parmi les monuments religieux, parce que, depuis César *Dionæus* jusqu'à Valentinien, tous les empereurs furent déifiés de leur vivant. L'Asie Mineure surtout suivait en cela l'exemple des cours orientales. L'apothéose de *Commode* ne fut prononcée à Rome que par Septime-Sévère (*Spartianus* c. 11); en quelques endroits, on célébrait même des jeux en l'honneur de l'empereur-dieu, les Κομμόδεια.

Tambour de colonne trouvé à Arados (*Ruad*) et rapporté par M. Renan (Cat. 55).

Secchi, Inscrizioni greche trovate in Arado, oggi Ruad, p. 48. — *Franz*, Corpus 4536 *i*.

Hauteur 0,84. — Diamètre 0,70.

79 LE SATRAPE ÉËOP.

Ἔτους κγ, ν(έας) | ἰ(νδι)κ(τιῶ)ν(ο)ς, Καίσαρος | σεβαστοῦ, | Ἀκτιακὴ Σθάηο | ς Ἀβδουσίρου ἀ | νέθηκεν σατράπ | η Ἐεώπ, ἐκ τῶν | ἰδίων.

La 23e année du César Auguste, à la nouvelle indiction, Actiacé (fille) *de Sthaeus,* (petite-fille) *d'Abdousiros, a dédié* (cette statue) *au satrape Éëop, de ses propres deniers.*

Si mes combinaisons sont justes (la lecture n'est sujette à aucun doute), cette inscription date de la 23e année de Constantin le Grand (an de Rome 1081 = 328 de l'ère chrétienne), qui coïncide avec le deuxième (*nouveau*) cycle de l'indiction. Σθάηος est probablement Σθαέως, du nominatif Σθαεύς; le nom d'Abdousiros signifie « serviteur d'Osiris. »

Fragment de colonne rapporté de la Phénicie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,75.

80. LISTE DES ARCHONTES D'ATHÈNES DRESSÉE A L'OCCASION DE QUELQUE LITURGIE.

[Le nom de l'archonte éponyme manque aujourd'hui] | βασιλεὺς | [Ο]ἰνόφιλ[ος] Ἀμφίου Ἀφιδναῖος. | πολέμαρχος | Φιλώτας Σ[ο]φοκλέους Σουνιεύς. | θε[σ]μοθεῖται (sic) (1) | Μοσχίων Μενάνδρου Φιλαΐδης, | Ἀττινᾶς Ἡρακλ[είδ]ου Φλυεύς, | Πάτρων Πολέμωνος Περιθοίδης, | Ἀθηνόδωρος Ἀ[θη]νοδώρου Αἰξωνεύς, | Πόσης Ἀρίστ[ω]νος Φαληρεύς, | Πασίων Ἑρμαΐσκου Ἀναφλύστιος. | κήρυξ βουλῆς

(1) Pour θεσμοθέται.

ἐξ Ἀρείου πάγου, | Εἰρήναιος Εἰρηναίου [Σ]καμ-βωνίδης. (A la fin il ne manque rien, les noms du flûtiste et du λειτουργός n'y étaient jamais inscrits.)

(Archonte)-*roi : Œnophilos*, (fils) *d'Amphias, d'A-phidna*. — (Archonte)-*polémarque : Philotas*, (fils) *de Sophocle, de Sunium*. — *Les* (six archontes)-*thesmo-thètes : Moschion*, (fils) *de Ménandros, des Philaïdes. Attinas*, (fils) *d'Héraclidès, de Phlya. Patron*, (fils) *de Polémon, des Périthoïdes. Athénodoros*, (fils) *d'Athé-nodoros, d'Aïxoné. Posès*, (fils) *d'Ariston, de Phaléros. Pasion*, (fils) *d'Hermaïsque, d'Anaphlystos. — Le hé-raut du conseil de l'Aréopage : Irénaeus*, (fils) *d'Iré-naeus, des Scambonides.*

Les neuf dèmes de l'Attique dont il est question dans ce catalogue d'archontes, appartiennent, Aphidna et Phaléros à la tribu *Æantide*, Sunium et les Scambonides à la *Léontide*, les Philaïdes à l'*Ægéide*, Phlya et Aïxoné à la *Cécropide*, les Périthoïdes à l'*OEnéide*, Anaphlystos à l'*Antiochide*.

Autrefois à Athènes, dans l'écurie d'un Turc. — Envoyée par Fauvel.

Chandler, Inscript. II, p. 59. — Cat. Choiseul, 194. — *Osann*, p. 341, 1. — *Clarac*, Cat. 664; Musée n. 489, et Inscript. pl. 4. — *Bœckh*, Corpus 180.

Hauteur 0,59. — Longueur 0,62.

81. QUINTUS ALLIUS ÉPICTÈTE, archonte d'Athènes.

Ἀγαθῇ τύχῃ. | Ἡ ἐξ Ἀρείου [πά]γου βουλὴ | καὶ ἡ βουλὴ [τῶ]ν φ' καὶ ὁ | σεμνότατος δῆμος ὁ Ἀθηναίω[ν] | Κύϊντον Ἄλ[λιο]ν Ἐπίκτητον, | πολειτευσά[μενον] πᾶσαν πολειτεία[ν] | ἄριστα [.........]. | Ψ(ηφίσματι) Β(ουλῆς).

A la fortune propice. Le conseil de l'Aréopage et le

conseil des Cinq-Cents et le très-vénérable peuple des Athéniens (honorent d'une statue) *Quintus Al[li]us Epictète, qui a très-bien administré tout l'État. — Par décret du sénat.*

Cette inscription ne remonte pas au delà du règne de l'empereur Adrien; elle se trouvait autrefois sur le même « carré de marbre blanc creusé en forme d'auge, » que mon n. 119. Une moulure règne en haut.

Trouvée à Athènes. Collection Choiseul.

Chandler, Inscript. II, 34, p. 55. — Cat. Choiseul n. 233. — *Osann*, p. 341, 2. — *Bœckh*, Corpus 420. — *Clarac*, Cat. n. 543; Musée n. 462, et Inscriptions pl. 22.

Hauteur 0,50. — Largeur 0,70.

82-86. LISTES DE MAGISTRATS DE L'ILE DE TÉNOS.

A.

Ἄρχοντος Ἀντιγόνου οἵδε ἦρξαν τὴν | πρώτην ἑξάμηνον·
Γραμματεὺς βου | λῆς
Χαρμενίδης Σωσί[ππου].
[Πρ]υτάνεις |
Ἀρίστων Ἀρτεμιδώρου,
Κλεό[δημ]ος Κλεο | δήμου,
Ἀφροδίσιος Σωτάδου.
Στρατηγοὶ |
Εὐφίλητος Κλεοφράδου,
Ἐπαφρόδιτος | Σωτίχου,
Φιλῖνος Πρωτομάχου,
Ἐπιτυν | χάνων Ἀθηνίωνος,
Τιμοκλῆς Σατύρου, |

Φιλῖνος Ἀντιμέδοντος.

Ὑποστρατηγός

. . . .

Dalle de marbre (fragment de colonne) palimpseste.

Dodwell, Voyage I. 420. — Cat. Choiseul 196. — *Osann*, p. 359, 20. — *Clarac*, Cat. n. 624; Musée n. 423, et Inscript. pl. 43. — *Bœckh*, Corpus 202.

Hauteur 0,22. — Longueur 0,61.

B.

[Ἄρχ]οντο[ς Δ]ιοφόβου οἵδε ἦρξ[αν τὴν | π]ρώτην ἑξ[άμ]ηνον·

Γραμματεὺς [βουλῆς] |
Ἀντίοχος Ἡφ[αι]στίωνος.

Πρυτάνεις
[Πρω] | τόμαχος Πρωτομάχου,
Λεωνίδης Φ[ιλί] | νου,
Δωρόθεος Σώτου.

Στρατηγοὶ
Π[ο] | λύξενος Φιλίνου,
Πτολεμαῖος Ἡρ[ώ]δου,
Περιγένης Περιγένου νεώτερος,
Φιλόμου | σος Ἀπολλοφάνου,
Ἱερώνυμος Παναί | του,
Ζώσιμος Ἐπιφάνους.

Ὑποστρατηγὸς |
Ἀρκεσίλαος Ἀτάρβου.

Γυμνασίαρχοι |
Σκύλαξ Θεοδότου,

Ἀριστόδημος Τυ | χάνδρου.

Ταμίας

Ζήνων Ζήνωνος. |

Τραπεζείτης

Ξενόφιλος Σίμου. |

Ἀστυνόμοι

Ἀναξίθεμις Ἡφαιστίωνος,

Χαρί | δαμος Ὠφελίωνος,

Διονύσιος Διονυσίου. |

Ἀγωνοθέτης

Περιγένης Κλεοκρίτου,

Πρά | κτορες

Θεοδόσιος Προκλέους,

Φιλῖνος Ἀντι | μέδοντος.

Πολύξενος Λυσιμάχου.

Λογισταί |

Ἀριστομένης Νικολάου,

Κότυς . . . . |

Θαρσύνων Ξενοκρίτου.

Ἀ[γορανόμοι]

. . . . . | λης Ἀντιφῶντος,

[Π]ολ. . . . . |

. . . .

Tronçon de colonne.

Cat. Choiseul 193. — *Clarac*, Cat. 562; Musée n. 429, et Inscript. pl. 25, 26. — *Bœckh*, Corpus 203.

Il existe des intervalles entre les noms propres, mais non point entre les nominatifs et les génitifs.

Hauteur 0,88.

C.

[Ἄρχοντο]ς Φαν........ οἵδε ἦρξαν τὴν πρώ-|
[την ἑξά]μηνον·
Γραμματεὺς βουλῆς
Θεό|[δωρος] Θε[οδ]ώρ[ου].......
[Πρυ]τάνεις
Ἀρίστων| [Ἀρτεμιδ]ώρου,
[Δωρόθε]ος Σώτου.
Χαρίδα[μος Ὠφελίωνος].....
Στρατηγοὶ
Εὐμένης Νι|[κ]ίο[υ].
.... Ἀν......
Ἑστιαῖος Ἐπάλκου|
........ις..........
Διογένης Βασιλείδου,|
........νος......ρος
Γυμνασίαρχος|
......ας.........
Τα[μίας]
Ἑρμίας Ἀρτεμιδώ|ρου.........
Τραπεζείτης
Σουνιά|δης Φιλίνου.
Ἀστυνόμοι
Δράκων Ἱερω|[ν]ύμου.
Θεριναῖος Θεριναίου.
Πτολεμαῖ|ος Ἡρώδο[υ].
Ἀγωνοθέτης
Κλεοχάρης| Διομήδου.

Πράκτορες

Σῖμος Εὐκράτου. |

Ἱερώνυμος Παναίτου.

Φίλιππος Φιλίπ | που.

Λογισταί

Ἀναξίθεμις Ἡφαιστίω | νος.

Λεωνίδης Φιλίνου.

Φιλοφῶν Ἀντι | φίλου.

Ἀγορανόμοι

Ζήνων Ζήνωνος. |

Ἀπολλωνίδης Ἀπολλοφάνου

Εἰσαγω | γεῖς

Πα[λα]μαίων Εὐθυκράτου.

Αἰμύ | λιος Αἰμυλίου.

Σῖμος Μελανίππου.

Tronçon de colonne.

Cat. Choiseul 223. — *Osann* p. 361, 21. — *Clarac*, Cat. 625 ; Musée n. 427 *ter*, et Inscript. pl. 43. — *Bœckh*, Corpus n. 204.

Hauteur 0,92.

D.

I.

. . . .

. . . . . . δημος Ρ. . . οσιδήμου υἱός.

. . . πλιος Μ. . . . . υἱός.

Εἰσαγωγεῖς

Ἀριστόλοχος Πολυμνήστου

Μένιππος Κλεοστρατίδ | [ου]

Χαρτάδης Ἀντιγόνου.

II.

Ἄρχοντος Σίμου τοῦ Εὐκράτου οἵδε ἦρξαν·
Γραμματεὺς | βουλῆς
Δ[ημοφῶν Δ]ημοφῶντος.
Πρυτάνεις
Βασιλεὺς | Κλεοφράδου, καθ' ὑοθεσίαν δὲ Φιλοφῶντος.
Ἀριστόλοχος | Πολυμνήστου
Χαιρέας Δάμωνος.
Στρατηγοί
Πυθό[δωρ]ος | Κλεοφράδου, καθ' ὑοθεσίαν δὲ Φιλοφῶντος.
Εἰρηναῖος Ἀρτε | μιδώρου
Ἐπαφρόδιτος Ζωτίχου
Ἄττων Διονυσίου.
Γυμνα | σιαρχός
Ἀθηνίων Ἀθηνίωνος
Ταμίας
. . . . | νου
Τραπεζείτης
Σάτυρος Φιλοκλέους.
Ἀστυνόμοι
. . . . . . | πάνων Ἀθηνίωνος
Βασσώδης (?) Διονυσίου
Λυσίμαχος . . . . |
Ἀγωνοθέτ[ης]
Ἐπαφρόδιτος Ποσιδωνίου.
Πράκτορες

Χαρτάδης | Ἀρχιδίκου
Εὔβουλος Φίλωνος
Σωσικλῆς Τιμοθέου.
Λογισταὶ |
Λεωνίδης Φιλίνου
Ἱερώνυμος Δράκοντος
Ἡρακλείδης . . . . | κάνδρου.
Ἀγορανόμοι
Ἑστιαῖος Ἐπάλκου
Μένιππος Κλεοστρα | τίδου.
Εἰσαγωγεῖς
Πολύξενος Λυσιμάχου
Γοργίας Θεμίσωνος
Κλεόδημος Κλεοδήμου.

Tronçon de colonne.

Coll. Choiseul 195. — *Clarac,* Cat. 563; Musée n. 430, et Inscript. pl. 26. — *Bœckh,* Corpus 205.

Hauteur 0,90.

E.

I.

[Deux lignes effacées] | Le texte commence par les *stratèges :*

[Εἰρηναῖο]ς Ἀρτεμιδώρου |
[Τιμοκλῆς] Σατύρου. . . . . |
[Πολύξεν]ος Φιλίν[ου] |
[Φιλῖνος Πρωτ]ομάχου. . . |
. . . . όλαος . . . . .
Γυμνασ[ίαρχοι]
. . . . | . . . . νδρου
Πολύ[ξεν]ος Πολυξέ[νου].

[Ταμίας] |

. . . . ους Ἀσκληπιάδου.

Τραπεζίτης.

Ζήνων [Ζήνωνος] |

[Ἀστυν]όμοι

Νικίας Νικ[ολ]άου

Εὐμένης Νικίου

. . . . | . . . . ίνου.

Ἀγωνοθέτης

. . . . ρίωνος

[Πράκτορες] |

. . . .

[Με]νεσθεὺς . . . οτυθ . . . .

. . . . [Διον]υσίου

[Λογισταί] |

. . . . αμος Ἀθηνίωνος

Πρώταρ[χος] . . . . . . | . . . .

[Ἀθηνί]ων Ἀθηνίωνος.

Ἀγορανόμοι

Λ. . . . . |

. . . . ημέρου.

Εἰσαγωγεῖς

Ἀπέλλα[ς] . . . . |

. . . . ξενίδου.

Ἀρκεσίλας Ἀ . . . .

II.

[Ἄρχοντος Λ]εωνίδου τοῦ Φιλίνου οἵδ[ε ἦρξαν τὴν δευτέραν ἑξάμηνον] |

[Γραμματεὺ]ς βουλῆς
'Αριστόλοχος 'Α. . . . . | . . . . [καθ' ὑοθεσία]ν
δὲ 'Αρχιδίκου.

Πρυτάνεις
Χ. . . . . | . . . . ου
'Αντίοχος Φιλιστίωνος
. . . . | . . . .

Στρατηγοὶ
Σωσίβιος Φιλίνου
Σάτ[υρος] . . . . . . | . . . ωνος
Ζήνων Ζήνωνος
Σωκράτης . . . . | . . . .

Ὑποστρατηγὸς
Νικησίας 'Αρτεμισίου. |

[Γυμνα]σίαρχος
Ἑστιαῖος 'Επάλκου

Ταμίας
Φιλῖ[νος] | Πολυξένου.

Τραπεζείτης
Ξενοφάνης . . . . | . . που

'Αγορανόμοι.
. . . σονάδιος (?) . . . . |
'Αντάλεξις Λευκα . . . .

'Αγωνοθέτη[ς]
. . . | . . . . . . Νικησίου.

Πράκτορες
Σῖμος Εὐκράτους.
[Κλεό]δημος Κλεοδήμου
Ζώπυρος . . . . |

[Λογισταί]

......λοχος τοῦ Μεγίστου .....

.......ας ....

......οχος

Ἀστυ[νόμοι]

....

....

Tronçon de colonne.

Coll. Choiseul. — *Clarac*, Cat. 561; Musée n. 428, et Inscript. pl. 25. — *Bœckh*, Corpus 206.

Hauteur 0,88.

On trouve dans ces cinq inscriptions, appartenant au dernier siècle de la république romaine [1], sept listes de magistrats grecs, lesquels se renouvelaient tous les six mois (ἑξάμηνος ἀρχή). Après le nom de l'archonte suivent, à peu près dans le même ordre de hiérarchie municipale :

Le greffier du sénat (γραμματεὺς βουλῆς).

Les trois prytanes, présidents du sénat et des assemblées du peuple.

4 ou 6 stratèges (*généraux* et *édiles municipaux*).

1 sous-stratège.

1 ou 2 gymnasiarques.

1 trésorier (ταμίας).

1 directeur de la banque (τραπεζείτης).

3 astynomes, officiers de police.

1 agonothète, juge dans les concours publics.

3 percepteurs (πράκτορες).

3 contrôleurs (λογισταί).

2 agoranomes, inspecteurs du marché.

3 εἰσαγωγεῖς, magistrats qui ordonnaient les poursuites judiciaires.

---

(1) On n'y voit qu'un seul nom romain Αἰμύλιος Αἰμυλίου (à la fin de la troisième), orthographié comme n. 91.

Trouvées par Fauvel dans l'île de Ténos (voir *Bœckh*, Corpus n. 2329) et rapportées d'abord au Pirée, ensuite en France. — Collection Choiseul.

87. BASE D'UN BUSTE ÉLEVÉ A HERMOCRATE PAR LES HABITANTS D'ANTIOCHE, EN CILICIE.

Ὁ δῆμος ὁ Ἀντιοχέων Ἑρμοκράτην | Δημέου, κοινὸν εὐεργέτην γεγενημένον, | πεπρεσβευκότα δὲ καὶ ὑπὲρ τῆς πατρίδος | ἐγ καιροῖς ἀναγκαίοις πλείστας καὶ μεγίστας | πρεσβείας, καὶ τὰς καλλίστας καὶ ἐπιφανεῖς | ἀποδείξεις πεποημένον (sic) τῇ πόλει, τῆς | ἑαυτοῦ ἀρετῆς καὶ καλοκἀγαθίας καὶ τῆς | εἰς τὰ πράγματα εὐνοίας. |

Le peuple des Antiochiens (honore d'une statue) *Hermocrate*, (fils) *de Déméas, devenu bienfaiteur de la commune, vu qu'il a rempli au nom de la patrie et dans des temps difficiles plusieurs missions importantes, et accompli à l'avantage de la ville des actes très-beaux et très-distingués. A cause de son honnêteté, de sa probité et de sa bienveillance envers la république.*

Trouvée à Mallus (*Antioche*), où elle faisait partie d'une construction en briques, et rapportée par M. Victor Langlois.

Langlois, Archives des missions scientifiques 4, 89; Recueil des inscriptions n. 5; Voyage dans la Cilicie p. 420. — *Lebas*, Voyage archéologique, partie V, n. 1486.

Hauteur 0,35. — Longueur 0,81.

88. BASE D'UNE STATUE DE DAMIS, ÉDILE D'ARADUS.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος | Ἀραδίων Δᾶμιν Μνασέου | ἀγορανομήσαντα καλῶς | καὶ φιλοτείμως ἐν τῷ ζοτ | ἔτει, τειμῆς καὶ εὐνοίας | χάριν.

Le sénat et le peuple des Aradiens (honorent d'une statue) *Damis*, (fils) *de Mnaséas, qui s'est bien et dignement acquitté de ses fonctions d'inspecteur du marché dans l'année* 377 ; *à cause de sa haute position et de sa bienveillance.*

L'année 377 des Aradiens correspond à l'année 119 de l'ère chrétienne. Voir *mon* n. 89.

Tambour de colonne, trouvé à Ruad (*Arados*) et rapporté en 1862 par M. Renan (Cat. 56).

Secchi, Inscrizioni greche trovate in Arado oggi Ruad. Roma 1838 (Atti dell' Accademia pontificia, vol. IX) p. 22. — *Barth*, Musée rhénan 7, 247 (« auf der Ostseite der Insel in den Damm verarbeitet »). — *Franz*, Corpus 4536 *e*. — *Lebas*, Voyage archéologique, partie V, n. 1840 (p. 454).

Hauteur 0,76. — Diamètre 0,60.

89. BASE D'UNE STATUE D'ANTIOCHUS, GREFFIER DE LA VILLE D'ARADUS.

Ἡ βουλὴ (1) καὶ ὁ | δῆμος | Ἀντίοχον Δημοκρί|του τοῦ καὶ Μαρίω|νος (2), καλῶς γραμμα|τεύσαντα | τῷ ϛοτʹ ἔτει, | τειμῆς χάριν.

Le sénat et le peuple (des Aradiens) *honorent* (d'une statue) *Antiochus*, (fils) *de Démocrite, autrement appelé Marion, qui s'est bien acquitté de ses fonctions de greffier dans l'année* 376.

L'ère des Aradiens commençant dans l'automne de l'an de Rome 495 (*Eckhel*, Doctr. num. 3,394. *Mionnet*, supplément VIII 315), la date de notre inscription correspond à l'an 871, ou 118 de l'ère chrétienne.

Tambour de colonne trouvé à Ruad (*Arados*) et rapporté par M. Renan (Cat. 54).

---

(1) L'original porte βουληικαι et (2) Μαριωι|νος.

Secchi, Inscrizioni greche trovate in Arado, p. 18. — *Franz*, Corpus 4536 *d*.

Hauteur 0,72. — Diamètre 0,68.

90. AUTEL DÉDIÉ PAR BASSUS, INTENDANT D'UN VILLAGE ÉGYPTIEN (Musée d'Afrique).

Βάσσος | Στράτω|νος, ἐπι|μελητὴς | τοῦ τόπου, | ἀνέθηκε | ἐπ' ἀγαθῷ. |

Bassus, (fils) *de Straton, intendant du lieu, a dédié* (cet autel) *pour qu'il porte bonheur* (aux citoyens).

Une inscription d'Alexandrie [au Musée de Turin] a été composée par le même personnage : Πάππῳ Θεογνώστῳ, Βάσσος Στράτωνος, ἐπιμελητὴς τοῦ τόπου καὶ ἱερόφωνος (interprète) τοῦ κυρίου Σαράπιδος, εὐχαριστήριον ὑπὲρ Τριπτολέμας ἀνέθηκα ἐπ' ἀγαθῷ. (*Corpus* 4684). — L'ἐπιμελητὴς est sans doute le *curator* romain qui réglait les inondations du Nil.

Colonne de marbre gris trouvée probablement à Alexandrie (comme la stèle de Turin), et faisant autrefois partie de la collection Mimaut (Cat. 538).

Letronne, Recueil I, 452, pl. 13, 6. — *Clarac*, Cat. 866 *b*; Musée n. 441 *b*, et Inscript. pl. 62. — *Franz*, Corpus 4684 *b*.

Hauteur 1,13.

91. M. ÆMILIUS SCAURUS, LIEUTENANT DE POMPÉE.

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος | Μάρκον Αἰμύλιον Μάρκου υἱὸν | Σκαῦρον, ἀντιταμίαν, ἀντι|στράτηγον, τὸν ἑαυτῶν | πάτρωνα εὐνοίας ἕνεκεν.

Le sénat et le peuple (honorent d'une statue) *Marcus Æmilius Scaurus, fils de Marcus, proquesteur, propréteur, leur patron. A cause de sa bienveillance.*

M. Æmilius Scaurus était lieutenant (*legatus*) de Pompée dans la troisième guerre contre Mithridate; envoyé à Damas, il resta avec deux légions en Syrie jusqu'en 695, et fit même une campagne heureuse contre les Nabatéens. Nommé édile pour l'année 696 (58 avant notre ère), il rechercha la

faveur du peuple par une prodigalité si démesurée, que le sénat lui conféra le droit de frapper monnaie. C'est lui qui a construit à ses frais le célèbre théâtre en bois. Plus tard, Cicéron le défendit (dans son discours *pro Scauro*) contre les Sardes, qui l'accusaient de vexations. Exilé en 700 il disparaît de l'histoire.

Rapportée de Tyr par M. Renan (Cat. n. 77).

Frœhner Philologus XIX 136. — *K. Keil* Philologus, suppl. II 584. 585.

Hauteur 0,30. — Largeur 0,50.

92. LISTE DE PERSONNES APPARTENANT POUR LA PLUPART A LA FAMILLE AURÉLIENNE.

. . . . | [Αὐ]ρ̄. Γλύπτος . . . . . | [Α]ὐρ̄. Ἀγαθόπους Ἀγαθόποδος. | Ονε̄. (1) Πολύχαρμος. | Αὐρ̄. Τειμοκράτης ν(εώτερος). | Οὐαλ(ήριος) Ἀριστόνεικος. | Αὐρ̄. Πρωτογένης. | Αὐρ̄. Ἀγαθήμερος Εὐτ(ύχου). | Αὐρ̄. Πρεῖμος Πρείμου. | Αἰμί(λιος) Εἰσίδωρος. | Αὐρ̄. Εἰσιγένης . . . ν | Αὐρ̄. Ἀλκίδαμο[ς] Εἰσι(δώρου). | Αὐρ̄. Ἀγαθόπο[υς] Ἀγαθόποδος π(ρεσβύτερος). | Αὐρ̄. Ἰουλιανὸ[ς] Ἀφρο(δεισίου). | Αὐρ̄. Εἰρήναιος Ζωπ(ύρου). | Αὐρ̄. Φιλῖνος Εἰασεί(ου) (2). | Αὐρ̄. Πυλάδης.

Dans cette liste, datant du règne de Marc-Aurèle, le nom du père est tantôt écrit en toutes lettres, tantôt remplacé par le signe Ɔ, si le fils porte le même nom que son père.

Trouvée à Athènes par Fauvel.

Cat. Choiseul 219. — *Osann*, p. 372, 38. — *Clarac*, Cat. 648; Musée n. 439, et Inscriptions pl. 47. — *Bœckh*, Corpus 307.

Hauteur 0,33. — Largeur 0,23.

---

(1) La leçon est sûre, mais je ne trouve pas de famille romaine dont le nom commence par *One*..... ou *Hone*...... —(2) Ἰασίου?

93. FRAGMENT D'UNE ANCIENNE LOI CRÉTOISE SUR LES HÉRITAGES.

	(De droite à gauche.)	(De gauche à droite.)	
1	[. . . . . τ]ὸν ἄνπαντον καὶ μ[.]ε	σαν ἄνκ:ν ἔμεν τέλλεν.	2
3	[. . . . . .τō ἀν]πανκμένο καὶ τὰ κρέμα	τα ναιλιθαιατικα κατα[λαμβανέτο. . . . . .]	4
5	[. . . . . .ὁ ἀν]πανάμενος · πλίυι δὲ τὸν	ἄνπαντομ μὲ ἐπικορὲν[τōι ἀνπαναμέν:ι. . .]	6
7	[. . . . . . .αἰ δὲ] θάνοι ὁ ἄνποντος γνέσια	τέκνα μὲ καταλιπὸν παρ τō[ν κρεμάτον. .]	8
9	[. . . . . .τō ἀνπ]αναμένο ἐπιβαλλόνταν	ς ἀνκορὲν τὰ κρέματα, αἰ δ[ὲ. . . . .]	10
11	. . . . ὁ ἀνπανάμενος ἀποϝείπ	αθθο κατ' ἀγορὰν ἀπὸ τō λα[ō. . . . .]	12
13	[. . . . . .ἀ]γορεύοντι καταϝελσεγ	όντον πολιατᾶν ἀνθέμε[ν. . . . .]	14
15	. . . . .τατέραν μεδδικαμ τ	. . . .	16

Ce fragment gravé de la façon archaïque qu'on appelle βουστροφηδόν, et en magnifiques caractères, est mutilé du côté droit. L'alphabet Α Β Λ Δ Ε ⊕ ⊕ Ϛ Κ Ͱ Μ Ν Ο С Ρ Μ Τ Υ Ϝ est extrêmement ancien, quoique le *koppa* n'y figure déjà plus, et se rapproche beaucoup des lettres employées dans les inscriptions de Théra et de Mélos. Mais il semble difficile de se former une opinion sur le sens de notre texte, parce que plusieurs mots, justement les plus nécessaires à l'interprétation, sont obscurs et ne se retrouvent dans aucun autre document grec. Nous voyons cependant qu'il y est question des héritages. L'ἄνπαντος, *le père*, laisse en mourant ses biens à son *fils*, l'ἀνπανάμενος.

S'il meurt sans enfants légitimes, la loi décide probablement en faveur de l'État; si l'ἀνπανάμενος a été interdit par le peuple, les citoyens disposent dans leur assemblée publique de la fortune du défunt. Quant à l'étymologie du mot ἄνπαντος, j'avais pensé à la loi des Douze-Tables : « Si paterfamilias intestato moritur, familia pecuniaque ejus adgnatum gentiliumque esto » (*Cicéron*, de Inventione, II 50, 148), parce que l'ἀνπανάμενος pourrait bien être un ἀναφαινόμενος (1), mais j'abandonne cette explication. Ἄνκος, l. 2, est certainement un *proche parent* (ἄγχος).

Les formes doriennes de ce monument ne sont pas non plus toutes très-faciles à expliquer. Nous trouvons d'abord une série d'infinitifs à terminaison raccourcie, tels que ἔμεν (pour εἶναι. *Corpus* n. 3058. *Ahrens*, de dialecto dorica, p. 322), τέλλεν, ἐπικορέν (ἐπιχωρεῖν), ἀνκορέν (ἀναχωρεῖν), ἀνθέμεν (ἀνατιθέναι. *Ahrens*, p. 315); ἀγορεύοντι (l. 13) est un dorisme connu pour ἀγορεύουσι; ἀποϝείπαθθο avec digamma = ἀπείπατο (*vetitus est*); ἐπιϐαλλόντανς serait, si je ne me trompe, l'équivalent de ἐπιϐαλλούσας. L'*apocope* des prépositions παρ et ἀν (mais devant le digamma κατὰ et ἀπό); le changement de χ en κ (κρέματα, κορέν), etc., se reconnaissent au premier coup d'œil. Ligne 5 : πλίυι signifie πλέω, ce qui me rappelle la forme crétoise τύϊ = ᾧδε et les mots θιός, ἐμίο, τίος, à côté de θεός, ἐμέο, τέος. — Καταϝελσεγόντον ressemble un peu au futur καθέλξω.

Rapportée de Gortyne par M. Thenon. Décembre 1862.

Thenon, Revue archéologique 1863, II. 445, avec une photographie.

Hauteur 0,50. — Largeur 0,60.

94. FRAGMENT D'UNE ORDONNANCE RELATIVE AUX VOITURES.

. . νδ . . . .

καὶ λόγιε παρὼν τὸ πε . . . . . .

μετρήσει· Προσήκει δὲ πα[. . . . . πα-]

---

(1) Comparez le nom archaïque Ἔκφαντος.

4 ρόντος ἑκάστοτε τηρουμένου ὠ[φελεῖν . . . τὸ τέθριπ-]
πον, ὁπόθεν χρὴ ἀμείψαντ[ας τοὺς ἵππους καὶ]
σκευασαμένους καὶ καθ' ἕκ[αστον . . . . .]
τὸ κατέχειν πάντως ἐν ταῖς τά[ξεσιν . . . λα-]
8 βόντες αἱροῖντο μᾶλλον ἔτη . . . . .
τα ὑπηρετηκότα αὐτῷ, ὀχή[ματι . . . . .]
. . τιας ἕνεκα μένειν βο[ύλονται]
. . ἀλλ' οἵτινες βούλοι[ντο ἀπιέναι, ὅπως ἀπρά-]
12 [γμονες] εἶεν, οὐ λήψοντα[ι τοὺς ψωμοὺς τοὺς]
[πάντ]ως εὐζώμους, λαμβ[άνοντες δὲ αὐτοὺς πικρῶς]
[κολάσοντ]αι. Ἄλλου δὲ πα . . . . . .
. . . . . ι παραπέμψαι κ[αὶ . . . . . .]
16 [. . . . ἀν]αζεῦξαι πάλι[ν τοὺς ἵππους . .]
. . . . . . εἰ δέ τις εὐ . . . .
. . . . . . ωφιλι . . . .

J'ai intitulé ce curieux fragment « *Ordonnance relative aux voitures* » sans être bien convaincu de la justesse de mon interprétation. Un grand nombre de mots, bien que dus en partie à ma conjecture, se rapportent au service des conducteurs de voiture : *atteler* (l. 6), *dételer* (16), *changer de chevaux* (5), *se tenir dans les rangs* (7), *quadrige* (4), *chariot* (9). Ligne 11-14, nous lisons : *Mais ceux qui s'en iraient pour n'avoir plus rien à faire, n'auront pas de bons morceaux* (de viande) *au jus ; et s'ils en prennent, ils seront amèrement punis.* Il ne paraît donc pas impossible qu'il soit question des cortéges d'honneur qui accompagnaient en certaines occasions les hauts fonctionnaires, et qui, après la cérémonie, étaient invités à un repas, soit par eux, soit par la municipalité. — L'écriture de notre fragment ressemble beaucoup à celle des inscriptions macédoniennes n. 1345. 1360 de *Lebas*. Les ligatures y sont très fréquentes.

Rapportée en 1862 par M. Heuzey, à la suite de sa mission en Macédoine et en Thessalie (son catalogue n'en fait pas mention).

Hauteur 0,32. — Largeur 0,20.

95. DÉCRET DES HALÉENS RELATIF A LA COMPTABILITÉ. Olympiade 103, 2. (367 avant J-C).

[Ε]ὐθήμων ε[ἶ]πεν· ὅπως ἂ[ν σῶαι ὦσιν αἱ πρόσοδ-] | [ο]ι τοῖς δημόταις, κα[ὶ τὸν λόγον καλῶς δι] | δῶσιν οἱ δήμαρχοι κα[ὶ ταμίαι πάντες, δεδ] | όχθαι τοῖς δημόταις. [Διδόναι τῆς προσόδ] | [ο]υ τὸς [1] ταμίας τὸν λόγ[ον τῶν τε προσιόντ] | [ων] καὶ τῶν ἀναλωμάτων, ἐ[ξελεῖν δὲ αὐτοὺς τ] | [ὴν] κιβωτὸν κατὰ τὸν μῆν[α . . . . . . Ἐὰν δὲ οἱ ν] | [ῦν] δὴ καὶ οἱ ἐπὶ Ναυσιγέ[νους μὴ ἀπολογίσ] | [ω]ντ[α]ι ἐθελονταί, ἐμβα[τεῦσαι τὸν δήμαρχον αὐτί] | [κ]α τ[ὸ]ν λόγον, τὰς δὲ εὐθ[ύνας δοῦναι ἐν] | τῶι [ὑ]στέρωι ἔτει πρὸ [τῆς . . . . τοῦ . . . .] | ὤνος μηνὸς, ἐκ τῶν ἐκ[άστου γραμματεί] | [ω]ν, ἐξ ἄλλων δὲ μή. στῆ[σαι δὲ τοὺς ταμίας] | [ἐν τ]ῆι ἀγορᾶι ἀναγρα[φὴν ἐν στήλῃ κατὰ τὸ] | [ψή-]φισμα. Ἐξορκούτω [δὲ ὁ δήμαρχος τὸ] | [ν εὔ-]θυνον καὶ τὸς [1] πα[ρ αὐτῶι λογιστὰς] | [κατ]ὰ τὸ ψήφισμα τὸ ἐ]ν τῇ Ἁλαιῶν ἀγορᾷ] | [γεγ]ραμμένον. Ἐὰν δὲ [ἐν τῷ . . . . μηνὶ] | [οἱ ταμίαι μὴ ἐξέλωσ[ι τὴν κιβωτόν, ...] | . . . . ος . . . . |

Euthémon a proposé (la loi que voici) : *Afin que les revenus des habitants du dème* (d'Hales) *soient à l'abri de toute malversation, et que les démarques et tous les trésoriers rendent fidèlement leurs comptes, le peuple décrète* (ce qui suit) : *les trésoriers sont tenus de rendre*

(1) τὸς archaïsme pour τούς.

compte du revenu, tant des recettes que des dépenses, et de faire la caisse au mois de.......... Dans le cas où les trésoriers de l'année courante et ceux de (l'archonte) *Nausigènes refuseraient de rendre leurs comptes, le démarque mettra immédiatement la main sur les livres et désignera avant le ...me* (jour) *du mois de .... de l'année suivante les personnes qui auront à réviser les livres* (autographes) *de chacun et non pas les autres* [les copies]. *Les trésoriers exposeront leur compte, gravé sur une stèle, sur la place publique, d'après le plébiscite. Le démarque fera prêter serment au contrôleur et à ses collègues, d'après le plébiscite placé sur le marché public des Haléens. Mais dans le cas où les trésoriers n'auraient pas fait leurs caisses au mois de....................................*

L'archonte Nausigènes est l'éponyme de la première année de la 103me olympiade; notre inscription date, par conséquent, de l'année suivante (367 avant l'ère chrétienne). Le même Euthémon, promoteur de ce décret, est mentionné dans l'inscription n. 89 du *Corpus*. — Le *démarque* (il n'y en avait qu'un seul par an) est dans l'administration des dèmes (bourgs) de l'Attique ce que le *maire* est chez nous. Il lui incombait d'établir le cadastre, de réclamer les sommes dues à la commune et d'opérer les saisies. Les revenus des dèmes, nécessaires pour subvenir aux frais du culte, consistaient en impositions et en fermages des terres communales. (Voir p. 55, 58.)

Trouvée au bourg d'*Hales Æxonides* (Ἁλαὶ Αἰξωνίδες) de la tribu Cécropide, aujourd'hui Ἄλιxες, dans l'Attique. L'inscription est alignée en rangées, στοιχηδόν, mais elle est trop fruste pour être complétée avec quelque certitude.

Catalogue Choiseul 220. — *Clarac*, Cat. 539; Musée 466 et Inscriptions pl. 20. — *Bœckh*, Corpus 88.

Hauteur 0,27 — Longueur 0,18.

96. DÉCRETS DES MYLASIENS RELATIFS A TROIS CRIMES DE LÈSE-MAJESTÉ COMMIS CONTRE LE ROI MAUSOLE.

A.

Ἔτει τριηκοστῷ καὶ ἐνάτῳ, Ἀρταξέρξευς [1] βασιλεύ-| οντος, Μαυσσώλλου ἐξαιθραπεύοντος, ἔδοξε | Μυλασεῦσιν, ἐκκλησίης κυρίης γενομένης, καὶ ἐπε-| κύρωσαν αἱ τρεῖς φυλαί· ἐπειδὴ Ἄρλισσις Οὐσσώλλου | ἀποσταλεὶς ὑπὸ Καρῶν πρὸς βασιλέα παρεπρέσ|βευσεν καὶ ἐπεβούλευσε Μαυσσώλλῳ, ὄντι εὐεργέτῃ | τῆς πόλεως τῆς Μυλασέων, καὶ αὐτῷ καὶ τῷ πατρὶ | Ἑκατόμνῳ καὶ τοῖς προγόνοις τοῖς τούτων, καὶ βασιλεὺς | ἀδικεῖν καταγνοὺς Ἄρλισσιν ἐζημίωσε θανάτῳ· | πρᾶξαι καὶ τὴν πόλιν τὴν Μυλασέων περὶ τῶν | κτημάτων ἐκείνου κατὰ τοὺς νόμους τοὺς πατρίους· | καὶ πρόσθετα ποιήσαντες Μαυσσώλλῳ, ἐπαρὰς | ἐποιήσαντο, περὶ τούτων μήτε προτιθέναι ἔτι | παρὰ ταῦτα μηδένα, μήτε ἐπιψηφίζειν· εἰ δέ τις | ταῦτα παραβαίνοι, ἐξώλη γίνεσθαι καὶ αὐτὸν | καὶ τοὺς ἐκείνου πάντας.

B.

Ἔτει τετρωκοστῷ (sic) καὶ πέμπτῳ Ἀρταξέρξευς [1] | βασιλεύοντος, Μαυσσώλλου ἐξαιθραπεύοντος, | ἔδοξε Μυλασεῦσι, ἐκκλησίης κυρίης γενομένης, | καὶ ἐπεκύρωσαν αἱ τρεῖς φυλαί· τοὺς Πελδέμω |

(1) Pour — ξέρξους (ordinairement — ξέρξου).

παῖδας παρανομήσαντας ἐς τὴν εἰκόνα | τὴν Ἑκατόμνω, ἀνδρὸς πολλὰ καὶ ἀγαθὰ ποιήσαν|τος τὴμ πόλιν τὴμ Μυλασέων καὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ, | ἀδικεῖν καὶ τὰ ἱερὰ ἀναθήματα καὶ τὴμ πόλιν | καὶ τοὺς εὐεργέτας τῆς πόλεως· ἀδικεῖν δὲ κατα-|γνόντες [1] ἐζημίωσαν δημεύσει τῆς οὐσίης, καὶ ἐπώ[λη]|σαν τὰ κτήματα αὐτῶν δημοσίῃ, ἐκτῆσθαι κυρίως | τοῖς πριαμένοις, καὶ ἐπαρὰς ἐποιήσαντο, περὶ τούτων | μήτε προτιθέναι, μήτε ἐπιψηφίζειν μηδένα· εἰ δέ τις | ταῦτ[α πα]ραβαίνοι, ἐξώλη γίνεσθαι καὶ αὐτὸν καὶ τοὺς | ἐκείνου π[άν]τας.

C.

Ἔτει πέμπτῳ Ἀρταξέρξευς βα[σι]λεύοντος, | Μαυσσώλλου ἐξαιθραπεύο[ν]τος, Μανίτα τοῦ | Πακτύω ἐπιβουλεύσαντος Μαυσσώλλῳ τῷ Ἑκατόμνω | ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Διὸς τοῦ Λαμβραύνδου, θυσίης ἐνιαυ|σίης καὶ πανηγύριος ἐούσης, καὶ Μαυσσώλλου μὲν | σωθέντος σὺν τῷ Διΐ, Μανίτα δὲ αὐτοῦ τὴν δίκην | λαβόντος ἐν χειρῶν νόμῳ, ἔγνωσαν Μυλασεῖς παρη|νομημένου [2] τοῦ ἱεροῦ καὶ Μαυσσώλλου τοῦ εὐερ|γέτεω ἔρευναν ποιήσασθαι, εἴ τις καὶ ἄλλος μετέ[σ]|χεν ἢ ἐκοινώνησεν τῆς πράξιος· ἐλεγχθέντος (sic) δὲ | καὶ Θύσσου τοῦ Σύσκω καὶ κριθέντος συναδικεῖν | μετὰ Μανίτα, ἔδοξε Μυλασεῦσιν καὶ ἐπεκύρωσαν | αἱ

---

(1) Il y avait d'abord καταγνούς.

(2) Formé comme παρηνόμουν, παρηνόμησα. Voir *Buttmann*, Grammaire I, 345.

τρεῖς φυλαί· τὰ Μανίτα τοῦ Πακτύω καὶ Θύσσου |
τοῦ Σύσκω προστεθῆναι Μαυσσώλλῳ, καὶ τὰ |
κτήματα ἐπώλησεν ἡ πόλις δημοσίῃ, ἐπαρὰς |
ποιησαμένη, τούτων τὰς ὠνὰς τοῖς πριαμένοις |
48 κυρίας εἶναι, καὶ μήτε προτιθέναι μήτε ἐπιψη-
φίζειν | μηδένα· εἰ δέ τις ταῦτα παραβαίνοι,
ἐξώλη γίνε|σθαι καὶ αὐτὸν καὶ τοὺς ἐκείνου
πάντας.

A.

La 39e *année du roi Artaxerxès, sous le satrape Maussollos, les Mylasiens, dans leur assemblée ordinaire, ont décrété, et les trois tribus ont approuvé* (ce qui suit) : *Arlissis*, (fils) *d'Oussollos, ayant été envoyé par les Cariens auprès du roi, et ayant présenté un faux rapport et causé du tort à Maussollos, bienfaiteur de la ville des Mylasiens, ainsi qu'à son père Hécatomnos et à leurs ancêtres : le roi, reconnaissant ce tort, a condamné Arlissis à la peine de mort, et la ville des Mylasiens a pris à son tour des mesures concernant les biens du condamné, d'après les lois de la patrie. On les a donnés à Maussollos et l'on a prononcé des malédictions, afin que personne ne proposât plus jamais ni ne mît aux voix une mesure contraire au présent décret. Si quelqu'un agissait autrement, lui et toute sa famille seraient malheureux.*

B.

La 45me *année du roi Artaxerxès, sous le satrape Maussollos, les Mylasiens, dans leur assemblée ordinaire, ont décrété, et les trois tribus ont approuvé* (ce qui suit) : *Les fils de Peldémos ayant insulté l'image d'Hécatomnos, homme qui, en paroles et en actions, a fait beaucoup de bien à la ville des Mylasiens, manquent de respect aux objets votifs du temple*

et à la ville et aux bienfaiteurs de la ville. Ayant reconnu ce tort, ils les ont puni par la confiscation de leur propriété; ils ont vendu publiquement leurs biens, devenus propriété des acheteurs, et ont prononcé des malédictions, afin que personne ne proposât plus de projet de loi à leur égard ni n'en mît aux voix. Si quelqu'un agissait contre le présent décret, il serait malheureux, lui et toute sa famille.

C.

La 5me *année du roi Artaxerxès, sous le satrape Maussollos, Manitas,* (fils) *de Pactyos, ayant attenté à la vie de Maussollos,* (fils) *d'Hécatomnos, dans le temple de Zeus de Labrandes, à l'occasion du sacrifice annuel et de l'assemblée générale; et Maussollos ayant été sauvé avec l'aide de Zeus, Manitas au contraire s'étant fait justice à lui-même dans la mêlée : les Mylasiens ont décrété d'établir une enquête pour savoir si, le temple et leur bienfaiteur Maussollos ayant été violés, il existait encore un autre complice ou compagnon du crime. Thyssos,* (fils) *de Syscos, ayant été accusé et jugé coupable de l'attentat avec Manitas, les Mylasiens ont décrété, avec l'approbation des trois tribus, de donner à Maussollos les biens de Manitas, fils de Pactyos, et ceux de Thyssos, fils de Syscos. La ville a vendu publiquement ces biens, en ordonnant, avec des malédictions, que les objets vendus deviendront propriété des acheteurs, et que personne ne doit ni proposer un projet de loi à leur égard, ni le mettre aux voix. Si quelqu'un agissait contre le présent décret, il serait malheureux, lui et toute sa famille.*

Les deux premières inscriptions datent du règne d'*Artaxerxès II Mnémon*, l'une de l'année 367/66, l'autre de l'année 361/60 avant l'ère chrétienne. La troisième ne remonte qu'à *Artaxerxès III Ochus*, et date de l'année 355/54.

Mausollos fut pendant 24 ans (377-353) satrape (1) de la Carie, province qui dépendait alors du roi de Perse. Il transféra sa résidence de Mylasa à Halicarnasse, de sorte que nos inscriptions lui font certainement tort en l'appelant « bienfaiteur des Mylasiens ». Les attentats auxquels nous le voyons exposé étaient provoqués par la violence de son caractère. Nous avons même la preuve que la dénonciation d'Arlissis, qui doit l'avoir accusé de haute trahison, n'a pas été sans fondement, car plus tard (362/61), Maussollos abandonna en effet le roi, en même temps que le satrape d'Égypte et plusieurs préfets de l'Asie Mineure. Son nom est resté célèbre à cause du magnifique tombeau (Μαυσώλειον) que sa veuve Artémise lui fit construire, et dont les restes ont été découverts récemment par M. Newton.

3. 19. L'ἐκκλησία κυρία est l'assemblée fixe, ordinaire; la σύγκλητος est la séance extraordinaire. Notre texte nous apprend que les décrets du peuple de Mylasa devaient, pour avoir force de loi, être approuvés par les trois tribus rustiques de la ville : les *Otorcondes*, les *Tarcondares* et les *Kormoscones*.

Le grand-roi seul a le droit de prononcer un arrêt de mort; la commune ne peut que confisquer les biens des condamnés; encore dans les inscriptions A et C les donne-t-elle à la partie lésée, au satrape.

27. Ἐκτῆσθαι κυρίως = ὥστε τὴν κτῆσιν κυρίαν εἶναι.

34. Hérodote, I 158 emploie le génitif Πακτύεω. — Pour le temple de Jupiter de Labrandes, voir p. 111, 112.

Trouvée à Mylasa (*Melasso*), sur un tombeau, dans le cimetière arménien, et rapportée par M. Lebas.

Copiée par M. *de Breuvéry* et publiée (par l'entremise de *Cadalvène*) dans le Corpus de *Bœckh* n. 2691, *c d e*. (Voir aussi II, p. 473). — *Franz* Elementa p. 187-192 — *Raoul-Rochette*, Monuments iné-

(1) Le verbe ἐξαιθραπεύω fait supposer un substantif ἐξαιθράπης, qui est exactement la forme persane *Khs*atrapâvan, avec une voyelle prosthétique servant à en faciliter la prononciation aux Grecs. Théopompe (dans Photius biblioth. cod. 176), nous a conservé les formes ἐξατράπης et ἐξατραπεύω; Hésychius écrit ξατράπης; une inscription de Tralles (*Corpus* 2919) : ἐξσατραπεύοντος Ἱδριέως.

dits p. 421-423. — *Lebas*, Voyage archéologique, partie V, p. 119-121 (n. 377-79).

Hauteur 1,45. — Largeur 0,64.

97. DÉCRET DES HABITANTS DE CYZIQUE EN L'HONNEUR DE L'AMIRAL APOLLODOROS, FILS D'APOLLONIOS.

Ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Γοργόνικος | Διο-
κλέους εἶπεν· Ἐπεὶ ἡ πόλις ἡ Παρίων ἔν | τε τοῖς
4 ἔνπροσθε χρόνοις εὔνους καὶ φίλ[η] | οὖσα διατελεῖ
τῷ δήμῳ τῷ Κυζικηνῶν, καὶ νῦ[ν] | ἀποστείλασα
πρέσβεις Κυδίαν Ἀμιάντου | καὶ Ἀρχέφυλον
Λεόντιος ἀξιοῖ τὸν δῆμον, Ἀπολλοδώρου τοῦ
Ἀπολλωνίου νησιαρχοῦν | τος καὶ πολλὰ καὶ
8 μεγάλα χρησίμου γεγενη | μένου τῷ δήμῳ τῷ Πα-
ρίων, τὰς τιμὰς τὰς δε | δομένας αὐτῷ ὑπὸ τοῦ
δήμου τοῦ Παρίων ἔν | τε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ
ἀναγνῶναι, καὶ τοῖς | Διονυσίοις ἐν τῷ θεάτρῳ
12 στεφανῶσαι καὶ τὰς | τιμὰς ἀναγγεῖλαι, καὶ τόπον
αἰτοῦνται ἐν τῇ ἀγο | ρᾷ, ἐν ᾧ στήσουσι τὴν
εἰκόνα·

δεδόχθαι τῇ βου | λῇ καὶ τῷ δήμῳ ἐπαινέσαι μὲν τὸν
δῆμον τὸν Πα | ρίων, ὅτι εὔνους ὢν καὶ φίλος
16 διατελεῖ τῷ δήμῳ τῷ Κυ | ζικηνῶν, ἐπαινέσαι δὲ
καὶ Ἀπολλόδωρον Ἀπολλω | νίου φιλοτιμίας ἕνεκε
καὶ εὐνοίας τῆς εἰς τὸν | δῆμον τὸν Παρίων· τοὺς
δὲ πρυτάνεις στεφαν | ῶσαι Ἀπολλόδωρον τοῖς
20 Ἀνθεστηρίοις ἐν τῷ | θεάτρῳ καὶ ἀναγγεῖλαι τὰς
τιμὰς τὰς δεδομέ | νας αὐτῷ ὑπὸ Παρίων· δεδό-
σθαι δὲ αὐτῷ καὶ τό | πον, ἐν ᾧ στήσουσι τὴν
εἰκόνα, παρὰ τὰς τραπέ | ζας πρὸ τῆς στοᾶς τῆς

24 Δωρικῆς· ἀναγράψαι δὲ | καὶ τὰ ψηφίσματα, καθ' ἃ τετίμηται Ἀπολλόδωρος | ὑπὸ Παρίων εἰς τὰ δημόσια γράμματα· πέμψαι δὲ | καὶ ξένια τοῖς πρεσβευταῖς τοὺς πρυτάνεις καὶ | τὸν ταμίαν, καθότι ἂν δοκῇ αὐτοῖς.

28 Τῆς ἀναγραφῆς ἐπεμελήθη Σ[ορύ]νης | Φίλωνος ταμίας.

Le sénat et le peuple ont décrété,
Sur la proposition de Gorgonicos, (fils) *de Dioclès :*
Considérant que dans les temps passés la ville des Pariens s'est toujours montrée bienveillante et amicale envers le peuple de Cyzique, et que maintenant elle honore le peuple en envoyant deux ambassadeurs, Kydias, (fils) *d'Amiantos, et Archéphylos,* (fils) *de Léontis, auprès de l'amiral Apollodoros,* (fils) *d'Apollonios, qui a rendu plusieurs grands services au peuple des Pariens :* (on propose) *de lire devant le sénat et le peuple les honneurs rendus à l'amiral par le peuple des Pariens, et de le couronner dans le théâtre pendant les Dionysies, et d'annoncer publiquement les honneurs* (qui lui furent rendus par les Pariens). *On demande aussi un endroit sur la place publique pour y exposer son buste.*

Le sénat et le peuple ont décrété de louer le peuple des Pariens, à cause de sa bienveillance et de son amitié pour les habitants de Cyzique, et d'accorder aussi des éloges à Apollodoros, (fils) *d'Apollonios, pour sa libéralité et sa bienveillance envers le peuple des Pariens. Les prytanes couronneront Apollodoros dans le théâtre, pendant les Anthestéries* (1)*, et annonceront publiquement les hon-*

(1) Les Ἀνθεστήρια, appelés plus haut Διονύσια (comme dans Thucydide II 15) sont une fête de Bacchus célébrée vers la fin de février. Le mois d'*Anthestérion* figure aussi dans le calendrier de Cyzique.

neurs qui lui ont été rendus par les Pariens. On lui assignera aussi une place pour y exposer son buste, à côté des tables (des banquiers) *devant le portique Dorien. Les plébiscites par lesquels Apollodoros a été honoré par les Pariens seront consignés dans les livres du peuple. Puis les prytanes et le trésorier enverront des cadeaux aux ambassadeurs selon leur bonne volonté.*

Sorynès, (fils) *de Philon, trésorier, a composé cette inscription.*

L'*amiral* de Cyzique porte le titre officiel de *préfet de l'île* (νησιαρχῶν), parce que la ville, réunie aujourd'hui au continent par un large isthme, était anciennement située sur une île. Les Cyzicéniens possédaient aussi plusieurs îlots de la Propontide, entre autres les célèbres carrières de marbre de Proconnèse (*Marmara*). — *Parium* est une ville voisine, située sur l'Hellespont.

Stèle à fronton triangulaire. Autrefois au Musée *Grimani*, à Venise. Acquise au mois de janvier 1864.

Spon, Miscellanea erud. antiq. p. 336. — *Montfaucon,* Diarium ital. p. 38 (et l'alphabet seulement dans sa Palæographia græca p. 145). — *Bœckh,* Corpus 1864.

Hauteur 1,34. — Largeur 0,36.

98. DÉCRET DE LA TRIBU DES OTORCONDES A MYLASA, RENDU EN L'HONNEUR DU STRATÈGE LIMNAIOS.

[Ἐπὶ στεφανηφόρ]ου Ἀντιπάτρου τοῦ Ἀπολλωνίου, μηνὸς Ξανδικοῦ ὀγδόῃ ἐπὶ δέκα, ταῖς | [ἀρχαιρεσίαις, ἔ]δοξεν τῇ Ὀτωρκονδέων φυλῇ, γνώμην ἀποφηναμένου Ἀπελλείους τοῦ | [. . . . ., τ]οῦ Ῥοδίχου Ταρκονδαρέως· Ἐπειδὴ Λιμναῖος
4 Οὐλιάδου, κατὰ δὲ υἱοθε|[σίαν Μενάνδρ]ου καὶ Δράκοντος, Ταρκονδαρεύς, ἀπὸ τῆς ἀρχῆς ζηλωτὴς ὢν τῶν ἀ|[ρίστων, ἀκό]λουθα βουλόμενος

πράσσειν τῇ τῶν προγόνων καλοκἀγαθίᾳ προ- |
[θυμίᾳ τε, καὶ στρα]τηγὸς γενόμενος ἦρξεν τὴν
ἀρχὴν καλῶς καὶ ἀξίως οὐ μόνον τῇ | [βουλῆς
γνώμῃ, ἀλλὰ καὶ] τοῦ σύμπαντος δήμου, ἀνερί-
8 θευτος καὶ ἀδωροδόκητος γενόμενος· | [χορηγὸς
δὲ] χειροτονηθεὶς πᾶσαν τὴν καθ' αὑτὸν ἐκτέ-
νειαν καὶ χορηγίαν καὶ δ[α] | [πάνας τῶν ἄθλ]ων
εἰσφερόμενος εἰς τὰ κοινά, τῆς τε φυλῆς κατα-
σκευαζούσης ἐν [ἀ] | [γορᾷ νέαν στο]άν, καὶ αὐτὸς
ἐπαγγελίαν ποιησάμενος ἐκ τῶν ἰδίων ἔδωκεν εἰς
τὴν [κα] | [τασκευὴν τῆς] στοᾶς. Ὅπως οὖν καὶ
Ὀτωρκονδεῖς φαίνωνται τοῖς καλοῖς καὶ ἀγαθοῖ- |
12 [ς ἀνδράσιν π]ροαιρουμένοις φιλοδοξεῖν, τὴν κατ'
ἀξίαν χάριτα καὶ τιμὴν ὑπονέμον | [τες, δεδόχθαι]
ἐπῃνῆσθαι Λιμναῖον καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν χρυσεῷ
στεφάνῳ | [ἐν τῇ Διὸς ἑορ]τῇ, ἀρετῆς καὶ φιλοδο-
ξίας ἕνεκεν, ἀναθεῖναι δὲ τὴν εἰκόνα ἐν τῷ ἱε- |
[ρῷ, τῷ δὲ πρ]οσώπῳ καὶ ἐπιγραφὴν ποιήσασθαι
16 τήνδε· Ἡ φυλὴ ἡ Ὀτωρκονδέων ἐτίμησεν | [Λι-
μναῖον Οὐλιάδ]ου, κατὰ δὲ υἱοθεσίαν Μενάνδρου
καὶ Δράκοντος, χρυσεῷ στεφάνῳ | [κατ' ἐνιαυ-
τόν· ἀν]αγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα ἐπὶ τοῦ
τοίχου τοῦ περιβόλου τοῦ τεμένους.

Sous l'archonte couronné Antipatros, (fils) *d'Apollonios, le* 18 *du mois de Xandique, à l'occasion des élections municipales, la tribu des Otorcondes, sur la proposition d'Apelles*, (fils) *de* ...., (petit-fils) *de Rhodichos, citoyen des Tarcondares, a décrété :*

Limnaios, (fils) *d'Ouliadès et par adoption* (fils) *de Ménandre et de Dracon, citoyen des Tarcondares, s'est*

montré dès le début attaché aux meilleurs (patriotes), *voulant témoigner la même honnêteté et le même zèle que nos ancêtres. Il a dignement rempli ses fonctions de stratège, non seulement d'après l'opinion du conseil, mais d'après celle du peuple entier, incorruptible et intègre qu'il était. Élu chorège par le suffrage du peuple, il a fait tout son possible pour fournir à la caisse commune les frais de la chorégie et des jeux; et lorsque la tribu a voulu bâtir un nouveau portique sur la place du marché, il a tenu sa promesse en donnant* (les sommes nécessaires) *pour la construction du portique.*

Afin que l'on voie combien les habitants des Otorcondes sont fiers des bons patriotes, et qu'ils leur accordent (1) *les grâces et les honneurs qu'ils méritent : ils ont décrété d'accorder des éloges à Limnaios et de le couronner d'une couronne d'or pendant la fête* [de Jupiter], *à cause de sa probité et de son ambition. Son image sera placée dans le temple, et au bas de son buste on gravera l'inscription que voici :* « LA TRIBU DES OTORCONDES HONORE TOUS LES ANS D'UNE COURONNE D'OR LIMNAIOS (fils) D'OULIADÈS ET PAR ADOPTION (fils) DE MÉNANDRE ET DE DRACON. *Ce décret sera inscrit sur le mur d'enceinte du jardin sacré.*

Limnaios, fils d'Ouliadès, est peut-être le même qui figure comme ambassadeur dans la lettre de l'empereur Auguste (n. 72). Le mot *stratège*, employé durant l'époque romaine, ne signifie plus *général*, mais plutôt *édile municipal*, *inspecteur du marché*, car ses attributions se bornaient à l'approvisionnement de la ville, à la vente du blé, au maintien de l'ordre et à l'entretien des voies publiques (*Philostrate*, Sophistes I, 23).

Le mois macédonien de Ξανδικὸς correspond à nos mois de février et de mars, voir p. 130. Nous lisons aussi dans une

(1) Ordinairement ἀπονέμοντες.

autre inscription (*mon* n. 103) que les élections municipales de Mylasa avaient lieu le 18 Xandique. — Les *Tarcondares* et les *Otorcondes* sont deux tribus mylasiennes ; leurs noms proviennent d'un vieux mot carien et probablement d'une racine commune. Il est permis de leur comparer Τάρχων (*Tarquin*) et Ταρχονδίμοτος (prince de la Cilicie, *Strabon* 14, 676).

Rapportée de Mylasa par Ph. Lebas, et publiée par lui dans son Voyage archéologique, partie V, n. 408.

Hauteur 0,37 — Largeur 0,81.

99. DÉCRETS RENDUS EN L'HONNEUR DE LYSICLÈS ET D'EUTHYCRITOS, CONVOCATEURS DU PEUPLE D'ATHÈNES. (323 avant l'ère chrétienne.)

A.

[Οἱ συλλογεῖς τοῦ δή]μου ἀνέθεσαν Μητρὶ Θεῶν ἐπὶ Ἡγησί[ου ἄρχοντος Λυσικλῆν Εἰρηνίππου καὶ] | [Εὐθύκριτον. . . . . . δ]ήμου, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ δικαιο[σύνης τῆς περὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων].

B.

[Ἔδοξεν τοῖς τοῦ δήμου συλλογεῦσιν· ἐπει]δὴ Εὐθύκριτος | [. . . . . . δήμου τὴν ἀρχὴν ἦρξε μετὰ τῶ]ν συναρχόντων | [καλῶς καὶ δικαίως, καὶ προ-
4 θύμως ἐπεμελ]ήθη πάντων ὧν αὐ | [τῷ ἐπέταξαν οἱ συνάρχοντες, καὶ ἱ]εροποίησεν τῇ Ἀθ | [ηνᾷ Πολιάδι σὺν τοῖς ἄλλοις συλλογε]ῦσιν, ἐπαινέσαι κα | [ὶ στεφανῶσαι αὐτὸν χρυσῷ στεφάνῳ ἀ]πὸ :Χ: δραχμῶν ἀρε | [τῆς τε ἕνεκα τῆς περὶ τοὺς
8 σ]υνάρχοντας καὶ δι | [καιοσύνης τῆς περὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀθην]αίων· ἀναγράψαι δὲ | [τόδε τὸ ψήφισμα ἐν στήλῃ καὶ στῆσαι ὑπὸ τὸ] ἀνάθημα τὸ κοινὸν [τῶν συναρχόντων].

C.

Εδοξεν τοῖς τοῦ δήμου συλλ[ογεῦσιν]. | Ἐπειδὴ Λυσικλῆς Εἰρηνίππου [. . . . . . . τὴν ἀρχὴν ἦρξε μετὰ τῶν συν] | αρχόντων καλῶς καὶ δικαίως, κ[αὶ
4 εὐσεϐῶς ἱεροποίησεν τῷ Διὶ] | τῷ Ὀλυνπίῳ, καὶ τῶν ἄλλων ἀπά[ντων ἐπεμελήθη, ὧν αὐτῷ ἐπέταξαν οἱ σ] | υνάρχοντες κατὰ τοὺς νόμο[ς, ... καὶ ἐθελοντὴς ἀεὶ ὅσ] | ον δύναται ὑπὲρ τῆς ἀρχῆς ἐπ[οίησε, ἐπαινέσαι αὐτὸν καὶ στεφανῶσαι] | χρυσῷ στεφάνῳ ἀπὸ :Χ: δραχμῶ[ν, ἀρετῆς τε καὶ
8 δικαιοσύνης] | ἕνεκα τῆς περὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀ[θηναίων καὶ τῆς περὶ τοὺς συνάρχον] | τας. ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφι[σμα ἐν στήλῃ καὶ στῆσαι αὐτὸ ὑπὸ τὸ ἀ] | νάθημα τὸ κοινὸν τῶν συν[αρχόντων].

A. Les convocateurs du peuple ont consacré à la Mère des Dieux, sous l'archonte Hégésias, (le monument de) *Lysiclès,* (fils) *d'Irénippos, et d'Euthycritos,* (fils) *de . . . . . démos, à cause de leur probité et de leur justice envers le peuple athénien.*

B. Les convocateurs du peuple ont décrété : Attendu qu'Euthycritos, (fils) *de . . . . . démos, a bien et honnêtement rempli ses fonctions de concert avec ses collègues, et qu'il a exécuté avec le plus grand soin tout ce dont ses collègues l'avaient chargé, et qu'il a sacrifié, avec les autres convocateurs, à Athéné Poliade : il doit en être loué et couronné d'une couronne d'or de mille drachmes, à cause de sa probité envers ses collègues, et de sa justice envers le peuple athénien; et le présent décret devra être inscrit sur une stèle et placé sous le monument votif de la corporation de ses collègues.*

C. Les convocateurs du peuple ont décrété : Attendu que Lysiclès, (fils) *d'Irénippos,* (du dème de) ....., *a bien et honnêtement rempli ses fonctions de concert avec ses collègues, et pieusement sacrifié à Zeus Olympien, et qu'il a exécuté avec soin toutes les affaires officielles dont ses collègues l'avaient chargé, et qu'il s'est toujours empressé de tenter tous ses efforts pour bien remplir ses fonctions : il doit en être loué et couronné d'une couronne d'or de mille drachmes, à cause de sa probité et de sa justice envers le peuple athénien et envers ses collègues; et le présent décret sera inscrit sur une stèle et placé sous le monument votif de la corporation de ses collègues.*

Le nom de l'archonte Hégésias indique l'olympiade **114, 1** (**324/23** avant l'ère vulgaire), l'année même de la mort d'Alexandre le Grand.—Quant aux συλλογεῖς (que je traduis ici par le néologisme : *convocateurs du peuple*) et leurs fonctions, ils faisaient partie de la magistrature religieuse d'Athènes. Ils étaient chargés des sacrifices suivis de distributions de viande au peuple ; pour subvenir aux frais de ces repas publics, c'était eux qui dressaient la liste des biens à confisquer (συλλογεῖς, ἄρχοντες ὑπὸ τοῦ δήμου χειροτονητοί, οἵτινες ἀπεγράφοντο τὰς οὐσίας τῶν ὀλιγαχικῶν, *Lexicon rhet.* p. 304, Bekker) et qui livraient au trésor les sommes produites par la vente des peaux (τὸ δερματικόν). Nous apprenons par notre inscription qu'ils sacrifiaient à Pallas et à Zeus Olympien, dont la fête (᾿Ολυμπιεῖα) était célébrée au mois de Munychion; en outre, leur monument commémoratif était placé sous la protection de Cybèle. — Les mille drachmes d'argent (970 francs) représentent à peu près 70 drachmes d'or.

Trouvée sans doute à Athènes. Collection Choiseul (Cat. 221).

Clarac, Cat. 540; Musée 471; Inscript. pl. 21, et addit. pl. LXVIII. *Bœckh,* Corpus 99.

Hauteur 0,14. — Longueur 0,28.

100. DÉCRET EN L'HONNEUR DE PHANOCRITOS DE PARIUM.

. . . . [ε ὐ]-
[ε ρ γ ε]σ ί α ς| ἕ ν ε κ α[π ε ρ ὶ| . . .]ν α ι έ ω ν| κ α-
ὶ| τ ῶ ι| δ ή μ ω ι| δ ο κ ε̃[ν] . . . τ ὴ ν| ε ὐ ε ρ γ ε σ ί-
4 [ἀ]ν α γ ρ ά ψ α ι|[ἐ ν]σ τ ή λ ε ι| λ ι θ ί ν ε ι| ἐ ν| Ἀ κ- (sic)
[ρ]ο π ό λ ε ι| κ α[λ έ]σ α ι| δ ὲ| α ὐ τ ὸ ν| ἐ π ὶ| ξ έ[ν ι]-
[α]ε ὶ ς| τ ὸ| π ρ υ τ α ν ε ῖ ο ν| ε ὶ ς| α ὔ ρ ι ο ν| . . .
Κ έ φ α λ ο ς| ε ἶ π ε| τ ὰ| μ ὲ ν| ἄ λ λ α| κ α θ ά π ε ρ| τ-
8 ῆ ι| β ο λ ε̃ ι| ἀ ν α γ ρ ά ψ α ι| δ ὲ| Φ α ν ό κ ρ ι τ ο[ν]|
τ ὸ ν| Π α ρ ι α ν ὸ ν| π ρ ό ξ ε ν ο ν| κ α ὶ| ε ὐ ε ρ γ[έ]-
τ η ν| α ὐ τ ὸ ν| κ α ὶ| τ ὸ ς| ἐ κ γ ό ν ο ς| ἐ ν| σ τ ή λ[ε]-
[ι]λ ι θ ί ν ε ι| κ α ὶ| σ τ ῆ σ α ι| ἐ ν| Ἀ κ ρ ο π ό λ ε[ι]|
12 [τ]ὸ γ| γ ρ α μ μ α τ έ α| τ ῆ ς| β ο λ ῆ ς| ἐ π ε ι δ ὴ ν|[ἀ]- (sic)
[π]ή γ γ ε λ ε| τ ο ῖ ς| σ τ ρ α τ η γ ο ῖ ς| π ε ρ ὶ| τ ῶ[ν]|
[ν] ε ῶ ν| τ ὸ| π α ρ ά π λ ο| κ α ὶ| ε ἰ| ο ἱ| σ τ ρ[α τ η γ ο]-
[ὶ] ἐ π ί θ ο ν τ ο| ἑ ά λ ω σ α ν| ἂ ν| α[ἱ]| τ ρ ι ή[ρ ε ι] ς| (sic)
16 α ἱ| π ο λ έ μ ι α ι| ἀ ν τ ὶ| τ ο ύ τ ω ν| ἶ ν α ι| κ α ὶ| τ-
ὴ ν| π ρ ο ξ ε ν ί α ν| κ α ὶ| τ ὴ ν| ε ὐ ε ρ γ ε σ ί α ν| κ-
α ὶ| κ α λ έ σ α ι| α ὐ τ ὸ ν| ἐ π ὶ| ξ έ ν ι α| ε ὶ ς|[τ ὸ| π]-
ρ υ τ α ν ε ῖ ο ν| ε ὶ ς| α ὔ ρ ι ο ν| μ ε ρ ί σ α ι| δ ὲ| τ-
20 ὸ| ἀ ρ γ ύ ρ ι ο ν| τ ὸ| ε ἰ ρ η μ έ ν ο ν| τ ὸ ς| ἀ π ο δ έ-
κ τ α ς| ἐ κ| τ ῶ ν| κ α τ α β α λ λ ο μ έ ν ω ν| χ ρ η μ ά-
τ ω ν| ἐ π ε ι δ ὰ ν| τ ὰ| ἐ κ| τ ῶ ν| ν ό μ ω ν| μ ε ρ[ί σ ω]-
[σ ι ν] (1) . . . .

---

(1) Ligne 3/4, le graveur a oublié la syllabe αν, car il faut lire εὐεργεσίαν ἀναγράψαι. — L. 12, ἐπειδὴν pour ἐπειδάν (voir l. 22). — L. 15, ἐπίθοντο pour ἐπείθοντο. — L. 22, le marbre porte μειίσαι.

.... *à cause de sa bienfaisance envers les habitants de* .... *et* (on propose) *le plébiscite* (que voici) : *Le bienfait sera inscrit sur une dalle de marbre* (et placé) *sur l'Acropole ; lui-même* [Phanocritos] *sera invité à dîner demain au Prytanée. — Céphalos a dit : que tout le reste soit tel que le sénat l'a proposé, mais le greffier du sénat inscrira* (le nom de) *Phanocritos, consul de Parium et bienfaiteur, et* (ceux de) *ses enfants sur une dalle de marbre et la placera sur l'Acropole, parce qu'il a prévenu les généraux du passage des vaisseaux, et si les généraux avaient suivi son conseil, les trirèmes ennemies auraient été capturées. Il aura pour récompense les titres d'hôte et de bienfaiteur, et il sera invité à dîner demain au Prytanée. Quant à l'argent* (ci-dessus) *mentionné, les receveurs généraux le prendront sur les sommes des revenus, et le distribueront après avoir payé les parts prévues par les lois,* ....

La première partie de l'inscription contenait le προβούλευμα du sénat, sur les récompenses à accorder à *Phanocritos de Parium* (en Mysie, sur la Propontide).

7. *Céphalos* est un célèbre démagogue athénien. Ses livres de rhétorique sont mentionnés dans Suidas : Κέφαλος Ἀθηναῖος ῥήτωρ καὶ δημαγωγός, ὃς πρῶτος προοίμια καὶ ἐπιλόγους συντέθεικε· γέγονε δὲ πρὸ τῆς ἀναρχίας οε'. *Westermann*, Histoire de l'éloquence I 69.

8. Τῇ βουλῇ, c'est-à-dire δοκεῖ.

20. Les 10 *apodectes* étaient les receveurs généraux des revenus publics (τὰ καταβαλλόμενα χρήματα, *v.* 21) et des emprunts remboursés à l'État ; ils établissaient l'assiette de ces revenus, touchaient l'argent en présence du sénat, et transmettaient les sommes perçues aux trésoriers particuliers.

Notre inscription n'est pas beaucoup postérieure à l'archontat d'Euclide. Elle est gravée par rangées (στοιχηδόν), et les voyelles simples ε et ο remplacent encore assez souvent, surtout dans les terminaisons, les diphthongues ει et ου.

Envoyée d'Athènes par Fauvel (Cat. Choiseul n. 185).

Bœckh, Corpus n. 84 et Addenda I p. 897. — *Clarac*, Cat. 576; Musée n. 491 et Inscript. pl. 31. — *Franz*, Elementa p. 163. — *Schæfer*, Philologus XVII 160-163.— Voir *Grote*, History of Greece, t. X, p. 176, note 1.

Hauteur 0,32. — Longueur 0,32.

101. DÉCRET DES ILIENS EN L'HONNEUR DES ÉTATS GRECS QUI AVAIENT JUGÉ LES DIFFÉRENDS ENTRE ILIUM ET LES VILLES VOISINES.

. . . . |
[. . . . . . δικασταὶ δὲ τ]ὴν αὐτῶ[ν περὶ] | [. . .
. . . . . . διαφορὰ]ν κατὰ τοὺς νόμους | [καθεστῶ-
4 τας . . . .]τος διέλυσαν εὐγνω | [μόνως·
τύχῃ τῇ ἀγαθῇ δ]εδόχθαι τῇ βουλῇ κ[α] | [ὶ τῷ
δήμῳ ἐπαινέσαι μὲν] ἐπὶ τούτοις τὰς πόλεις | [καὶ
τοὺς ἀποσταλέντας δικασ]τάς· καὶ εἶναι αὐτοὺς |
[προξένους καὶ εὐεργέτας τοῦ] δήμου τοῦ Ἰλιέων·
8 στεφ | [ανῶσαι δὲ καὶ Παναθηναίοις τοῖ]ς νέοις ἐν
τῷ γυμνικῷ | [ἀγῶνι· τὸν δὲ ἀγωνοθέτην] ἀναγο-
ρεῦσαι, ὅτι ὁ δῆμο | [ς ὁ Ἰλιέων στεφανοῖ τὸν
δῆμον] τὸν Ῥοδίων καὶ τὸν Ἰών | [ων . . . .
12 καὶ τ]ὸν Δηλίων καὶ τὸν Παρί[ων] | [ἀρετῆς ἕνεκα
καὶ εὐνοίας τ]ῆς πρὸς αὐτὸν καὶ τοὺς ἀσ | [τυγεί-
τονας κοινουμένους τῶν] ἱερῶν καὶ τῆς πατρίδο[ς]. |
[. . . . . πρε]πόντως τὰς μὲν ἐκ ῥη[τό]- |
[ρων βήματος στεφανώσεις, τὰ]ς δὲ ἀνανγελίας
16 ποιη[σ] | [άσθων ὁ . . . . . καὶ ὁ ἀγω]νοθέτης
Σεύθης· καλέσα | [ι δὲ καὶ εἰς πρυτανεῖον τὸν
σύνδικ]ον καὶ τοὺς ἀγαγόντας | [εἰς τὸ δικαστή-
ριον· ὅπως δὲ τὰ ἐψ]ηφισμένα φανερὰ ᾖ π[ᾶ-] |

[σι τοῖς βουλομένοις εὖ πράττ]ειν τὴν πόλιν, ανα-
20 γράψ | [αι τόδε τὸ ψήφισμα εἰς στήλην] τοῦ λευ-
κοῦ λίθου καὶ θ | [εῖναι αὐτὴν .... εἰ]ς
ἱερὸν τῆς παρ' ἡμῖν | [θεᾶς ..... μετὰ τῶν
ἄλλων στηλ]ῶν · ἑλέσθαι δὲ καὶ μά[λι] | [στα
.... οἱ δὲ ἑλόμεν]οι δώσουσιν ἑκάστῳ
24 καὶ | [........... τὰ πρ]υτανεῖα, (1) εἰσκο-
μιζόμενα | [εἰς τὸ ταμιεῖον .... Α]λεξαν-
δρείας δρα | [χμάς ....]ν Ἀλεξαν-
δρείας | [δραχμάς .... διδόσθαι δὲ] τοῖς πρυτά-
28 νεσιν εἰς τὴν | [θυσίαν .... ἀπὸ τῶν πρυ]τανείων
τῶν περιόντων | [Ἀλεξανδρείας δραχμὰς ἑκατὸν]
πεντήκοντα · τὴν δὲ δό | [σιν γενέσθαι μηνὸς
.... τετ]ράδι ἀπιόντος ἀπὸ μισθω | [μάτων
ἃ δίδοσθαι χρὴ εἰς νουμηνίαν] τὴν ἐνισταμένην,
32 μεθ' ὧν | [............] τῶν πρυτανείων · τὴν
δὲ επ | [......... ἀπολογ]ισμοῦ οἱ πρυτάνεις
καὶ οἱ | [..... εἰς τὴν τῆς πόλεως εὐδαι]μονίαν
καὶ σωτηρίαν. |

Les juges ont terminé avec justice et d'après les lois établies leur différend au sujet des [frontières?]

A la fortune propice. Il a été décrété par le sénat et le peuple de louer à cette occasion les villes et les juges délégués, et de leur conférer les titres d'hôtes et de bienfaiteurs du peuple des Iliens. Ils seront couronnés aux nouvelles Panathénées pendant les jeux gymnastiques, et l'agonothète annoncera que le peuple des Iliens couronne les peuples des Rhodiens et des Ioniens .... et des Déliens et des Pariens, à cause de leur probité et de leur

(1) Le marbre porte πρυτανεα.

bienveillance envers lui et envers les villes voisines ayant les mêmes fêtes religieuses et la même patrie. Le .... et l'agonothète Seuthès procéderont aux couronnements et proclameront les éloges comme il convient, du haut de l'estrade des orateurs. L'avocat de la ville et les accusateurs seront invités au Prytanée. Afin que le présent décret soit connu de tous ceux qui désirent le bien-être de la ville, il sera gravé sur une dalle de marbre blanc et placé dans le temple de notre déesse..., à côté des autres stèles. On va élire des......, et les élus donneront à chaque...... (tant de) *drachmes alexandrines, sur les sommes des cautionnements judiciaires déposées dans le trésor .... On donnera aussi aux prytanes, pour le sacrifice,* 150 *drachmes alexandrines, sur le restant des cautionnements. Le cadeau sera remis quatre jours avant la fin du mois de ....., sur les fermages échus le* 1er *du mois prochain .... Les prytanes et les...... contrôleront* (ces dépenses) *à l'avantage et dans l'intérêt de la ville.*

Comparez nos inscriptions n. 35. 38. 39. 73.

Trouvée dans le cimetière du village d'*Haliléli* (près Ilium novum). Collection Choiseul (Cat. 188).

Clarac, Cat. 582; Musée n. 478 et Inscript. pl. 32. — *Bœckh*, Corpus 3598.

Hauteur 0,60. — Largeur 0,24.

102. DÉCRET DES HABITANTS DE LA VILLE DE TÉNOS EN L'HONNEUR DE CHARINOS.

.... |
η τούτων. Τύχῃ τε͂ι ἀγαθε͂ι δεδ[όχθαι τῷ δή]μῳ
[ἐπαι]|νέσαι Χαρῖνον Χαρίνου Νωλοήτην (?)
[καὶ στεφανῶσαι τῷ ἐ]|κ τοῦ νόμου στεφάνῳ,

4 *ἀρετῆς ἕνεκεν [καὶ φι]λοτι[μίας] | τῆς εἰς τὴμ*
πόλιν, καὶ ἀναγορεῦσαι αὐτῷ [τὸν στέφα]|νον
τὸν ἄρχοντα τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν ἐν τῷ [θε-]|
άτρῳ Ποσιδείων καὶ Διονυσίων, τῷ ἀγῶνι τῶν
τραγῳδ|[ῶ]ν, εἶναι δὲ αὐτὸν καὶ ἐκγόνους
8 *προξένους καὶ εὐ[εργέ]|[τα]ς τῆς πόλεως τῆς*
Τηνίων, δεδό[σθαι] δὲ αὐτ[οῖς παρὰ] | [τοῦ δ-]
ήμου καὶ πολιτείαν καὶ γῆς καὶ οὐσίας ἔνκτη[σιν],|
[καὶ πρὸς] φυλὴν καὶ φρατρίαν προσγραφ[ῆναι
ὁπ]οίαν | [ἂμ βούλωντ]αι, καὶ ἐμ πολέμῳ εἰρήνην
12 *κ[αὶ ἀσφάλειαν] | [καὶ ἀσυλίαν, καὶ προε]δρίαν*
ἐν τοῖς ἀγῶσιν, οἷς ἡ πόλις [συ]ντε[λεῖ], | [καὶ
πρόσοδον] πρὸς τὴμ βουλὴν καὶ τὸν δῆμον [ἐάν]|
[του δέωνται, πρώ]τοις μετὰ τὰ ἱερά. τὴν δὲ
βουλή[ν καὶ τοὺς] | [στρατηγοὺς τοὺς ἐν τ]έλει
16 *ὄντας ἐπιμελεῖσ[θαι ὅπως μὴ τὰ] | [δεδογμένα τῇ*
βουλῇ καὶ τῷ] δήμῳ ὑπε[ρεκβαίνωσιν οἱ ἐπιγιγ-] |
[νόμενοι· ἀναγράψαι δὲ καὶ τὸ ψή]φισμα [τόδε
εἰς στήλην λιθί]|[νην καὶ στῆσαι εἰς τὸ ἱερὸν τοῦ
Ποσειδῶνος καὶ τῆς] | [Ἀμφιτρίτης].

A la Fortune propice! Le peuple a décrété de louer Charinos, (fils) *de Charinos,* (originaire) *de . . . . , et de lui conférer la couronne prescrite par la loi, à cause de son honnêteté et de sa munificence envers la ville. Ce couronnement lui sera annoncé par l'archonte éponyme, dans le théâtre, aux fêtes de Poseidon et de Dionysos, pendant le concours des poëtes tragiques. Lui et ses descendants seront* (nommés) *proxènes* [hôtes] *et bienfaiteurs de la ville des Téniens, et le peuple leur accorde les droits de citoyen et la faculté d'acquérir des*

biens meubles et immeubles. Ils seront inscrits dans telle tribu et phratrie qu'ils voudront; en cas de guerre (on leur garantit) *paix, sûreté* (de leur fortune) *et inviolabilité* (de leur personne). *Ils auront les premiers siéges aux jeux célébrés par la ville, et, s'ils en ont besoin, la première audience, après le sacrifice, devant le sénat et le peuple.*

Le sénat et les généraux commandants prendront soin que personne n'enfreigne le décret du sénat et du peuple. Le présent plébiscite sera inscrit sur une stèle de marbre et placé dans le temple de Poseidon et d'Amphitrite.

L'île de *Ténos* est une des Cyclades, non loin d'Andros. Voir mes n. 82-86. — Ὁ ἄρχων τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν est l'archonte éponyme, que nos actes publics des villes cariennes appellent simplement στεφανηφόρος; on sait que tous les magistrats en fonction portaient une couronne de myrtes. — Les lacunes de l'inscription sont suppléées à l'aide des n. 2331-33 du *Corpus*, qui contiennent ces mêmes formules de naturalisation.

Trouvée par Fauvel dans l'île de Ténos, et rapportée d'abord à Athènes, puis en France. Collection Choiseul (Cat. 186).

Osann, p. 350, 11. — *Clarac*, Cat. 566; Musée n. 458 et Inscript. pl. 27. — *Bœckh*, Corpus 2330.

Hauteur 0,35. — Longueur 0,43.

103. DÉCRET DES MYLASIENS EN L'HONNEUR D'IATROCLÈS, FILS DE DÉMÉTRIOS.

A.

[Ἰα]τ[ρ]ο|κλείους | τοῦ Δημη|τρίου.

En dessous une couronne de laurier.

B.

Ἐπὶ στεφανηφόρου Οὐλιάδου τοῦ Σιβίλω, κατὰ δὲ υἱοθεσίαν Εὐθυδή[μου τοῦ . . . . . . , μηνὸς] |

Ξανδικοῦ ὀγδόῃ ἐπὶ δέκα, ταῖς ἀρχαιρεσίαις,
ἔδοξεν τῇ Ὀτωρκονδέ[ων φυλῇ, γνώμην ἀποφηνα]-|
μένων τῶν ταμιῶν τῆς φυλῆς Εἰρηναίου τοῦ
Ζήνωνος Ταρκονδα[ρέως καὶ . . . . .]ω το[ῦ. . .
4 . . . . .], | κατὰ δὲ υἱοθεσίαν Λέοντος τοῦ Ποσει-
δωνίου Μαυννίτου· Ἐπειδὴ Ἰατρ[οκλῆς Δημ]-
ητρίου [Ταρκον]|δαρεὺς ἀπὸ τῆς πρώτης ἡλικίας
τῶν καλλίστων ζηλωτὴς γενόμ[ενος καὶ κ]ατ' ἰδίαν
ἑ[κάστῳ] | τῶν πολιτῶν καὶ κατὰ κοινὸν τῷ
σύμπαντι δήμῳ χρήσιμον ἑαυτὸν παρέσχηται,
ὑποδε[ξάμενος] | μὲν τοὺς οἰκείους καὶ κηδεμο-
νικῶς αὐτῶν προϊστάμενος, ἐρανίζων δὲ πολλοὺς
8 καὶ τὸ [κοινὸν] | τῶν πολιτῶν, καὶ χαρίεις ἀπὸ
τῶν συναλλαγμάτων, ἀναδιδούς τε τὰ γεινόμενα
κατόχ[ιμα] | καὶ ἀποδιδοὺς πίστεις καὶ μείζονας
πολλοῖς, λυσιτελεστέραν ἡγούμενος τὴν δικαιοσύ-
[νην] | τῆς ἀδικίας, ἔτι δὲ φιλανθρωπῶν ἠὰν (sic)
οὔσιον προσδεομένων ξένων· τιμὰς δὲ καὶ πόλει
π[ράτ]|των ἐν οἷς ἔσχον χρείαν τοῦ δήμου
διατετέλεκεν, καθότι διὰ τῶν ἐνγράπτων αὐτῷ
12 μαρτύρων, | πρὸς δὲ τούτοις ἐν τῷ σύμπαντι δήμῳ
πολλὰς ἐπιδόσεις πεποίηται κατὰ τὰς ἐπειγούσα[ς
τὴν] | πόλιν χρείας, ὁτὲ μὲν ἐλαίου, ὁτὲ δὲ εἰς
ὑπόληψιν τῆς σιτικῆς οἰκονομίας, τοῖς κατοικοῦσι
τ[ὴν πό]|λιν εὐδαιμονίαν κατὰ τὴν ἀγορὰν π[αρ]α-
[σκευάζ]ων· πρεσβευτής τε αἱρεθεὶς καὶ αὐτὸ[ς
πρὸς] | Μάρκον Ἰούνιον Δικόμου υἱὸν Σιλανὸν
στρατηγόν, πάτρωνα τῆς πόλεως, [διαβαίν]οντα
16 ε[ἰς τὴν] | Ἀσίαν, ἐξῆλθεν καὶ ἔπεισεν ἐλθεῖν εἰς

τὴν πόλιν ἡμῶν τὸν ἄνδρα καὶ ἐποίησεν εὐεργέ[σ-]τερον διατεθῆναι πρὸς τὸν σύμπαντα δῆμον, αὐτόπτην γενόμενον τῆς σπουδῆς τῶν [πολι]|τῶν τῆς εἰς αὐτόν τε καὶ τὸν Ῥωμαίων δῆμον, τό τε ἐφόδιον ἀπέδωκεν ὃ ἔλαβεν εἰς τὴν π[ρέσ]|βειαν. χειροτονηθεὶς δὲ καὶ βουλῆς γραμματεὺς ἀνεστράφη ἐπιεικῶς καὶ δικαίως οὐ μό[νον]|πρὸς τοὺς πολίτας, ἀλλὰ καὶ ξένους, τῆς ἀρίστης ἀεί ποτε γνώμης προιστάμενος, τό τε δι[δόμε]|νον διάφορον ὑπὸ τοῦ δήμου εἰς τὴν ἀναγραφὴν τῶν δημοσίων γραμμάτων οὐκ ἔλαβεν, ἀ[λλὰ] | καὶ τοῦτο ἀνέδωκεν τῷ δήμῳ, τὸν ἔπαινον μᾶλλον διὰ παντὸς ἢ χρῆμα κτᾶσθαι βουλόμεν[ος]· | χορηγός τε αἱρεθεὶς καὶ αὐτὸς εἰς τοὺς ἀγῶνας τοὺς ἀπολελειμμένους ὑπὸ Διοκλείου[ς] | **(La suite se trouvait sur une autre dalle de marbre.)**

A.

(Couronne d'honneur) *d'Iatroclès*, (fils) *de Démétrios.*

B.

Sous l'archonte couronné Ouliadès, (fils) *de Sibilos et par adoption d'Euthydémos* (fils) *de ....., le* 18 *du mois de Xandique, à l'occasion des élections municipales, il a plu à la tribu des Otorcondes, sur la proposition des trésoriers de la tribu, Irénaeus,* (fils) *de Zénon, des Tarcondares, et .... os,* (fils) *de ..... et par adoption de Léon* (fils) *de Posidonios, de Maynna :*

(4) *Attendu qu'Iatroclès,* (fils) *de Démétrios, des Tarcondares, a depuis sa jeunesse imité les meilleurs*

(patriotes), *qu'il s'est rendu utile à chaque citoyen en particulier et au peuple en général, accueillant bien ses amis et les protégeant avec soin, prodiguant des secours à beaucoup* (d'entre eux) *et à tous les citoyens, étant d'ailleurs d'un commerce agréable :* (attendu) *qu'il a restitué les biens occupés et qu'il a présenté des garants plus sûrs que bien d'autres, jugeant l'équité plus avantageuse que l'injustice; traitant en outre avec humanité les étrangers pauvres dès qu'il se trouvait à même* (de les obliger);

(Attendu) *qu'il a constamment rendu des services à la ville dans toutes les affaires où l'on a eu besoin du peuple, comme* (par exemple) *lorsqu'il accusa les témoins; que du reste il a fait beaucoup de dons à tout le peuple quand les circonstances les rendaient nécessaires, tantôt* (fournissant) *l'huile, tantôt se chargeant de l'approvisionnement, et qu'il a ainsi procuré aux habitants de la ville un marché abondant ;*

(Attendu) *qu'Iatroclès fut élu ambassadeur auprès du proconsul Marcus Junius Silanus, fils de Decimus, patron de la ville, à son passage en Asie, et qu'il alla chez lui et le décida à visiter notre ville et rendit ce personnage encore plus bienveillant envers le peuple, quand il eut vu de ses propres yeux le zèle des citoyens envers lui et envers le peuple romain ; — aussi Iatroclès a-t-il rendu les frais de voyage qu'il avait touchés pour son ambassade ;*

(Attendu) *qu'élu greffier du sénat, il se montra convenable et juste, non seulement à l'égard des citoyens, mais encore à l'égard des étrangers, défendant toujours la meilleure opinion ; et qu'il n'accepta pas l'argent affecté par le peuple à l'inscription des actes publics, mais l'abandonna également au peuple, voulant gagner en toute chose des éloges plutôt que des avantages matériels ;*

(Attendu) *qu'élu chorège pour les jeux abandonnés par Dioclès* ....

Plusieurs phrases de ce document sont un peu obscures, parce que nous ignorons les événements auxquels on fait allusion. Ainsi, nous ne savons rien d'un voyage en Asie qu'aurait entrepris *M. Junius Silanus*, fils de *Decimus*, lieutenant de César dans les Gaules; mais s'il est permis de hasarder une conjecture à ce sujet, les Mylasiens se sont trompés sur le nom du voyageur, qui s'appelait plutôt *Decimus Silanus*, fils de *Marcus*. Ce magistrat, bien connu par son vote dans la conspiration de Catilina, fut nommé consul de l'année 692 avec Licinius Murena. Ensuite il administra l'Asie avec le titre de proconsul (*Pline*, Hist. nat. II 35. *Drumann*, Histoire de Rome III 135) Le lieutenant de César dont j'ai parlé plus haut est son fils. La forme des caractères de notre inscription, qui date du dernier siècle de la république romaine, nous défend de penser à d'autres personnages du même nom devenus célèbres sous l'empire.—L'adjectif οὔσιος (l. 10) ne se trouve pas dans les dictionnaires. Sauf erreur, il doit signifier *matériellement possible*.

Trouvée à Mylasa et rapportée par Ph. Lebas.

Lebas, Voyage archéologique, partie V, n. 409.

Hauteur 0,42. — Largeur 1,00.

104. APELLES, FILS D'HERMIAS, ILIEN.

[Ὁ δῆμος ὁ Ἀλ]εξανδρέων |
Ἀπελλῆν | Ἑρμίου | Ἰλιέα (dans une couronne de laurier)

.... αν | .... (dans une couronne de laurier).

Le peuple d'Alexandrie (en Troade honore d'une couronne) *Apelles*, (fils) *d'Hermias, Ilien* (et).......
....

Rapportée d'Alexandria-Troas (en Mysie), par Choiseul-Gouffier.

Cat. Choiseul 217. — *Osann*, p. 373, 41. — *Bœckh*, Corpus 3578. — *Clarac*, Cat. 630 ; Musée 418 et Inscript. pl. 44.

Hauteur 0,60. — Largeur 0,40.

105. ARISTOXÈNE, FILS DE DÉMOPHON.

Ὁ δῆμος, | οἱ νέοι, | Ἀριστόξενον Δημοφῶντος.

Le peuple (et) *les jeunes gens* (ont élevé ce monument) *à Aristoxène*, (fils) *de Démophon.*

Les mots ὁ δῆμος et οἱ νέοι sont inscrits dans deux couronnes d'olivier. Probablement Aristoxène avait bien mérité de quelque gymnase athénien.

Marbre gris trouvé à Athènes par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 216. — *Osann*, p. 473, 42. — *Bœckh*, Corpus 259. — *Clarac*, Cat. 614 ; Musée n. 431 et Inscript. pl. 40.

Hauteur 0,83. — Largeur, 0,48.

106. EPAPHRODITE, FILS D'ASTECTOS.

Ἡ βουλὴ | καὶ ὁ δῆμος | στεφανοῖ | χρυσῷ στεφά- | νῳ Ἐπαφρό | δειτον Ἀστέ | κτου ἥρωα.

Le sénat et le peuple couronnent d'une couronne d'or le héros Épaphrodite, (fils) *d'Astectos.*

Inscription gravée au milieu d'une couronne d'olivier. Le mot ἥρως ne signifiait plus, à l'époque romaine, que « *bienheureux* » ou « *défunt* ». (Voir p. 23.)

Rapportée de l'Archipel (de Paros peut-être) par le marquis de Nointel. Collection Baudelot.

Spon (qui la vit encore à Constantinople), Miscell. p. 335. — *Caylus* t. VI 204, pl. 64, 3. — *Lenoir*, Musée français I, 55, pl. 3. — *Bœckh*, Corpus 2427. — *Clarac*, Cat. 478 ; Musée n. 224, pl. 129 et Inscript. pl. 18. — *K. Keil*, Philologus 16, 19.

Hauteur 0,47. — Largeur 0,60.

107. TIBERIUS CLAUDIUS MÉDON.

Ὁ δᾶμος | ἐτίμασε Τιβέριον Κλαύδιον Ἀγλωφά- | νους [1] υἱὸν Κυρήνᾳ [2] Μέδοντα.

Le peuple a honoré Tiberius Claudius Médon, fils d'Aglaophane, (de la tribu) *Quirina.*

Ce personnage est le frère de *Chaeropoleia,* mentionnée dans mon n. 55. — Le dialecte de l'inscription est dorien, son époque à peu près celle de l'empereur Néron.

Base d'une statue; trouvée dans l'île de Théra (mont Saint-Étienne) par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 209. — *Osann,* p. 364, 25. — *Bœckh,* Corpus 2460. — *Clarac,* Cat. 570; Musée n. 449 et Inscript. pl. 29.

Hauteur 0,16. — Largeur 0,97.

108. LYSICLÈS, FILS DE CALLISTHÈNE.

Ὁ δῆμος Λυσικλῆν Καλλισθένου, | ἄνδρα ἀγαθὸν ὄντα περὶ τὸν δῆμον | καὶ εὐεργέτην καὶ σωτῆρα τοῦ δήμου.

Le peuple (a fait élever ce monument à) *Lysiclès, fils de Callisthène, excellent homme envers le peuple, bienfaiteur et sauveur du peuple.*

Table de marbre gris provenant probablement de l'Asie Mineure.

Cat. Choiseul n. 190. — *Bœckh,* Corpus 130 (« ad Attica de coniectura rettuli »). — *Clarac,* Cat. 662; Musée n. 482 et Inscript. pl. 50.

Hauteur 0,18. — Largeur 0,75.

109. BASE D'UNE STATUE DE MAMILLIUS.

Καστ . . . . | Μαμίλλι[ον] . . . . . | υἱὸν Εὐτ . . . . |

(1) Le marbre porte Ἀγαωφάνους. — (2) Pour Κυρείνᾳ.

Tambour de colonne rapporté en 1862 de *Ruad* (Arados) par M. Renan (Catalogue n. 57).

Hauteur 0,69. — Diamètre 0,61.

110. LA NOURRICE MÉLITEIA.

Ἀπελλῆς καὶ Μητρόθεμις οἱ Κλεανακτίδ[ου] | τὴν τήθην Μελίτειαν Λυσανίου, | ἐκτροφῆς ἕνεκεν καὶ φιλοστοργίας τῆς ἑαυτῶ[ν].

Apelles et Métrothémis, enfants de Cléanactide, (ont élevé ce monument à) *leur nourrice Méliteia,* (fille) *de Lysanias, à cause de la nourriture* (qu'elle leur a donnée) *et de sa tendresse pour eux.*

Marbre gris provenant de l'Asie Mineure et formant autrefois la face droite du calendrier n. 33.

Cat. Choiseul, supplément p. 7. — *Bouillon III*, Cippes et Inscript. sépulcrales pl. 1, 22. — *Welcker*, Sylloge p. 20, n. 15. — *Clarac*, Cat. 647 ; Musée n. 426 et Inscriptions pl. 47. — *Franz*, Corpus 6850 *b*.

Hauteur 0,26. — Largeur 0,67.

111. NIKITÈS, FILS DE DORIMACHOS, A THÉRA.

Ὁ δ[ᾶμ]ος | Νικίτη[ν] Δωριμάχου (1) | εὐταξ[ίας] ἕνεκα καὶ | καλοκ[ἀγα]θίας θεοῖς.

Le peuple (honore d'une statue) *Nikitès*, (fils) *de Dorimachos, à cause de sa bonne discipline et de sa probité envers les dieux.*

Marbre gris trouvé par Fauvel à Théra.

Cat. Choiseul n. 227. — *Osann*, p. 381, 5. — *Bœckh,* Corpus n. 2458. — *Clarac,* Cat. 567; Musée n. 487 et Inscript. pl. 27.

Hauteur 0,16. — Longueur 0,48.

---

(1) Pour Νικήτην Δοριμάχου.

112. LISTE DES GUERRIERS ATHÉNIENS DE LA TRIBU ERECHTHÉIDE TUÉS EN 457 AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE (Olymp. 80, 3) EN CHYPRE, EN ÉGYPTE, EN PHÉNICIE, A HALIES, A ÉGINE ET A MÉGARE. (Marbre de Nointel.)

(Voir le texte grec, pl. III.)

En 457 (olymp. 80, 3), sous l'archontat de Bion (1), la ville d'Athènes envoya le général Cimon avec 200 trirèmes contre *les Cypriotes*. Pendant le blocus de cette île, *l'Égypte*, alors satrapie persane, se révolta contre le gouvernement du Grand-Roi Artaxerxès Μακρόχειρ. Un fils de Psammétik, Inaros, envahit le pays à la tête d'une armée libyenne, prit le titre de roi et conclut un traité d'alliance avec Athènes. Aussitôt la flotte grecque abandonna l'île de Chypre, remonta le Nil et, après une rencontre heureuse, prit les deux tiers de la ville de Memphis. Mais le général persan, Achéménes, oncle du roi, se retira dans la forteresse (λευκὸν τεῖχος) où il tint plusieurs années, jusqu'à l'arrivée de ses renforts. Alors les Athéniens, forcés de brûler leurs vaisseaux, durent quitter l'Égypte.—Une autre partie de la flotte athénienne s'était rendue à *Halies* (Ἁλιῆς) en Argolide, où elle essuya une perte contre les armées alliées des Corinthiens et des Épidauriens. Une troisième expédition, entreprise contre les *Éginètes* qui avaient quitté l'union, fut plus heureuse, car, après avoir gagné une bataille navale, le général (στρατηγῶν) Léocratès mit le siége à la ville et l'aurait prise, si elle n'avait pas été secourue à temps par les Péloponnésiens. L'armée corinthienne, qui tenta une invasion subite dans la *Mégaride*, fut repoussée par le στρατηγῶν Myronidès, chef d'une petite troupe improvisée à la hâte par les jeunes gens et les vieillards. (*Thucydide*, I, 104-106; *Diodore*, XI, 70, 71, 74-79. — *Plutarque*, Cimon, ch. 18.)

---

(1) Dans nos sources, la chronologie de ces événements est on ne peut plus confuse. *Krüger*, Historisch-philol. Studien, attribue notre inscription à l'olymp. 80, 1. — On sait que le général Cimon mourut pendant le siége de la ville de *Cittium*.

60 Αμφικ[illegible]ς
Χσένυλλος

στρατεγὸς: ἐν Αἰγύπτοι,
Ηιπποδάμας
64 Εὐθύμαχος: Τελένιχος
Εὔμελος: μάντις
Ἀνδροσθένες.
τοχσόται⁝ Φρῦνος
68 Ταῦρος
Θεόδορος
Ἀλεχσίμαχος.

Je peux me dispenser de la traduction d'un monument qui ne se compose que de noms propres. On y lit ceux de deux généraux, du stratège de l'année, *Hippodamas*, qui mourut en Égypte (*l.* 62), et d'un stratège extraordinaire (στρατηγῶν) *Phanyllos* (*l.* 5); puis celui d'un phylarque (chef de cavalerie) *Chronios* (*l.* 6), de quatre archers (τοξόται, *l.* 67-70) et d'un devin, *Eumélos* (*l.* 65).

Les neuf dernières lignes, à partir de *l.* 62, sont une addition un peu postérieure à l'achèvement de l'inscription. Elles en diffèrent même par leur caractère paléographique, car σῖγμα y prend une fois (dans le mot Φρῦνος) ce nouveau jambage ≶ qui, à partir de l'olympiade 86, est devenu d'un usage exclusif. Il paraîtrait que les personnes dont les noms furent ajoutés après coup moururent plus tard à la suite de leurs blessures, ou que leur mort n'était pas encore connue à l'époque où l'on rédigea le catalogue.

Cette table n'est que la première de dix, car elle cite seulement les guerriers de la tribu Érechthéide. Le second marbre de Nointel (*mon* n. 113) faisait partie d'un autre monument, et la dalle que Spon (Miscellanea, p. 317) avait par erreur prise pour une troisième table, est notre inscription même. Il est certain qu'à Athènes elle était placée en dehors de la ville, dans la nécropole du *Céramique*. Mais Pausanias (I, 29, 13) n'en parle pas.

Quant à la question paléographique, une inscription datant de la 80me olympiade, n'a naturellement pas de voyelles longues (η ou ω); ces dernières ne furent introduites que sous l'archontat d'Euclide (ol. 94, 2). On y lit donc : Ἐρεχθεῖδος pour Ἐρεχθηΐδος, ἐν τõι πολέμοι pour ἐν τῷ πολέμῳ, Φοινίκει pour Φοινίκῃ, στρατεγõν pour στρατηγῶν, etc.; de même O remplace encore la diphthongue ΟΥ (τõ αὐτõ ἐνιαυτõ pour τοῦ αὐτοῦ ἐνιαυτοῦ), et l'esprit rude, pour lequel les Athéniens avaient une certaine prédilection, conserve encore son signe particulier H (Hοίδε = οἵδε, Hαγνόδεμος = Ἁγνόδημος, Hιερόνυμος = Ἱερώνυμος, Hερακλείδες = Ἡρακλείδης, Hυπέρβιος = Ὑπέρβιος). Les consonnes γ, ζ, λ, π, ρ, σ, φ ont les formes Λ Ι Ν Γ Ρ Σ Φ ; ξ est exprimé par les deux consonnes χσ, ψ par φσ (Ἀναχσίδορος = Ἀναξίδωρος; Ἀλεχσίας =

Ἀλεξίας, Χσενόφιλος = Ξενόφιλος, τοχσόται = τοξόται, Ἀφσέφες = Ἀψέφης). Un autre archaïsme est la forme Κλεόνϐροτος au lieu de Κλεόμϐροτος.

Les anciens éditeurs n'ont pas reconnu que l'inscription est gravée στοιχηδόν, c'est-à-dire que les lettres sont alignées par rangées, les unes exactement au-dessous des autres.

Marbre pentélique trouvé à Athènes, les 20 et 21 novembre 1674, dans l'église du Crucifié.

Voici la lettre que le célèbre orientaliste et numismate *Antoine Galland*, le traducteur des *Mille et une Nuits*, compagnon de voyage de M. de Nointel, écrivit à ce sujet au P. Montfaucon (Palæographia græca p. 133-134) :

« Anno Domini 1674, vigesima die Novembris, cum Domino Giraldo Lugdunensi (1) qui Athenis uxorem duxerat, Regioque jussu Gallici consulis (ut vocant) munere functus erat, in Ecclesiam τοῦ σταυρωμένου sive *Crucifixi* dictam concessimus. Est autem Ecclesia illa non muris cincta, sed undique fulta columnis atque adeo luce magna fruitur. Tum mulier quædam, cujus ductu lustrandis monumentis utebamur, alteram ex inscriptionibus quas Dominus de Nointel, Regius in aula Constantinopolitana orator, Lutetiam exportari curavit, inter pavimenti lapides et marmoreas tabulas ostendebat. At vergente in occasum sole rem in crastinum misimus, neque tunc erat legendi facultas, quia luto deformata superficies litterarum vestigia curiosis subducebat. Detersuram se pollicita mulier est, et insequenti die eodem profecti, lectisque iis quæ supererant, mutilam inscriptionem esse comperimus tituloque carere (2). Hinc enata explorandi cupidine, circumquaque dispicimus, et alteram inter pavimenti tabulas deprehendimus : eam videlicet, in qua eorum ex tribu Erechtheïde nomina recensentur, qui eodem anno variis in præliis ceciderunt. »

J'ai raconté, dans ma préface, l'histoire détaillée des inscriptions n. 112 et 113. Elles ont appartenu successivement à *M. de Nointel* (mort 1685), à *Melchisédech Thévenot*, bibliothécaire du roi (mort

(1) Son nom est *Giraud*. Voir *de Laborde*, Athènes I, 73.
(2) C'est le n. 113.

Ηαιγνόστρατος
64 . . μασος

. . . . . οι
68 [Θε]ό[δ]ορος
. . οφ[ό]ρος
Θεόδορος
. ορ . . . .
72 . . . . ο . ος
. . ο . . ορ . χες
. . . . ο . . .

76

. . . ο . φυν

[τ]ο[χσ]όται
. αρ . . ροι
Σόστρατος
. . . . . ριο[ς]
. . . . . ο[ς]
. . ο . ο . ο

Σπεύ]σον
Ἀντίας
Σιλανός
Αἰσιμίδες
Σοσίμαχος
Πρόμαχος
[Ἀρ]χ[έλ]αος
. . . . οχ . . ς
. . . . . . ς
. . . . . . ος
. . . . ς
. . . . ος
. . . . ος

1692), à *Charles-César Baudelot de Dairval* (mort 1722), à l'Académie des Inscriptions (jusqu'à sa d'solution, le 21 thermidor an I = 8 août 1793), au dépôt provisoire du Musée des monuments français, rue des Petits-Augustins (depuis 1795 jusqu'au 17 thermidor an XI, 1803), et enfin au Musée du Louvre.

Les cinq premières lignes furent publiées par *Bernard de Montfaucon*, Palæographia græca, p. 134-140 (1708, cabinet Baudelot); Antiquité expliquée, tome V, 6. — Les quatre premières seulement par les Bénédictins (Nouveau traité de diplomatique, I, p. 626-636). — *Scipion Maffei*, lettre à Alexis Mazochi (Paris, *Kal. Febr.* 1733; il copia l'inscription « in regiæ inscriptionum Academiæ Museo simul cum aliis eiusdem generis reliquiis »), imprimée dans son Galliæ antiquitates p. 84-88 et reproduite dans le Museum Veronense p. 405-410. — *A. Lenoir*, Musée des monuments français p. 60-72 (et pl. 9 les sept premières lignes). — *Clarac*, Cat. 222; Musée n. 434 et Inscript. pl. 10-13. — *Bœckh*, Corpus 165 (et I p. 906). — *Franz*, Elementa 112-115.

Hauteur 1,44. — Longueur 0,59.

113. LISTE DES GUERRIERS ATHÉNIENS MORTS A L'ENNEMI VERS LA 86e OLYMPIADE (Marbre de Nointel).

(Voir le texte grec, pl. IV.)

Cette inscription est certainement moins ancienne que le n. 112, les lettres en sont plus petites et plus serrées, et les consonnes ρ, σ, φ, y ont déjà les formes P, Ϟ, Φ, relativement modernes. Aussi la disposition du document est-elle bien différente de celle du premier marbre de Nointel, car l'indication de la tribu n'occupe plus tout l'espace des trois colonnes. Quant aux noms des tribus elles-mêmes, il n'en existe aujourd'hui que : 4 la *Léontide*, 5 l'*Acamantide*, 6 l'*Oenéide*, 7 la *Cécropide* et 8 l'*Hippothontide*; 9, 10 (Éantide et Antiochide) manquent à la fin; les noms des trois premières (Erechthéïde, Égéide et Pandionide) ne s'y lisent plus parce que les commencements des trois colonnes sont aujourd'hui mutilés.

Il n'y a presque rien à ajouter pour l'explication de l'inscription, l'orthographe étant la même que celle du n. 112. Lignes 3 et 42, on rencontre un τριή(ραρχος), capitaine de

trirème, qui commandait quatorze soldats armés et quatre archers (*Plutarque*, Thémistocle, ch. 14); *l.* 60, un φύλαρχος, chef de cavalerie; *l.* 66, un certain nombre d'archers (τοξόται).

L'histoire et la littérature des deux marbres de Nointel sont les mêmes. Celui-ci a été publié à part dans *Spon* (qui l'a vu à Athènes), Miscellanea, p. 315-317; *Boeckh*, Corpus 169 (et Addenda, I, p. 906).

Hauteur 1,44. — Longueur 0,59.

114. INSCRIPTION VOTIVE DU GÉNÉRAL ATHÉNIEN THÉOMNESTOS.

Θεόμνηστος Θεομνήστου Ξυπεταιών, | *στρατηγὸς χειροτονηθεὶς ὑπὸ τοῦ δήμου* | *ἐπὶ τὴν χώραν τὴν* Παραλίαν, *ἐπὶ* | Μενεκράτου *ἄρχοντος ἀνέθηκεν.*

Théomnestos, (fils) *de Théomnestos, de Xypète, général du district de la Côte, élu par le suffrage du peuple, a consacré* (ce monument) *sous l'archonte Ménécratès.*

Nous ignorons dans quelle année Ménécratès a été archonte; il est cependant postérieur à l'olympiade 123, 2 (voir *Rhangabé* n. 1238, v. 73), époque où les fastes athéniens commencent à nous faire défaut. A n'en juger que d'après le caractère des lettres, cette inscription remonterait à une époque bien plus ancienne.—La *Paralie* est la côte occidentale de l'Attique jusqu'au promontoire de Sunium.

Trouvée au cap Sunium par Fauvel et envoyée en France en 1788. (Pouqueville se trompe singulièrement lorsqu'il déclare l'avoir copiée à Athènes en 1815, Voyage dans la Grèce IV 102).

Dodwell I 545. —*Dubois*, Cat. Choiseul 191. —*Bœckh*, Corpus 178. *Clarac*, Cat. 603; Musée 498 et Inscript. pl. 39.

Hauteur 0,10. — Longueur 0,83.

115. DÉCIMUS LÆLIUS, AMIRAL DE POMPÉE.

[Ὁ *δῆμος*] | [Δ*έκμον* Λ]*αίλ*[*ιον*] | [Δ*έκμ*]*ου υἱὸν* | [*ἔπαρχ*]*ον στόλο*[*υ*] | [*εὐνοίας*] *ἕνεκεν.* |

Le peuple (des Aradiens honore d'une statue) *l'amiral Décimus Lœlius, fils de Décimus, à cause de sa bienveillance.*

Décimus Lælius, tribun du peuple en 700, fut, pendant la guerre civile, amiral de l'escadre asiatique de Pompée (*César*, bellum civile, 3, 5). Il mourut en Afrique, 711.

Fragment d'une base de statue en marbre noir rapporté d'*Aradus* (Ruad), par M. Renan, en 1862.

Les lettres mises entre parenthèses n'existent plus aujourd'hui. Elles avaient été lues par MM. *Henri Guys* (*Secchi*, Inscrizioni greche trovate in Arado p. 7) et *Barth* (qui a copié l'inscription au nord-ouest de l'île), Musée Rhénan 7,246. — *Franz*, Corpus, Addenda 4536 *c*. — *Lebas*, Voyage archéologique, partie V, n. 1841.

Hauteur 0,25. — Largeur 0,25.

116. M. SEPTIMIUS MAGNUS, CENTURION.

Ἡ βο[υλὴ καὶ] | ὁ δῆ[μος ὁ Ἀραδίων] | Μάρκον [Σεπτίμιον] | Μάρκου υἱόν, Φα[βία], | Μάγνον, ἑκατοντάρχην | λεγεῶνος (sic) δ' Σκυθικῆς, | τὸν ἑαυτῶν πολίτην, | εὐνοίας καὶ τιμῆς χάριν.

Le sénat et le peuple des Aradiens (honorent d'une statue) *Marcus Septimius Magnus, fils de Marcus,* (de la tribu) *Fabienne, centurion de la quatrième légion,* (appelée) *Scythique, leur concitoyen; à cause de sa bienveillance et de sa haute position.*

La quatrième légion stationnait, sous Septime-Sévère, en Syrie et en Phénicie. Voir l'inscription suivante.

Tambour de colonne trouvé à Ruad (l'ancienne *Arados*) et rapportée par M. Renan (Cat. n. 58).

Secchi, Inscrizioni trovate in Arado, p. 41. — *Franz*, Corpus, Addenda 4536 *g*.

Hauteur 0,70.

117. M. SEPTIMIUS MAGNUS, CENTURION.

M(*arco*) Septimio M(*arci*) f(*ilio*), Fab(*ia tribu*), Magno 7 (*centurioni*) | leg(*ionis*) III Gal(*licæ*) iter(*um*), et leg(*ionis*) IIII Scyt(*hicæ*), et | leg(*ionis*) XX V(*aleriæ*) v(*ictricis*) iter(*um*), et leg(*ionis*) I Miner(*viæ*) et leg(*ionis*) X Fr(*etensis*) II (*iterum*), | L(*ucius*) Septimius Marcellus fratri optimo.

Μάρκῳ Σεπτιμίῳ Μάρκου υἱῷ Φαϐ[ίᾳ] Μάγνῳ Κ(εντυρίωνι) | λεγεῶνος γ′ γ[αλατικ]ῆς τὸ β, καὶ λεγ(εῶνος) δ′ σκυθικῆς, καὶ | λεγ(εῶνος) κ′ Οὐαλερίας νεικηφόρου τὸ β′, καὶ λεγ(εῶνος) α′ Μινερ|ουίας, καὶ λεγ(εῶνος) ι′ Φρετηνσίας τὸ β′, | Λούκιος Σεπτίμιος Μάρκελλος ἀδελφῷ ἀγαθῷ. |

A son excellent frère Marcus Septimius Magnus, fils de Marcus, (de la tribu) *Fabienne, pour la seconde fois centurion de la troisième légion*, (appelée) *Gallique, et de la quatrième légion*, (appelée) *Scythique, et pour la seconde fois* (centurion) *de la vingtième légion*, (appelée) *Valérienne victorieuse, et de la première légion*, (appelée) *Minervienne, et pour la seconde fois* (centurion) *de la dixième légion*, (appelée) *du détroit* (de Sicile), (ce monument a été élevé par) *Lucius Septimius Marcellus*.

Le nom de la troisième légion a été gratté dans l'antiquité même. Cette mutilation, qui se rencontre souvent dans les inscriptions de l'Algérie, paraît avoir été causée par la révolte de cette légion contre les Gordiens.—Voir mon n. 116.

Autel sépulcral orné de moulures; trouvé à Ruad (*Arados*) et rapporté par M. Renan.

Froehner, Philologus XIX 135.—*K. Keil*, Philologus suppl. II 584.

Hauteur 0,59. — Longueur 0,52.

118. LE CENTURION LONGINUS. (Musée d'Afrique.)

Ἔτους δ΄.... (1) | Καίσαρος | αὐτοκράτορος | σεβαστοῦ, ἐπὶ | Οὐϊτρασίου | Πωλίωνος | ἡγεμόνος, | Ῥαγωνίου Κέλερος | ἐπιστρατήγου, | Λογγῖνος κεντυρί[ων].

L'an 4 de [*Tibère*], *César*, *empereur*, *Auguste*, *sous Vitrasius Polion*, *préfet* (de l'Égypte, et sous) *Ragonius Céler*, *épistratège*, *le centurion Longinus* (a fait élever ce monument).

L'an 4 de Tibère est l'an de Rome 769 (16 de notre ère). *Vitrasius Polion*, oncle du philosophe Sénèque, gouverna l'Égypte pendant seize ans, de 768 à 773 (15-20), et de 775 à 785 (22-32). Il mourut préfet, sur le vaisseau même qui le ramenait à Rome (en 785). Voir *Sénèque*, Consolation à Helvie, 17. — *Cassius Dion*, 58, 10.

Sous la domination romaine, les trois *épistratèges* étaient les commandants militaires des trois grands districts de l'Égypte : la Thébaïde, l'Heptanomide et le nord avec le Delta.

Κεντυρίων est le mot latin *centurio*, équivalant de ἑκατοντάρχης.

Cippe en grès trouvé en Égypte. Collection Mimaut (consul général à Alexandrie).

Letronne, dans le Catalogue Mimaut (par Dubois) n. 536, et dans son Recueil I, 418. 234, pl. 13, 8. — *Clarac*, Cat. 866 *h*; Musée 501 *b*. — *Franz*, Corpus 4963.

Hauteur 0,64. — Largeur 0,50.

---

(1) Ce mot a été effacé dans l'antiquité même, probablement parce que le marbrier avait commis une erreur. Il ne peut exister de doute sur le nom à rétablir (Τιβερίου), mais je ne vois d'espace que pour quatre lettres. Le nom qui s'y trouvait gravé auparavant commençait par un Γ (Γάϊος).

119. PUBLIUS HERENNIUS DEXIPPOS, historien (vers le milieu du IIIe siècle).

Κατὰ τὸ ἐπερώτημα τῆς ἐξ Ἀρίου (sic) πάγου βουλῆς καὶ | τῆς βουλῆς τῶν ψν καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, τὸν | ἄρξαντα τὴν τοῦ βασιλέως ἐν Θεσμοθέταις ἀρχήν, κα[ὶ] ἄρξαντα τὴν ἐπώνυμον ἀρχήν, καὶ πανηγυριαρχήσαντα | καὶ ἀγωνοθετήσαντα τῶν μεγάλων Παναθηναίων, οἴκο|θεν ἱερέα παναγῆ, Πό(βλιον) Ἑρέν(νιον) Δέξιππον Πτολεμαίου | Ἕρμειον, τὸν ῥήτορα καὶ συγγραφέα, ἀρετῆς ἕνεκα οἱ παῖδ[ες]. |

Ἀλκῇ καὶ μύθοισι καὶ ἐν βουλαῖσι κρατίστους
ἄνδρας ἀγακλειτοὺς γείνατο Κεκροπίη,
ὧν ἕνα καὶ Δέξιππον, ὃς ἱστορίην ἐσαθρήσας
αἰῶνος δολιχὴν ἀτρεκέως ἔφρασεν.
Καὶ τὰ μὲν αὐτὸς ἐπεῖδε, τὰ δ' ἐκ βίβλων ἀναλέξας
εὕρατο παντοίην ἱστορίης ἀτραπόν.
Ἦ μέγα κλεινὸς ἀνήρ, ὃς νοῦ ἄπο μυρίον ὄμμα
ἐκτείνας, χρονίους πρήξιας ἐξέμαθεν.
Φήμη μὲν περίδωτος ἀν' Ἑλλάδα, τὴν ὁ νεανθής
αἶνος Δεξίππῳ δῶκεν ἐφ' ἱστορίῃ.
Τοὔνεκα δὴ (1) καὶ παῖδες ἀγακλειτὸν γενετῆρα
μορφάεντα λίθου θῆκαν ἀμειβόμενοι.

Avec la permission du conseil de l'Aréopage et du conseil des sept cent cinquante et du peuple athénien, les enfants (de Dexippos ont honoré d'une statue), *à cause de sa vertu, Publius Herennius Dexippos* (fils)

---

(1) Le marbre porte δέ.

de Ptolémée, (du dème) *d'Hermos, rhéteur et historien, qui a exercé la fonction d'* (archonte-) *roi parmi les Thesmothètes, rempli la charge d'* (archonte-) *éponyme, présidé les assemblées générales, et siégé comme juge dans les concours des grandes Panathénées,* (homme) *très saint, de famille sacerdotale.*

(1) *Le château de Cécrops* [Athènes] *a donné le jour à des hommes fort célèbres, les premiers par leur courage, leurs paroles et* (leur prudence) *dans les conseils.* (3) *Dexippos était aussi de ce nombre, lui qui, ayant recueilli la longue histoire de tous les siècles, l'a racontée avec véracité.* (5) *Il a vu lui-même une partie* (des faits); *quant aux autres, il les a rassemblés d'après les livres, et trouvé* (de la sorte) *le sentier varié de l'histoire.* (7) (Ce fut) *en effet un homme fort célèbre qui, étendant* (au loin) *les regards infinis de son esprit, se renseigna sur les événements des temps.* (9) *La renommée de Dexippos est très-répandue en Grèce; son éloge toujours florissant l'a illustré à cause de son « histoire ».* (11) *C'est donc pour cela que ses enfants reconnaissants ont placé* (ici) *leur père célèbre, bien formé en marbre.*

L'historien Dexippos, de la famille sacerdotale des *Herennii* ἱεροκήρυκες, a vécu au troisième siècle de notre ère, sous les empereurs Aurélien et Probus. Vers 269, nommé général, il arrêta l'invasion des Goths et les força à se retirer de l'Attique. Comme cet exploit mémorable n'est pas mentionné dans notre inscription, elle doit être antérieure à la victoire de Dexippos. Le patriarche Photius, dans sa Bibliothèque (Codex 82), signale trois ouvrages de cet écrivain: une histoire des événements survenus après Alexandre-le-Grand (τὰ μετὰ 'Αλέξανδρον), en quatre livres; un abrégé de l'histoire universelle (χρονικὴ ἱστορία), jusqu'à l'empereur Claude le Goth (268), et une description de la guerre contre les Scythes. Nos distiques ne paraissent connaître que la

chronique universelle, et c'est à elle que les phrases ἱστορίη αἰῶνος δολιχή, παντοίη ἱστορίης ἀτραπός, μυρίον ὄμμα ou bien χρονίους πρήξιας font allusion. Les fragments qui nous en sont restés ont été recueillis par *Niebuhr* (Corpus hist. Byzantinæ, tome I, Bonnæ 1829) et *Ch. Müller* (à la fin du Flavius Joseph, de la collection Didot, Paris, 1847).

Nous apprenons, par notre inscription seulement, que le conseil des Cinq-Cents, dont le nombre variait souvent du reste, a été porté une fois à 750 et par conséquent le nombre des tribus de 10 à 15, chaque tribu y envoyant 50 délégués. Quant à l'expression βασιλεὺς ἐν θεσμοθέταις, le titre de Thesmothètes (législateurs) était commun à tous les archontes d'Athènes.

Marbre portant autrefois sur son revers mon inscription n. 81; envoyé d'Athènes par Fauvel.

Spon, Voyage III p. 2, 129. — *Pococke* I 55. — Papiers de *Fourmont*. — *Chandler* II 35, p. 56. — Cat. Choiseul n. 233. — *Bœckh*, Corpus 380 (où toutes les réimpressions sont mentionnées en détail). — *Clarac*, Cat. 537; Musée 472 et Inscript. pl. 20.

Hauteur 0,50. — Longueur 0,74.

120. HERMÈS DU SOPHISTE JULIUS CNOSUS.
(Pavillon Denon.)

Ἰουλίῳ Κνώσῳ | σοφιστῇ | καὶ φίλῳ ἀγαθῷ | Φλ(άουϊος) Οὐάλης | οὕτως βουληθέντι | ἐποίησεν. |

Flavius Valens a fait exécuter (cet hermès) *pour son excellent ami, le sophiste Julius Cnosus, d'après son désir.*

Sur la gaîne d'un hermès du Ier siècle.

Collection *Campana* (Cat. n. 508).

R. Rochette, lettre à M. Schorn (2e éd.) p. 452. — *Clarac*, Manuel de l'histoire de l'art III 304. — *Franz*, Corpus 6584 (Romæ, in villa Campana prope Lateranum).

Hauteur 1,18. — Largeur 0,29.

121. EURIPIDE.

Statuette assise du grand poëte tragique Euripide (480-406 avant J.-C.). Sur la plinthe on lit Εὐρι[πίδης]; sur le dossier du fauteuil, en deux colonnes, le catalogue de ses pièces :

A.

Ἄλκηστις [1], écrite olympiade 85,3.

Ἀρχέλαος

Αἰγεύς

4 Αἴολος

Ἀλόπη

Ἀντιγόνη

Ἀλκμαίων (Euripide a écrit deux pièces sous ce titre : l'une Ἀ. ὁ διὰ Ψωφῖδος fut composée olymp. 85,3; l'autre Ἀ. ὁ διὰ Κορίνθου est une œuvre posthume.)

8 Ἀνδρομέδα, écrite olymp. 91,4.

Ἀλέξανδρος, olymp. 91,2.

Αὔγη

Ἀνδρομάχη

12 Ἀντιγόνη (corrigez Ἀντιόπη)

Αὐτόλυκος, comédie satyrique.

Βάκχαι, œuvre posthume.

Βελλεροφόντης

16 Βούσειρις, pièce satyrique.

Δίκτυς, écrite olymp. 87,2

Δανάη

Εἰφιγένεια (Il en existe deux : Ἰφιγένεια ἡ ἐν Αὔλιδι, œuvre posthume, et Ἰφ. ἡ ἐν Ταύροις.)

---

(1) Les pièces soulignées existent encore.

20 Ἑλένη, olymp. 91,4

Εἰνώ

Ἑκάβη

Ἐρεχθεύς

24 Εὐρυσθεύς, pièce satyrique.

Ἐπεός (pour Ἐπειός) titre que nous ne connaissons que par ce marbre.

Κάδ[μος] (1)

. . . .

B.

Κρῆτες, olymp. 85,3

28 Κρῆσσα

Κρεσφόντης (2)

Κύκλωψ, comédie satyrique.

Λικύμνιος (3)

32 Μελάνιππος (les grammairiens ne nous ont conservé que les titres Μελανίππη ἡ δεσμῶτις et Μελ. ἡ σοφή.)

Μήδεια, olymp. 87,2

Μελέαγρος

Οἰνεύς

36 Οἰδίπους

Ὀρέστης, olymp. 92,4

[La suite n'a pas été gravée.]

Cette statuette est peut-être une imitation réduite de la grande statue du poëte, placée dans le théâtre d'Athènes par les soins de l'orateur Lycurgue (*Plutarque*, vitæ X orat.

---

(1) Le haut du μ est encore visible. — (2) Le marbre porte Κρεσφοντυες. — (3) Λικυηνιος.

p. 61, Westerm.), et qui y existait encore du temps de Pausanias (I, 21, 1). On ne sait pas avec certitude le nombre des tragédies d'Euripide; les anciens en ont compté 92 sur la foi des didascalies, mais il n'est parvenu jusqu'à nous qu'environ 80 titres. Le catalogue de notre marbre n'est ni exact ni complet, même dans les parties conservées. Il y manque par exemple le titre d'᾽Αλκμήνη et toute la série comprise entre *Épéos* et *Kadmos*.

Trouvée en 1701 (sous Clément XI) sur le mont Esquilin, à Rome, près du jardin des chanoines réguliers de Saint-Antoine. Villa Albani. — Les onze noms du côté *B* furent découverts par Winckelmann dans le Musée Kircher du Collége romain.

Ficoroni, Gemmæ antiquæ litteratæ, p. 111. — *Winckelmann*, Monumenti inediti pl. 168, p. 224-226. — *Marini*, Iscrizioni Albane (1785) p. 171. — *Welcker*, die Tragœdie I 444; Bonner Kunstmuseum p. 47. — *Franz*, Corpus 6047. — *Clarac*, Cat. 65; Musée n. 465, pl. 294 et Inscript. pl. 3.

Hauteur 0,55.

122. APHRODISIOS, DIRECTEUR DES CHŒURS D'ALEXANDRIE-EN-TROADE.

Ἔστιν τοὔνομά μοι Ἀφροδείσιος, ὦ παροδεῖτα, |
εἰμὶ δ' Ἀλεξανδρεύς, τῶν δὲ χορ[ῶν] ὁ μέσος. |
θνήσκω δ' οἰκτροτάτῳ θα | νάτῳ διὰ τὴν ἄλοχόν μου, |
κλεψίγαμον, μιεράν, | ἣν περ[ὶ] Ζεὺς ὀλέσει. |
Ταύτης [(1)] γὰρ λάθριος γαμέτης | κἀμὸν γένος αὐχῶν |
εἷλξε [(2)], μὲ κάφ' ὕψους δισκοβόλησε νέον. |
Δὶς δέκατον γὰρ ἔτος κατέχον | τά με, κάλλος ἔχοντα |
κλώσασαι Μοῖραι πέμ | ψαν ἄγαλμ' Ἀΐδῃ. |
χαῖρε

O passant, mon nom est Aphrodisios, je suis d'Alexandrie et chef des chœurs. Je meurs de la mort la

(1) Le marbre porte ταύτην. — (2) Comparez l'expression ὄνομα ἕλκειν.

plus amère, par suite du crime de mon épouse adultère que Jupiter détruira. (5) *Son mari occulte* [son amant] *se vantait d'être de ma famille, et néanmoins il m'a tué dans ma jeunesse d'un coup de flèche tiré d'en haut.* (7) *A l'âge de vingt ans et resplendissant de beauté, les Parques qui filent* (nos jours) *m'ont envoyé à l'Hadès pour en faire l'ornement. — Adieu.*

Aphrodisios s'appelle lui-même Ἀλεξανδρεύς, ce qui désigne la ville d'*Alexandrie-en-Troade*, d'où ce marbre a très-probablement été rapporté. — Τῶν χορῶν ὁ μέσος est le μεσόχορος, le directeur du chœur qui était placé au milieu de l'estrade et qui porte plus ordinairement le titre de κορυφαῖος.

Bas-relief de la décadence (1). Le défunt, vêtu de la chlamyde, tenant à gauche une patère, à droite quelque chose comme un rouleau, est placé sur un cartel entre deux colonnes ioniques. L'inscription traverse tout le bas-relief, ne laissant libre que la figure.

Cat. Choiseul 177. — *Bouillon* III, Cippes et inscript. pl. 1, 5. — *Welcker*, Sylloge epigr. n. 51 et Zu der Sylloge p. 55. — *Clarac*, Cat. 671; Musée n. 222 pl. 198 et Inscript. pl. 51. — *Bœckh*, Corpus 3588.

Hauteur 0,48. — Longueur 0,48.

123. INSCRIPTION SÉPULCRALE DU POETE ÉLÉMON.
(Musée égyptien.)

Πατρὶς μέν μοί ἐστι Λύ | κων πόλις, εἰμὶ δ' Ἐλήμων, |
εἴκοσι καὶ ἑνὶ κῆρα κατα | ζβεσθεὶς ἐνιαυτῷ. |
Φοίβου καὶ Μουσῶν ὁ θέ | ραψ παντώνυμος ἤμην. |

Ma patrie est Lycopolis; moi je suis Élémon, dont le cœur s'éteignit à 21 *ans. J'ai été un célèbre serviteur de Phébus et des Muses.*

---

(1) La forme μιεράν (v. 4) pour μιαράν, et περίζ avec un i bref devant la double consonne, indiquent à leur tour un poète de la basse époque.

Παντώνυμος, signifiant ailleurs « celui qui porte tous les noms, » doit ici être traduit comme je l'ai fait (ὄνομα *nom célèbre*). La forme καταζβεσθεὶς pour κατασβεσθεὶς n'est pas aussi insolite que l'accusatif χῆρα; on dirait plutôt τὸ χῆρ, χῆρος.

Le bas-relief colorié représente Anoubis et Athor escortant le défunt devant Osiris. En haut, le disque ailé et les deux vipères.

Letronne, Journal des savants 1830 p. 503. — *Clarac,* Cat. 848 *bis,* Musée 481 *c* et Inscript. pl. 60. — *Franz,* Corpus 4709.

Trouvée probablement à Lycopolis (en Égypte).

Hauteur 0,60. — Largeur 0,42.

124. AGASIAS D'ÉPHÈSE, SCULPTEUR. (Salle du Gladiateur).

Ἀγασίας | Δωσιθέου | Ἐφέσιος | ἐποίει.

Agasias (1) (fils) *de Dosithéos, Ephésien, a exécuté* (cette statue).

Inscription gravée sur le tronc d'arbre qui sert de support à la statue du célèbre héros combattant dit *Gladiateur Borghèse.* Les caractères datent du dernier siècle de la république romaine.

Trouvée sous le pontificat de Paul X, au commencement du 16e siècle, dans les ruines du palais impérial de *Nettuno,* ancien port d'*Antium* (Capo d'Anzo). — Villa Borghèse.

Spon, Miscellanea (1685) p. 121. — *Gudius,* Phèdre fab. V, 1 p. 102. — *Montelatici,* p. 218. — *Bouillon,* Musée des Antiques II 16. — *Franz,* Corpus 6132 (où la bibliographie est très-détaillée). — *Clarac,* Musée n. 412, et Inscriptions pl. 16. — *Brunn,* Künstlergeschichte I 571.

125. HÉRACLIDE ET HARMATIOS, SCULPTEURS.

Ἡρα[κλεί]	Nœud du tronc de l'arbre.	δης
Ἀγα[ύ]ου		Ἐφέσιος
καὶ Ἁρ		μάτιος
ἐποί		ουν

(1) Le nom d'Ἀγασίας vient d'ἄγαμαι, comme Ἀγασικλῆς, Ἀγασισθένης, Ἀγάσιλλος. Voir *Bœckh,* Corpus n. 2285 *b.*

Héraclide, (fils) *d'Agavos, Ephésien, et Harmatios, ont exécuté* (cette statue).

Il ne peut exister de doute sur l'exactitude de ma transcription. Les leçons Ἀγασίου (v. 2), Ἀρνεῖος ou Ἄγνειος (v. 3) proposées par les savants sont impossibles, et le deuxième nom n'a effectivement pas d'ethnicum. A la ligne 3, on lit aujourd'hui KAIBAP, mais B paraît dû à une main moderne. Y avait-il une lettre ancienne en dessous? et faut-il lire Χαρμάτιος?

Statue d'un héros grec, restaurée en Mars.

Visconti, Notice du Musée du Louvre n. 88 (opere varie IV 321) et dans les Monuments du Musée Napoléon, IV 135. — *Bouillon* et *Saint-Victor,* Musée des Antiques, I pl. 8. — *Clarac,* Cat. n. 401; Musée de sculpture n. 470 (pl. 313, fig. 1439) et Inscript. pl. 17 (appelée défectueuse) et 56. — *Letronne,* Explication d'une inscription grecque p. 20 et Revue archéologique III 390 contre *R. Rochette,* Lettre à M. Schorn p. 165. — *Franz,* Corpus 6152. — *Brunn,* Griechische Künstlergeschichte I 572.

126. CLÉOMÈNE D'ATHÈNES, SCULPTEUR.
(Salle des Caryatides.)

Κλεομένης | Κλεομένους | Ἀθηναῖος ἐ | ποίησεν.

Cléomène, (fils) *de Cléomène*, *Athénien*, *a exécuté* (cette statue).

Inscription gravée sur l'écaille de la tortue qui se trouve aux pieds de l'orateur romain, représenté en Mercure (dit Germanicus). Les caractères sont de l'époque d'Auguste. L'artiste était peut-être le fils de Κλεομένης Ἀπολλοδώρου Ἀθηναῖος, qui sculpta la Vénus de Médicis.

Exposée autrefois à la Villa Montato (où Spon la copia); acquise pour Versailles par Louis XIV.

Spon, Miscellanea (1685) p. 124. — *Gudius,* Fables de Phèdre V, 1, p. 102 (Augusti clypeus [*busto*] Romæ in hortis Montalti). — *Visconti,* Op. varie 4, 226. — *Bouillon,* Musée des Antiques II 36. — *Franz,* Corpus 6158. — *Clarac,* Musée de sculpture n. 2314, pl. 318. *Brunn,* Künstlergeschichte I 544.

127. SOSIBIOS D'ATHÈNES, SCULPTEUR. (Salle de la sculpture grecque primitive.)

Σωσίβιος | Ἀθηναῖος ἐποί(ει). |

Sosibios d'Athènes a exécuté (ce vase).

Inscription d'une célèbre amphore en marbre de Paros [anses à quatre mascarons et à quatre cols de cygne], représentant le sacrifice bachique d'Hermès et d'Artémis. Le nom de l'artiste est gravé sur la base même de l'autel. Les lettres sont peu anciennes, mais le bas-relief suit toutes les traditions du style archaïque.

Villa Borghèse.

Bouillon III, Vases pl. 8. — *Clarac*, Cat. 332; Musée n. 118 [pl. 126.130] et Inscript. pl. 61; Cat. des artistes p. 201. — *Franz*, Corpus 6170.—*Brunn*, Künstlergeschichte I 551.

128. OPHÉLION, SCULPTEUR.

Ὠφελίων | [Ἀ]ρισστωνίδα.

Ophélion, (fils) *d'Aristonidas* (a exécuté cette statue).

Cet artiste est probablement un sculpteur rhodien qui travaillait à Rome vers la 150me olympiade. Nous connaissons un peintre du même nom devenu célèbre par deux tableaux qui représentaient le dieu Pan et la reine Aëropé, épouse d'Atrée (Anthologie palatine, n. 315, 316).

Le redoublement du σ (διπλασιασμός) est une particularité du dialecte dorien (*Ahrens*, De dialecto dorica, p. 100), dont il existe de nombreux exemples.

Signature gravée sur la cuirasse de la statue romaine qu'on a appelée à tort « Sextus Pompée. »

Trouvée à Monte Porzio, près Tusculum.

Visconti, Monumenti gabini tav. I p. 30. — *Clarac*, Cat. 150; Musée n. 2320, pl. 332.— *Franz*, Corpus 6177.— *Brunn*, Geschichte der griechischen Künstler I 465.

129. PIERRE SÉPULCRALE DU BOULANGER APOLLONIOS. (Magasin du Musée égyptien.)

Ἀπολλώνιος | ἀρτοκόπος | ἐτῶν λζʹ | εὐψύχι |

Apollonios, *boulanger*, (mort à l'âge) *de* 37 *ans*. *Adieu, âme pieuse !*

Pierre calcaire rapportée du Sérapéum de Memphis par Mariette-Bey.

Hauteur 0,21. — Largeur 0,41.

130. STÈLE FUNÉRAIRE D'UN FABRICANT DE LITS.

Π(όϐλιος) Βοιτηνὸς
Ἑρμῆς κλεινο | πηγὸς νεώτερος | ἐνθάδε κεῖμαι. |
Παροδεῖτα χαῖρε.

(Moi) *Publius Bithynus* (?) *Hermès le jeune, fabricant de lits, je couche ici. Passant, salut !*

Dans le temple sépulcral, dont le fronton est orné d'un disque, on voit quatre outils de menuiserie : le compas, l'équerre, le rabot et la cerce.

Les barbarismes de l'hexamètre, ainsi que la forme romaine du sigma (S) à la fin du mot κλεινοπηγός, montrent que cette stèle date de la basse époque.

Marbre de Paros, provenant d'une des îles de l'Archipel et amené à Constantinople (où il fut copié par *Spon*, Misc. p. 334), ensuite à Paris par le marquis de Nointel. Collection Baudelot.

Caylus VI 201, pl. 62, 3. — *A. Lenoir*, Musée français I, pl. 6. — *Osann*, Syll. p. 372, 38 et Auctarium lex. græc. p. 97. — *Bouillon* III, Cippes pl. 1, 6. — *Welcker*, Syll. epig. p. 7. — *Clarac*, Cat. n. 8; Musée n. 442 et Inscript. pl. 1. — *Bœckh*, Corpus 2135.

Hauteur 0,57. — Largeur 0,27.

131. STÈLE SÉPULCRALE D'UN FONDEUR DE BRONZE.

Σωσῖνος Γορτύνιος χαλκόπτης. |
Μνῆμα δικαιοσύνης καὶ σωφροσύνης ἀρετῆς τε |
Σωσίνοι στῆσαν παῖδες ἀποφθιμένο[ι]. |

Sosinos de Gortyne, fondeur de bronze. Ce monument a été élevé à feu Sosinos par ses enfants, en mémoire de sa justice, de sa modestie et de sa vertu.

Ce beau bas-relief représente le mort, homme barbu, assis sur une chaise à dossier, tenant à gauche un bâton et à droite deux boucliers. Trois barres de bronze gisent par terre. L'inscription est assez ancienne.

Le χαλκόπτης est un χαλκοκόπτης (c'est-à-dire χαλκοτύπος); M. Bœckh a expliqué : ὃς ὀπτᾷ τὸν χαλκόν, *qui coquit aes*, comme dit *Lucain*, Pharsalia VI, 405 : « Immensis coxit fornacibus æra. » Voir *Lobeck*, Paralipomena p. 44.

Trouvée en Attique par Fauvel et rapportée par le Comte de Forbin.

Osann, p. 355, 14. — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 1, 3. — *Welcker*, Sylloge p. 5. — *Clarac*, Cat. n. 224 *bis*; Musée n. 297 (pl. 198) et Inscriptions pl. 53. — *Bœckh*, Corpus 837.

Hauteur 1,00. — Largeur 0,60.

132. TROIS CITOYENS DE L'ILE DE THÉRA COUVRENT UN PORTIQUE D'UNE NOUVELLE TOITURE.

Ὑπὲρ τῆς τοῦ μεγίστου | καὶ θεῶν ἐνφανεστάτου | αὐτοκράτορος Νέρβα Τραϊανοῦ | καίσαρος σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, | Δακικοῦ ὑγείας καὶ διαμονῆς, καὶ | ἱερᾶς συνκλήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων | ὁμονοίας, Ἀγαθόπους Εὐτύχου | καὶ Πολυοῦχος καὶ Ἀριστόδαμος, | οἱ Καρτιδάμα, τὴν στοὰν ἐστέ-

γασαν | ἐκ τῶν ἰδίων, τὴν τῶν ξύλων καὶ τῶν | στρωτήρων ὕλην καὶ τὴν ἐπακολουθοῦ | σαν εἰς τὴν στέγην δαπάνην πᾶσαν πα | ρασχόμενοι κατὰ δωρέαν· τὴν δὲ πε | ριλειπομένην ἐκ τῆς πρώτης στέγης | [ξυλικὴν ὕλην ἐξ]εχώρησαν (1) τῇ πόλει | πρὸς τὸ ἐκ τούτων τῶν ξύλων καὶ ἕ | τερα τῶν κατεπειγόντων καὶ κατη | ρειμμένων ἔργων διορθώσεως | τυχεῖν.

Pour la santé et le long règne du plus grand et du plus manifeste des dieux, l'empereur Nerva TRAJAN, *César Auguste, le Germanique* (et) *le Dacique, ainsi que pour le sénat sacré et la concorde du peuple romain. Agathopous* (fils) *d'Eutychès, et Polyouchos et Aristodamos, fils de Cartidamas, ont rétabli à leurs propres frais la toiture du portique, en fournissant gratuitement le bois pour les poutres et les lattes et* (en supportant) *toutes les dépenses consécutives de la construction du toit. Quant à la charpente de bois provenant de l'ancienne toiture, il l'ont cédée à la ville, afin que l'on pût, avec ces matériaux, réparer d'autres monuments qui menaçaient ruine ou s'étaient écroulés.*

L'inscription a été gravée entre 855 et 869 (102 et 116 de l'ère chrétienne), années dans lesquelles Trajan reçut les titres de *Dacique* et de *Parthique.* — Le même Πολυοῦχος τοῦ Καρτιδάμαντος (génitif attique) se trouve aussi nommé dans l'inscription n. 345 du *Corpus.*

Colonne d'un portique, découverte à *Théra* avec notre statue restaurée en Uranie (Clarac n. 905) et envoyée par Fauvel.

Copie de Villoison (*Osann*, p. 356, 18). — Cat. Choiseul 197.

---

(1) Les lettres ξυλικηνυληνεξ ne sont conservées que dans les copies de Villoison, de Dubois et de Fauvel.

— *Clarac*, Cat. 626; Musée n. 413 et Inscript. pl. 43. — *Bœckh*, Corpus 2454.

Hauteur 0,88.

133. CONSTRUCTION D'UN AQUEDUC A MYLASA.

Ἀντίγραφον τῆς [ἐπιγραφῆς τῆς προθείσης] | ἐν τῇ παραστάδι . . . . | Βασιλεύοντος
4 Φιλίπ[που ἔτει . . ., τοῦ δεῖνος] | σατραπεύοντος ἔδο[ξε Μυλασεῦσιν· ἐπειδὴ βασιλέ] | ως Φιλίππου τὸ χωρίον [κείμενον ἐγγὺς τῆς παλαίσ] | τρας τῆς Νικάνορος το[ῦ . . . . ἄνυδρόν ἐστιν ἐν θέρει, γίγνε] | ταί τε ξηρὰ[1] ἡ κρήνη ἡ ἐγ[γύς·
8 διὰ μέσου ἀγροῦ ὃν ἔχει νῦν] | Ἀρλαιθις, καὶ ἄχρι τῆς χαρά[δρας ποιήσασθαι ὑδραγωγεῖον, ὥστε χέειν] | ὕδωρ εἰς τὴν παλαίστραν [καὶ τὸ βασιλέως χωρίον, καὶ οὕτως ἑκάτερον] | ὅ, τι ἂν βούληται καὶ ἔχε[ιν ὕδωρ . . . .] | . . θιος δὲ ἀνέ-
12 θηκεν τὰ[ς ὑδραγωγίας τῇ τε πα] | [λαίσ]τρᾳ καὶ τῷ γυμν[ασίῳ καὶ ὁμοῦ ἡ] | [γλά]ϊσεν ἱερὸν τέμεν[ος τοῦ . . . . . .] |

Copie de l'inscription exposée sur la colonne. . . . .
*La. . .*me *année du roi Philippe, sous le satrape . . . .* *. . . . , les Mylasiens ont décrété : Attendu que le jardin du roi Philippe, situé à côté de la palestre de Nicanor* (fils) *de . . . . . . , manque d'eau pendant l'été, et que la source voisine dessèche, il importe de construire à travers le champ qui appartient maintenant à Arlaithis, un aqueduc allant jusqu'à la rivière, afin qu'il con-*

(1) Le marbre porte ζηρά.

duise l'eau dans la palestre et la terre royale, et que les deux propriétaires aient ainsi autant d'eau qu'ils en voudront.

..... *bios a donné les tuyaux conducteurs pour la palestre et le gymnase, et en même temps décoré le jardin sacré de* ....

Le roi mentionné est Philippe Ἀριδαῖος, frère et successeur d'Alexandre-le-Grand (323-317).

Trouvée à Mylasa et rapportée par Lebas.

Chandler, I p. 27 (n. LXV). — *Bœckh,* Corpus 2692. — *Lebas,* Voyage archéol. partie V n.387 (p. 123).

Hauteur 0,40. — Largeur 0,29.

134. ASSASSINAT DE TROIS PILOTES. (Musée égyptien.)

Ἀντιλαβοῦ, κύριε Σάραπι. Βῆσις | πρεσβύτερος καὶ Βῆσις νεώτε | ρος, ἀμφότεροι Σεντωοῦτος, | κυβερνήτου ἀπὸ Πτολεμαΐδος, | καὶ Βῆσις Κάρβας, ἀδελφὸς τῆς | μητρὸς αὐτῶν, ἐσφαγμένοι ἐν ὅρ | μῳ Πούχεως τοῦ Ἀνταιοπολεί | του νομοῦ. Καὶ τὸ πλῦν (1) αὐτῶν ἐνπέ | πρηκαν.

Accepte (la dédicace de cette stèle), *seigneur Sarapis! Bésis l'aîné et Bésis le cadet, tous les deux* (fils) *de Sentôout, pilote de Ptolémaïs, et Bésis Carbas, leur oncle maternel, assassinés dans le port de Pouchis, du district d'Antéopolis. Et ils* [les assassins] *avaient brûlé leur barque* [celle des trois victimes].

Σεντωοῦτ ou bien Ψεντωοῦτ signifie « fils de Tot » (*P. se-n-Tot*); Brugsch, demotisch-griechische Eigennamen, p. 40, connaît la forme Ψενθούτης. Il paraîtrait que le meurtre mentionné dans cette inscription a été commis par des pirates.

Le haut de la stèle représente les trois navigateurs conduits par

(1) τὸ πλοῖον.

Anoubis devant le juge des enfers, Osiris. Ils lèvent les bras en signe d'invocation. Au cintre, on voit le disque ailé, les vipères et les deux chacals couchés.

Stèle rayée et coloriée trouvée probablement à Antéopolis, en Égypte.

Clarac, Cat. 856; Musée n. 441 *b* et Inscript. pl. 58. — *Franz*, Corpus 4712 *b*.

Hauteur 0,48. — Longueur 0,29.

135. 136. TOMBEAU D'UN MARCHAND DE BRIC-A-BRAC.

A. Θήκη Μάλ | χου παντο | πόλου.

B. Θήκη Μάλ | χου παν | τοπού | λου.

Cercueil de Malchus, marchand de toutes sortes d'objets.

Les marchands de bric-à-brac (ὁ παντοπώλης) sont de très-ancienne date puisque Platon (République VIII, 557[d]) mentionne déjà leurs étalages.

Rapportées de Phénicie par M. Renan (Cat. n. 60).

Hauteur 0,21. — Longueur 0,32.

137. ABASCANTOS, PÉDOTRIBE A VIE D'UN GYMNASE ATHÉNIEN.

Παρὰ Ἀρεοπαγειτῶν | αἰτησάμενοι οἱ ἐπὶ Λυ | κομήδους ἄρχοντος | ἔφηβοι, διὰ τοῦ κοσμη | τοῦ αὐτῶν Πο(πλίου) Αἰλίου Θε | οφίλου, παραδόξου, Σου- | νιέος (1), τὸν διὰ βίου παι | δοτρίβην τῶν ἐφήβων | Ἀβάσκαντον Εὐμόλπου | Κηφεισιέα.

Les jeunes gens, sous l'archonte (du gymnase) *Lyco-*

(1) Pour Σουνιέως.

mède, ayant demandé l'autorisation de l'Aréopage par (l'entremise de) ***leur chef, le célèbre*** (athlète) ***Publius Élius Théophilos de Sunium***, (ont élevé l'hermès d') ***Abascantos fils d'Eumolpe***, (du dème attique) ***de Céphisia, pédotribe à vie des jeunes gens.***

Cette inscription date du temps de Marc-Aurèle le Philosophe; à l'époque des Antonins, le *cosmète* était le directeur du gymnase, et l'*Aréopage* seul pouvait accorder la permission d'élever des statues. Le nom d'Abascantos, fils d'Eumolpe, se lit sur plusieurs inscriptions (*Bœckh* n. 262, 270-272); au début de sa carrière, ce gymnaste n'était que παιδευτής, plus tard il devint pédotribe, c'est-à-dire maître de gymnastique pratique; dans *mon* n. 138 il est déjà dans la 26me année de ses fonctions.

Ce marbre formait la partie antérieure de la gaîne d'un hermès; le phallus qui existait au bas du texte a été détruit par les Turcs.

Trouvée en 1743 à Athènes, par Léon Beninzéla, et encastrée dans sa nouvelle maison, rue du Bazar. — Collection Choiseul (envoyée par Fauvel).

Belley, Mém. de l'Académie des Inscriptions t. 23, 182 (d'après une copie transmise au ministre M. de Maurepas par le consul de France M. Gaspari). — Cat. Choiseul n. 203. — *Bœckh*, Corpus 263. — *Clarac*, Cat. 644; Musée 480 et Inscript. pl. 47. — *Lebas*, Voyage archéologique I n. 530.

Hauteur 0,89. — Longueur 0,33.

138. CATALOGUE DES DIRECTEURS ET ÉLÈVES D'UN GYMNASE ATHÉNIEN SOUS LE RÈGNE DE MARC-AURÈLE.

A.

Ἀγαθῇ τύχῃ· | Ἄρχων Γ(άϊος) Ἰού(λιος) Κασιανὸς | Ἀπολλώνιος. | | Βασιλεὺς | Γ(άϊος) Ἰού(λιος) Κ[ά]σιος. | | Στρατηγὸς Κλ(αύδιος) Εὔκαιρ[ος]. | Κήρυξ Γοργίας Γοργίου. |

B.

Ἐπὶ ἄρχοντος Μεμ(μίου) Ἐπὶ Βωμῷ Θορικίου, ὁ κοσμητὴς τῶ[ν ἐφήβων] | Γ(άϊος) Ἰούλιος Κασιανὸς Ἀπολλώνιος Στειριεὺς τοὺς συνάρ[χοντας καὶ] | τοὺς ὑπ' αὐτῷ ἐφηβεύσαντας ἀνέγραψεν, παιδοτριβοῦ[ντος] | Ἀβασκάντου τοῦ Εὐμόλπου Κηφεισιέως ἔτος κς', ἀντικοσ[μήτης] | Ἀσκληπιάδης Ἀχαρνεύς, Κλώ(διος) Διόδοτος καὶ Κλώ(διος) Ἴθακος τὴν στήλην ἀνέστησ[αν]. |

PREMIÈRE COLONNE.

Σωφρονισταὶ |

Ἀπελλῆς Ἀπελλοῦ Φλυ(εύς). | Κλ(ώδιος) Σωκράτης Μαρ(αθώνιος). | Σύντροφος Συντρόφου Εὐω(νυμεύς). | Ἀφροδείσιος Ἀφροδεισίου Φλυ(εύς). | Ποντιανὸς Λαμτρ(εύς) (1). | ἱερεὺς Σωκράτης Σκαμ(βωνίδης). |

Ὑποσωφρονισταὶ |

Οἰνόφιλος Οἰνοφίλου Σφή(ττιος). | Κλ(ώδιος) Γάϊος Μαρ(αθώνιος). | Εὐέλπιστος Συντρόφου Εὐω(νυμεύς). | Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου Παλ(ληνεύς). | Εἰσίδωρος Εἰσιδώρου Φλυ(εύς). | Κόρυ[μβ]ος Κορύμβου Παι(ανιεύς). |

Γυμνασίαρχοι |

[Π]όβ(λιος) Ἰούλ(ιος) Μουσώνιος Στε(ιριεύς). | . . Μέμ(μιος) Σορικὸς ὁ καὶ . . ιμ . . | . . . . [Σ]έμνος . . . . | . . . . νος . . . . . | . . . . . .

(1) Pour Λαμπτρεύς.

[Le reste manque, ainsi qu'au commencement du catalogue des éphèbes les tribus Erechthéide, Egéide et une partie de la Pandionide.]

DEUXIÈME COLONNE.

Ἄνθος Σωσιγέ(νους). | Ζώσιμος Ζωσίμου. | Ἀγάθων Φιλέρωτ(ος). | . . . . [Ἱερ]ωνύ(μου). | . . . . ος Γλυκυ(μήδους?). | [Θε]όφιλος Θεοφίλου. | Ὄνασος Θεοφίλ(ου). | Νουμάτιος Νουματίου. | Μεγιστόδωρος Ἀπολ(λοδώρου). | Δημήτριος Ἑρμω(νος). |

Λεοντίδος. |

Ἐλευσίνιος (1) Κίττου. | Χαρίτων Καρποδ(ώρου). | Κάρπος Καρποδώρ(ου). | . . . . ας Καλλίστ(ου). | . . . . σθεὺς Στάχυ(ος). | Εἰσίδωρος Διονυ(σίου). | Διοκλῆς Λεωνίδ(ου). | Ἀφροδίσιος Λεωνίδ(ου). | Ὀ. . . . . | . . . . | . . . . ου. | . . . . Εὐόδου. | . . . . Στεφά(νου). | . . . .

[Manquent les tribus Ptolémaïde, Acamantide, Adrianide, Œnéïde et une partie de la Cécropide.]

TROISIÈME COLONNE.

Θεοπείθης Ἀγαθούπο(δος) (sic) παιδοτρίβη[ς]. | Ἀσκληπιάδης Ἀσκλ[ηπ](ιάδου). | Εὔπορος Εὐπόρου. | Ἑρμόλαος ὁ καὶ Ὑγε[ῖνος]. | Ἀθήναϊς Ζωσίμ(ου). | Στέφανος Στεφάνου. | Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου. | Γλύκερος Χρυσο(. . . . . .). | Δημήτριος Ἀπολλω(νίου). | Κάλλιστος Εὐπόρ(ου). | Ἀρτεμίδωρος Βωμια(. . . . .). |

---

(1) Le marbre porte Ἐλευσινισις.

Ἱπποθωντίδος.

Σπένδων Κάρπου. | Ἐλευσίνιος Παμφ(ίλου). | Μηνόδωρος Παρ(......). | Λεωκράτης Πρωτογέ(νους). | Ἕρμων Ἕρμωνος. | Ἐπικράτης Ἑρμω(νος). | Πυλάδης ὁ καὶ Στρά(των). | Βραύρων Διονυ(σίου). | Ἐπι .... ος Διονυ(σίου). | Ἡρ[ακλεί]δης Ἡρακλείδου. | Νι[κόστρ]ατος Νίκω(νος). | ....ος Ἐπαγάθ(ου). | .... λος. | ....ντι.... | ....

[Manquent les tribus Eantide, Antiochide et une grande partie de l'Attalide.]

QUATRIÈME COLONNE.

.... | Ὀνησίμου. | [Ἀπ]ήμων Εὐσ(........). | .. Ἀντ(ώνιος) Εὐτύ(χης). |

Ἐπέ[νγραφοι].

Μ(άρκος) Ἰού(λιος) Τ......... | Ἀνδρόν[ικος] .... | Κλ(ώδιος) Προ .... | Μενεκλ[ῆς......]. | Φιλήσιο[ς] ..... | Λού(κιος) Φλ(άβιος) Ἐπα(......). | Εὐτύχης Ε..... | Ὑμηττὸς Ἰλ..... | Κλ(ώδιος) Σείγηρ[ος].... | Κλ(ώδιος) Ζώπυρ[ος ....]. | Σκέπτος Σ......... | Ἐπιτύν[χανος] .... | Ἀσκληπι .... | Ἀλέξανδ[ρος ......]. | Μένανδ[ρος ....]. | Ἐπίκτητο[ς]...... | Διονύσιο[ς]....... | Ἀθηνόδ[ωρος.......] | Ζώσιμ[ος].......... |

[Le bas de l'inscription est mutilé.]

A.

A la fortune propice ! ARCHONTE (éponyme) : *Gaïus*

Julius Cassianus Apollonios. (Archonte-) ROI : *Gaïus Julius Cassius.* GÉNÉRAL (1) : *Claudius Eucairos.* HÉRAUT : *Gorgias* (fils) *de Gorgias.*

L'archonte éponyme *Cassianus* est. chez Bœckh n. 271, ἀντικοσμήτης, et dans notre inscription B κοσμητὴς (directeur en chef du gymnase). L'archonte-roi *Cassius*, du dème de Stiria, porte le titre d'éponyme sur un marbre d'Oxford (*Corpus*, 270).

B.

Sous l'archonte Memmius Epibomo (du dème) *de Thorikos, le cosmète des jeunes gens, Gaïus Julius Cassianus Apollonios* (du dème) *de Stiria a dressé la liste de ses collègues et des gymnastes de son administration. Abascantos* (fils) *d'Eumolpos,* (du dème) *de Céphisia étant pédotribe dans la* 26me *année* (de sa charge), *le sous-directeur Asclépiade des Acharnes, Clodius Diodotos et Clodius Ithakos ont élevé cette stèle.*

L'archonte éponyme *Memmius* fonctionnait en même temps parmi les prêtres d'Eleusis ; son titre ἐπὶ βωμῷ (chargé de l'autel) était devenu un surnom comme celui de l'hiérophante. Le même personnage se trouve cité dans les inscriptions n. 184, 185, 187, 192, 193, 194 du *Corpus*, documents du temps de Marc-Aurèle. — Sur *Abascantos*, voir *mon* n. 137.

Vient ensuite la liste des collègues du directeur : 6 *sophronistes*, 6 *sous-sophronistes* (inspecteurs du gymnase) et un certain nombre de *gymnasiarques* (2). Le catalogue des éphèbes est dressé d'après l'ordre reçu des 13 *tribus;* on n'y remarque qu'au commencement de la troisième colonne, le nom d'un éphèbe : Théopeithès, fils d'Agathopous, qui paraît avoir été nommé pédotribe (3) pendant qu'on gravait

(1) Remplaçant l'ancien *archonte polémarque.* — (2) La leçon Σορικός est sûre. On pense à Θορίκιος. — (3) Son titre παιδοτρίβη[ς] occupe encore le haut de la quatrième colonne.

cette inscription. Après les éphèbes, qu'on appelait πρωτέγγραφοι (inscrits les premiers), viennent les gymnastes supplémentaires (ἐπέγγραφοι), jeunes étrangers résidant à Athènes et qui avaient obtenu la permission d'assister aux cours.

Marbre pentélique décoré d'un fronton (pour l'inscription *A*), trouvé à Athènes, près du Bazar. Collection Choiseul (Cat. 208).

Spon, Voyage III p. 76.161.166. — *Chandler* p. 64, n. 58. — *Clarac*, Cat. 568; Musée n. 486 et Inscript. pl. 28. 29. — *Bœckh*, Corpus 272.

Hauteur 0,50. — Longueur 0,63.

139. CATALOGUE AGONISTIQUE ATHÉNIEN.

. . . . νας Γ. . . . . | [. . . . . Π]ο(δλίου) Μαραθώνιος. | . . . . ς Ͻ Ἀθμονεύς. | [Ἐ]παφρόδειτος Ἀνδροκλείδου. . . . . . . |

PREMIÈRE COLONNE.

. . . . νης Βούλωνος Φυ(λάσιος). | [Βούλω]ν Μοιραγένους Φυ(λάσιος). | . . . . όδουλος . . . . . οδούλου Μαρα(θώνιος). | [Βο]ύλων Βούλωνος Μελιτεύς. | [Διο]νύσιος Ἅδρωνος Βερε(νικίδης). | . . . . τατος Ἅδρωνος Βερ(ενικίδης). | [Δημ]ήτριος Ἀρίστω(νος) ἐκ Μυ(ρρινούττης). | . . . . . . ος Πο(δλίου) Μαρα(θώνιος). | [. . . . . . Φυ]λάσιος. | . . . .

DEUXIÈME COLONNE.

Ἀσκληπιόδωρος Ἀσκληπιοδώρου Ἐξ(ωνεύς)[1]. | Στέφανος Στεφάνου Κηφι(σιεύς). | Θεμίσων Ἀρι(. . . . . .) Κηφι(σιεύς). | Εὐκόλπιος Εὐκολπίου

(1) Pour Αἰξωνεύς.

Βησ(αιεύς). | Ὀκταῖος Δωρ(.....) Εὐπ(υρίδης). | Ἐπιγένης Ἀρ(.....) Μελι(τεύς). | Ἐπάγαθος Κο(ρ....) Ἀναφ(λύστιος). | Νικήτης Κορ(....) Ἀνα(φλύστιος). | Ποτίκιος Ἀφρ(...) Σημα(χίδης). | Διονύσιος Διονυσίου Ἀχαρ(νεύς). | Λύκος Πυλά(δου) Τρικ(ορύσιος). | Πυλάδης Πυλάδου Τρικ(ορύσιος). | Φιλαθήναιος [Φιλαθηναίου] Μαρ(αθώνιος). | Ὀνήσιμος Εὐτ(......) Λαμ(πτρεύς). | Σκῖρος Κλέωνος Με(λιτεύς). | Μάρκος Εὐκτᾶ Σουνι(εύς). | Χρυσόγονος Φαρ(.....) Φλυ(εύς). | Μηνόφιλος Θεοκ(.....)......... | Δημήτριος Δημητρίου Λα(μπτρεύς). | [Δημ]ήτριος Δημητρίου Βε(ρενικίδης). | .... Ἀλεξάν(δρου)......... | ....

TROISIÈME COLONNE.

Κ....... | Ζώ(σιμος)....... | Κω....... | Κωπ....... | Νάρκ[ισσος......] | Κέρδω[ν......] | Εὐτυχ...... | Μητρα......... | Διόδωρ[ος......] | Ἀντίοχ[ος.......] | Ἀνθύμν[ιος.......] | Ἐπίκτ[ητος......] | Εὐέλπ[ιστος......] | Στρ........ | Πε...... | Λ........ | ....

Cette inscription doit remonter à l'époque de Trajan, car on y lit le nom du même Βούλων Μοιραγένους Φυλάσιος, qui figure sur *mon* n. 42. Comme dans toutes les listes agonistiques, le nom de l'éphèbe est suivi des noms abrégés du père et du dème. Les bourgs attiques mentionnés sont : *Marathon*, *Athmonon*, *Phylé*, *Mélité*, *Bérénicides*, *Myrrhinoutté*, *Aïxoné*, *Céphisia*, *Bésa*, *Eupyrides*, *Anaphlystos*, *Sémachides*, *Acharnes*, *Tricorythos*, *Lamptra*, *Sunium*, *Phlya*.

Trouvée sans doute à Athènes, où Pouqueville (Voyage 4, 107) l'a copiée dans la maison de M. de Gaspari. Envoyée par Fauvel (1).

Dubois, Cat. Choiseul n. 202. — *Osann*, p. 347,8. — *Bœckh*, Corpus 305. — *Clarac*, Cat. 589, Musée n. 461 et Inscript. pl. 35.

Hauteur 0,27. — Largeur 0,29.

140. LISTE D'ÉPHÈBES ATHÉNIENS DU TEMPS DE SEPTIME-SÉVÈRE.

[κοσμητεύοντος]... | .... ἄτου τοῦ Ἱλαροῦ Παλληνέως. | [γρ]αμματεὺς ἱερεὺς Στράτων Κιθαιρῶνος Ἀχαρνεύς. |

Ἐρεχθῖδος (2) | ... νκτος Ναταλίου. | Μέμ(μιος) Ἀθηνόδωρος. | Μέμ(μιος) Μαρεῖνος. | Μέμ(μιος) Πτολεμαῖος. | [Ὀ]φφιανὸς Εὐελπί(στου). | [Ἀ]φροδίσιος Ἀφροδισίου | ... ηρόσυνος Ἀφρο(δισίου) [Μ]ύρων Μύρωνος. | [Δι]ονύσιος Ἀττικοῦ. | [Τ]ρόφιμος Ἀττικοῦ. | [Ἀπ]ολλώνιος Ἐπαγ(άθου). | [Ἀτ]τικὸς Ἀκάστου. | [Κά]νθος Σωτηρί(ου). | [Πρ]όκλος Ἐπικτή(του). | [Εὐά]νγελος Μουσαί(ου). |

Αἰγεῖδος. | [Ἡρ]ακλίδης Ἡρακλίδου. | [Δι]ονύσιος Ἡρακ(λίδου). | Λ(ούκιος) Αὐ(ρήλιος) Σεκοῦνδος. | ... Αὐ(ρήλιος) Ῥεπεντῖνος (3). | [Σεκ]οῦνδος Σεκούνδου. | .... κιος Σεκούν(δου). | [Διο]νυσόδωρος Διονυσοδώρου. | .... ναιος Διο...... | ..... λι. Αἰλ...... |

[Les tribus Pandionide, Léontide et Ptolémaïde manquent.]

---

(1) C'est à tort que Dubois la croyait trouvée à Marathon. Il s'est laissé tromper par le mot Μαραθώνιος qu'on lit au commencement de l'inscription. — (2) Pour Ἐρεχθεῖδος. — (3) Le marbre porte Ρσπεντῖνος.

Ἀκαμαντίδος. | Πομπώνιος Πομπωνίου. | Εὔοδος ὁ καὶ Ζώσιμος. | Ζώϊλος Ζωΐλου. | Ἀμπλιᾶτος Ζωΐλου. | Εἰσίων Εἰσίωνος. | Ἀφροδείσιος Διονυ(σίου). | Ἐπίγονος Εἰσίδου. | Σωσιγένης. | Ἀσκληπιάδης Σωσι(γένους). | Μητρόδωρος Σωσι(γένους). | Αἴλ(ιος) Σωκράτης. |

Ἀδριανίδος. | Ῥαδινὸς Γενεθλίου. | Στρατόνεικος Προσδ(οκίμου). | Πανέας Μαρείνου. | Ἱεροκλῆς Ἀφροδεισίου. | Τρόφιμος Ἀμιάντου. | Ἀθηνόδωρος Ἀγαθο(κλέους). | Ἀνδρόνεικος Ἀνδρονείκου. | Φαῦστος Ὀνάσου. | Ἔρως Ὀνάσ[ου]. |

[Ici manquent les tribus Œnéide, Cécropide, Hippothontide et une partie de l'Æantide.]

Ἐπαφρόδειτος Ἀρισταίου. | Εὔπορος Ἀγαθοκλέους. | Εὐβίοτος Ἀγαθοκ(λέους). | Λεύκιος Λευκίου. | Δέκκιος Εὐκλῆς. | Δέκκιος Θεοφ(ίλου). |

Ἀντιοχίδος. | Εὔλογος Κλεωνύμου (1). | Λεωνίδης Λεωνίδου. | Θρεπτίων Δημητρίου. | Γλαῦκος Γλαύκου. | Ἀλέξανδρος Γλαύκου. | Σώζων Θεογό(νου). | Εὐδαίμων Δημοκ(ρίτου). | Ζόϊλος Δημοκ(ρίτου). | Λεοντεὺς Χαρεισί(ου). | Λούκιος Ὕαλος. | Διονύσιος Χ........ | Ζώσ[ιμος......] | ......

La tribu Attalide manque. La quatrième colonne est trop mutilée pour être rétablie; on n'y voit que les noms Ἀλ...... | Ζώσ[ιμος] | Ἀλέξ[ανδρος] | Ἀπο[λλώνιος] | Εὔπ[ορος] etc.

[*Sous le cosmète*, ou peut-être *sous le pédotribe à vie*] ......*atos*, (fils) *d'Hilaros*, *Pallénéen*, *le prêtre-scribe*

(1) Les points signifient que ce nom a été substitué, dès l'antiquité, à un autre qui y était gravé auparavant.

Straton, (fils) *de Cithéron*, (du dème) *des Acharnes* (a fait dresser la liste suivante des ἐφηβεύσαντες de telle et telle année).

Les noms des jeunes palestrites sont rangés, comme sur tous les monuments de ce genre, dans l'ordre consacré des tribus. Le nom du père est mis au génitif, ou bien remplacé par le signe Ɔ dans le cas où le fils porte le même nom.

Cette dalle de marbre, trouvée à Athènes par Fauvel, formait autrefois le revers de mon n. 43.

Cat. Choiseul n. 218. — *Osann*, p. 342,3. — *Bœckh*, Corpus 286. — *Clarac*, Cat. 659; Musée n. 414 et Inscript. pl. 49.

Hauteur 0,40. — Longueur 0,55.

141. LE RÉTIAIRE MÉLANIPPOS.

[Τ]ὸν θρασὺν ἐν σταδίοις ἐσο[ρ] | ᾶς με νέκυν, παροδεῖτα,
τάγ | [μ]α ῥητιάριν δεύτερον πάλον, | [Μ]ελάνιππον.
οὐκέτι χαλκε | [λ]άτου φωνὴν σάλπιγγος ἀκο[ύω], |
4 [οὐ]δ' ἀνίσων αὐλῶν κέλαδον ἀ | [εθ]λῶν ἀνεγείρω.
Φασὶν δ' Ἡρ[α] | [κλ]έα δύο καὶ δέκα ἆθλα τελέσσ[αι].
[ταῦ]τα δ' ἐγὼ τελέσας τρισκαιδέκατ[ον] | τέλος ἔσχον. |

[Θά]λλος καὶ Ζόη [1] Μελανίππ[ῳ] | [μ]νείας χάριν ἐκ τῶν ἰδίων | ἐποίησαν.

Passant, tu me vois mort, (moi) *Mélanippos, hardi dans l'arène, lieutenant de la troupe des rétiaires. Je n'entends plus le son de la trompette d'airain, et je ne réveille plus, en combattant, le bruit des flûtes inégales.*

---

(1) Pour Ζωή.

On dit qu'Hercule avait accompli douze combats ; moi, après en avoir mené autant à bonne fin, j'ai succombé dans le treizième.

Thallos et Zoé ont élevé (ce monument) *à leurs propres frais, à la mémoire de Mélanippos.*

Le combat du rétiaire et du mirmillon avait pour idée primitive le spectacle d'*une pêche.* Le mirmillon (μορμύλος, μορμύρος) était une espèce de poisson du Pont-Euxin, et les gladiateurs-mirmillons (on ferait mieux d'écrire *Murmillones,* Μουρμίλλωνες) portaient un casque dont la crête était ornée d'une figure de poisson. Le rétiaire, vêtu d'une simple tunique de pêcheur, avait pour armes le heaume à visière, un bouclier quadrilatère, un trident (*fuscina*) et un filet (*rete*), qu'il cherchait à jeter par-dessus la tête de son adversaire, en criant : « *non te peto, piscem peto; quid me fugis, Galle?* » S'il ne réussissait pas, l'autre se mettait à sa poursuite (*secutor*). Les monuments, il est vrai, lui donnent souvent un costume quelque-peu différent de celui-là, mais il faut faire la part des époques. — Les gladiateurs formaient une armée militairement organisée et entraient souvent en campagne avec les légionnaires. Une inscription romaine de l'an 177 (*Marini,* iscriz. Albane, p. 12; Orelli, 2566), mentionne un centurion *retiariorum veteranorum,* quatre centurions *retiariorum tironum* et un centurion *retiariorum n*(ovorum?). De même que le premier capitaine d'une légion s'appelait *primus pilus* (primopilus, primipilus, de « *pilum* » javelot), les gladiateurs étaient commandés par un *primus palus* (πρῶτος πάλος, πρωτόπαλος), ainsi nommé à cause de sa petite épée de bois. En Espagne les matadors des combats de taureaux s'appellent encore aujourd'hui *primera espada* et *segunda espada.*

V. 2. ῥητιάριν est une forme du bas temps pour ῥητιάριον. Il faut remarquer d'ailleurs que tous les vers de cette épitaphe sont empruntés à différentes poésies sépulcrales. Le mot δεύτερον, s'appliquant à Mélanippos, a été intercalé sans égard à la mesure de l'hexamètre qui réclame πρῶτον.

3-4. Quand le combat sérieux devait commencer, on

sonnait de la trompette; les flûtes retentissaient pendant la lutte ; on les appelait *inégales* à cause des différentes gammes qu'elles parcouraient.

5. Une inscription d'Halicarnasse (*Corpus* 2663) parle d'un Στέφανος ῥητιάρις ἀήσσητος, de même que celle du musée de Vérone est dédiée GENEROSO RETIARIO INVICTO PVGNARVM XXVII. Une troisième, qui a la plus grande ressemblance avec la nôtre, se trouve à Nicée (*Corpus* 3764 ; je la transcris en me permettant un petit changement dans le troisième vers :

Τὸν θρασὺν ἐν σταδίοις ἐσορᾷς με νέκυν, [παροδεῖτα],
ἕ, Χρυσόμαλλον ῥητιάριον, τὸν πρὶν δὲ κυνηγόν (*bestiaire*),
θῆρας ἐν σταδίοις πάσας παλάμαις ἀνύσαντα.
Ἔκτεινεν δέ με Ἰχθύς, ὃν οὐκ ἴσχυσα πλανῆσαι.
μοῖραν δ' οὐκ ἔφυγον, ἐπεὶ ἦν μίτος οὗτος ὁ Μοιρῶν.

Rapportée d'Asie Mineure par Choiseul-Gouffier. Sur le revers il y avait autrefois une inscription chrétienne, *Clarac* n. 581.

Cat. Choiseul n. 210. — *Osann*, p. 366, 30. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 1, 21. — *Clarac*, Cat. 578; Musée 485 et Inscript. pl. 31. — *Welcker*, Sylloge epigr. n. 47. — *Bœckh*, Corpus 3765.

Hauteur 0,47. — Largeur 0,44.

142. LE GLADIATEUR MYRON.

Μύρων.

Stèle sépulcrale à frontispice orné d'un disque. Le bas-relief représente un gladiateur armé d'un casque rond à visière fermée et d'une cotte d'écailles; ses avant-bras et ses jambes sont couverts de larges courroies; de la main droite il tient un glaive très-court (*machæra Herculanea*) et de la main gauche un objet que la cassure du marbre ne permet plus de distinguer.

Marbre de la Collection Choiseul (Cat. 174).

Bouillon III, Cippes et inscript. pl. 2, 26. — *Clarac*, Cat. n. 620; Musée n. 324, pl. 222 et Inscript. pl. 43. — *Franz*, Corpus n. 6971.

Hauteur 0,65. — Longueur 0,32.

143. LE GLADIATEUR STROBILUS.

Βάσσα Στροβείλῳ ἰδίῳ | ἀνδρὶ μνείας χάριν.

Bassa à la mémoire de son mari Strobilus.

Le bas-relief représente un gladiateur debout, vu de face, ceint du *subligaculum*, les jambes couvertes de cnémides. Il tient de la main droite une longue palme; à sa gauche, on voit un casque rond posé sur un bouclier ovale. Στρόβιλος signifie la pomme de pin.

Marbre rapporté de Grèce et donné par le vice-amiral Massieu de Clerval.

Hauteur 0,51. — Largeur 0,31.

144. LISTE D'ESCLAVES AFFRANCHIS DANS LA VILLE DE PHÈRES EN THESSALIE.

A.

. . . . [ἀπὸ Ἀρ] | χελάου [τοῦ. . . . . .
4 . . . . .] | Ἐπίνικος ἀπὸ. . . . . | τοῦ Πολέ-
μωνος. Ἑτερο[. . . . . . . ἀ] | πὸ Κρατίνου τοῦ Πο-
λέμ[ων]ος. |
8 Ἀντιλέοντος | τοῦ Ἐπικράτους ταμιεύο[ν] | τος
τῆς πόλεως τὴν πρώτην | ἑξάμηνον τοῦ ἐνιαυτοῦ
τοῦ | ἐπὶ στρατηγοῦ Θεμιστογέ | νους τοῦ Ἀνδρο-
12 σθένους οἱ | δεδωκότες ἐπ' αὐτῷ ἀπελεύ | θεροι τῇ
πόλει τοὺς δέκα πέν | τε στατῆρας κατὰ τὸν νό- |
16 μον· Κλῆτα ἀπὸ Ἀρχελάου | τοῦ Ἱπποκράτους
καὶ Ἡγησάν | δρας τῆς Ἱππομάχου· Καλλισ | τὼ
ἀπὸ Κρατίνου τοῦ Πολέμωνος καὶ | Δικαιοπόλεως
τῆς Ἀρίστωνος. |
20 Νικολάου τοῦ | χρηματίζοντος Κύ | δα τοῦ
Νίκωνος ταμ[ι] | εύοντος τῆς πόλεως ἐν | τῇ στρα-

τηγίᾳ τῇ Θεμιστ[ο]|γένους τοῦ Ἀνδροσθένου[ς]| οἱ δεδωκότες ἐπ' αὐτῷ ἀπ[ε]|λεύθεροι τῇ πόλει τοὺς δέκα | πέντε στατῆρας κατὰ τὸν νό|μον· Χρήστα ἀπὸ Ἀπολλωνίδ[ου] | τοῦ Παυσανίου, φύσει δὲ Ἀμφι|στράτου. Ἀγάθων ἀπὸ Θεοδότο[υ] |τοῦ Μνασέου Εὐβοιέως· |Τρυφέρα ἀπὸ Ἡρα-κλείδου|τοῦ Ἡρακλείδου.|

Ἀλκίμου τοῦ | Σωκράτους ταμιεύ|οντος τῆς πόλεως τὴν|πρώτην ἑξάμηνον τοῦ ἐν[ι]|αυτοῦ τοῦ ἐπὶ στρατηγοῦ Εὐ[βιό]|του οἱ δεδωκότες ἀπελεύθερο[ι] |τῇ πόλει τοὺς δέκα πέντε στατῆ|ρας κατὰ τὸν νόμον · Νίκη ἀπὸ Ἀρ|τεμισίας τῆς [Τιμ]άρχου. Σώσιμος|ἀπὸ Φερεκράτους τοῦ Ὀνά[το]υ. Ἐπά-γα|θος καὶ Δάμας ἀπὸ Σίμου καὶ Φιλίππο[υ]| καὶ Δάμωνος τῶν Σίμου. Κρίτων ἀπὸ | [Κλ]εο-μάχου τοῦ Τύγου. Παρμενίων | ἀπὸ Μενεκράτου τοῦ Δαϊμένου. Καλ[λι]|σθένης καὶ Ἀφροδισία [ἡ κ]αλου[μέ|ν]η καὶ Ἄμμα ἀπὸ Καλλιστοῦς| τῆς Κλέωνος τοῦ Ἀριστίωνος. Ζω|πύρου (sic) ἀπὸ Νικοτέλους τοῦ Φιλίπ|που καὶ Φιλίππου τοῦ [Νικ]οτέλους. |Παμφίλα ἀπὸ Εὐθυνόμου τοῦ| Εὐθυνόμου.

....

(6) *Antiléon* (fils) *d'Épicrate étant trésorier de la ville pour le premier semestre de l'année du stratège Thémistogènes* (fils) *d'Androsthènes, les affranchis* (ci-dessous mentionnés) *ont donné à la ville, pendant son administration, les* 15 *statères fixés par la loi :*

Cléta, affranchie d'Archélaus (fils) *d'Hippocrate, et d'Hégésandra* (fille) *d'Hippomachos.*

Callisto, affranchie de Cratinos (fils) *de Polémon*, *et de Dicéopolis* (fille) *d'Ariston.*

(20) *Nicolaos, appelé Cydas,* (fils) *de Nicon, étant trésorier de la ville durant la stratégie de Thémistogènes* (fils) *d'Androsthènes, les affranchis* (suivants) *ont donné à la ville, pendant son administration, les* 15 *statères fixés par la loi :*

Chresta, affranchie d'Apollonidès (fils) *d'Amphistratos et fils adoptif de Pausanias.*

Agathon, affranchi de Théodotos, (fils) *de Mnaséas d'Eubée.*

Tryphéra, affranchie d'Héraclide (fils) *d'Héraclide.*

(36) *Alcimos* (fils) *de Socrate étant trésorier de la ville pour le premier semestre de l'année du stratège Eubiotos, les affranchis* (suivants) *ont donné à la ville les* 15 *statères fixés par la loi :*

Nicé, affranchie d'Artémise (fille) *de Timarchos.*

Sosimos, affranchi de Phérécratès (fils) *d'Onatas.*

Epagathos et Damas, affranchis de Simos, Philippos et Damon (les trois fils) *de Simos.*

Criton, affranchi de Cléomachos (fils) *de Tygas.*

Parménion, affranchi de Ménécratès (fils) *de Daïménès.*

Callisthènes et Aphrodisia, appelée Amma, affranchis de Callisto (fille) *de Cléon* (fils) *d'Aristion.*

Zopyros, affranchi de Nicotélès (fils) *de Philippos, et de Philippos* (fils) *de Nicotélès.*

Pamphila, affranchie d'Euthynomos (fils) *d'Euthynomos.*

B.

(Sur la tranche) :

[στατ]ῆ[ρας κα] | [τὰ τὸ]ν νόμ[ον] | [ἃ γ]ίνετα[ι] | [κ]-
ατὰ τὸ διό | [ρθ]ωμα δει | νάρια εἶκο | σι δύο ἡμυ- |

συ (sic) · μηνὸς | Ἑρμαίου, Φι | [λ]οχλεία ἀπὸ | . . ατείας τῆς | . . πλώνου. |

Ν ικίου | τοῦ Πα | ραμόνου τα | μιεύοντος | τῆς πόλε- | ως τὴν πρώ | την ἑξάμη | νον ἔτους | τοῦ ἐπὶ αὐ | το- κράτορος | καίσαρος | θεοῦ υἱοῦ | σεβαστοῦ | [ο]ἱ δεδωκό | [τ]ες ἐπ' αὐ | [τ]ῷ ἀπε | λεύθεροι | τῇ πόλει | τοὺς δέκα | [π]έντε στα | [τ]ῆρας κατὰ | τὸν νόμον | ἃ γίνεται | δεινάρια | εἴκοσι δύο | ἥμυσυ (sic) · μη- | νὸς Ἑρμαί | ου, Ἀγάθη | α ἀπὸ Παυ | σανίου τοῦ | Εὐβιότου | φύσει δὲ | [Π]αυσανίου. |

. . . . [L'affranchie suivante a payé les 15] *statères fixés par la loi, soit 22 deniers 1/2 d'après la réduction :*

Au mois d'Hermaeus : Philoclée, affranchie de . . . .

(13) *Nicias* (fils) *de Paramonos étant trésorier de la ville pour le premier semestre de l'année sous l'empereur César, fils de dieu, Auguste, les affranchis* (suivants) *ont donné à la ville, pendant son administration, les* 15 *statères fixés par la loi, soit 22 deniers* 1/2 *:*

Au mois d'Hermaeus: Agathia, affranchie de Pausanias, fils de Pausanias et (par adoption) *d'Eubiotos.*

C.

Le troisième côté du marbre est trop endommagé pour que le déchiffrement puisse donner quelque résultat.

Le fait le plus intéressant que cette inscription nous révèle est la réduction officielle (διόρθωμα) de la monnaie grecque en deniers romains. Quinze statères (30 drachmes) équivalaient à 22 deniers 1/2; par conséquent, le statère représentait 1 denier 1/2, proportion confirmée d'ailleurs par un célèbre passage de Tite-Live (34, 52) : « *Trium* fere denariorum in singulis (tetradrachmis) argenti est pondus ». Voyez *Priscien* de Ponderibus, v. 30. Les autres sources iden-

tifient simplement le denier (de 3,90 grammes) avec la drachme attique (de 4,00 grammes). La monnaie provinciale avait donc en tout cas un cours moindre que sa valeur effective.

Le mois d'Ἑρμαῖος (formé comme Ἀθαναῖος, Ἀπελλαῖος, Ἡραῖος) se rencontre aussi dans les calendriers béotien et étolien (voir p. 50).

Trouvée à Phères (Φεραί, aujourd'hui *Valestino*), en Thessalie, et rapportée en 1862 par M. Heuzey (Cat. n. 42).

Ussing, Inscriptiones græcæ ineditæ n. 4. — *Lebas,* Voyage archéologique, Thessalie n. 1217, p. 292.

Hauteur 1,50. — Largeur 0,46. — Épaisseur 0,16.

III.

INSCRIPTIONS SÉPULCRALES.

INSCRIPTIONS SÉPULCRALES *.

145. ABDÉLIMOS. (Salle asiatique.)

Ἀβδήλι[μος] | Τύριος χ[αῖρε].

Abdélimos de Tyr, adieu.

Le nom phénicien Ἀβδήλιμος signifie, comme celui d'Ἀβδελώνυμος « *servus superorum* », esclave des dieux.

Fragment trouvé à Oum-el-Awamid et rapporté, en 1862, par M. Renan (Cat. n. 46).

Hauteur 0,20. — Largeur 0,12.

146. ADÉA ET THRASON.

Ἀδήᾳ | Σάμου. | —Θράσωνι | Δίμνου. | —Ἀδήᾳ | Ἀρχελάου. | —Θράσωνι | Ἀρχελάου.

A Adéa (fille) *de Samos. — A Thrason* (fils) *de Dimnos. — A Adéa* (fille) *d'Archélaus. — A Thrason* (fils) *d'Archélaus.*

Stèle à fronton triangulaire. Thrason, fils de Dimnos, couché sur le lit funèbre, prend le repas suprême que deux jeunes esclaves lui apportent. Son épouse, Adéa, fille de Samos, est assise devant lui; derrière le lit on voit la jeune personne que l'inscription appelle Adéa, fille d'Archélaus, tandis que son frère Thrason, enveloppé dans son manteau, se tient à droite. Il paraît que ces deux enfants sont le petit-

* Classées d'après l'ordre de l'alphabet grec.

fils et la petite-fille de Thrason, fils de Dimnos, de sorte que leur généalogie serait celle-ci :

Θράσων Δίμνου — Ἀδήα Σάμου
Ἀρχέλαος
Θράσων Ἀρχελάου — Ἀδήα Ἀρχελάου.

Les festins funèbres (*necrodipna*) me rappellent l'usage des anciens, de brûler des repas avec les cadavres (*Lucien* de Luctu, ch. 14).

Trouvée en Asie Mineure et donnée, en 1833, par M. Despréaux de Saint-Sauveur, consul à Salonique.

Clarac, Cat. 866*a*; Musée 410*a*, pl. 161 *a*, et Inscript. pl. 62.

Hauteur 1,43. — Largeur 0,57.

147. ATHÉNODORE, AFFRANCHI DE L'EMPEREUR.

[....... Ἀθη]νόδωρος, Καίσ[αρος]
[ἀπελεύθερος, ἔθη]κα τὴν σορὸν ἐμαυτῷ [καὶ τῇ]
[συμβίῳ μου] Αὐρ(ηλίᾳ) Εὐτυχίᾳ, ἐξ[ουσίαν]
[ἔχοντος μηδενὸς ἀνο]ῖξαι, ἐπεὶ δώσει τῷ ἱερω[τάτῳ]
[ταμείῳ -Χ- β, φ' καὶ τῇ πόλ]ει -Χ- β, φ' Καίσ[αρος].

(Moi) ...... *Athénodore, affranchi de l'empereur, j'ai placé ce sarcophage* (ici) *pour moi et mon épouse Aurélia Eutychia. Personne n'a le droit de l'ouvrir, — autrement il donnera* 2,500 *deniers impériaux au trésor du temple et* 2,500 *deniers à la ville.*

Ce marbre doit avoir été trouvé à Alexandrie-en-Troade, où les inscriptions sépulcrales présentent toutes la même formule (*Corpus* 3580-87). Voir mon n. 171.

2,500 deniers équivalent à peu près à 2,400 francs.

Collection Choiseul 232. — *Osann*, p. 366, 29. — *Clarac*, Cat. 509; Musée n. 435 et Inscript. pl. 29. — *Franz*, Corpus 7017.

Hauteur 0,65. — Longueur 0,86.

148. ATHÉNODORE.

Ἀθηνόδωρος . . . . . . (le reste est effacé).

Au-dessus, repas funèbre : deux personnes sont attablées en présence d'une femme assise. Deux esclaves se tiennent dans les coins.

Cat. Choiseul n. 163. — *Bouillon* III, Cippes et inscript. pl. 1, 1. *Clarac*, Cat. 557; Musée 286, pl. 159 et Inscript. pl. 24. — *Franz*, Corpus 6869.

Hauteur 0,55. — Largeur 0,39.

149. AMÉRYS. (Musée égyptien, C. 127.)

Ἄμερυς υἱὸς Βήσ[ει]τος ἐτῶ | ν κ΄. Ἀράβας Νυμφίες.

Amérys, fils de Bésis, (âgé) *de* 20 *ans. Arabas Nymphiés* (lui a élevé ce monument).

Stèle sépulcrale égyptienne avec une inscription démotique devenue indéchiffrable. Anoubis conduit le défunt devant Osiris et Isis. En haut, le disque ailé et les deux vipères.

Clarac, Cat. 851; Musée 419 et Inscript. 60. — *Franz*, Corpus 4972.

Hauteur 0,36. — Longueur 0,33.

150. AMPLIATA DE SIDON ET SA FAMILLE.

Ἀμπλιᾶτα Γενναΐδος | Σειδώνια τὸν βωμὸν | κατεσκεύασεν ἐκ τῶν | [ἰδ]ίων αὑτῇ [τε] καὶ τῷ ἀν | δρὶ αὐτῆς Ἕρμητι Σωκράτ[ους] | καὶ τῷ υἱῷ αὐτῆς Ἑρμαφίλῳ | Ἕρμεος· Ἕρμητι μὲν ζήσαν | τι ἔτη ξγ΄, καὶ τῷ υἱῷ αὐτῶν | Ἑρμαφίλῳ | ζ[ήσ]αντι ἔτη κε΄ · | αὐτὴ δὲ Ἀμ[πλιᾶτα] ζήσασα | ἔτη οζ΄. τ[ῆς δ]ὲ ἀναστάσε | ως τοῦ κρηπιδώματος | καὶ βωμοῦ καὶ στήλης | ἐξ ἐντολῆς Ἀμπλιάτης | ἐπεμελήθη

Ὁμήριχος | Ἑρμαφίλου ἰς (sic) τὸ ἀναστη | θῆναι (sic). | [χαῖρε παρ]οδεῖτα. |

Ampliata, (fille) *de Gennaïde,* (originaire) *de Sidon, a, de ses deniers, élevé cet autel à sa propre mémoire et à son mari Hermès,* (fils) *de Socrate, et à son fils Hermaphilos,* (fils) *d'Hermès : à Hermès qui a vécu* 63 *ans, et à leur fils Hermaphilos qui a vécu* 25 *ans. Ampliata elle-même a vécu* 77 *ans. Par ordre d'Ampliata, Homérichos* (fils) *d'Hermaphilos a pris soin de construire la base, l'autel et la stèle, jusqu'à ce que tout fût élevé. Salut au passant !*

Cippe trouvé à Kustendjé en 1855, et donné par les sous-intendants militaires MM. Robert et Blondeau.

Robert, Note sur les débris antiques recueillis à Kustendjé (Dobrudja) p. 6, n'a publié que les 10 premières lignes. — *Allard,* la Bulgarie orientale p. 70 et *L. Renier,* ibidem p. 294.

Hauteur 1,35. — Largeur 0,45.

151. AMYNTIEN.

Ἀσκληπιάδης Ἑρμογ | ένου Ἀμυντιανῷ τῷ | υἱῷ μνήμης χάριν.

Asclépiade (fils) *d'Hermogène à la mémoire de son fils Amyntien.*

Cippe rond décoré de trois bustes (femme, homme et garçon), trouvé à *Missis* (Mopsueste), en Cilicie, et rapporté par M. Victor Langlois.

Langlois, Archives des missions scientifiques 4, 86; Recueil des inscriptions n. 20; Voyage dans la Cilicie (Paris 1861) 413. 456.

Hauteur 0,93.

152. ANTHESTÉRIOS.

Ἀνθεστήριος | Δάμωνος | Φηγαιεύς.

Anthestérios (fils) *de Dâmon, de Phégée.*

En dessous deux rosaces,

Φηγαία est un dème de l'Attique, relevant de la tribu Égéide.

Envoyée d'Athènes par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 130. — *Bœckh*, Corpus 782. — *Clarac*, Cat. 630; Musée n. 422 et inscript. pl. 46.

Hauteur 0,40. — Largeur 0,40.

153. ANOUBARION. (Musée égyptien, C. 125.)

Ἀνουβάριον Τοε | ν:εοντlo τοῦ Π | ετκλωνθθεκίο.

Ἀνουβάριον est un diminutif. Au-dessous du texte grec, il y a une inscription démotique.

Stèle coloriée. Le bas-relief représente les cinq divinités Osiris, Isis, Ammon, Anoubis et Pacht, qui tient la balance pour peser les âmes. Le défunt se trouve à côté, en relief plus saillant. En haut, le disque ailé et les deux chacals.

Clarac, Cat. 854; Musée 421 *a* et Inscript. pl. 61. — *Franz*, Corpus n. 4973.

Hauteur 0,39. — Longueur 0,29.

154. ANTIOCHUS.

Χἒραι (sic) | Ἀντίοχε | χρηστὲ | ζήσας | ἔτη οη'.

Adieu, brave Antiochus. Il a vécu 78 *ans.*

Colonnette envoyée en 1864.

Hauteur 0,37.

155-157. LES TROIS VASES DE MARATHON. (Salle de la sculpture grecque primitive).

a. Ἀντιφῶν — Ἀντίας — . . . .

b. Σώστρατος — Καλλυνθίς [1] — Σωστρατίδης.

(1) Et non pas Καλλυνοίς.

c. Σωστρατίδης — Καλλυνθίς — Σώστρατος.

Antiphon. Antias. Sostrate. Kallynthis. Sostratidès.

a) Antiphon, le père de famille, figure à gauche, enveloppé dans son manteau. Antias tient d'une main son cheval et donne l'autre à une femme assise; un quatrième personnage s'appuye sur le dossier du siége.

b) Sostrate donne la main à sa femme assise; le jeune fils s'appuye sur le fauteuil de sa mère.

c) Même scène; seulement Sostrate est placé à droite, et le fils à gauche.

Trois vases de marbre pentélique dont *a* et *b* trouvés à Marathon par Fauvel; *c* envoyé d'Athènes par le même (« Athenis super portam ecclesiæ S. Thomæ, » *Fourmont*).

a. Dubois, Cat. Choiseul 122. — *Bouillon* III, Vases pl. 8. — *Bœckh*, Corpus 915. — *Raoul-Rochette*, Mon. inédits pl. 46, 1. — *Clarac*, Cat. 706; Musée 272 pl. 152. 153, et Inscript. pl. 52. — *Lebas*, Monuments d'antiquité figurée recueillis par la commission de Morée, p. 136. — *Friedlænder*, de anaglyphis p. 49.

b. Dubois 117. — *Bouillon* l. c. — *Bœckh* 1009.— *Clarac*, Cat. 708; Musée 274 pl. 153.153, et Inscript. pl. 53.

c. Caylus VI pl. 50, 1. p. 170 (papiers de Fourmont). — *Dubois* 118. — *Bouillon* l. c. — *Bœckh* n. 1010. — *Clarac*, Cat. 705; Musée 271, pl. 152. 153 et Inscript. pl. 52.

Hauteur	*a*	0,79	*b*	0,72	*c*	0,68.
Largeur	*a*	0,54	*b*	0,38	*c*	0,40.

158. ANTONIA.

Ἀντωνία | Γ. ν. . τινα | χα[ῖρ]ε. | Ἀντωνία | Φιλουμενὰ | χαῖρε.

Antonia G. n.. tina, adieu. Antonia Philouména, adieu.

Au-dessus de l'inscription on voit un repas funèbre. Le mari

et deux fils sont couchés sur la κλίνη, en présence de quatre femmes assises. Deux esclaves se tiennent dans les coins.

Cat. Choiseul n. 161. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 1, 3. — *Clarac*, Cat. 677; Musée n. 290, pl. 155 et Inscript. pl. 52. — *Franz*, Corpus 7010.

Hauteur 0,51. — Longueur 0,46.

159. ANTONIA TIMARÈTE.

. . . . | [Ἀν]τωνία Τειμαρέτα | ἐπεσκεύασεν.

Antonia Timarète a fait élever (ce tombeau).

Fragment trouvé en Cyrénaïque. — Acquisition Vattier de Bourville 1852.

Hauteur 0,07. — Longueur 0,27.

160. APOLLODORE.

Ἀπολλόδω | ρε χρηστὲ καὶ | ἄλυπε χαῖρε, | ζήσας ἔτη | οε'.

Brave Apollodore, (maintenant) *sans chagrin, adieu! Il a vécu* 75 *ans.*

Cippe couronné d'une guirlande; rapporté de Saïda par M. Renan (Cat. 107).

Hauteur 0,42. — Largeur 0,14.

161. APOLLON (Musée égyptien).

Πατρὶς μέν μοί ἐστι Λύκων πόλις, εἰμὶ δ' Ἀπόλλω[ν],
ἐν Φαρίῃ γαίῃ θυμὸν ἀποφθίμενος,
νήπιος· ἡρπάσθην δ' ἑκκαιδεκάτου ἐνιαυτοῦ
4 ἕκτον ἀωροσύνης μῆνα παρερχόμενος.
Νῦν δ' Ἀβυδηναίου τὸν Ὀσείριδος ἀμφιπολεύω
θῶκον καὶ φθιμένων οὐκ ἐπάτησα δόμους·

ἀθανάτων καὶ τέκνα μεμορμένον οἶτον[1] *ἐπισπ[εῖν],*
8 *ἀλλ' οἰκεῖ μακάρων Ἠλύσιον πεδίον.*
Ἔνθ' ἅμα παισὶ θεῶν με φ[έρ]ων Κυλλήνιος Ἑρμῆς
ἵδρυσε, καὶ Λήθης οὐκ ἔπιον λιβάδα.

Ma patrie est Lycopolis, et moi je suis Apollon, ayant perdu la vie très-jeune dans la terre de Pharos. Je fus enlevé trop tôt, au moment où je dépassai le sixième mois de ma seizième année. (5) ***Maintenant je suis serviteur près du trône d'Osiris à Abydos, et je n'ai pas mis le pied dans la demeure des trépassés.*** (7) ***Le destin veut que même les enfants des immortels meurent, mais ils habitent le champ élyséen des bienheureux.*** (9) ***Hermès***, (le dieu) ***de Cyllène, m'y a conduit et m'a placé parmi les enfants des dieux, et je n'ai pas bu l'eau du Léthé.***

Le tombeau d'Osiris s'élevait dans le temple d'Abydos (*Strabon*, 17, 813), et les Égyptiens nobles aimaient à se faire enterrer dans le voisinage du dieu (ἔν τε Ἀβύδῳ τοὺς εὐδαίμονας τῶν Αἰγυπτίων καὶ δυνατοὺς μάλιστα θάπτεσθαι, φιλοτιμουμένους ὁμοτάφους εἶναι τοῦ σώματος Ὀσίριδος. *Plutarque*, de Iside et Osiride, p. 359). — Le Phare (v. 2) est naturellement celui d'Alexandrie; *Cyllène* (v. 9) la montagne séparant l'Arcadie de l'Achaïe, et célèbre par son temple de Mercure. — Les fautes de prosodie (Ἀβυδηναίου et ἵδρυσε) ne doivent étonner personne dans une poésie gréco-égyptienne.

Le haut de la stèle représente le disque ailé et deux vipères. Ensuite Anoubis présentant à Osiris le jeune défunt qui tient dans la main un rouleau, le rituel funéraire.

Trouvée en Égypte (peut-être à Lycopolis même).

***Welcker*, Musée rhénan 1832 p. 293. — *G. Hermann*, Opuscula 5, 204. — *Clarac*, Cat. 865; Musée 481 *a* et Inscript. pl. 60. — *Franz*, Corpus 4708.**

Hauteur 1,00. — Longueur 0,52.

---

(1) La pierre porte οιων; G. Hermann a corrigé.

162. APOLLONIA.

[᾿Απολλω]νίας Πόλλ[ιος].

(Monument) *d'Apollonia* (fille) *de Pollis.*

Gravé sur un fragment d'architrave provenant d'une chapelle sépulcrale.

Rapportée, en 1862, de la Phénicie, par M. Renan.

Hauteur 0,06. — Largeur 0,20.

163. APOLLONIDÈS.

᾿Απολλωνίδης Δειω | τίμου τοῦ ῾Ερμωγένο | υ ζῶν ἡαυτῷ (sic) καὶ τοῖς | ἰδίοις ἐποίησεν. ᾿Εὰν (sic) | δέ τις ἐπιχιρήσι (sic) τούτ | ῳ τῷ μνημίῳ ἢ ἐξαλλ- | ωτριώση (sic) ἀπωτίσι (sic) Μ | ητρὶ Σιπυληνῇ | ✱ (δηνάρια) ,α.

Apollonidès, (fils) *de Diotimos*, (petit-fils) *d'Hermogène a, de son vivant, élevé* (ce tombeau) *pour lui-même et pour les siens. Mais si quelqu'un touche à ce monument ou le vend, il payera* 1,000 *deniers à la Mère de Sipyle.*

Magnésia πρὸς (ὑπὸ) Σιπύλῳ en Lydie est devenue célèbre par la victoire des Scipions sur le roi Antiochus, en 190 avant notre ère. — La *Mère* est Cybèle.

Hauteur 0,28. — Largeur 0,36.

164. APOLLONIUS DE LYCOPOLIS. (Musée égyptien).

᾿Απολλώνιος ῎Ερωτος τοῦ ῎Ερω | τος, μητρὸς ᾿Αρεστίου, λεγόμενος ᾿Οτου | έρωσψα, Λυκοπολείτης, ἄωρος [1] ἐτελεύ | τησεν τῷ ἑϐδόμῳ ἔτι (sic), μηνὶ

(1) La stèle porte ἄορος.

Παχὼν | κά, ἐτῶν λδ', μηνῶν έ, ἡμερῶν ιέ. Κύρι|ε Σάραπι, δὸς αὐτῷ τὴν κατεξουσίαν | κατὰ τῶν ἐκθρῶν (sic) αὐτοῦ. |

Apollonius (fils) *d'Éros* (et) *de sa mère Aristion*, (petit-fils) *d'Eros, appelé Otouérospsa, de Lycopolis, est mort trop tôt, la septième année* (du règne de ....), *le* 21 *Pachon;* (âgé) *de* 34 *ans*, 5 *mois*, 15 *jours. Seigneur Sarapis, donne-lui la supériorité sur ses ennemis !*

Le nom égyptien d'Apollon est Ἀρούηρις (Ἀρώηρις).

Stèle égyptienne en pierre calcaire blanche ; le cintre porte le disque (soleil) ailé et les deux vipères, symboles des quatre divisions du ciel. Le bas-relief représente le défunt faisant une offrande à Osiris, juge des enfers. Le sceptre du dieu est surmonté d'un chacal.

Trouvée probablement à Lycopolis (en Égypte).

Clarac, Cat. 853; Musée 481 *e* et Inscript. pl. 60. — *Franz*, Corpus 4710.

Hauteur 0,56. — Longueur 0,32.

165. CLAUDIUS APOLLONIUS. (Musée égyptien C, 130.)

Ἀπολλωνίου, υἱοῦ Κλαυδίου (1) | Ποστόμου, ἐτῶν κδ'.

(Stèle funéraire) *d'Apollonius, fils de Claudius Postumus*, (âgé) *de* 24 *ans*.

Cette inscription est précédée d'un texte démotique. Le bas-relief représente Anoubis conduisant le défunt devant Osiris, Isis et Athor. En haut, le disque ailé et les deux vipères.

Trouvée en Égypte.

Clarac, Cat. 862; Musée n. 427 et Inscript. pl. 60. — *Franz*, Corpus 4974.

Hauteur 0,49. — Longueur 0,32.

---

(1) La pierre porte Κλαυδίυ.

166. ÉPOUSE ET MÈRE D'APOLLONIUS, FILS D'EUPOROS.

Ἀπολλώνιος Εὐπόρου τῇ γυναικὶ καὶ | [Π]υσταμάντουνι τῇ μητρὶ μνήμης χάριν (1). |

Apollonius (fils) *d'Euporos* (a élevé ce monument) *à la mémoire de sa femme et de sa mère Pystamantoun.*

Le bas-relief, d'exécution barbare, représente les trois bustes du donateur, de sa mère couverte d'un voile, et de sa femme.

Rapportée de Salonique, en 1833, par M. de Saint-Sauveur.

Clarac, Cat. 866 *d*; Musée 464 *a* et pl. 161 *a*; Inscript. pl. 62.

Hauteur 0,55. — Longueur 0,77.

167. APOLLONIS.

Ἀπόλλωνις | χρηστὲ καὶ ἄ | λυπε χαῖρε.

Brave Apollonis, sans chagrin, adieu !

Ἀπόλλωνις est la forme raccourcie d'Ἀπολλώνιος, comme Δήμητρις, Δάφνις, Θέσπις pour Δημήτριος, Δάφνιος, Θέσπιος.

Cippe en forme de colonnette, envoyé en 1864.

Hauteur 0,35.

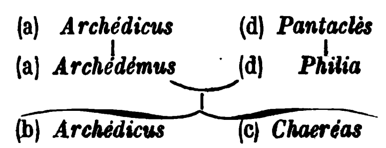
168. ARCHÉDÉMUS ET SA FAMILLE.

a. Ἀρχέδημος Ἀρχεδίκο[υ] | Ἀθμονεύ[ς]. |
b. Ἀρχέδικος Ἀρχεδήμου [Ἀθμονεύς]. |
c. Χαιρέας Ἀρχεδήμο[υ]. |
d. Φιλία Πανταχλέου[ς] | Ἀθμονέως. |

Le bas-relief représente une amphore *à tromba*, dont la

(1) Les lettres τηγ de la première ligne, τημητ et μνημης de la seconde sont liées ensemble.

panse est décorée de trois figures (un jeune homme donnant la main à son père et une femme debout derrière ce groupe). Les inscriptions *a b c* sont gravées sur le fronton du relief, *d* sur l'orifice du vase. En outre il faut observer que *b* est une addition postérieure aux autres inscriptions. Voici la généalogie de la famille :



Le dème attique d'*Athmonon* appartenait à la tribu Cécropide.

Trouvée près du Pirée par Fauvel et rapportée par le Comte de Forbin.

Osann, p. 355, 16. — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 1, 2. — *Clarac*, Cat. 214 *bis*; Musée n. 276 pl. 164. 155 et Inscript. pl. 54. — *Bœckh*, Corpus 555.

Hauteur 1,40. — Largeur 0,47.

169. ASCLÉPAS. (Magasin du Musée égyptien.)

Ἀσκλη | πᾶς L ε' | εσης (sic)(1) ἀ | πῆλθε.

Asclépas, âgé de 5 *ans, est parti.*

Pierre calcaire trouvée en Égypte. Les lettres en relief, cinq dans chaque ligne.

Hauteur 0,21. — Largeur 0,20.

170. ATTALE.

Ἄτταλε | Ἀσκληπιοδώρου | χαῖρε.

Attale (fils) *d'Asclépiodore, adieu.*

Le bas-relief représente un nécrodipnon. Le défunt, couché sur son lit, tend la patère à un grand serpent (symbole de

(1) Lisez ἔζησεν ou ζήσας.

No 170. p. 267.



Repas funèbre d'Attale, fils d'Asclépiodore.

la renaissance] qui vient y boire. Devant lui est une table chargée de pains et de fruits. La femme d'Attale, assise au pied du lit, tient le flabellum (éventail) ; derrière elle, on voit sa corbeille à ouvrage, et une femme esclave qui apporte une grande ciste. De l'autre côté, un échanson puise dans un cratère; plus loin se trouve le cheval du défunt. [Les têtes d'Attale et de sa femme ont été enlevées dans l'antiquité même, pour être remplacées par les portraits d'une autre famille].

Rapportée de Cyzique et donnée, en 1854, par M. Waddington.

A. de Longpérier, Bulletin arch. de l'Athénæum français 1855 p. 60.

Hauteur 1,04. — Longueur 1,25.

171. AURÉLIUS ONÉSIMUS.

Αὐρήλι[ος Ὀνή] | σιμος κὲ Αὐρη | [λ]ία Εὐσέ[βεια] | Αὐρηλίᾳ [Ε]ὐ | τυχίδι ἐ[ποίησα]ν. | Ὃς δὲ ἂν τολμή | σῃ ἄν[ευ] τοῦ κλ | ηρονόμου μου | [ἐξ]οδιάζε[ιν, δώ]σε[ι] | τῷ ταμεί[ῳ -Χ- ,β]φ΄.

Aurélius Onésimus et Aurélia Eusébia ont élevé (cette stèle) *à Aurélia Eutychis. Celui qui osera la vendre sans* (le consentement de) *mon héritier, payera au trésor* (du temple) 2,500 *deniers.*

Au bas de l'inscription on voit une hache enfoncée dans un billot. — Le tombeau est ἀνεξοδίαστον (*Corpus* 2050).

Rapportée probablement d'Alexandrie-en-Troade.

Cat. Choiseul n. 173 (« cette même pierre étoit autrefois décorée d'un bas-relief dans sa partie supérieure »). — *Clarac*, Cat. 591; Musée 438 et Inscript. pl. 35. — *Franz*, Corpus 6930.

Hauteur 0,62. — Longueur 0,32.

172. AURÉLIUS ASCLÉPIODOTOS.

Αὐρ(ήλιος) | Ἀσκληπιόδοτ[ος] | Διονυσίου.

Aurélius Asclépiodotos (fils) *de Dionysios.*

Cippe à chapiteau corinthien, rapporté de Tyr par M. Renan (Cat. 62).

Hauteur 0,30.

173. M. AURÉLIUS DIONYSIUS ET MÉLITON.

Μάρκος Αὐρήλιος | Διονύσιος Διονυ | σίου τοῦ Ἐπα-γάθου | τοῦ Ἀρτεμιδώρου. | | Μελίτωνος μνίας χάριν.

Marcus Aurélius Dionysius, (fils) *de Dionysius,* (petit-fils) *d'Épagathe,* (arrière-petit-fils) *d'Artémidore. A la mémoire de Méliton.*

En haut on voit le buste du jeune défunt, la chlamyde fixée sur l'épaule droite par une agrafe. — L'inscription pour Méliton est une addition postérieure, gravée sur le cadre du bas-relief. — Époque des Antonins.

Envoyée de Smyrne par M. Jassaud. Collection Choiseul.

Cat. Choiseul n. 159. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 1, 20. *Bœckh*, Corpus 3298. — *Clarac,* Cat. 645; Musée 295 pl. 158 et Inscript. pl. 47.

Hauteur 0,56. — Largeur 0,37.

174. AURÉLIUS THÉOPROPOS.

[Αὐρ(ήλιος) Θεόπρ]οπος Χαροιφίλου | [προμοίρως β]ιώσας.

Aurélius Théopropos (fils) *de Charoephilos, mort trop tôt.*

Bas-relief : Homme, femme et enfant attablés devant le nécrodipnon.

Trouvée à *Parechia* (Παροικία, l'ancienne Paros), d'après les notes manuscrites de *Dubois* et de *Kœhler*.

Visconti, Journal des savants 1817 p. 37. — *Dubois,* Cat. Choiseul 168 (ils ont vu l'inscription encore plus complète; toutes les

lettres que j'ai mises entre parenthèses n'existent que dans leurs copies). — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 2, 35. — *Welcker*, Sylloge epigrammatum p. 110. — *Clarac*, Cat. 548; Musée 285 pl. 157 et Inscript. pl. 23. — *Franz*, Corpus 6946. — *K. Keil*, Philologus 16, 15.

Hauteur 0,38. — Longueur 0,29.

175. AURÉLIUS.

Αὐρή[λιος?] . . . . . | Προι . . . . (Πρόκλος?)

Fragment d'une inscription sépulcrale avec nécrodipnon; on ne voit aujourd'hui que l'un des pieds de la cliné.

Clarac, Musée 440 et Inscript. pl. 48. — *Franz*, Corpus 6910.

Hauteur 0,21. — Largeur 0,13.

176. BÉRÉNICIANUS.

Βερνικι | ανὸς (sic) χρ | ηστὲ κ | αὶ ἄλυ | πε ζή | σας | ἔτη νη′.

Brave Béréniciаnus, sans chagrin. Il a vécu 58 *ans.*

Petit cippe fruste, rapporté de Syrie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,30.

177. GRANIA HYGIE ET SA FILLE.

D(is) M(anibus). | Μήτηρ καὶ θυγάτηρ | κεῖτ' (sic) ἐνθάδε, ἡ μὲν | Γρανία Ὑγεία ἔ(των) κε′ ∠, | ἡ δὲ Ἰ(ουλία) Παυλεῖνα ἔ(των) | ἦν ιϐ′. Π(όϐλιος) Κορ(νήλιος) Μάγνος | τῇ ἰδίᾳ συνϐίῳ καὶ | θυγατρὶ μνήμης χάριν.

Aux dieux Mânes. La mère et la fille reposent ici : Grania Hygie, âgée de 25 *ans* 1/2, *et Julia Paulina qui avait* 12 *ans. Publius Cornélius Magnus* (a fait

élever ce monument) *à la mémoire de sa femme et de sa fille.*

Le chiffre ꞁ̄ doit représenter une fraction quelconque, peut-être 1/2, de sorte que nous aurions ici un signe numérique se rapprochant des chiffres arabes. L'âge de la fille ne doit pas étonner; sa mère s'était mariée à 12 ans 1/2, ce qui n'est pas sans exemple dans l'antiquité romaine. Voir *Friedlænder*, Sittengeschichte Roms I, 324.

Trouvée en Italie. Collection Campana.

Hauteur 0,30. — Largeur 0,20.

178. P. GRANIUS EROS.

Ποπλίου Γρανίου | Ἔρωτος ζη (1) |

Sur la plinthe : [θ]εοδωρήσασα (2) Αιστρατοε (sic).

Le verbe θεοδωρέω (*consacrer aux dieux*) n'est pas encore reçu dans nos dictionnaires.

Petit autel à fronton triangulaire décoré d'un disque et de deux acrotères. En bas, bucranes et guirlandes.

Hauteur 1,00. — Largeur 0,43.

179. DÉMARQUE ET PYTHOPHANÈS. (Salle de la sculpture grecque primitive.)

Δήμαρχος: — Πυθοφάνης.

Partie supérieure d'une stèle : deux hommes barbus se donnent la main, celui qui occupe la droite s'appuie sur un bâton.

Donnée, en 1833, par M. Despréaux de Saint-Sauveur, consul à Salonique.

Clarac, Cat. 866 *c;* Musée 453 *a*, pl. 161 *a* et Inscript. pl. 62.

Hauteur 0,50. — Longueur 0,39.

(1) Il faudra suppléer ζή[σαντος ἔτη....] — (2) Le premier σ a la forme romaine S.

180. DÉMÉTRIA.

Δημη[τρία] | Μηνο[φίλου].

Démétria (fille) *de Ménophilos.*

Fragment d'un bas-relief funéraire, représentant (presque en ronde bosse) une femme assise et son esclave. La figure du mari (à droite) est brisée.

Hauteur 0,50. — Largeur 0,20.

181. DÉMÉTRIA ET ARISTOMÉNÈS.

Δημητρίας τῆς | Στρομβίχου. | | Ἀριστομένου[ς] | τοῦ Δημητρίου.

(Stèle) *de Démétria, fille de Strombichos.*
— *d'Aristoménès, fils de Démétrius.*

Bas-relief : deux personnes au nécrodipnon; l'homme couché, la femme assise ; une femme esclave apportant un coffret.

Cat. Choiseul n. 149. — *Osann,* p. 372, 40. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 1, 8. — *Bœckh* 933. — *Clarac,* Cat. 547; Musée n. 284 pl. 156 et Inscript. pl. 22.

Hauteur 0,73. — Longueur 0,46.

182. DÉMÉTRIUS.

Δημήτριος | Δημητρίου | Σφήττιος.

Démétrius (fils) *de Démétrius,* (du dème) *de Sphette.*

Stèle à fronton triangulaire décoré d'un bouclier rond et de trois acrotères. Le bas-relief représente le défunt avec son petit garçon debout sous le portique de l'Héraeum (chapelle sépulcrale). Au-dessus, deux rosaces.

Trouvée à Athènes par le marquis de Nointel et apportée d'abord à Constantinople, puis en France. Collection Baudelot.

Spon, Voyage III p. 2, 204. — *Caylus*, VI p. 203, pl. 63, 2. — *Lenoir*, Musée français I, 61, pl. 7. — *Bœckh*, Corpus 771. — *Clarac*, Cat. 701; Musée 454 pl. 249 et Inscript. pl. 52.

Hauteur 1,10. — Longueur 0,49.

183. DÉMÉTRIUS, FILS DE MÉNOPHANÈS.

Δημητρίου τοῦ | Μηνοφάνου.

(Stèle) *de Démétrius*, (fils) *de Ménophanès*.

Le bas-relief représente un homme couché sur la cliné; au chevet, on voit un échanson devant un cratère.

La forme Μηνοφάνου est récente; il pourrait cependant avoir existé une Σ à la fin du mot, le marbre étant fort usé.

Fragment de stèle, rapporté de *Cyzique* et donné par M. Waddington en 1854.

A. de Longpérier, Bulletin arch. de l'Athenæum français 1855, p. 60.

Hauteur 0,59. — Largeur 0,42.

184. DIOGNÈTE ET DIODÈLE.

Διόγνητος Ῥαμνόσιος (1). *Διόδηλος Ῥαμνό[σιος].*

Diognète de Rhamnunte. — Diodèle de Rhamnunte.

L'inscription est gravée sur l'architrave d'un *naos* sépulcral, dans lequel deux hommes barbus se donnent la main. Diognète a la tête ceinte d'une bandelette.

Envoyée d'Athènes par Fauvel. Marbre pentélique.

Cat. Choiseul n. 129. — *Osann*, p. 352, 72. — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 1, 6. — *Bœckh*, Corpus 761. — *Clarac*, Cat. 554; Musée n. 298, pl. 152 et Inscript. pl. 23.

Hauteur 0,97. — Largeur 0,48.

---

(1) Archaïsme pour Ῥαμνούσιος.

185. DIONYSIOS ET CLÉANDRE.

Διονύσιε Μήνιδος | χαῖρε. καὶ Κλέανδρε | Μήνιδος χαῖρε.

Dionysios (fils) *de Ménis, adieu. Et Cléandre* (fils) *de Ménis, adieu.*

Au-dessus de l'inscription on voit un repas funèbre : trois hommes sont couchés sur le lit; devant eux est placée une table chargée de fruits; deux femmes voilées sont assises à côté de ce groupe; une esclave vient apporter un coffret; dans le coin opposé un serviteur se tient les jambes croisées. — Les mots καὶ Κλέανδρε Μήνιδος χαῖρε sont une addition postérieure à la première inscription.

Trouvée probablement dans l'Attique.

Cat. Choiseul n. 146. — *Bouillon* III, Cippes pl. 1, 9. — *Clarac*, Cat. 643; Musée n. 288, pl. 159 et Inscript. pl. 47. — *Franz*, Corpus 6910.

Hauteur 0,51. — Largeur 0,46.

186. DOULOS.

Δοῦλε εὐψύχι (sic).

Doulos, adieu, âme pieuse!

Bas-relief barbare, représentant le défunt couché; devant lui, sur une table, le repas funèbre.

Hauteur 0,18. — Longueur 0,25.

187. DOMITIA ET SA FAMILLE.

Bas-relief représentant une femme voilée et assise (Δωμετία, *Domitia*); devant elle son mari (Μάξιμως [*sic*] *Maximus*), sa fille (Ζωσίμη) et son petit garçon (Μάριος, *Marius*). Au fond, deux femmes esclaves portant un vase et un parasol. En bas, on lit l'inscription : Εὐτυχὶς Φαύστου | τοῖς εἰδίοις

ζῶσα (1) |, *Eutychis* (fille) *de Faustus, de son vivant* (a fait élever ce monument) *à sa famille.*

Stèle trouvée à Salonique et rapportée par M. Heuzey en 1862 (Cat. n. 34).

Hauteur 0,68. — Largeur 0,46.

188. DONATA ET PAUSANIAS.

Δωνάτα | Ἰουλίο[υ Π]έλοπος | θυγάτηρ. | χαῖρε. | | [Πανσ]ανίας.

Donata, fille de Julius Pélops. Adieu. — Pausanias (le mari).

Au-dessus, un fronton triangulaire.

Bouillon III, Cippes et Inscript. pl. 1, 10. — *Clarac*, Cat. 556; Musée 460 et Inscript. pl. 24. — *Franz*, Corpus 6917.

Hauteur 0,62. — Longueur 0,40.

189. ELPIS.

Ἐλπὶς ἐμοίγ' ὄνομ' ἐ[στί], | πατρὶς δ' Ἀσίης προὔχουσα |
Λαοδίκει' (2), ἔθανον δ' ὀκ[τω] | καιδεκέτις. |

Mon nom est Elpis, ma patrie Laodicée, première ville de l'Asie; je suis morte à l'âge de dix-huit ans.

La ville mentionnée est *Laodicée-sur-le-Lycus*, située sur les confins de la Carie, de la Lydie et de la Phrygie. Fondée par Antiochus II (262-246) en l'honneur de son épouse Laodicée, elle devint, sous les empereurs romains, la deuxième capitale de l'Asie Mineure (λαμπροτάτη τῆς Ἀσίας πόλις).

Collection Campana.

Hauteur 0,10. — Largeur 0,20.

---

(1) Le marbre porte εἰλίοις ζῶζα. — (2) Le marbre porte Μοδικει.

190. ÉPAGATHE.

. . . . καὶ ὁ μ . . . . |
Ἐπαγάθῳ σοι γένοιτο [νεκρῶν ἐν δόμοις] |
καλή σου πᾶσα ὥρα, εὐεργε[σίας χάριν.]

Épagathe, que dans la demeure des trépassés toute heure te soit belle, à cause de ta bienfaisance.

Collection Campana.

Hauteur 0,20. — Largeur 0,15.

191. HERMAS.

Ἑρμᾶ ἄλυπε χαῖρε.

Hermas, sans chagrin, adieu.

Bas-relief barbare, représentant le défunt debout, enveloppé de son manteau. Fronton triangulaire orné d'un disque.

Hauteur 0,31. — Longueur 0,21.

192. HERMIAS.

Ἑρμίᾳ | θρεπτῷ | γλυκυτάτῳ | Σέξ[τ]ιος | Σεουῆρος.

Sextius Sévérus à son cher Hermias, (esclave) *élevé* (à la maison).

Autel creux décoré de colonnes en torsade. En haut, on voit deux poules se disputant une graine; en bas une chasse.

Le θρεπτὸς est le *verna* des Romains.

Collection Campana.

Hauteur 0,80. — Largeur 0,60.

193. EVARESTE.

Εὐαρέστες (sic) (1) | Ἀφροδεισίου.
Evareste (fils) *d'Aphrodisios.*

Au-dessus de cette inscription on voit en bas-relief le jeune Bacchus, qui, sans autre vêtement que sa chlamyde rejetée sur l'épaule, donne une grappe de raisin à sa panthère. Un fronton triangulaire, décoré d'un bouclier rond, couronne la stèle.

Trouvée probablement à Athènes.

Cat. Choiseul n. 137. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. sépulcrales pl. 1, 12. — *Bæckh,* Corpus 945. — *Clarac,* Cat. 613; Musée 115 pl. 124 et Inscript. pl. 40.

Hauteur 0,56. — Longueur 0,37.

194. EUNOUS ET HERMÉROS.

Ερμῆς Διοσκουρίδου καὶ | Εὔνοια Εὔνουν καὶ | Ερμέρωτα, τὰ ἑαυτῶν | τέκνα, μνίας (2) χάρι[ν].

Hermès, (fils) *de Dioscoride, et Eunoea, à la mémoire de leurs enfants, Eunous et Herméros.*

Le bas-relief représente les Dioscures qui, montés sur leurs chevaux et suivis de deux chiens de chasse, attaquent un sanglier. Au milieu de la scène, un grand serpent se roule autour d'un arbre mort. Il est certain que les Dioscures, fréquents d'ailleurs sur les monuments sépulcraux de la Macédoine, sont destinés ici à rappeler le nom de Dioscoride, mais ils sont aussi le symbole de l'immortalité de l'âme, car ils vivent alternativement (ἑτερήμεροι) un jour dans l'Olympe et l'autre dans leur tombeau à Thérapné. L'arbre mort est le symbole du trépas, le serpent signifie la renaissance. Notons ensuite que, dans notre inscription, les noms des enfants Εὔνους et Ἑρμέρως sont évidemment formés d'après ceux de leurs parents Εὔνοια et Ἑρμῆς.

---

(1) Forme barbare pour Εὐαρέστης. — (2) Pour μνείας.

N° 195. p. 277.



Stèle sépulcrale d'Eurythmos.

Envoyée de Salonique par Cousinéry. Coll. Choiseul.

Villoison (qui l'avait copiée dans la maison de Cousinéry), Mém. de l'Acad. des Inscriptions t. 47, 302. — Cat. Choiseul n. 154. — *Bouillon* III, Cippes pl. 1, 13. — *Bœckh*, Corpus 1972. — *Clarac*, Cat. 598; Musée 252 pl. 147 et Inscript. pl. 39. — *Friedlænder*, de operibus anaglyphis p. 48.

Hauteur 0,65. — Longueur 0,51.

195. EURYTHMOS

Η βουλὴ καὶ ὁ δῆμος | στεφανοῖ χρυσῷ στε | φάνῳ Εὔρυθμον Ἐπι | τύχεος, προμοίρως | βιώσαντα. | | Ἑλι | κωνι | ὰς Ἑρ | μίου.

Le sénat et le peuple couronnent d'une couronne d'or Eurythmos (fils) *d'Epitychès, mort prématurément.*
Héliconiade, (fille) *d'Hermias.*

Stèle sépulcrale. Le bas-relief représente un magistrat couronnant l'hermès du défunt. Héliconiade, sa femme, est assise à côté de lui; un petit garçon s'appuie sur le terme.

Trouvée dans l'île de Mélos (1); apportée à Constantinople (où elle fut copiée par *Spon*, Miscell. p. 335) et ensuite à Paris par le marquis de Nointel. Collection Baudelot.

Fabretti, p. 193, — *Caylus* VI 203, pl. 64, 1. — *Lenoir*, Musée des monuments français I 56, pl. 4. — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 2, 14. — *Clarac*, Cat. 683; Musée 269 pl. 155 et Inscript. pl. 52. — *Bœckh*, Corpus 2426. — *Friedlænder*, de operibus anaglyphis p. 38.

Hauteur 0,70. — Largeur 0,48.

196. EUTHYLÉA. (Salle de la sculpture grecque primitive.)

Εὐθύλεα Διογένος (2) θυγάτηρ.

---

(1) M. *Keil*, Philologus 16, 17, croit qu'elle provient de l'île de Paros, à cause de la formule parienne προμοίρως βιώσας. — (2) Formes archaïques pour Εὐθύλεια Διογένους.

Euthyléa, fille de Diogène.

Stèle à fronton triangulaire, décorée d'acrotères. La jeune défunte, assise, donne la main à sa mère. Diogène, appuyé sur son bâton, se tient debout derrière le siége.

Rapportée de Grèce par Lebas et donnée en 1845 par le ministre de l'instruction publique.

Clarac Musée II 1236 (n. 269 *a*) et pl. 224 *a*. — *Lebas*, Voyage arch. (mon. figurés) pl. 72.

Hauteur 0,64. — Longueur 0,38.

197. ZÉNONIS.

Ζηνωνὶς | χρηστὴ | καὶ ἄλυπε | χαῖρε.

Bonne Zénonis, sans chagrin, adieu.

Comparez l'inscription 6934 du *Corpus* (préface IV, p. 20*b*).

Cippe rapporté de Phénicie en 1862 par M. Renan.

Frœhner Philologus XIX 135. — *K. Keil.* Philologus, suppl. II 584.

Hauteur 0,40.

198. ZOSIMA.

Ζωσίμα (1) | *χρηστὴ* | *καὶ ἄλυ* | [*πε ζή*]*σασ* | [*α ἔτη* ..... | *χαῖρε*].

Bonne Zosima, sans chagrin, ayant vécu .... ans, adieu!

Petit cippe, rapporté de Phénicie par M. Renan.

Hauteur 0,30.

199. HÉRACLIUS. (Musée égyptien).

Ἡράκλειος υἱὸς Ἑρμί | ου, τοπάρχου Ἀριανσαί- | τιος (2), *ἐτῶν εἴκοσι πέντε.* |

(1) Ζωσιαα. — (2) L'original porte — σαιτιοσι.

Héraclius, fils d'Hermias, toparque d'Ariansaïtis, (âgé) *de* 25 *ans.*

Le toparque égyptien, comme le démarque grec, remplissait les fonctions de nos maires. Ἀριανσαῖτις est le nom du bourg qu'administrait Héraclius.

Stèle coloriée du temps des Ptolémées. Le bas-relief représente le défunt tenant un rouleau (le rituel funéraire), et conduit par Anoubis devant le tribunal d'Osiris. En haut, on voit le disque ailé et les deux serpents ; en bas une rangée de fleurs de lotus, symboles d'une nouvelle naissance.

Clarac, Cat. 855 ; Musée n. 471 *a* et Inscript. pl. 60. — *Franz*, Corpus 4976.

Hauteur 0,56. — Longueur 0,41.

200. HÉRACLITA.

Ἡρα[κλεί] | τα χρη | στὲ (sic) κ[α] | ι ἄλυ[πε] | χ[αῖρε].

Bonne Héraclita, sans chagrin, adieu.

Cippe rapporté en 1862 de Phénicie par M. Renan.

Hauteur 0,30.

201. THAÏS ET EUPOROS.

Θαῖς Ἐλ | πίδος | Μιλησία.
Εὔπορο[ς] | Ἐλπίδο[ς] | Μιλήσ[ιος]..

Thaïs, (fille) *d'Elpis, de Milète. Euporos*, (fils) *d'Elpis, de Milète.*

L'inscription est gravée sur un architrave surmonté d'un fronton triangulaire et couronné d'un cône. — Milète est un dème de l'Attique, Elpis un nom propre masculin.

Trouvée à Athènes et copiée par *Fourmont* et *Pococke* (Inscript. ant. I p. 51).

Coll. Choiseul n. 141. — *Bouillon* III Inscr. sép. pl. 1, 16. — *Bœckh*, Corpus 717. — *Clarac*, Cat. 587; Musée n. 497, et Inscr. pl. 33.

Hauteur 0,22. — Largeur 0,22.

202. THÉODORE ET ARTÉMISE.

[Θ]εόδωρος Χητηθαιρε.. | Ἀρτεμεισεία Μητρ[οδώ-ρου] | χαῖρε |

Théodore ...., *Artémise*, (fille) *de Métrodoros*, *adieu !*

Le bas-relief, dont le frontispice est décoré d'un disque, représente les défunts debout. Il appartient à la basse époque.

Hauteur 0,73. — Largeur 0,40.

203. JULIA ECLECTA.

Θεοῖς καταχτθο | νίοις (sic). | Ψυχῇ ἀγαθῇ | Διόδωρος ἀνὴρ | καὶ Ἀντιγενίδας | υἱὸς μνίας χάριν | αἰωνίας | Ἰουλίᾳ Ἐκλέκτῃ | ἐπόησαν (sic). | ἔζησεν ἔτη λγ'.

Aux dieux souterrains! A l'âme pieuse de Julia Eclecta et à sa mémoire éternelle, son mari Diodoros et son fils Antigenidas ont fait élever (ce monument). *Elle a vécu* 33 *ans.*

Dalle de marbre gris provenant de la villa Borghèse.

Manilli p. 94. — *Montelatici* p. 267. — *Gruter*, p. 1142, 6 (ex epistola Sirmondi) = Fleetwood syll. p. 264, 1. — *Clarac*, Cat. n. 585; Musée n. 456 et Inscript. pl. 33. — *Franz*, Corpus 6579.

Hauteur 0,42. — Longueur 0,42.

204. CÆCINA EUTYCHIANUS.

. . . . αλία | Αὐρηλί | α Καικίνα Εὐτ[υ] | χιανῷ | τῷ συμ. | 6ίῳ μνεί | ας (1) χάριν. |

. . . . . *alia Aurélia à la mémoire de son mari Caecina Eutychianus.*

Trouvée à Thessalonique. Époque de Marc-Aurèle.

Cat. Choiseul n. 228 (?). — *Osann*, p. 373, 43. — *Bouillon* III Inscript. pl. 1, 15. — *Bœckh* 1990. — *Clarac*, Cat. 619, Musée 436 et Inscript. pl. 43.

Hauteur 0,41. — Longueur 0,29.

205. CALLISTON.

Καλλίσ | των (2) χρ[ησ] | τὲ καὶ ἄλυ | πε χαῖ[ρε] | ἔτη . . . . |

Brave Calliston, sans chagrin, adieu! (Il a vécu)... . . . . *ans.*

Colonnette, envoyée en 1864.

Hauteur 0,35.

206. CALLISTRATE ET SA FAMILLE.

[Καλλι]στράτη. Κάλιππος. Ἀριστοτέλης. | Φιλοκύδης.

Callistrate. Calippos. Aristote. Philocydès.

Inscription d'un très-beau bas-relief représentant un homme barbu debout devant une femme (*Callistrate*) assise, qui de la main gauche soulève son voile. Fronton décoré d'acrotères. [Presque toute la figure de la femme est moderne, et due à la restauration du sculpteur *Lange*].

(1) Le marbre porte μεία;. — (2) Le marbre porte Καλλίσμων.

Trouvée dans l'Attique par Fauvel et rapportée par le comte de Forbin.

Bouillon III, Cippes choisis pl. 1, 1. — *Clarac*, Cat. 224 (*ter*); Musée n. 275 et Inscript. pl. 54. — *Bœckh*, Corpus 960.

Hauteur 1,40. — Largeur 0,80.

207. CALLISTRATOS.

[Κ]αλλίσ[τρ]ατο[ς] | [Δη]μητρίου χαῖρε.

Callistratos, (fils) *de Démétrius*, *adieu*.

Le bas-relief représente le défunt avec son père; le fronton triangulaire est décoré d'un bouclier rond.

Trouvée probablement dans l'Attique.

Coll. Choiseul n. 140. —*Bouillon* III Cippes et Inscript. pl, 1, 18. — *Bœckh*, Corpus n. 961. — *Clarac*, Cat. 652; Musée n. 277, pl. 198 et Inscript. pl. 48.

Hauteur 0,54. — Largeur 0,40.

208. CASSIA APOLLODORA.

Κασσία | Ἀπολλο | δώρα | χρηστὴ | καὶ εὔμο | ρε (1)
χαῖρε.

Cassia Apollodora, *brave et bienheureuse*, *adieu*.

Petit cippe rapporté de Phénicie par M. Renan.

Hauteur 0,46.

209. CORINTHIA.

Κορινθία | χρηστὴ | καὶ ἄλυπε | χαῖρε, ζήσα | σα (2)
ἔτη λ΄.

(1) Pour εὔμοιρε. — (2) Le marbre porte χάρεζησα | σας.

Brave Corinthia, sans chagrin, adieu. Elle a vécu 30 *ans.*

Stèle ornementée rapportée de Phénicie par M. Renan (Cat. 107).

Hauteur 0,36.

210. CORINTHOS.

Κόρινθος | χρηστὲ κα|ὶ ἄλυπε[1] | χαῖρε.

Brave Corinthos, sans chagrin, adieu.

Petit cippe rapporté de Phénicie par M. Renan.

Hauteur 0,30.

211. TIBERIUS NÉOPTOLÈME ET SA FAMILLE.

Κ(ορνηλία) Πρόκλα Τιϐερίῳ Νεπτολέμῳ | τῷ ἀνδρί, καὶ Λέοντι τῷ ὑῷ (sic), | ἑαυτῇ ζώσῃ, μνήμης χάριν. |

Cornélia Procla, de son vivant (a fait élever cette stèle) *à la mémoire de son mari Tibérius Néoptolème, de son fils Léon*, *et d'elle-même.*

Le bas-relief représente les deux défunts couchés sur la cliné et servis par un esclave; Cornélia est assise auprès d'eux.

La forme Νεπτόλεμος est justifiée par la prosodie grecque, qui permet la contraction des mots νεοσσός, νεοχμός, νεολαία et même de Νεοπτόλεμος (*Sophocle*, Philoctète, V. 4. 241).

Stèle rapportée de Macédoine par M. Heuzey, en 1862.

Hauteur 0,42. — Largeur 0,44.

212. LYCINUS.

Λυκῖνος Λυκίο[υ] | Σικυώνιος.

Lycinus, (fils) *de Lycius, Sicyonien.*

---

(1) Le marbre porte αλυπιε.

Cette stèle est décorée de deux rosaces et couronnée d'un fronton triangulaire ainsi que toutes les pierres tombales sicyoniennes (*Pausanias* II, 7, 2: Σικυώνιοι τὸ μὲν σῶμα γῇ κρύπτουσι, λίθου δὲ ἐποικοδομήσαντες κρηπῖδα κίονας ἐφιστᾶσι, καὶ ἐπ' αὐτοῖς ἐπίθημα ποιοῦσι κατὰ τοὺς ἀετοὺς μάλιστα τοὺς ἐν τοῖς ναοῖς).

Trouvée à Athènes. Coll. Choiseul (Cat. n. 138).

Bouillon t. III, Cippes et Inscript. pl. 1, 19. — *Clarac*, Cat. n. 646, Musée n. 481 (Inscript. pl. 47). — *Bœckh*, Corpus 896.

Hauteur 0,92. — Largeur 0,62.

213. FRAGMENT.

Λυσ[. . . . .] | Γαργ[ηττόθεν].

Lys . . . . (du dème) *de Gargettos*.

Le bas-relief, trouvé sans doute dans l'Attique, représente la défunte donnant la main à son mari.

Hauteur 0,30. — Longueur 0,27.

214. LYSIMACHÉ.

Λυσιμάχη Αἰλίνου Θορικίου.

Lysimaché, (fille) *d'Aelinos*, (du dème) *de Thorikos*.

Stèle à fronton arrondi. Le bas-relief représente un homme barbu entre deux femmes qui se donnent la main.

Marbre pentélique trouvé à Athènes par Fauvel et rapporté par le comte de Forbin.

Bouillon III Cippes choisis pl. 2, 10. — *Clarac*, Cat. 214 *ter* Musée n. 276, pl. 153 et Inscript. 54 — *Bœckh*, Corpus 642.

Hauteur 1,00. — Largeur 0,38.

215. MA.

Πρωτάγαθος | Ἄννου Μᾷ τῇ συμ | βίῳ μνήμης | χάριν. ἐτῶν λη' | χαῖρε.

Protagathos, (fils) *d'Annas, à la mémoire de son épouse Ma,* (âgée) *de* 38 *ans. Adieu.*

Μᾶ (en latin *Ma*) est aussi un surnom de Cybèle.

Rapportée d'Épire (?) par M. Heuzey, en 1862.

K. Keil, Philologus Suppl. II 586.

Hauteur 0,40. — Largeur 0,44.

216. MACÉDONUS.

Ἀμύνανδρος τῷ ἰδίῳ τέ | κνῳ Μακεδόνῳ μνείας | [χάριν].

Amynandros à la mémoire de son propre fils Macédonus.

Inscription du bas temps dont les lettres se rattachent par de nombreuses ligatures; ο ω σ ont des formes carrées. Le bas-relief représente l'un des Dioscures à cheval, suivi de son chien, et chassant un sanglier. Un serpent se roule autour d'un arbre mort. Voir *mon* n. 194.

Trouvée à Salonique et rapportée par le consul de France, M. de Saint-Sauveur.

Clarac, Musée II p. 1237 (n. 252 *a*) et Inscript. pl. 90.

Hauteur 0,38. — Largeur 0,41.

217. MARCELLA.

Μάρκελλα | χρηστὲ (sic) | καὶ ἄλυπε | χαῖραι (sic).

Bonne Marcella, sans chagrin, adieu.

Cippe couronné d'une guirlande; rapporté de Saïda par M. Renan (Cat. n. 107).

Hauteur 0,40.

218. MARCELLINA.

Μαρκε | λῖνα (sic) | ἄλυπε | χαῖρε.

Marcellina, sans chagrin, adieu.

Fronton triangulaire décoré de feuillage.

Trouvée à *Antioche* en Syrie.

Lebas, Voyage archéologique, partie VI p. 453, n. 1835.

Hauteur 0,32. — Longueur 0,22.

219. MARCIEN.

Χᾶρε (sic) | Μαρκια | νὲ ζήσας | [ἔ]τ[η] . . . . . |

Adieu, Marcien! Il a vécu .... ans.

Cippe fruste, rapporté de Syrie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,30.

220. DECIMUS MARCIUS.

Δέκμε Μαάρκιε | [ἥρ]ως χρηστὲ | [κ]αὶ ἄλυπε, χαῖρε.

Decimus Marcius, bon héros sans chagrin, adieu.

Le redoublement des voyelles longues *a e u*, emprunté aux Osques et introduit dans l'orthographe romaine par le poète tragique *Attius* (an de Rome 584-670), se conserva dans les inscriptions depuis le temps des Gracques jusqu'au consulat de Cicéron (voir le beau mémoire de M. *Ritschl* : monumenta epigraphica tria, p. 22). Les formes *Maarcus Maarcius Maarcellus* ont été les plus fréquentes, et durèrent même jusqu'au commencement de l'empire :

ΜΑΑΡΚΟΥ *Corpus* 887. 5644.
MAARCO *Musée rhénan* 8, 288.
ΜΑΑΡΚΙΟΝ *Corpus* 1137.
ΜΑΑΡΚΕΛΛΟΣ *Corpus* 5644.

Rapportée de Phénicie par M. Renan (Cat. 105).

Frœhner, Philologus XIX 135. — *K. Keil* Philologus, Supplément II 584.

Hauteur 0,20. — Largeur 0,36.

221. MÉGACLÈS ET CANTHYS.

Μεγακλῆς | Μίκου. | Κάνθυς | Ἀριστοφῶντος.

Mégaclès (fils) *de Micus. Canthys* (fille) *d'Aristophon.*

Stèle sépulcrale surmontée d'un fronton triangulaire à acrotères. Le défunt, debout, donne la main à sa femme assise; à leur côté se tient un garçon, les jambes croisées.

Trouvée en Asie Mineure et donnée en 1833 par M. Despréaux de Saint-Sauveur, consul de France à Salonique.

Clarac, Cat. 866 *e*; Musée 484 *d.* pl.161 *a* et Inscript pl. 62.

Hauteur 0,75. — Largeur 0,24.

222. METHÉ.

Μέθη Ῥηγίλλου μήτηρ | ἐτῶν -μ'- χαῖρε. |

Methé, mère de Régillus, âgée de 40 ans. Adieu.

Le bas-relief représente le nécrodipnon de la défunte placée dans une niche demi-circulaire; son miroir est suspendu près d'elle; un esclave sert les plats. Sur l'une des antes de la niche, on voit plusieurs objets à l'usage des femmes, tels que fuseau, vase, flacon à baume.

Hauteur 0,71. — Largeur 0,61.

223. MÉNÉSTRATE.

Μενέστρατε Μενεκράτου[ς] | χαῖρε.

Ménéstrate (fils) *de Ménécrate, adieu.*

Le bas-relief représente un nécrodipnon : deux hommes sont couchés sur le lit de repos; devant eux est dressée une

table, sur laquelle on voit deux lapins. Une femme en deuil est assise à côté du groupe, un esclave occupe le coin de la chambre.

Cat. Choiseul n. 148. — *Bouillon* III Cippes et Inscript. pl. 2, 23. — *Clarac*, Cat. 535; Musée n. 283, pl. 161 et Inscript. pl. 19. — *Franz*, Corpus 6963.

Hauteur 0,62. — Longueur 0,40.

224. MÉNODORA ET ANTIOCHUS.

Μηνο | δώρα | χαῖρε. | Ἀντίο | χε χαῖρε.

Ménodora, adieu! Antiochus, adieu!

Stèle sépulcrale se rétrécissant vers le haut; le frontispice est orné d'une rosace, sur l'architrave on lit ces deux inscriptions séparées l'une de l'autre par des couronnes et des fleurons. La défunte est assise près d'un mur à hauteur d'appui sur lequel figure un coffret mystique dont le couvercle est tombé. Un serpent se roule autour d'un arbre mort (symbole de l'immortalité de l'âme). Le mari et l'enfant sont debout devant Ménodora; une jeune esclave se tient dans un coin.

Bouillon III, Cippes choisis pl. 2, 15. — *Clarac*, Cat. 231, Musée 262 pl. 153, 253 et Inscript. pl. 14. — *Franz*, Corpus 6879.

Hauteur 0,50. — Largeur 0,31.

225. MÉNOPHILE LE BARBIER.

Συνέτη τῷ θρέψαντι Μ[η] | *νοφίλῳ, τῷ καὶ Σελλίω-ν[ι],* | *τὴν στήλην ἐπέθηκεν* | *εὐχαριστίας ἕνεκεν.* | Μηνόφιλε κουρεῦ | χαῖρε.

Synété a élevé cette stèle à son (père) *nourricier Ménophile, autrement appelé Sellion, pour lui témoigner sa reconnaissance.*

Barbier Ménophile, adieu!

Bas-relief : repas funèbre; le défunt est attablé et servi

par un esclav.. Une femme voilée est assise à côté de lui; sa servante se tient près d'elle.

Cat. Choiseul 145. — *Osann*, Sylloge p. 370, 36. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 2, 24. — *Clarac*, Cat. 605; Musée n. 289, pl. 155 et Inscript. pl. 40. — *Franz*, Corpus 6965.

Hauteur 0,65. — Longueur 0,47.

226. MNASÉAS.

Μνασέα | χρεστὲ (sic) | καὶ ἄλυ|πε χαῖρε.

Brave Mnaséas, sans chagrin, adieu.

Petit cippe rapporté de Phénicie par M. Renan.

Hauteur 0,30.

227. MOSCHOS.

Μόσχε Μόσχου χαῖρε.

Moschos (fils) *de Moschos*, *adieu*.

Stèle surmontée d'un fronton triangulaire à deux acrotères. Dans le naos, formé de deux colonnes ioniques cannelées, on voit le défunt et son fils en bas-relief.

Rapportée d'Athènes par le marquis de Nointel. Collection Baudelot.

Maffei, Galliæ Antiquitates p. 81 [ad regiam inscriptionum academiam pertinens]. — *Caylus* VI 200, pl. 62, 1. — *Lenoir*, Musée français I 60, pl. 6. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 2, 25. — *Clarac*, Cat. 36; Musée 278 pl. 198, 252 et Inscript. pl. 1. — *Franz*, Corpus 6969.

Hauteur 0,73. — Largeur 0,44.

228. MYRTIA ET CÉPHISIA. (Salle de la sculpture grecque primitive.)

Μυρτία : Κηφίσια.
Myrtia (et) *Céphisia*.

Le bas-relief, d'un très-beau style, représente *Céphisia* assise, et devant elle sa compagne, qui paraît tenir une lampe allumée. — Fronton triangulaire.

Trouvée à Athènes et donnée en 1850 par le vice-amiral Massieu de Clerval.

Hauteur 0,96. — Largeur 0,60.

229. BAS-RELIEF BARBARE.

Μωμοζεσνισι Ἀλεξοῦ | τῷ | ἀνδρὶ | Κτωϊώ.

Le bas-relief, du style le plus barbare du ve siècle, représente les bustes, vus de face, d'un homme barbu, d'une femme voilée et d'un garçon placé entre ses parents et portant la bulle au cou.

Ne sachant pas d'où cette inscription provient, je m'abstiens de l'interpréter. La leçon, toutefois, n'est pas aussi douteuse qu'on serait tenté de le croire. Ἀλεξοῦ (génitif d'Ἀλεξᾶς) est sûr; au commencement on pourrait supposer un nom Μωμοσθένης ou plutôt, d'après l'orthographe de l'inscription, Μωμοζθένης; mais peut-être est-ce là le nom de la femme, — le dernier mot signifierait alors κ(αὶ) τῷ (υ)ἱῷ.

Coll. Choiseul (Cat. 176).

Clarac, Cat. 536: Musée n. 344, pl. 158 et Inscript. pl. 19. — *Franz,* Corpus 6907 (qui propose : Δημοσθένῃ Ἀλεξάνδρου τῷ ἀνδρὶ Κτησώ).

Hauteur 0,32. — Longueur 0,45.

230. NICON.

Ἀπολλωνία Νείκωνι τῷ ἰδίῳ | ἀνδρὶ μνήμης χάριν.

Apollonia à la mémoire de son mari Nicon.

Le bas-relief représente six bustes de la famille de Nicon.

Rapportée d'Amphipolis par M. Heuzey (Cat. n. 28).

Hauteur 0,68. — Longueur 0,54.

No 228. p. 290.



Monument sépulcral de Céphisia.

231. NUMÉNIUS. (Salle asiatique.)

Νουμήνιος | Κιτιεύ[ς].

Numénius de Citium (en Chypre).

Stèle de marbre pentélique décorée d'une belle palmette et de deux rosaces qui séparent l'inscription grecque de l'inscription phénicienne placée au-dessus, dont voici la transcription :

לבנחדש בן עבדמלקרת
בן עבדשמש בן תגנץ אש כתי

A Benkhodesch (Numénius), *fils d'Abdmelcart* (Héraclius), | *fils d'Abdschémesch* (Héliodore), *fils de Tagginetz* (Stéphanos), *homme de Kittion.*

Trouvée à Athènes non loin de l'ancienne Académie, copiée par Gell, et donnée par Fauvel à l'Académie des Inscriptions (Inventaire du 18 nivôse, an II. *Letronne*, Revue archéologique III 465).

Åkerblad, lettre à M. le chevalier Italinsky sur une Inscription phénicienne. Rome 1817 (reproduite par Millin, Magasin encyclopédique 1817, tome II 193-214). — *Silv. de Sacy*, Journal des Savants 1817 p. 433. — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 1, 5. — *Clarac*, Cat. 213 *ter* ; Musée n. 488 pl. 252 et Inscript. pl. 54. — *Gesenius* dans Bœckh, Corpus 859 et dans les Monumenta phœnicia p. 118 ; pl. 10, 6. — *A. de Longpérier*, Antiquités assyriennes du Louvre n. 593.

Hauteur 0,90. — Largeur 0,30.

232. NUMÉNIUS.

Νουμήνιος | Νουμηνίου | χαῖρε.

Numénius (fils) *de Numénius, adieu.*

Bas-relief : le défunt, attablé, dépose une couronne sur la tête de sa femme qui est assise au pied du lit. Une jeune esclave apporte un coffret ; l'échanson (οἰνοχόος *pocillator, puer a cyatho*), tenant l'œnochoé et un puisoir à long manche (*cyathus*), est occupé à mêler le vin et l'eau. Un cratère et un

seau sont placés devant lui sur le buffet (ἐγγυθήκη, *incitega*) à brasier.

Collection Choiseul (Cat. 157).

Bouillon III, Cippes pl. 2, 27. — *Clarac*, Cat. 552 ; Musée n. 340, pl. 156 et Inscript. pl. 23. — *Bœckh*, Corpus 979 (ce savant croit que l'inscription vient de l'Attique).

Hauteur 0,56. — Longueur 0,43.

233. PANTAGATHE.

Παντά | γαθε χρ[η]στὲ | χα[ῖρε] | ζήσας [ἔτη. . .]

Brave Pantagathe, adieu. Il a vécu ...... (ans).

Cippe fruste, rapporté de Syrie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,30.

234-241. PATRON ET SA FAMILLE.

A.

Οὐ βάτοι, οὐ τρίβολοι τὸν ἐμὸν τάφον ἀμφὶς ἔχουσιν,
οὐδ' ὀλολυγαία νυκτερὶς ἀμπ[έ]ταται,
ἀλλά με πᾶν δένδρος χαρίεν περὶ ῥίσκον ἀνέρπει,
4 κυκλόθεν εὐκάρποις κλωσὶν ἀγαλλόμενον.
πωτᾶται δὲ πέριξ λιγυρὴ μινυρίστρι' (1) ἀηδὼν
καὶ τέττιξ γλυκεροῖς χείλεσι λειρὰ χέων,
καὶ σοφὰ τραυλίζουσα χελειδονίς, ἥ τε λιγύπνους
8 ἀκρὶς ἀπὸ στήθο[υς ἡδὺ χέουσα μέλος] (2).
Πάτρων ὅσσα βροτοῖσιν ἐράσμια πάντ' ἐτέλεσσα,
ὄφρα καὶ είν (3) Ἀίδῃ τερπνὸν ἔχοιμι τόπον.

---

(1) La pierre porte μινυρίστρια. — (2) Les mots placés entre parenthèses existaient autrefois. — (3) ἐν.

τἄλλα δὲ πάνθ' ἁ[1] λέλοιπα καὶ ἐν νεότητι κατέκτη[ν][2]

12 οἴχεται[3], πλὴν ἁ πρὶν ζῶν ἀπεκαρπισάμην.

B.

Πατὴρ Πάτρων μέν, Ἀππολητα δ' ἐγώ,
τεκνῶ δὲ δίσσα τέκνα, πατέρα δ' εὖ λέγω.

C.

[Πάτρων εἰμί], πατρὶς δ' | .....αν ἐλοχεύσατο | [γαῖα],
[Αΐδης] δ' ἐν τιμαῖς πρα | [ότατον δέχ]εται.
Ὦ μάκαρ, | [ἄνθο]ς ἐς ἀελίου πάλιν | [οὔ μ' ἀν]απέμπεις.
εὔπα | [τρίδης γὰρ ἔην ἐνθάδε] θαπτόμενος.

D.

Χαῖρε Πάτρων.

[Fragment d'un bas-relief funéraire].

E.

Πάτρωνος [ἰα]τρ[οῦ].

[Fronton d'un naos sépulcral : oiseaux becquetant des raisins).

F (4).

[Πάτρ]ων, [οἱ συμπρέσ]βεις.

[Fragment d'un bas-relief].

G.

[Fresque.]

1 [Κύ]βων.

---

(1) πάντα. — (2) De κτῆμι. — (3) οἴχηται. — (4) La restitution des deux fragments E et F, due au P. Secchi, me paraît si hasardée que je n'ai pas voulu m'en servir pour remplir les lacunes de C.

2 Ἀπολλώνιος.
3 Λαμέδων.
4 Μαλχίων.
5 Ἀντιγόνα.
6 Γυνὴ Πάτρωνος | Ἀθηνώ.
7 Θυγάτηρ Πά|τρωνος | Ἀπ[πολη]ΐα.
8 Διοκ[λῆς].
9 . . των.
10 Νίκα.

H.

. . . . . Ἱερὸν καὶ ἄσυλον | . . . . . *sacrum.*

[Architrave d'une chapelle sépulcrale. Du côté gauche l'inscription est incomplète, car ces trois mots forment la fin d'un hexamètre.]

A.

Ni ronces ni épines n'entourent mon tombeau; nulle chauve-souris aux cris perçants ne tournoie au-dessus; mais toutes sortes de charmants arbustes, les branches ornées de beaux fruits, poussent autour de mon cercueil et on y voit voltiger le rossignol aux mélodies retentissantes, et la cigale à la voix douce et harmonieuse, et l'hirondelle aux doctes (1) *gazouillements, et la sauterelle aux cris sonores, qui, du fond de sa poitrine, répand ses jolies chansons.* (Moi) *Patron, j'ai rendu aux hommes beaucoup de bons services pour avoir aux enfers une place agréable. De tous les biens que j'ai quittés et que je possédais dans ma jeunesse, il ne me reste rien, si ce n'est* (le souvenir) *des jouissances que j'ai goûtées durant ma vie.*

---

(1) *Doctes*, parce que l'hirondelle prophétise les changements du temps.

B.

Mon père est Patron, moi je suis Appuleja. J'ai eu deux enfants et je bénis mon père.

C.

Je suis Patron; ..... est mon pays natal; maintenant l'Hadès m'a reçu, moi qui fus si bienveillant pendant mon administration. Heureux Hadès! tu ne me renvoies plus à la lumière du soleil, car j'ai appartenu à une noble famille, moi qui suis enterré ici.

D.

Adieu, Patron.

E.

(Monument) *du médecin* (?) *Patron.*

F.

Patron. (Monument élevé par) *ses collègues d'ambassade* (?).

G.

Cette fresque représente toute la famille de Patron, sa femme Athéno (n. 6), sa sœur (n. 7) et huit esclaves (1).

H.

Sanctuaire et asyle. Dédié à.......

Trouvées à Rome dans un souterrain en dehors de la *porta Capena,* non loin de *porta Latina* et du tombeau des Scipions. Collection Campana.

Secchi, Monumenti inediti d'un antico sepolcro di famiglia greca, scoperto in Roma sulla via Latina. Roma 1842 (Bulletino rom. 1843

---

(1) Deux autres inscriptions (*Corpus* 6271 *d. g*) trouvées au même endroit et appartenant au même monument ne sont pas entrées au Louvre. L'une contenait la formule χρηστὲ καὶ δίκαιε | Πάτρων, χαῖρε; l'autre le fragment ἔτει ῑγ .....

p. 135). — *Welcker,* Musée rhénan 1845, tome III 259. — *Franz,* Corpus 6270, 6271.

Hauteur	A	0,31	— Largeur	A	1,10.
	B	0,31	—	B	1,02.
	C	0,56	—	C	0,56.
	D	0,56	—	D	1,00.

242. M. POMPÉE EVODOS ET ISIDORA.

Μ(άρκος) Πομπήιος | Εὔοδος. |
Ἰσιδώρα Πραξιτέλους | ἐκ Φυλασίων. |

Marcus Pompée Evodus.
Isidora (fille) *de Praxitèle,* (du dème) *de Phylé.*

Stèle à fronton triangulaire décoré d'acrotères. Le bas-relief représente Pompée tenant son testament, et Isidora assise, un coffret de toilette sur les genoux.

Trouvée à Athènes par le marquis de Nointel et apportée à Constantinople, puis en France. Collection Baudelot.

Spon, Voyage III p. 2, 217. — *Caylus* VI, 201; pl. 62. — *Lenoir,* Musée français I 58 (pl. 5). — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 2, 7. *Bœckh,* 795 (où la bibliographie est détaillée). — *Clarac,* Cat. 688; Musée 270 pl. 155 et 252; Inscript. pl. 52.

Hauteur 0,92. — Longueur 0,55.

243. L. POPPIUS AUCTUS.

Λευκίῳ Ποππίῳ | Αὔκτῳ ἐτῶν ιθ' | Λεύκιος Πόππιος |
Κίμβρος καὶ Ποπ | πία Καλλιτύχη | οἱ γονεῖς.

A Lucius Poppius Auctus (âgé) *de* 19 *ans, Lucius Poppius Cimber et Poppia Callityché, ses parents.*

Trouvée en 1837 à Salonique par M. Prassacachi, près de l'arc de triomphe de Constantin, et acquise par le consul de France, M. Guys.

Texier, Description de l'Asie Mineure 3, 56. — *Clarac*, Musée II p. 1191 (n. 232 *g*) et Inscript. pl. 90.

Hauteur 0,41. — Longueur 0,30.

244. PROCLA.

Πρόκλα | χρηστὴ | καὶ ἄορε (sic) χαῖρε |

Brave Procla, morte trop tôt, adieu !

Colonnette envoyée en 1864.

Hauteur 0,40.

245. RHODÉ.

[Ῥ]όδη Ἀπολήξιδος.

Rhodé (fille) ***d'Apolexis.***

Bas-relief : la défunte, assise, donne la main à son mari. — Apolexis est un nom propre masculin.

Envoyée d'Athènes par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 127. — *Bouillon* III Inscript. sépulcrales, pl. 2, 28. — *Bœckh*, Corpus 1022. — *Clarac*, Cat. 669; Musée n. 268 pl. 181 et Inscript. pl. 51. — *Friedlænder*, de operibus anaglyphis p. 11.

Hauteur 0,75. — Largeur 0,43.

246. SAMOS.

Σάμος | χρηστὲ | κῆλυπε (1) | χαῖρε (2) ζή | σας ἔτη | π'.

Brave Samos, sans chagrin, ayant vécu 80 ***ans, adieu !***

Petit cippe rapporté de Phénicie par M. Renan.

Hauteur 0,30.

(1) La pierre porte κελυπε — (2) χερε.

247. SÉVÉRA PARÉGOROS.

Σεουῆρα | Παρήγορε | ζήσασα | ἔτη ς′ | μῆν(ας) ς′ | ἔαρο (sic) |.

(Adieu) *Sévéra Parégoros!* (Elle est morte) *à l'âge de 6 ans, 6 mois, trop tôt.*

Παρήγορος est aussi l'épithète de la déesse de la persuasion, Πειθώ. Au lieu d'ἔαρο il faut sans doute lire ἄωρε.

Rapportée de Syrie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,15. — Largeur 0,11.

248. SINOPÉ.

Μιδίας Σινώπῃ τῇ ἑαυτοῦ γυ|ναικὶ μνήμης χάριν.

Midias à la mémoire de sa femme Sinopé.

Sous un fronton triangulaire décoré d'un bouclier rond, on voit les bustes de la défunte et de son mari. Tous les deux portent un collier; Midias est coiffé du pétase.

Trouvée probablement dans l'Attique.

Cat. Choiseul n. 170. — *Osann*, Sylloge p. 344, 6.— *Bouillon* III, Cippes et Inscript. sépulcr. pl. 2, 30. — *Bœckh*, Corpus 971. — *Clarac*, Cat. 601; Musée n. 294 pl. 158 et Inscript. pl. 39.

Hauteur 0,43. — Largeur 0,43.

249. SINOPIS.

Σινωπὶς Διονυσίο[υ], | [γ]υνὰ δὲ Διοφάντ[ου] | [ἀγα]θοῦ, χαῖρ[ε].

Sinopis (fille) *de Dionysios et femme de l'excellent Diophantos, adieu.*

Stèle à frontispice orné d'un bouclier rond. Dans une niche demi-circulaire on voit une femme assise et une corbeille à ouvrage (*calathus*).

Trouvée à Héraclée du Pont.

Cat. Choiseul n. 151. — *Osann*, p. 344, 5. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 2, 31. — *Clarac*, Cat. 590; Musée 296 pl. 180 et Inscript. pl. 35. — *Franz*, Corpus 6991.

Hauteur 0,51. — Longueur 0,29.

250. SOSTHÈNES ET MÉNIPPOS.

Σωσθένη Ἀσκληπιοδότου χαῖ[ρε]. | Μένιππε Ἀσκληπιοδότου [χαῖρε]. |
Οὐ τὸ θανεῖν ἀλγε[ινόν, ἐπεὶ τόγε Μοῖρ'] | ἐπέκλωσε[ν,
ἀλλὰ πρὶν ἡλικίης καὶ | γονέων πρότερον].

A Sosthènes (fils) *d'Asclépiodotos : adieu ! Ménippos* (fils) *d'Asclépiodotos, adieu. La mort n'est pas douloureuse parce que la Parque* (nous) *l'a destinée ; mais* (il est pénible de mourir) *avant l'âge et avant ses parents.*

Le bas-relief représente le père à demi-couché, entouré de sa femme et de ses deux fils défunts. Deux esclaves apportent les plats. — La restitution du distique est sûre, car on trouve à peu près les mêmes vers dans *Bœckh*, Corpus 3136; *Ross*, Inscript. ineditæ, fasc. III. 281; *Lebas*, Revue de philologie, I, 334.

Cat. Choiseul n. 144. — *Osann*, p. 365, 27. — *Bouillon* III, Cippes et Inscript. pl. 2, 33. — *Clarac*, Cat. 602; Musée n. 287, pl. 159, et Inscript. pl. 39. — *Franz*, Corpus 6996.

Hauteur 0,40. — Longueur 0,51.

251. SOSIAS ET NICOPATRA.

Σωσίας Ἀναφλύστιος. Νικοπάτρα | Μεν[ε]κλείδο[1] | Ἀγγ[ελ]ῆθεν.

Sosias d'Anaphlystus. Nicopatra (fille) *de Ménéclidès, d'Angélé.*

---

(1) Archaïsme pour Μενεκλείδου.

Anaphlystus et Angélé sont deux dèmes de l'Attique. Osann avait lu Ἀγρυλῆθεν, Clarac Ἀθηνῆθεν, mais ma restitution est sûre.

Marbre gris surmonté d'une sorte de frontispice arrondi (pour recevoir une palmette peinte) et venant sans doute d'Athènes.

Cat. Choiseul n. 142. — *Osann*, p. 349, 10. — *Bœckh*, Corpus 590. — *Clarac*, Cat 618 ; Musée n. 496, Inscript. pl. 43.

Hauteur 0,83. — Largeur 0,29.

252. TÉLESPHORE.

Ὑπόμνημα Τελεσφόρου, ὃ ἐποίησεν | αὐτῷ ἡ γυνὴ Χρήστη μνήμης χάριν.

Monument commémoratif de Télesphore que lui a élevé son épouse Chresté pour (honorer) *sa mémoire.*

Au-dessus de l'inscription on voit les bustes du défunt et de sa femme. En bas, Télesphore est couché sur le lit funèbre, où il prend son dernier repas ; son épouse est assise à côté de lui.

Trouvée à Smyrne (ou plutôt aux environs de Cyzique, d'après la conjecture de M. Keil).

Cat. Choiseul n. 152 (« ce monument a été retiré du Musée de Marseille »). — *Bouillon* III, Cippes pl. 2, 34. — *Clarac*, Cat. 675 ; Musée n. 291, pl. 157 et Inscript. pl. 52. — *Bœckh*, Corpus n. 3383. — *Friedlænder*, de operibus anaglyphis p. 52. — *K. Keil*, Philologus 16, 23. 27.

Hauteur 0,65. — Largeur 0,44.

253. BUSTE DE TITIUS GÉMELLUS.

Τίτιος Γε | μέλλος | ἑαυτῷ | τὴν προτομὴν | μνήμης | χάριν | ἐποίησεν, ἐπὶ τῷ | ἐνθάδε κηδευθῆναι | | αὐτόν(1). |

(1) Le mot αὐτὸν est gravé au-dessus (après ἐπὶ τῷ), parce que l'espace manquait dans la dernière ligne.

Titius Gemellus s'est fait exécuter ce buste à lui-même et à sa propre mémoire, afin qu'il soit enterré ici.

Base d'un buste de marbre de Paros, autrefois à Marseille. Collection Champion de Tersan (Cat. n. 51).

Osann, p. 404, 5 (papiers de Seguier). — *Visconti*, iconographie grecque I 582 (Museo Pio-Clement. VI préf. p. 11). — *Clarac*, Cat. 866 *g*; Musée 500 *a*, Inscript. pl. 62. — *Letronne*, explication d'une inscription grecque p. 34. — *Raoul-Rochette*, Lettre à M. Schorn p. 419 (édit. 2); Questions sur l'histoire de l'art p. 155. — *Franz*, Corpus 6767 (*Brunn*, Künstlergeschichte 1 616).

Hauteur 0,78.

254. M. ET Q. TURPILI FLORI.

Ὁ οἶκος σὺν τῇ ἐπικειμέ | νῃ σορῷ Μάρκου Τουρπι- λί | ου Φλώρου Διογένους Μειλησ[ίου Π]ανισκάρχου, καὶ Κοΐντου Τουρπι[λίου] | Φλώρου Ἀριστέα τοῦ ἀδελφοῦ α[ὐτο | ῦ Μ]ειλησίου (1), τῶν καὶ Μαγνήτων, | [τέ]κνων Ἀριστέου Ζωσί[μου].

La chambre sépulcrale avec le cercueil qui y est déposé, (appartient) *à Marcus Turpilius Florus Diogène, Paniscarque, de Milet, et à son frère Quintus Turpilius Florus Aristéas, de Milet; tous deux aussi* (citoyens) *de Magnésie et enfants d'Aristéas Zosimus.*

Les deux frères sont affranchis de *M.* (ou *Q.*) *Turpilius Florus*. J'ai imaginé le mot Πανίσκαρχος en me fondant sur l'analogie de Ἕρμαρχος; ici cependant le Paniscarque doit être une dignité ecclésiastique, comme l'Asiarque ou le Spirarque. — Notez ensuite les deux formes du génitif Ἀριστέα et Ἀριστέου.

Trouvée à Magnésie du Méandre.

Clarac, Musée II p. 1324, n. 146 et Inscript. pl. 90.

Hauteur 0,21. — Largeur 0,43.

---

(1) Le marbrier avait d'abord écrit [Μ]ειλησίων.

255. TRIADELPHOS. (Musée égyptien.)

Τριάδελφος Σαράπου | L κδ, μ(η)ν(ῶν) ε′.

Triadelphos (fils) *de Sarapas*, (âgé) *de 24 ans, 5 mois.*

Le bas-relief représente Anoubis conduisant le défunt devant Osiris. En haut, le disque ailé et les deux serpents.

Stèle de pierre calcaire blanche, trouvée en Égypte.

Clarac, Cat. 861 ; Musée 500 *c* et Inscript. pl. 61. — *Franz*, Corpus 4977.

Hauteur 0,46. — Largeur 0,32.

256. PHILÉTOS.

Φείλητε | χρηστὲ (sic) | καὶ ἄλυπε | χαῖρε, ζή | σας ἔτη | κς′.

Brave Philétos, sans chagrin, adieu. Il a vécu 26 ans.

Petite dalle de marbre, rapportée de Syrie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,20.

257. PHILOTIMOS.

Φιλότειμος βασι | λέως Ῥοιμητάλκα | δοῦλος. |
Ὑπὸ τῆς γυναι | κὸς Μούσης τε | [θειμένον].

Philotimos, esclave du roi Rhoemétalcas.
(Monument) *élevé par sa femme Mousa.*

Le bas-relief représente le défunt donnant la main à son épouse. Entre eux se trouve un petit garçon.

Le roi de Thrace, *Rhœmétalcas* I, était contemporain et ami d'Auguste. Prince des Odryses et successeur de *Cotys* IV, il fut alternativement vainqueur des Besses et vaincu par

eux (Cassius Dion, 54, 20 ; Tacite, Annales 2, 64). Son portrait se trouve dans l'iconographie de *Clarac*, n. 2973.

Trouvée par Cousinéry dans les ruines d'*Amphipolis* (en Macédoine). Collection Durand (n. 2719), acquise en 1824.

Clarac, Cat. 797 ; Musée 276 *bis*, pl. 151 *bis* et Inscript. pl. 55. — *Bœckh*, Corpus 2009.

Hauteur 0,48. — Longueur 0,30.

258. PHILOCHARÈS ET TIMAGORA.

Φιλοχάρης | *Φιλωνίδο* [1] | Κηφισιεύς. |
Τιμαγόρα | Ἡφαιστοδώρο. |

Philocharès (fils) *de Philonidès, de Céphisia.*
Timagora (fille) *d'Héphestodore.*

Stèle ornée d'une simple moulure destinée à recevoir une palmette peinte. Sur le bas-relief, on voit le défunt suivi de son cheval et donnant la main à son épouse.

Trouvée à Athènes et apportée à Constantinople, puis en France par le marquis de Nointel. Collection Baudelot.

Maffei, Galliæ antiquitates p. 81 [ad regiam inscriptionum academiam pertinens]. — *Caylus* VI 202 ; pl 63, 1. — *Lenoir*, Musée français 1 57, pl. 5. — *Bouillon* III, Cippes choisis pl. 2, 8. — *Bœckh*, Corpus 655. — *Clarac*, Cat. 695 ; Musée 267 pl. 152, 252 ; Inscript. pl. 52.

Hauteur 0,81. — Longueur 0,41.

259. L. OLIUS OCTAVIANUS.

Λ. Ὤλιος Ὀκταβιανὸς [κατεσκεύα] | *σε τὸ μνημεῖον ζῶν ἑαυτῷ καὶ* [*τῇ συμβίῳ*].

Lucius Olius Octavianus a de son vivant érigé ce monument pour lui-même et pour son épouse.

(1) Φιλωνίδο, ainsi que Ἡφαιστοδώρο sont des formes archaïques pour — νίδου et — δώρου.

Inscription surmontée d'une moulure, trouvée à Athènes par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 230. — *Bouillon* III, Inscript. sépulcr. pl. 2, 29. *Bœckh*, Corpus 1023. — *Clarac*, Cat. 583; Musée n. 341 et Inscript. pl. 32. — *Friedlænder*, de operibus anaglyphis p. 13. 53.

Hauteur 0,18. — Largeur 0,85.

260. FRAGMENT D'UN FRONTON.

Μαραθών[ιος. . . . .]

[Un tel, du dème] de Marathon.

Marbre gris trouvé à Marathon par Fauvel.

Cat. Choiseul n. 231. — *Bœckh*, Corpus 1049. — *Clarac*, Cat. 660; Musée n. 484 et Inscript. pl. 49.

Hauteur 0,62. — Largeur 0,35.

261. FRAGMENT.

[Κατὰ τὴν τῆς εἱ]μαρμένη[ς νόμον]
[. . . . . . ἐτελεύτα] ἔτους ν΄ . . . . . .

D'après la loi du Destin, ... est mort à l'âge de 50 *ans.*

Fragment rapporté de Syrie par M. Renan, en 1862.

Hauteur 0,20.

262. FRAGMENT.

Δώσουσι. . . . . . .

Ils donneront. . . . .

Fragment de bas-relief représentant un jeune chasseur qui tient son chien en laisse. L'inscription, gravée en grands caractères, était peut-être : δώσουσι θεοὶ ἄγραν καλήν.

Rapportée de *Cyzique* et donnée en 1854 par M. Waddington.

A. de Longpérier, Bulletin arch. de l'Athénæum français, 1855 p. 60.

Hauteur 0,46. — Largeur 0,44.

263. FRAGMENT.

. . . . ρος ἥρως.

Le défunt. . . . . . . ros.

Fragment de stèle représentant une femme voilée et à sa droite un jeune garçon, devant lequel passe la jambe d'un cheval.

Rapportée de *Cyzique* et donnée par M. Waddington en 1854.

A. de Longpérier, Bulletin arch. de l'Athénæum français 1854 p. 60.

Hauteur 0,40. — Longueur 0,20.

264. FRAGMENT.

. . . . | χρ[ηστὲ] | καὶ ἀγαθὲ | ἀ . . . . | ζή[σας . . . .] | ἔτ[η. . . .] |

Brave et bon. . . . . [adieu] ! *Il a vécu. . . ans.*

Petit cippe rapporté de Phénicie par M. Renan, 1862.

265. FRAGMENT.

. . . . . . | χρησ[τὲ] | καὶ ἄλυ | [πε] χαῖρε, | ζήσας ἔ | τη κϐ′. |

Brave. . . . . . sans chagrin, adieu. Il a vécu 22 *ans.*

Petit cippe rapporté de Phénicie par M. Renan en 1862.

Hauteur 0,30.

266. FRAGMENT.

. . . . . . | χἔρε (1) ζή | σας ἔτη | λϐ′.

. . . . . *adieu. Il a vécu* 32 *ans.*

Petit cippe rapporté de Syrie par M. Renan, en 1862.

(1) L'original porte XCPE.

267. FRAGMENT DE BYBLOS.

.... τὸ μυστήριν .... | ... του τόπος εμ....
[ἐδόθη παρὰ] | [τοῦ δήμ]ου, ἡ δὲ βουλὴ θή[κην
παρεσκεύασεν] | ... ο ἐμοῦ ὃς ἐξουσ[ίαν....] |

... *La place* (du tombeau) *de .... a été accordée par le peuple; le sénat a donné le cercueil.....*

Bloc tiré d'un caveau funéraire à Byblos et rapporté en 1862 par M. Renan (Cat. n. 40).

Hauteur 0,60. — Largeur 0,82.

268. FRAGMENT.

ἔχει

[Cette sépulture] *tient* [le corps de.......]

Bloc trouvé dans un caveau funéraire à Byblos et rapporté en 1862 par M. Renan (Cat. 102).

Hauteur 0,60. — Largeur 0,82.

IV.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

ET BYZANTINES.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES
ET BYZANTINES.

269-274. MOSAÏQUE DE SAINT-CHRISTOPHE, PRÈS DE SOUR, EN PHÉNICIE.

A.

✝ *Γέγονην τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψηφώσεως* [1] *τοῦ ἐνδόξου | καὶ πανσέπτου μάρτυρος ἁγίου Χριστοφόρου ἐπὶ τοῦ | θεοφιλεστ(άτου) Γεωργίου ἀρχιερ(έως) καὶ χορεπισκ(όπου), καὶ ἐπὶ τοῦ θεοφιλεστ(άτο)υ | Κύρου διακ(όνου) καὶ ἐπιτρ(όπου), ὑπὲρ σωτηρ(ίας) τῶν δύω κτημάτ(ων) οἰκονό | μων καὶ γεωργῶν* [2] *καὶ τõν τέκνων αὐτῶν καὶ τῆς κλήρου καὶ τῶν καρ | ποφορούντ(ων), ἐν χρόνοις τοῦ θεοσεβεστ(άτου) Ζαχχαρία πρεσ | βυτέρου ἐλαχίστου, ἐν μηνὶ Δεσίου τοῦ ψα ἔτους, ἰνδ(ικτιῶνος) θ΄.*

B.

✝ *Εἰρήνη εἴη* [3] *εἰς ὁδόν σου, ὦ βλέπων* [4] *[πρὸς τὸν Χριστόν].*

C.

[Κύριε τ]ῷ οἴκῳ [5] *σου πρέπι ἁγία σ[ιωπή].*

---

(1) La mosaïque porte : ψεφόσεως. — (2) γεοργῶν. – (3) Είρενηη. — (4)) βλέπον. — (5) οἰκο.

D-F.

7 Ἀρτεμίσιος	8 Δέσιος
I Βορέας	9 Πάνεμος
b Θερινή	*c* Μετοπ(ω)ρ(ινή) (2)
10 Λῶος	III Εὖρος (3)
11 Γορπιέος	12 Ὑπερβερεταῖος (4)
1 Δῖος	2 Ἀπελλέος
3 Αὐδυνέος	IV Νότος (5)
d Χειμερινή	*a* Ἐαρινή (6)
II Ἀπαρκτίας (1)	4 Περίτιος
5 [Δύστρος]	6 Ξανθικός.

A.

Tout le dallage en mosaïque (de l'église) *du célèbre et très-vénéré martyre saint Christophe a été exécuté sous l'archiprêtre et évêque du diocèse George, favori de Dieu, et sous le diacre et administrateur Cyros, favori de Dieu, pour le salut des deux économes-fermiers et de leurs enfants et du clergé et des bienfaiteurs de l'église, dans les temps du très-humble prêtre Zacharie, favori de Dieu, au mois de Désios de la* 701me *année, la* 9me *indiction.*

B.

Que la paix soit sur ton chemin, toi qui lève les yeux vers le Christ.

C.

O Seigneur ! un saint silence convient à ta maison.

(1) La mosaïque porte : Ἠπαρκίας. — (2) Μεθοβρ(ινή). — (3) Ηουρως. — (4) Ὑπερβερετῆος. — (5) Νωτος. — (6) Ἀερινή.

D-F

Sont les inscriptions de vingt portraits représentant :

a-d. Les quatre saisons : printemps, été, automne et hiver.
I-IV. *Les quatre vents :* nord, nord-est, est et sud.
1-12. *Les douze mois* macédoniens.

Des marchands de fruits (surtout de figues) sont représentés sur plusieurs médaillons de la mosaïque ; mais il ne faut pas les confondre avec les καρποφοροῦντες de l'inscription qui sont les *bienfaiteurs du temple.* Voir le Corpus, n. 8825-8826.

La 107me année de l'ère d'Antioche correspondrait à l'an 652-53 de l'ère vulgaire, mais le chiffre de l'indiction ne convient pas à cette date. On comptait donc d'après une des nombreuses ères particulières des villes de la Syrie, commençant presque toutes à l'époque de Jules César.

B et *C* se trouvaient à l'entrée de l'église.

On voit que les vents et saisons ont été placés les premiers d'après un système que je ne m'explique pas, le reste des cadres fut ensuite rempli par les mois.

Grande mosaïque (pavé d'une église) trouvée à deux heures de Sour, près du monument phénicien connu sous le nom de Tombeau d'Hiram, et rapportée, en 1862, par M. Renan (Cat. p. 26).

275. STÈLE SÉPULCRALE D'ANTIOCHIS.

✝ | [Ἀνεπαύσατο ἡ μ]ακαρία | . . . . Ἀντιοχὶς α | [. . . . . μηνὸς Ὑπερβερε]τέου θκ' | . . . . Oct [obr. . .] | . . . .

La bienheureuse Antiochis fut enterrée le 29 *du mois d'Hyperberetaeus, le. . . . . octobre.*

Fragment rapporté de Syrie par M. Renan en 1862.

276. LE BIENHEUREUX ASTÉRIOS.

Εὐλογία πᾶσιν . . . . | θήκη εισσπνει. . . . | ου τοῦ μακαρίου. . . . | Ἀστερίου |.

Bloc retiré d'un caveau funéraire à Byblos et rapporté, en 1862, par M. Renan (Cat. n. 39).

Hauteur 0,32. — Largeur 0,80.

277. AULOSÉ (Musée égyptien.)

☩ Ἔνθα κατάκ|αιτε ὁ (1) μακαρία | Αὐλωσέ. Ἐτε-λε[ώ]|θει (2) ἐν μηνὴ Τωδὲ (3) | ε', ἰνδι(κτιῶνος) α'. | Ἀναπαύσι αὐτὴ (4) | ὁ θ(εὸ)ς εἰς κόλπων | Ἀβραὰμ κ(αὶ) Ἰσὰκ | κ(αὶ) Ἰακὼβ. ☩☩ | Ἀμήν. ☩

Ci-gît la bienheureuse Aulosé. Elle est morte le 5 *du mois de Tybi, dans la* 1re *indiction. Que Dieu la fasse reposer dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Amen.*

Inscription d'une époque très-basse et avec de nombreuses formes du dialecte copte ; trouvée sans doute en Nubie.

Clarac, Cat, 557; Musée 484 c et Inscript. pl. 59. — *Kirchhoff*, Corpus 9132.

Hauteur 0,16. — Largeur 0,14.

278. DIONYSIA ET SÉRAPION.

A.

Τὴν συνετὴν ἄλοχον | Διονυσίαν ἐνθάδε κεῖ | σθαι :
τύμβῳ τῷδ', ὑπ' ἐ | μοὶ ὃν πόσις ἠγλάϊσεν, |
ὅππως τοῖς παριοῦσι | πέλοι μνημήϊα ταῦτα, |
4 ταῖς σεμναῖς ἀλόχοις | μαρτύρια προφέρειν. |
Ταῦθ' ὁ βίος, παροδεῖ | τα φίλ' (5), ἐλπίδες ἐν ζώοι- | σιν.

Εὔφραινε σεαυτόν. |

---

(1) Pour : κατάκειται ἡ. — (2) ἐτελειώθη. — (3) μηνὶ Τυβί. — (4) ἀναπαύσῃ αὐτήν. — (5) La pierre porte φίλε.

Μὴ παρόδου ταχυτῆς | βραχέος λαθέτω σε
(croix ansée) | χρόνου. |

B.

Σεραπίωνος διδασκάλου ἐφή|6ων τόδε σῆμα. |

A.

(Sachez) *que je repose ici* (moi) *la sage épouse Dionysia, dans ce magnifique tombeau que mon mari m'a élevé, afin d'engager les passants à offrir des témoignages* (semblables) *aux épouses chastes. Voilà la vie, cher passant; ceux qui vivent, espèrent. Réjouis-toi. N'oublie pas la rapidité de notre passage!*

B.

Voici le tombeau de Sérapion, professeur de la jeunesse.

La première inscription est une composition incohérente de plusieurs morceaux détachés d'autres épitaphes métriques. Ainsi *v.* 1, le verbe, dont dépend κεῖσθαι, manque; εὔφραινε σεαυτὸν n'est que la fin d'un hexamètre, et puis χρόνου, à la fin, ne présente aucun sens, l'original ayant probablement exprimé une pensée telle que : μὴ παρόδου ταχυτῆς βραχέος (au lieu de βραχείας) λαθέτω σε βιοῦντα, à moins qu'on ne préfère, avec M. Keil, la correction πάροδε. La dernière ligne formerait alors un trimètre iambique.

Marbre trouvé à Byblos et rapporté, en 1862, par M. Renan (Cat. 3).

Frœhner, Philologus XIX 137.—*K. Keil*, Philologus, supplément II 585.

Hauteur 1,18. — Largeur 0,53.

279. EUGÉNIANUS. (Musée chrétien.)

Ὑπὲρ εὐχῖς (sic) Ἀνατολίου πρεσ6(υτέρου) καὶ πατρὸς τοῦ ψαλτιρίου (sic) τὸν τιμιώτατον [Εὐγεν]ιανόν.

A la prière d'Anatolius, prêtre et père du psautier, (on a enterré ici) *Eugénianus,* (homme) *très-estimé.*

Au-dessus de l'architrave on voit une rosace flanquée de deux ornements gravés à la pointe. Le *père du psautier* est probablement le directeur du chœur (πρωτοψάλτης, δομέστικος τῶν ψαλτῶν).

Collection Choiseul.

Cat. Choiseul n. 236. — *Clarac*, Cat. 672; Musée 420 et Inscript. pl. 51. — *Kirchhoff*, Corpus 8865.

Hauteur 0,29. — Largeur 1,76.

280. EUGNOMONIUS, GARDE-DU-CORPS. (Musée chrétien.)

Ενθάδε τὸν ἀγρήγορον | ὕπνον καθεύδει, φίλε, | Εὐγνωμόνιος, προτίκτο[ρ] | τῶν γενναιοτάτων (1) | ἀριθμοῦ Μαρτησίων, προ | απελθὼν τοῦ καθ' ἡμᾶς | βίου μηνὶ Ἰουλίου δεκά | τῃ, ἰνδ(ικτιῶνι) ἑνδεκάτῃ, ὑπα | [τία]ς Φαβίου Μάγνου | [μόνου, τ]οῦ μεγαλοπρε | [πεστάτου].

Ami, c'est ici que dort du sommeil sans réveil Eugno monius, l'un des plus vaillants gardes-du-corps de la cohorte des « MARTENSES. » *Il nous a quittés le* 10 *juillet, la onzième indiction, sous le consulat de Fabius Magnus, sans collègue,* (homme) *très-libéral.*

Le consulat de *Fabius Magnus sine conlega* indique l'an de Rome 1270, après J.-C. 518. — Les προτίκτορες (*protectores*) sont les gardes-du-corps de l'empereur, établis par Gordien-le-Jeune, et la caserne (προτικτόριον) de cette troupe d'élite se trouvait dans le palais impérial même. Avant d'en-

(1) Le marbre porte ἰενναιοτάτου.

trer dans ce corps, Eugnomonius avait fait partie des *Martenses* (Μαρτήσιοι), cohorte formée de la 14me légion (*Martia victrix*) et qui, au commencement du 5me siècle, stationnait sur le Haut-Rhin (*Notitia dignitatum*, p. 117 *Bœcking* : Sub dispositione viri spectabilis ducis Mogontiacensis : Præfectus militum Martensium Alta Ripa [*Altrip* près Spire]).

Trouvée probablement en Grèce ou en Asie Mineure. (Cat. Choiseul 175).

Osann, p. 369, 35. — *Bouillon* III, Inscript. pl. 1, 11. — *Clarac*, Cat. n. 658; Musée n. 463 et Inscript. pl. 48. — *Kirchhoff*, Corpus 9449.

Hauteur 0,73. — Largeur 0,54.

281. EUPRÉPIS, TANOUARIS, EUDOXIE ET PLINTHAS.

α ✝ ω || Σταυρὸς Χ(ριστο)ῦ νεκρῶν (sic) ἀνάστασις. ||
3 ✝ Ἀνεπάη ὁ μ[ακάρι]ος Εὐπρεπὶς | μη(νὶ) Μαίῳ
.... [τ]οῦ εκχ | ἔτους. ✝ | | Ἀνεπάη ὁ μακά-
7 ριος | Ταν[ο]υαρὶς ὑποδιάκο(νος) μη(νὶ) Δεσίου βλ. | |
Ἐκοιμήθη ἡ μακαρία Εὐδοξία | ἐν μη(νὶ) Δύστρου
θκ ✝ [feuille]. | | Ἀνεπαύσατο ὁ μακάριος | Πλίνθας
ἐν μη(νὶ) Αὐδυννέου αι΄. | |

Alpha, oméga. La croix du Christ est la résurrection des trépassés. Le bienheureux Euprépis est mort le .... (jour) *du mois de mai de l'année* 625.

Le bienheureux Tanouaris, sous-diacre, est mort le 32 *Désios. La bienheureuse Eudoxie est morte le* 29 *Dystros. Le bienheureux Plinthas est mort le* 11 *Audynnéos.*

L'année 625 de l'ère des Séleucides correspond à l'an 313 de l'ère chrétienne; mais il faut remarquer que les lignes 3-5, gravées en lettres cursives, sont une addition plus récente. Aussi cette partie de l'inscription a-t-elle déjà adopté le calendrier romain. — La date du 32 Désios nous apprend

que les Macédoniens intercalaient à la suite de ce mois et que le Δαίσιος avait par conséquent 35 jours.

Dalle demi-circulaire trouvée à Saïda et rapportée, en 1862, par M. Renan (Cat. 103).

Hauteur 0,60. — Largeur 0,53.

282. STÈLE SÉPULCRALE D'EUPHÉMIE. (Musée chrétien.)

(En haut) Ἐνθάδε ἀναπαύετε (1)

(Sur le bois perpendiculaire de la croix) ἡ εὐλαβ(εστάτη) δούλη τοῦ Χ(ριστο)ῦ,

(Sur le croisillon) παρθένος | Εὐφημία.

(A gauche) πρεσβίαις | αὐτῆς, ὁ (2) θ(εό)ς, | ἐλέησον | τοὺς ἀδελ | φοὺς αὐτ | ῆς ΡΑΤ (3) | κ(αὶ) ΡΟΥΦ (4). |

(A droite) κ(αὶ) φύλαξον | προνοίᾳ | τῇ ἁγίᾳ | σου τὸν | ἀνεψιὸν | αὐτῆς τὸ | ν δοῦλόν | σου ΛΟΤ (5) | .

Ici repose la vierge [nonne] *Euphémie, très-pieuse servante du Christ. Sur sa prière, ô Seigneur, ayez pitié de ses frères ...... et couvrez de votre sainte providence, son cousin, votre serviteur.....*

Ce monument date du vme siècle. Il paraît difficile de déchiffrer les noms des frères et du cousin de la défunte, donateurs de la stèle. L'un s'appelait peut-être *Rufus*.

Trouvée probablement en Grèce. Cat. Choiseul n. 178.

Clarac, Cat. n. 641; Musée n. 464 et Inscript. pl. 46. — *Kirchhoff*, Corpus 9448.

Hauteur 0,67. — Largeur 0,32.

---

(1) Pour ἀναπαύεται. — (2) C'est-à-dire ὦ. — (3) ΡΑ en ligature. — (4) Les lettres ΟΥΦ forment un monogramme. — (5) ΛΟ en ligature.

283. MARIA. (Musée chrétien.)

[Ὦ] θεὸς τῶν πν(ευμ)ά | τ[ων] καὶ πάσας σαρ | κὸς, ἀνάπαυσον | τῆς ψυχῆς τῆς | μακαρίας Μαρίας. | Οἰκ:ιμέθη(1) δὲ | ἐν μηνὶ Παϋνὶ | λ, ἰνδι(κτιῶν)ος ς, ἀπὸ Διο | κλητιανοῦ ἐ(τ)ῶ[ν] | υκγ.

O Dieu des esprits et de toute chair, fais reposer (en paix) *l'âme de la bienheureuse Maria! Elle est morte le* 30 *Payni de la sixième indiction,* 423 *ans après Dioclétien.*

L'ère de Dioclétien ou des Martyrs commence le 29 août 284, la date de notre inscription correspond donc avec l'année 707-708 après J.-C.

Stèle aux caractères presque cursifs et marqués d'accents, trouvée sans doute en Égypte.

Clarac, Cat. 859; Musée 484 *b* et Inscript. pl. 59. — *Kirchhoff*, Corpus 9134.

Hauteur 0,36. — Largeur 0,35.

284. MARIA. (Musée égyptien.)

✝ Ἔνθα κατά[κει] | ται ἡ μακαρ[ί] | α Μαρία. Ἐτε- | λεώθει (2) μη(νὶ) | Παϊνεὶ ιθ', | ἰνδ(ικτιῶνος) ια'. ✝ Ἀνα | παύσι αὐτὴ(3) ὁ θ(εὸ)ς | ἐν κόλποις Ἀϐρα- | ὰμ κ(αὶ) Ἰσαὰκ κ(αὶ) Ἰα | κὼϐ. Ἀμήν. ✝

Ci-gît la bienheureuse Maria. Elle est morte le 19 *Payni, de la onzième indiction. Que Dieu la fasse reposer dans le sein d'Abraham et d'Isaac et de Jacob. Amen.*

Inscription d'une époque très-basse, et ayant été rédigée par un Copte, comme mon n. 277, qui en est le pendant. Les caractères sont presque cursifs.

(1) Pour ἐκοιμήθη. — (2) ἐτελειώθη. — (3) ἀναπαύσῃ αὐτήν.

Trouvée sans doute en Nubie.

Clarac, Cat. 858; Musée n. 481 *a* et Inscript. pl. 59. — *Kirchhoff*, Corpus 9133.

Hauteur 0,16. — Longueur 0,14.

285. FRAGMENT D'UNE INSCRIPTION SÉPULCRALE.

[Ἐνθάδ]ε κῖτε (sic) | . . . . . . ἀπο | . . . . . θ' τοῦ | . . .
. . . . + |

Les lettres ου en monogramme.

Fragment rapporté de Syrie par M. Renan en 1862.

286-287. MONOGRAMMES (Musée chrétien).

Deux clefs d'arcade, représentant chacune dans un cercle le monogramme chrétien XP (Χριστός) et les lettres α et ω, qui se rapportent aux paroles de la Sainte Écriture : « je suis l'alpha et l'oméga » (le commencement et la fin). *Apocalypse*, I, 8. XXII, 13. En-dessous, la croix inscrite dans un carré placé sur la pointe.

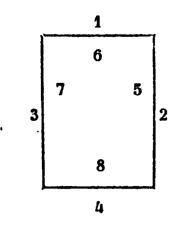
Trouvés à Guidjel, en Algérie.

Clarac, Musée II p. 1326 n. 151, 152 et Inscript. pl. 90.

Hauteur 0,46. — Largeur 0,28.

288. ÉVANGILIAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS. (Galerie d'Apollon.)

Couverture d'un livre; plaque en argent doré représentant le Saint-Sépulcre vide qu'un ange assis montre aux deux femmes. Cette scène est encadrée par l'inscription suivante :



1 + Ὡς εὐπρεπὴς ταῖς γυναιξὶν ὁ ἄγγελος
2 νῦν ἐμπεφάνισται, καὶ τηλαυγῆ φέρων τῆς
3 ἐμφύτου σύμβολα ἀΰλου καθαρότητος, τῇ μορφῇ τε μηνύων τὸ

4 φέγγος[τῆς ἀν]αστάσεως, κράζω[ν·
ἀνε]γέρθη ὁ κύριος.

Près du tombeau : 5 ὁ τάφος τοῦ κυρίου.

6 δεῦτε ἴδετε τὸν τόπον ὅπου ἔκειτο ὁ
κύριος.

7 εἶχε δὲ αὐτὰς τρόμος καὶ ἔκστασις.

Et dans le bas : 8 καὶ οἱ φυλάσσοντες ἀπενεκρώθη-
σαν.

1-4. *Qu'il était beau, l'ange qui alors apparut aux femmes, avec les signes éclatants de sa pureté innée et immatérielle, annonçant par sa beauté la gloire de la résurrection, et s'écriant : le Seigneur est ressuscité!*

5. *Le tombeau du Seigneur.*

6. (Saint Mathieu 28, 6) *Voici l'endroit où le Seigneur était couché.*

7. (Saint Marc 16, 8) *Elles furent saisies de crainte et d'effroi.*

8. (Saint Mathieu 28, 4) *Et les gardiens restèrent comme morts.*

Travail grec du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Denis (*De Laborde*, Catalogue des émaux du Louvre n. 841). — L'inscription porte des accents.

Hauteur 0,42. — Largeur 0,29.

289. ÉDIT DE L'EMPEREUR ANASTASE Ier, CONCERNANT LA SOLDE DES TROUPES. (Musée d'Afrique.)

Cette grande et curieuse inscription (1), qui nous a con-

(1) La porosité naturelle de la pierre et le mauvais état dans lequel elle se trouve ne m'ont pas encore permis de rétablir le texte dans son intégrité. Je n'en donne ici qu'un aperçu, choisissant de préférence les passages que ma transcription a un peu éclaircis.

servé l'*édit divin* (θεῖος τύπος) d'un empereur byzantin, date de l'an de Rome 1244 (ou 501 de l'ère chrétienne). Elle commence par les mots [Αὐτοκ]ράτωρ Καῖσαρ Φλ(άβιος) Ἀναστάσιος, νικητή[ς, εὐσ]έ[βης .....τρο] | [παι]οῦχος, ἀεισέβαστος, Ἄγουστος (1), δεκάτου ἔτους : *L'empereur César Flavius Anastase, vainqueur, pieux, triomphateur, vénérable à jamais, Auguste, la dixième année* (de son règne) ; et s'annonce comme ordonnance impériale relative aux appointements des *comtes* (θείους τύπους ἐπὶ τὸ ὑπὲρ τῶν κομίτων Καί[σα]ρος δα[πά]νημα). Ces officiers (κόμητες, *comites*) étaient les chefs d'escadron de l'armée byzantine et commandaient chacun ce qu'on appelait une *bande* de 400 hommes (2).

Le rescrit règle ensuite le nombre et la solde des *ducs* (τοὺς νῦν καὶ κατὰ καιρὸν δουκικοὺς καὶ τοὺς ταύτην [τὴν τάξιν] | π[λη]ρ]ώσα[ντ]ας ἢ πληροῦντας), c'est-à-dire des chefs de ba-aillon qui, placés à la tête des garnisons, dirigeaient l'administration militaire des provinces. Leur nombre est fixé à quarante (ὥστε εἶνα[ι τ]οὺς | δουκικοὺς μ[ὲ]ν τεσσεράκοντα μόνους), de sorte qu'ils consomment quarante rations de blé et de viande, qui leur sont livrées par l'*éparque*, le préfet du prétoire (τὰς τεσσεράκοντα ἀν[ν]ώνας (3) | καὶ τὰ τεσσεράκοντα κάπιτα (4) τὰ [παρ]α[γι]νόμενα αὐτοῖς παρὰ τῶν ἔνδον ἐν ταῖς ..... | ἐπάρχων). Les vivres des troupes sont pris sur les approvisionnements conservés dans les magasins de l'État (ἐκ τῶν οἰκίων σιτηρεσίων), et suivant l'ordre établi dans les registres matricules (5) de l'armée (ἐκ ματρήας στρατιωτικῆς, [ὥστ]ε κρατεῖν τὰς ματρίας τὰς παρὰ Δανιῆλ[ος] ....).

A partir de la l. 16, il est question d'une distribution d'argent aux soldats. Les comptables de l'armée (νουμεράριοι) sont chargés de cette opération, et ils remettent aux uns le

---

(1) Cette leçon est très-fréquente dans les manuscrits. On peut lui comparer les formes ἀτῆς = αὐτῆς (mon n. 3), ἀτοῖς = αὐτοῖς (Mommsen, inscript. Neap. n. 6); *Arelius*, etc. — (2) *Léon* (Tactica IV, 6) : Πρώτη κεφαλὴ ὁ στρατηγός, καὶ μετ' αὐτὸν οἱ μέραρχαι, εἶτα δρουγγάριοι, εἶτα οἱ κόμητες ἤγουν οἱ τῶν λεγομένων βάνδων ἄρχοντες. — (3) Ταχτὸν σιτηρέσιον, βασιλικὴ ἀννώνα, *Glossaire*. — (4) *Caput* ou *capitum annonæ*, tête de bétail. — (5) Le mot usuel serait μάτριξ ou ματρίκιον.

dixième, aux autres le douzième d'une pièce d'or (?) sur la somme allouée par l'État (δοδεκάτην (sic) κατὰ ἀναλογίαν ἔχειν ἕκαστον | τῶν προσώπων), le tout à titre de gratification extraordinaire (παραμυθία) pour un heureux fait d'armes. Les soldats qui se sont le plus distingués partagent le reste entre eux (τὰ δὲ λοιπὰ μέρη | τοὺς γενναιοτάτους κομίζεσθαι στρατιώτας).

L'*adjudant* (πάρεδρος) du duc et le *domesticus* (σὺν τῷ δομε|στικῷ τοῦ αὐτοῦ) reçoivent 100 pièces d'argent (νομίσματα); le *licteur* (δέκανος) 4; le *préfet du silence* (σειλεντιάριος), qui veillait à la tranquillité du palais, le *garde-du-corps* (σπαθάριος), le *trompette* (βουκινάτωρ) et les autres fonctionnaires du duc chacun 100 pièces, payables probablement le premier janvier (τῷ | τεταγμένῳ χαλανδαρικῷ). Le décret fixe ensuite le montant légal d'un certain nombre de taxes.

Nous savons par les historiens que l'empereur Anastase Ier (491-518) s'était surtout appliqué au règlement des finances de l'empire. *Malalas*, 16 p. 400. *Priscien*, de Laudibus imp. Anastasii, v. 149. sq.

Trois tables de grès trouvées à *Ptolémaïs*, en Cyrénaïque, où elles étaient encastrées dans la façade d'une caserne romaine. Acquisition Vattier de Bourville, en 1852.

Pacho, Relation d'un voyage dans la Marmarique et dans la Cyrénaïque (Paris 1827), pl. 73 (p. 178. 179. 397). — *Letronne*, Journal des savants 1826, p. 168. — *Franz*, Corpus n. 5187. — *G. Hænel*, Corpus legum ab imperatoribus romanis ante Justinianum latarum (Lipsiæ 1860) p. 281.

Hauteur 1,20. — Longueur 4,06.

290. MANUEL DUCAS COMNÈNE GAVRAS DONNE UNE VIGNE AU COUVENT. (Musée chrétien.)

A.

✝ Αὕ(τη) ἡ ἄμπελος (1) ἱηροθε[ῖσα. . . . .] | . . . . ην ἀνέστησεν ταύτην τὴν μονὴν. . . . . |

(1) Le marbre porte αμηπελος.

Κομνηνὸς ὁ Γοϐρᾶς κύρ(ιος) Μανουὴλ ὁ Σκουλικᾶς ησιουν. . . | εἰς ὑπέρπυρ(α) κ̄ καὶ προσέθηκαιν πάλην ταῦτ(α) εἰς μνημο(σύν)η(ν) ψ(υχῆς).

B.

✝ Αὕτ[η] ἡ ἄμπελος ἡ εὑρισκομένη | γυρόθ(εν) τ(ο)ῦ τοιούτου κοιμητηρίου μ|[ε]τὰ τ(ῶν) ὀποροφόρων (sic) δένδρων | ἐπράθ(η) παρὰ τοῦ καθηγουμένου κυ|ροῦ Ἀγάθωνος ἱερο(μον)άχου κ(αὶ) πάντ(ων) εὑρισ|κομένων ἀδ(ελφῶν)(1) πρὸ(ς) τ(ὸν) Σκολικ(ᾶν) κύρι(ον) Μανουὴλ | Δουκᾶ(ν) Κομνην(ὸν) τ(ὸν) Γαυρᾶν εἰς ὑπέρ(πυρα) μ̄ κ(αὶ) πάλ(ιν) | δέ-δοκ(εν) (sic) πρὸ(ς) τὴν μονὴν ἕνεκα ψυχηκῆς | σωτηρίας. Ἐν ἔτη ϛωθ ἰνδ(ικτιῶνος) ια΄. ✝

A.

Le seigneur Manuel Comnène Gavras Scoulicas ayant construit ce couvent, a acheté cette vigne sainte pour 20 *perpres, et y a ajouté la même somme afin que le couvent se souvienne de son âme.*

B.

Cette vigne, qui se trouve autour de ce cimetière, a été vendue, avec les arbres fruitiers, par le seigneur abbé Agathon, moine-prêtre, et tous ses frères, au seigneur Scoulicas Manuel Ducas Comnène Gavras, pour 40 *perpres; et il l'a rendue au couvent pour le salut de son âme. L'an* 6809, *la* 11[me] *indiction.*

(1) Le marbre porte λα. — Cette inscription est un peu difficile à lire, à cause des nombreuses ligatures et abréviations qui s'y trouvent, et surtout de la similitude des lettres π μ η. Il faut aussi faire attention aux accents et aux minuscules superposés.

L'an du monde 6809 correspond à l'an 1301 de notre ère, c'est-à dire au règne de l'empereur byzantin Andronic Paléologue II; mais la première inscription est incontestablement antérieure de quelques années à la seconde.

Nous ne savons rien de précis sur le *Commène-Gavras* qui abandonna cette vigne au monastère, à la condition de dire quelques messes pour le repos de son âme. Il porte le surnom de Σχουλιχᾶς (ou Σχολιχᾶς), *vermisseau*, mot qu'on a voulu traduire par « chef de garde, » parce que les factionnaires de l'armée byzantine s'appelaient σκουλκάτορες. Mais les anciens termes militaires sont eux-mêmes souvent empruntés aux animaux; on n'a qu'à se rappeler les expressions : *testudo*, *musculus*, *aries*, *alauda*, *aquila*, *corvus*, *cuniculus*, *draco*, *cornu*, *galea*, *pinna*, etc. — Le *perpre* (ὑπέρπυρον νόμισμα, πέρπερον, *pourpre*) est une petite monnaie byzantine en or.

Rapportée d'Asie Mineure par le comte de Choiseul-Gouffier (Cat. n. 210). Elle formait autrefois le revers de mon n. 141.

Clarac, Cat. n. 581; Musée 483 pl. 32, et Addenda p. LXIV. — *Hase,* dans Clarac, Musée de sculpture II, additions p. LXVII. — *Kirchhoff,* Corpus n. 8763.

Hauteur 0,71. — Largeur 0,47.

TABLE.

I. DIVINITÉS ET HÉROS.

Nota. Les chiffres se rapportent aux numéros du catalogue. Le chiffre précédé d'une virgule ou d'un point et virgule signifie la *ligne* de l'inscription. Les mots empruntés aux textes chrétiens portent une ✝. Ensuite j'ai corrigé dans les tables les quelques erreurs qui ont échappé à la révision : n. 31 (Εὐχάριστος et Εἰσιδώρα), 92 (Οὐαλέριος), 98, 1 et 103, 2 où il faut naturellement rétablir ἐπὶ δέκα, ταῖς ἀρχ. Voir p. 94, et ici au mot *mois*.

II. NOMS GÉOGRAPHIQUES.

Tribus d'Athènes.

Dèmes de l'Attique.

Noms mythologiques.

III. NOMS PROPRES.

EMPEREURS ROMAINS ET LEURS FAMILLES.

NOMS GRECS.

NOMS ROMAINS.

NOMS CARIENS.

NOMS SÉMITIQUES.

NOMS ÉGYPTIENS.

NOMS BARBARES.

IV. ARCHÉOLOGIE.